

COMMUNE D'AIGUINES

DEPARTEMENT DU VAR



Réalisé par

G2C environnement

Agence Sud-Est

Parc d'Activités Point Rencontre

2 avenue Madeleine Bonnaud

13770 VENELLES

# PLAN LOCAL D'URBANISME

*DOSSIER D'APPROBATION - 2020*

---

TOME 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

1.1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL



## Sommaire

<b>I – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE</b> .....	<b>4</b>
<b>1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE</b> .....	<b>5</b>
Contexte territorial .....	6
Situation administrative.....	6
Normes supracommunales.....	14
Historique.....	15
<b>2. DEMOGRAPHIE</b> .....	<b>17</b>
2.1. Une population croissante depuis 30 ans.....	17
2.2. Une population vieillissante .....	18
2.3. Une prédominance des « petits ménages » .....	19
2.4. Une stabilité résidentielle importante.....	20
<b>3. HABITAT ET LOGEMENTS</b> .....	<b>22</b>
3.1. Une augmentation de la part des résidences principales.....	22
3.2. Un parc constitué majoritairement de maisons individuelles et de grande taille .....	23
3.3. Une production de logements qui se ralentie .....	24
3.4. Les mécanismes de consommation des logements.....	24
<b>4. ACTIVITES ECONOMIQUES</b> .....	<b>29</b>
4.1. Une population active en hausse et un taux de chômage qui augmente.....	29
4.2. Une structure de l'emploi communal dominée par le tourisme. ....	30
4.3. Des activités artisanales et commerciales en lien avec le tourisme .....	31
4.4. Activités agricoles .....	31
4.5. Une forte attractivité touristique .....	33
<b>5. EQUIPEMENTS</b> .....	<b>36</b>
<b>6. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS</b> .....	<b>38</b>
6.1. Réseau routier .....	38
6.2. Offre de stationnement .....	39
6.3. Transports publics .....	40
6.4. Cheminements doux.....	40
<b>7. RESEAUX ET GESTION DES DECHETS</b> .....	<b>41</b>
7.1. Alimentation en Eau Potable (AEP).....	41
7.2. Défense Incendie.....	46
7.3. Assainissement.....	49
7.4. Gestion des déchets .....	50
<b>II – DIAGNOSTIC PHYSIQUE ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>51</b>
<b>1. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES</b> .....	<b>52</b>
1.1. Une topographie valorisante et contraignante.....	52
1.2. Une hydrographie enrichissant les paysages.....	53
1.3. Un climat entre Méditerranée et montagne .....	56
1.4. Une occupation du sol dominée par des milieux naturels .....	56



1.5. Des risques nombreux à prendre en compte .....	57
1.6. Sites et sols pollués .....	62
1.7. Qualité de l'air .....	62
1.8. Energie.....	64
1.9. Servitudes et utilités publiques (voir tome 6 du PLU).....	67
<b>2. COMPOSANTES PAYSAGERES .....</b>	<b>69</b>
2.1 Des unités paysagères bien définies.....	69
2.2. Des éléments marquants et des perspectives remarquables .....	74
<b>3. ESPACES AGRICOLES ET NATURELS .....</b>	<b>85</b>
3.1. Un paysage agricole en voie de disparition .....	85
3.2. Des espaces naturels de grande valeur .....	87
3.3 Des espaces naturels remarquables nombreux.....	91
<b>4. ESPACES URBAINS ET PATRIMOINE .....</b>	<b>123</b>
4.1. Une urbanisation assez limitée.....	123
4.2. Le village : urbanisation circonscrite.....	124
4.3 L'urbanisation périphérique .....	128
4.4. Développement urbain et consommation foncière .....	137
4.5. Des espaces publics et collectifs de qualité .....	143
4.6. Des entrées de village valorisantes.....	144
4.7. Un patrimoine communal riche .....	144
<b>III. LES ENJEUX PRESENTIS .....</b>	<b>147</b>
<b>1. Synthèse des enjeux du territoire communal.....</b>	<b>148</b>
1. Respect de la loi Montagne et de la Loi Littoral .....	148
2. Conservation de la structure du village .....	148
3. Équilibre de la structure de la population et du parc de logements.....	148
4. Équilibre territorial.....	148
5. Préservation des espaces naturels sensibles .....	148
6. Sauvegarde des paysages agricoles.....	149
7. Maintien et mise en valeur des points de vues remarquables .....	149
8. Prise en compte de la sensibilité du littoral .....	149
<b>2. Les enjeux environnementaux .....</b>	<b>150</b>



# I – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

---



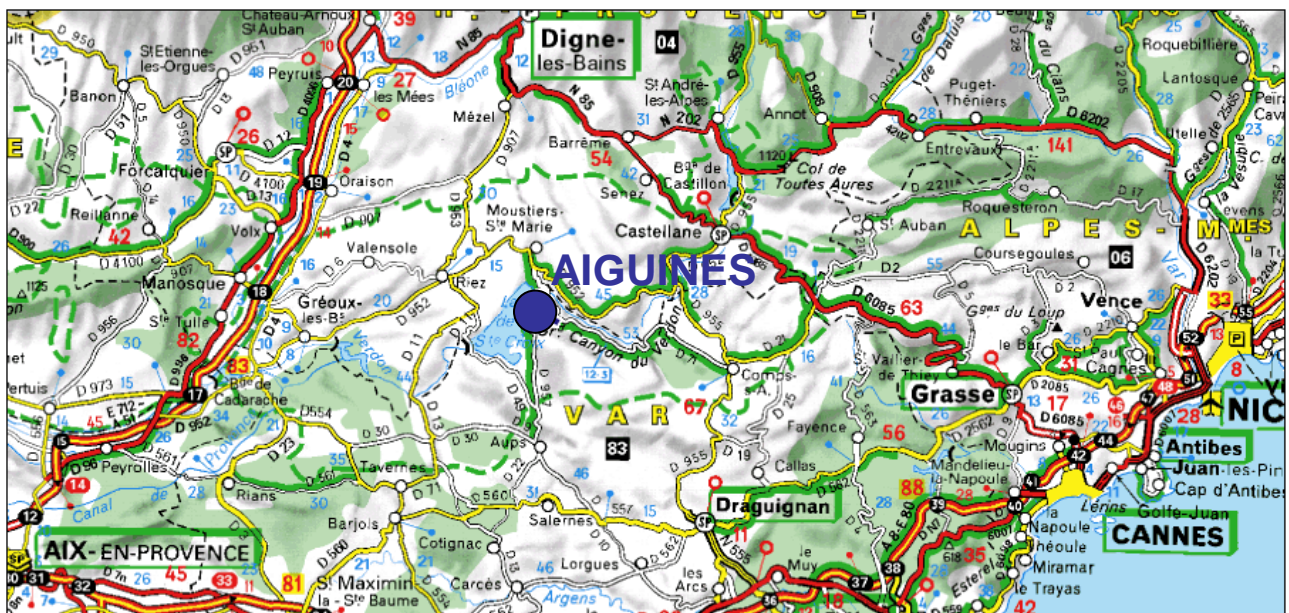
# 1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

Aiguines est située en limite Nord du département du Var, en bordure du Lac de Sainte-Croix. Bénéficiant d'un cadre naturel exceptionnel (Gorges du Verdon, Lac,...), elle présente de forts enjeux environnementaux et paysagers. De plus, elle fait partie du Parc Naturel Régional du Verdon.



Village d'Aiguines

Aiguines est relativement éloignée des pôles urbains environnants (20 km d'Aups – Chef-lieu de canton, 50 km de Draguignan – Sous-préfecture, 70 km de Dignes-les-Bains, 100 km d'Aix-en-Provence et 100 km de Grasse). Toutefois, elle bénéficie d'une proximité des axes de circulations principaux : D952 (Castellane – Gréoux-les-Bains), et à travers celle-ci l'ex-N85 à l'Est (Dignes-les-Bains – Cannes) et l'A51 à l'Ouest (Sisteron – Marseille).

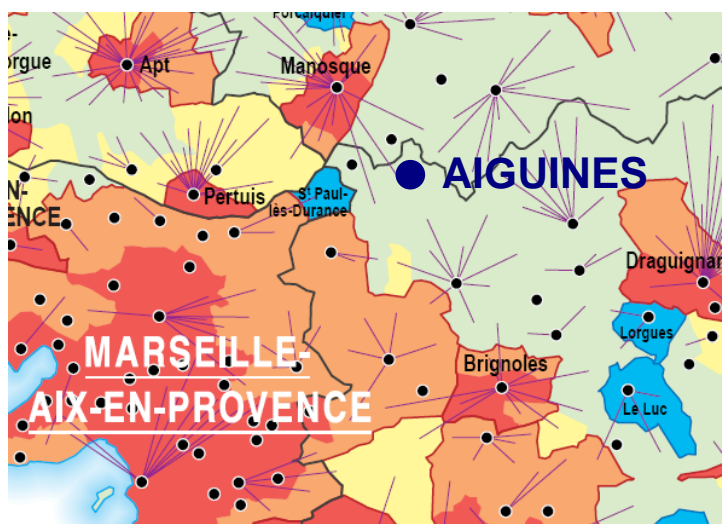


Situation géographique d'Aiguines – Source : Viamichelin

Le territoire d'Aiguines est très vaste : 11 443 hectares (pour comparaison, la moyenne des communes françaises est de 1 500 hectares).



## Contexte territorial



### • Pôle de services intermédiaires ou commune bien équipée

Pôle de services intermédiaires (commune exerçant par les équipements de sa gamme intermédiaire une attraction sur les habitants d'au moins une autre commune) ou commune bien équipée (possédant 9 équipements ou plus parmi les 16 caractérisant cette gamme\*). Soit 4 054 communes


### Aire d'influence des pôles de services intermédiaires


Chaque commune est reliée par un trait au pôle de services intermédiaires fréquenté habituellement.

Source : Inventaire communal de 1998 - INSEE-SCEES


## Espace à dominante urbaine

### Aires urbaines (définition simplifiée)

 **Pôles urbains** (354 pôles représentant 3 100 communes)  
Unités urbaines (agglomérations) comptant 5 000 emplois ou plus.


 **Couronnes périurbaines** (10 808 communes)  
Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine.

### Communes multipolarisées (4 122 communes)

 Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.


## Espace à dominante rurale

### Aires d'emploi de l'espace rural (définition simplifiée)

 **Pôles d'emploi de l'espace rural** (525 pôles représentant 973 communes)  
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus.

 **Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural** (832 communes)  
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural.

### Autres communes de l'espace à dominante rurale

 Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine, ni à une aire d'emploi de l'espace rural.  
(16 730 communes)

Source : INSEE

Selon l'INSEE, la commune d'Aiguines n'appartient à aucun espace à dominante urbaine (aires urbaines et communes multipolarisées), ni à aucune aire d'emploi de l'espace rural en particulier. De plus, elle n'est dépendante d'aucun pôle d'équipements ou de service en particulier.

## Situation administrative

La commune d'Aiguines se situe dans le département du Var et appartient au canton d'Aups.

Elle est rattachée depuis le premier janvier 2014 à la communauté de communes « Lacs et Gorges du Verdon » qui regroupe à ce jour 16 communes.

Fin 2017, la communauté de commune a lancé un processus d'élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur son périmètre.

## Parc Naturel Régional du Verdon

Le PNR du Lubéron rassemble **46 communes**, soit un territoire de près de **180 000 hectares**.

La **charte du Parc « 2008-2020 »** s'organise autour de 4 axes :

### Axe A : Pour une Transmission des Patrimoines

1. Mettre en place une stratégie de protection du patrimoine naturel,
2. Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau
3. Préserver l'identité des paysages

### Axe B : Pour que l'Homme soit le cœur du Projet

1. Favoriser la réappropriation, l'expression et la pratique culturelle
2. Impliquer les acteurs locaux dans le projet
3. Développer une conscience citoyenne par l'éducation



### Axe C : Pour une valorisation durable des ressources

1. Contribuer au développement d'une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable
2. Promouvoir une gestion multifonctionnelle des espaces forestiers
3. Mettre en œuvre une politique de développement touristique durable
4. Accompagner et promouvoir un développement économique respectueux du Verdon
5. Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie

### Axe D : Pour l'expérimentation de relations nouvelles entre les territoires

1. Promouvoir une qualité d'aménagement
2. Renforcer les complémentarités avec les intercommunalités de projet
3. Développer les fonctions d'expérimentation et de transfert d'expériences

Entité territoriale du plateau de Valensole

- Plateau et vallons
- Plaines alluviales

Entité territoriale du lac de Sainte-Croix

- Entité territoriale du lac de Sainte-Croix
- Entité territoriale des lacs et gorges du Bas Verdon

Entité territoriale du Haut Var

- Collines et plateaux
- Piémont de Canjuers

Entité territoriale de l'Artuby

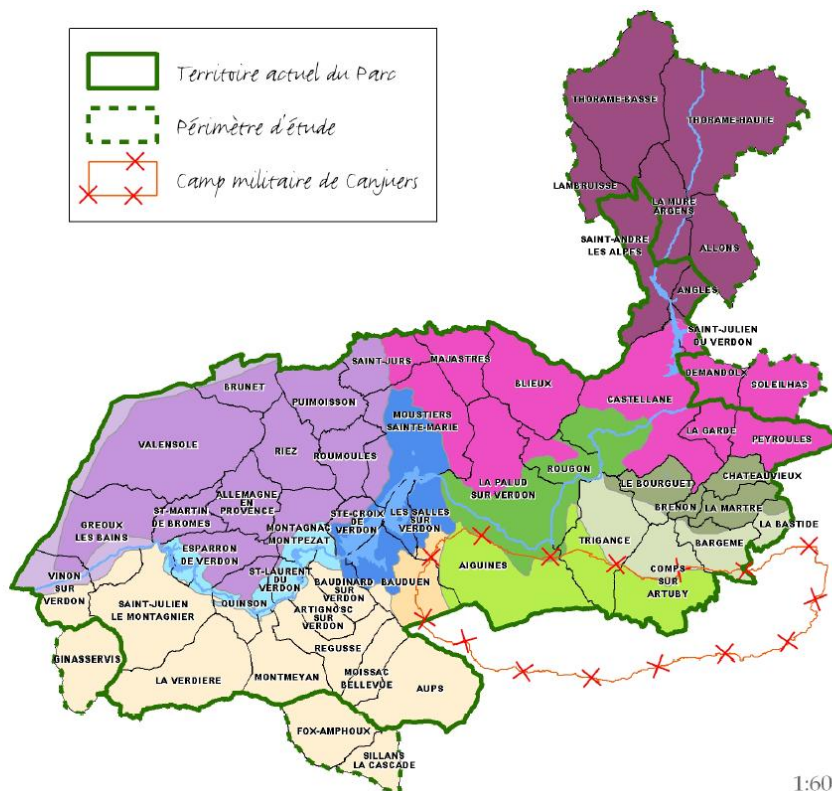
- Plaines et collines
- Transition préalpine

Entité territoriale des massifs karstiques du Verdon

- Plans et collines
- Grandes Gorges du Verdon

Entité territoriale des préalpes

- Montdenier - Castellane
- Transition alpine



Carte du Parc Naturel Régional du Verdon

Par ailleurs, le **Plan du Parc**, document graphique qui délimite en fonction du patrimoine les différentes zones où s'appliquent les orientations et mesures définies dans la charte, identifie certains enjeux relatifs au territoire d'Aiguines. Le Plan du Parc caractérise toutes les zones du territoire selon leur nature et leur vocation dominante.

Le territoire d'Aiguines est concerné par différentes entités paysagères (Paysages du lac de Sainte-Croix, Paysages karstiques du Verdon, et Paysages du Haut-Var), toutefois, les principaux enjeux relèvent de celle correspondant à « **Paysages du Lac de Sainte-Croix** ».

Les enjeux communaux identifiés par le plan du parc, en fonction des orientations principales de celui-ci sont :

**Orientation – Développement d'une agriculture diversifiée, économiquement viable et écologiquement responsable**



Sont identifiés sur le territoire d'Aiguines :

- les **espaces agricoles**, auxquels sont associés des enjeux de préservation, de reconquête et de participation au renouvellement des exploitations agricoles
- les **ensembles significatifs des patrimoines agraires** (notamment au Nord/Nord/Ouest du village), qu'il convient d'inventorier, préserver, restaurer et mettre en valeur.

#### **Orientation – Promouvoir la gestion multifonctionnelle des espaces forestiers**

Sont identifiés sur le territoire d'Aiguines des **espaces forestiers d'intérêt économique, écologique et paysager**, avec des enjeux de dynamisation d'une économie forestière et d'une exploitation rationnelle, de promotion d'une gestion forestière respectueuse des dimensions paysagères et patrimoniales

#### **Orientation – Mettre en œuvre une politique de développement touristique durable**

L'extrémité Nord et la partie littorale, de même que le linéaire de la D71 longeant la limite Nord-Est de la commune sont identifiées comme **sites sensibles soumis à de fortes fréquentations saisonnières**, pour lesquels des programmes spécifiques de développement durables sont à réaliser

#### **Orientation – Mettre en place une stratégie de protection et de gestion du patrimoine naturel**

Les gorges du Verdon sont identifiées comme **zone de sensibilité écologique à protéger/gérer en priorité** (priorité 6 sur 15) et comme corridor écologique majeur. Les orientations spécifiques du plan du parc visent à une préservation, à une gestion et à une valorisation par des mesures incitatives et contractuelles.

#### **Orientation – Préserver l'identité des paysages**

Plusieurs secteurs à enjeux sont identifiés sur Aiguines :

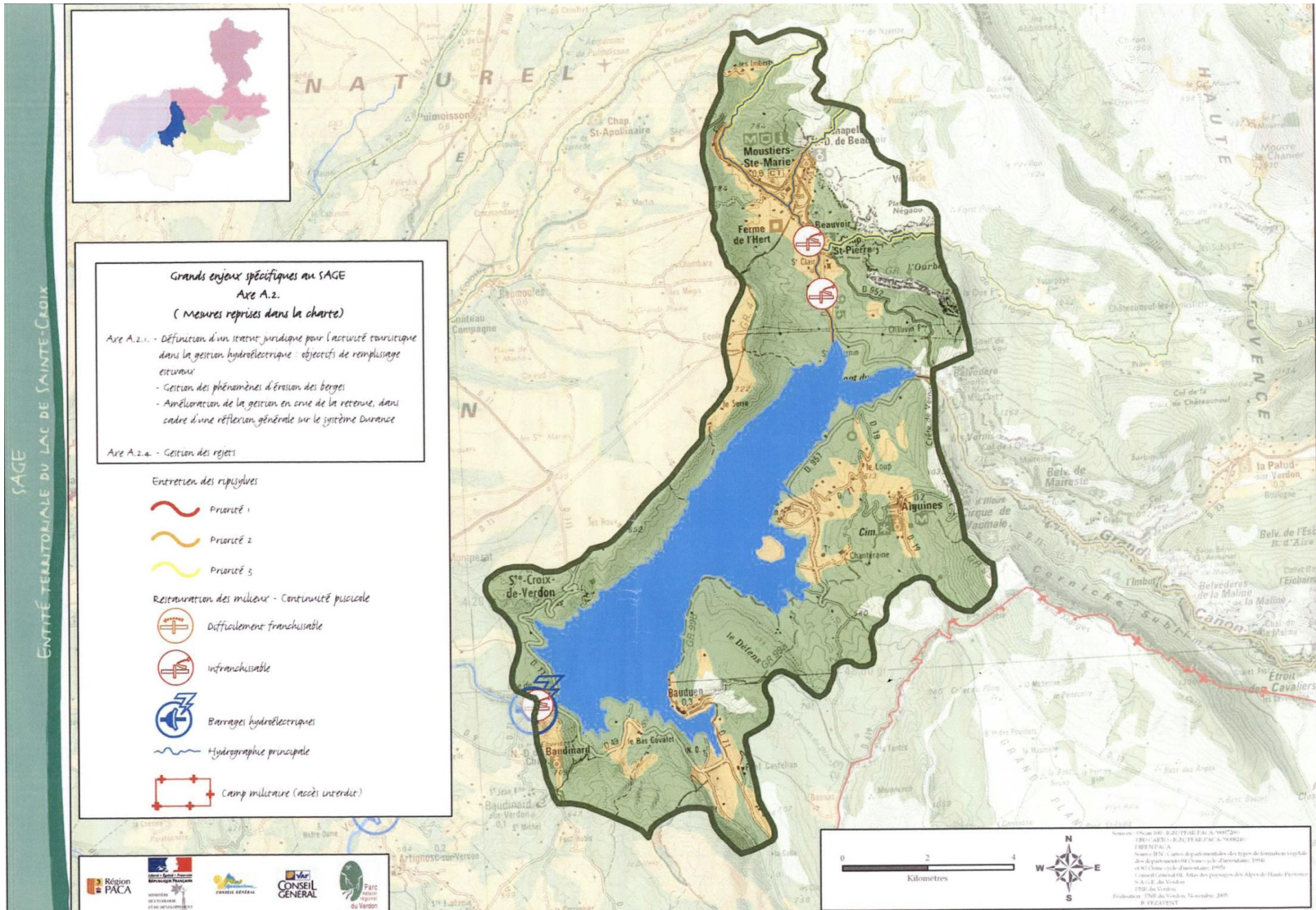
- le relief des Margès (parallèle à la limite Nord-Est de la commune) est identifié comme « **monument emblématique du grand paysage**, qu'il convient de protéger des aménagements d'infra et de superstructures susceptibles de le dégrader ou d'en perturber la perception.
- les **abords Nord-Est du village constitue un socle mettant en valeur la silhouette de celui-ci**. Les enjeux sont de préserver cette silhouette, ainsi que les vues remarquables sur et depuis le village, à travers la maîtrise des extensions et par des restaurations respectueuses des techniques locales.
- le village est repéré comme un **ensemble bâti remarquable à valoriser** : protection de ses caractéristiques du bâti, restauration et mise en valeur par des techniques adaptées.
- la **prise en compte de la découverte des paysages depuis les itinéraires routiers majeurs dans la gestion de l'espace** (D19, D71, D2, D957). L'enjeu est de veiller à la qualité des aménagements routiers et de leurs abords, de préserver les vues significatives et la qualité (paysagère, urbaine, architecturale) des espaces perçus depuis ces itinéraires.
- la **requalification paysagères d'installations touristiques dégradées** et plus particulièrement du camping municipal, des abords du lac au niveau de celui-ci et des installations le long de la D71 en amont du village.





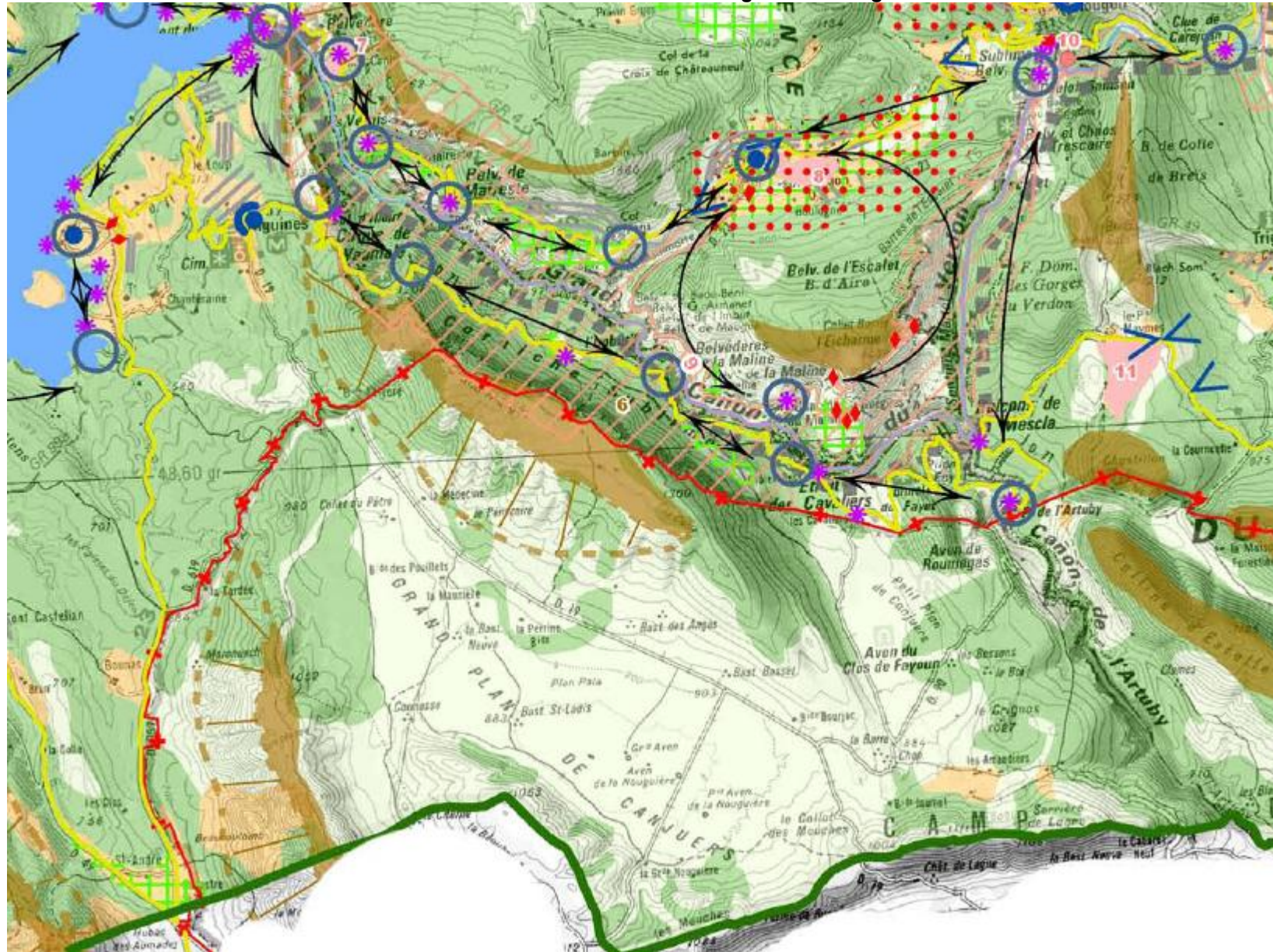


Plan du Parc du PNR du Verdon – Enjeux du SAGE – Entité territoriale du Lac de Sainte-Croix





### Plan du Parc du PNR du Verdon – Carte générale d'Aiguines





Les orientations suivantes font l'objet d'une déclinaison spécifique par entité territoriale

### Mettre en place une stratégie de protection et de gestion du patrimoine naturel

- Site d'intérêt écologique majeur (Cf. numéros figurant dans la notice du plan de parc (de 1 à 16))
- Zone de sensibilité écologique à protéger/gérer en priorité (Cf. numéros figurant dans la notice du plan de Parc (de 1 à 15))
- Corridors écologiques majeurs constitués par les cours d'eau
- Enjeux corridors boisés (maintien des haies)
- Préservation du continuum géographique entre les deux territoires de Parc

### Préserver l'identité des paysages

- Préserver les "Monuments" emblématiques du grand paysage
- Préserver les espaces de découverte du grand paysage
- Prendre en compte les points de découverte du paysage et des patrimoines
- Silhouette majeure de villages à préserver et à conforter
- Monument, repère isolé, ensemble bâti intéressant ou remarquable à valoriser
- Prendre en compte la découverte des paysages depuis les itinéraires routiers majeurs à l'échelle du Parc (entrée, traversée, découverte) dans la gestion de l'espace
- Programmer la requalification paysagère d'installations touristiques dégradées
- Coupures d'urbanisation à conforter
- Requalifier et reconquérir les abords routiers, les espaces publics, entrées et traversées dégradés
- Etudier la recomposition des espaces de bâtis diffus au travers de programmes d'aménagements
- Promouvoir la qualité architecturale, paysagère et l'économie d'espace dans la gestion des extensions urbaines

## LE PLAN DE PARC

### LÉGENDE

- Territoire du Parc naturel régional du Verdon
- Périmètre d'étude
- Camp militaire (accès interdit)

### Contribuer au développement d'une agriculture diversifiée, économiquement viable et écologiquement responsable

- Espaces agricoles
  - Espaces de parcours
  - Préserver les principaux espaces ouverts et les structures agraires particulières
  - Préserver les ensembles significatifs de patrimoines agraires
- Préserver et reconquérir les espaces agricoles et participer au renouvellement des exploitations agricoles  
- Favoriser des pratiques agricoles respectueuses des Hommes, de l'environnement et des paysages

### Promouvoir la gestion multi-fonctionnelle des espaces forestiers

- Amélioration de la connaissance du patrimoine forestier et développement d'une gestion forestière durable

### Mettre en oeuvre une politique de développement touristique durable

- Programmes spécifiques de développement durable à réaliser



## Normes supracommunales

La commune d'Aiguines fait partie du **Massif des Alpes du Sud**, où s'appliquent les dispositions d'urbanisme portées par la **loi Montagne**. En matière d'urbanisme, les dispositions de cette loi définissent les principes d'aménagement et de protection que doivent respecter les documents d'urbanisme et les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol. Ces principes concernent :

- la **préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières**,
- la **préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard**,
- la **réalisation de l'urbanisation en continuité** des bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, **ou l'urbanisation intégrée à l'environnement** (délimitation de hameaux ou groupes d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement)
- le **respect de la qualité des sites et des grands équilibres naturels**,
- la protection des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une surface inférieure à 1000 hectares,
- l'interdiction de créer des routes nouvelles au-dessus de la limite forestière,
- la **réalisation d'aménagements touristiques importants dans le cadre de la procédure particulière dite « des Unités Touristiques Nouvelles (UTN) »**.

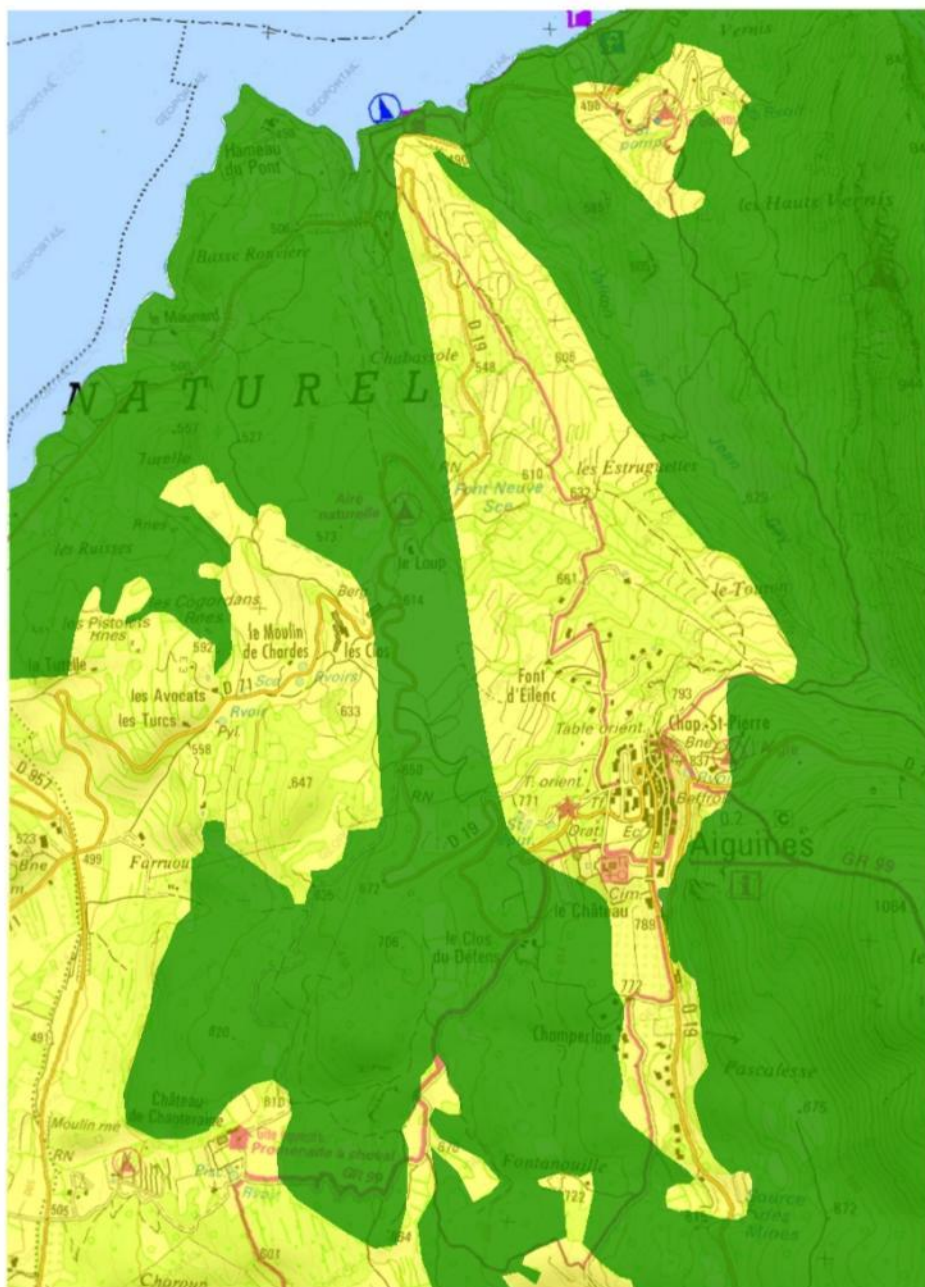
De plus, la commune d'Aiguines est soumise à la **loi Littoral**. En matière d'urbanisme, les dispositions de cette loi définissent les principes d'aménagement et de protection que doivent respecter les documents d'urbanisme et les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol. Ces principes sont :

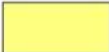

- **une urbanisation « en profondeur »**, l'enjeu étant de réduire l'urbanisation côtière. Les possibilités d'urbanisation sont donc de plus en plus restreintes au fur et à mesure que l'on s'approche du rivage. A cette fin, le Code de l'Urbanisme divise le territoire des communes en trois espaces :
  - **la bande des 100 mètres à compter du rivage** : principe d'interdiction en dehors des secteurs urbanisés (exceptions : constructions ou installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau).
  - **les espaces proches du rivage** : extension limitée de l'urbanisation. Cette urbanisation doit être justifiée et motivée, dans le PLU, selon des critères liés à la configuration des lieux ou à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau
  - **les zones lointaines** : l'extension de l'urbanisation doit se réaliser soit en continuité de l'existant, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement.
- **une obligation de protéger certains espaces** :
  - **les espaces et milieux à protéger** : les PLU doivent préserver certains espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et certains milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques, qui sont fixés par décret. Seuls les aménagements légers nécessaires à leur gestion, à leur mise en valeur, notamment économique, ou à leur ouverture au public, peuvent y être implantés.
  - **les espaces les plus significatifs** : le PLU doit classer en espaces boisés, les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune, après consultation de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites.
  - **les coupures d'urbanisation** : afin d'éviter une trop forte densification du littoral, les PLU doivent prévoir des espaces naturels présentant le caractère d'une coupure d'urbanisation, une sorte de coulée verte permettant d'isoler les différentes zones construites.
- **les terrains de camping** : l'aménagement et l'ouverture de terrains de camping ou de stationnement de caravanes en dehors des espaces urbanisés sont subordonnés à la délimitation de secteurs prévus à cet effet dans le PLU. Ces secteurs respectent les dispositions relatives à l'extension de l'urbanisation et, en tout état de cause, ils sont interdits dans la bande littorale « des 100 mètres ».
- **les routes** : la réalisation de nouvelles routes est interdite, entre autres, sur les plages et en corniche. Les nouvelles routes de desserte locale ne peuvent être établies sur le rivage, ni le longer. Des



exceptions liées à la configuration des lieux, à l'insalubrité, à la sécurité maritime et aérienne, à la défense nationale, ou encore à certains services publics sont prévues.

### Commune d'Aiguines – Plan Local d'Urbanisme (PLU) Diagnostic territorial – Application Loi Littoral – Mars 2009



-  **Espaces proches du rivage – L.146-4 II**
-  **Espaces terrestres préservés - L.146-6**

Dans les **espaces proches du rivage** est autorisée l'extension limitée, avec un principe de continuité. Toutefois, il existe un principe dérogatoire : la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement, ou Unité Touristique Nouvelle (UTN).

Dans les **espaces terrestres préservés** sont autorisés les aménagements légers, la réfection du bâti existant, les aménagements liés à la gestion du site et les travaux d'entretien, ainsi que l'extension limitée des campings antérieurs à la loi Littoral.

## Historique



Aux confins des départements du Var et des Alpes de Haute-Provence, Aiguines trouve son origine en un oppidum établi sur le flanc Sud du Margès, le long de la voie romaine qui reliait Fréjus à Grenoble.

Le village du « Castrum de Aiguinia », en provençal « Eyguinios » est cité comme bien de l'abbaye de Saint-Victor dès le XI<sup>ème</sup> siècle ; une des premières mentions connues d'Aiguines date de 1021 (Aiguina, Aquina). Rien ne semble attester une occupation antérieure du site du village dont la position élevée pourrait correspondre à l'essartage d'une « sauveté » de l'an Mil.

Aiguines a appartenu à la viguerie de Moustiers et au diocèse de Riez. Aiguines est aujourd'hui une des communes du canton d'Aups.

Sur le territoire communal, le Verdon quittait le canyon au Galetas avant de divaguer dans les Iscles qui furent toujours un site de franchissement à gué. Le pont d'Aiguines, sur la route d'Aiguines à Moustiers, aurait été construit au XVI<sup>ème</sup> siècle. L'ensemble des Iscles et du pont est désormais submergé par la retenue de Sainte-Croix.

Il ne reste plus du château féodal d'Aiguines que quelques ruines à Saint-Pierre (chapelle). En revanche, le château du XVII<sup>ème</sup> siècle est encore habité. Sa construction se fit, ainsi que celle de l'église Saint-Jean et Notre-Dame (1650) sur un herbage qui les sépare du village. En contrebas du village se situe le château de Chanteraine, qui fut construit au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

La présence d'un espace forestier d'une qualité rare a permis, à la fin du Moyen-Âge, l'établissement d'une communauté d'artisans tourneurs sur bois.

A partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle et jusqu'à la guerre de 1914, le village d'Aiguines fut un centre important du travail du bois (tourneries, musée des tourneurs à Aiguines) ; la collecte était effectuée jusque dans la gorge du Verdon. La production de la boule de buis d'Aiguines, dont le cloutage était effectué par les femmes, a donné du travail au village jusqu'à l'incendie de la dernière tournerie, coïncidant à peu près avec l'apparition de la boule en métal.

L'activité du tour prit au XIX<sup>ème</sup> siècle, un caractère industriel avec la création de deux usines. Aiguines exporte alors ses productions, notamment dans les colonies. La principale activité réside dans la fabrication de boules cloutées en racine de buis. La commune compte alors un millier d'habitants.

L'apparition de la boule « intégrale » (tout acier) et des matières plastiques dans les années 1930 ruine l'activité du village. La première usine brûle, la seconde est démantelée à la veille de la Deuxième Guerre Mondiale. Aiguines se dépeuple et ne compte plus qu'une centaine d'âmes vers 1950.

La création du camp militaire de Canjuers dans les années 1960 a amputé la commune de 7850 hectares, les deux tiers de son territoire. La perte de ces terrains, essentiellement des pâturages à ovins, a précipité le déclin de l'agriculture et de l'élevage.

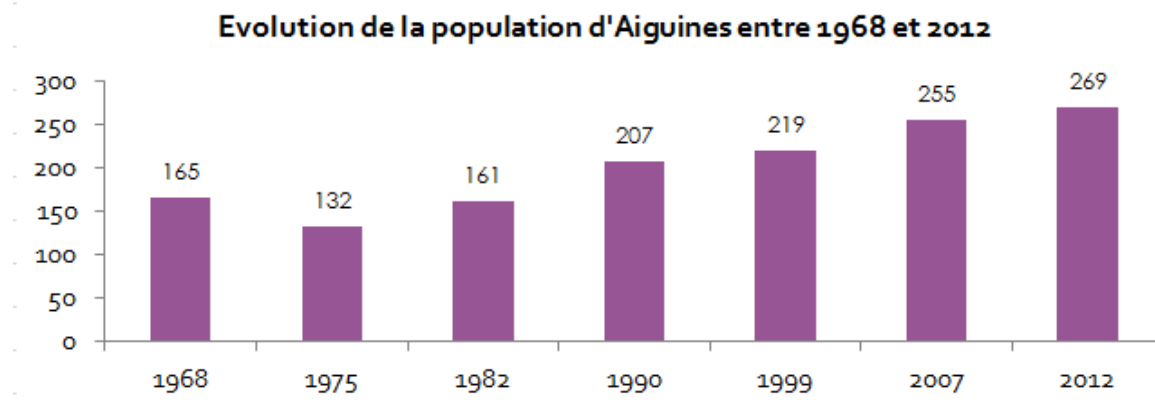
La mise en eau du lac de Sainte-Croix en 1974 a noyé 109 hectares supplémentaires mais, village perché, Aiguines a échappé à l'engloutissement, contrairement à l'infortuné village de Salles-sur-Verdon, totalement submergé, puis reconstruit quelques dizaines de mètres plus haut.

La position privilégiée d'Aiguines a favorisé sa reconversion dans l'activité touristique du fait de la proximité des gorges du Verdon (Aiguines « partage » avec Trigance, le versant varois du Canyon) et des trois kilomètres de berges du lac de Sainte-Croix. La vogue actuelle du « tourisme vert » a fait fortement augmenter la fréquentation estivale de la commune.



## 2. DEMOGRAPHIE

### 2.1. Une population croissante depuis 30 ans



Source : INSEE 2012

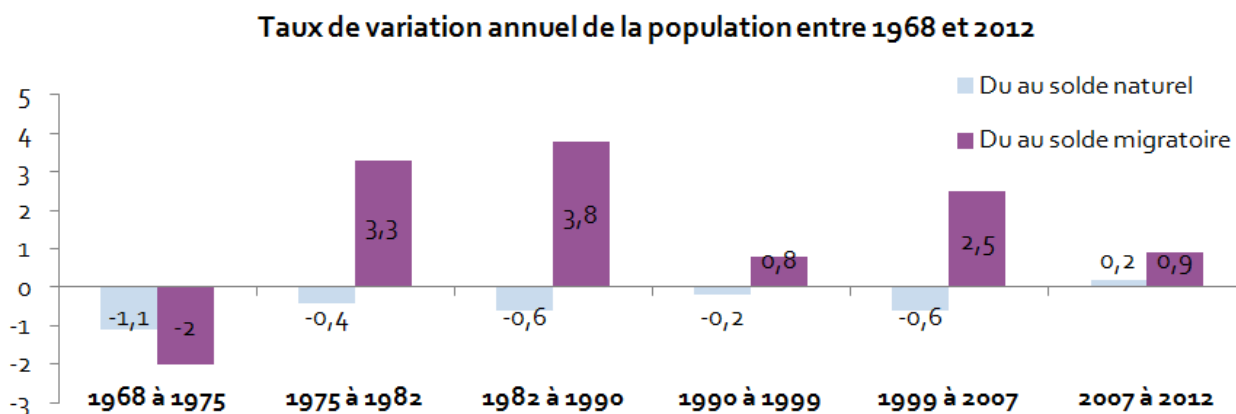
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Taux de variation annuel	-3,1%/an	2,9%/an	3,2%/an	0,6%/an	1,9%/an	1,1%/an

Source : INSEE 2012

Après une période de déclin entre 1954 et 1975 (-74 habitants / -36%), la commune d'Aiguines connaît une croissance continue entre 1975 et 2012. La commune a connu trois périodes de plus grande croissance :

- 1975-1982 avec +29 habitants soit un taux de variation de 22%.
- 1982-1990 avec +46 habitants soit un taux de variation de 29%.
- 1999-2007 avec +36 habitants soit un taux de variation de 16%.

En 2012, la population communale atteint 269 habitants.



Source : INSEE 2012

La croissance démographique que la commune connaît depuis 1975 s'explique principalement par l'arrivée de nouveaux habitants. En effet, sur la période 1975-2012, le solde migratoire est important, contrebalançant un solde naturel négatif entre 1962 et 2007.

Le solde naturel, négatif depuis 1962, est à nouveau positif en 2012. Cette tendance témoigne d'une attractivité communale et d'un dynamisme local.



## 2.2. Une population vieillissante



Source : INSEE 2012

2007	Population
Moins de 20 ans	34
Plus de 60 ans	94
<b>TOTAL</b>	<b>128</b>

2012	Population
Moins de 20 ans	42
Plus de 60 ans	108
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>

En 2012, la répartition de la population par tranches d'âge met en évidence une population âgée. En effet :

- la part des + de 60 ans est majoritaire et supérieure à celle des moins de 20 ans
- une diminution constatée des moins de 45 ans au profit des 45 ans et + entre 2007 et 2012

L'évolution de la structure par âge des habitants d'Aiguines traduit ainsi une tendance au vieillissement de la population. En effet, sur la période 2007 - 2012, la part des + de 60 ans augmente, alors que celle des moins de 20 ans diminue.

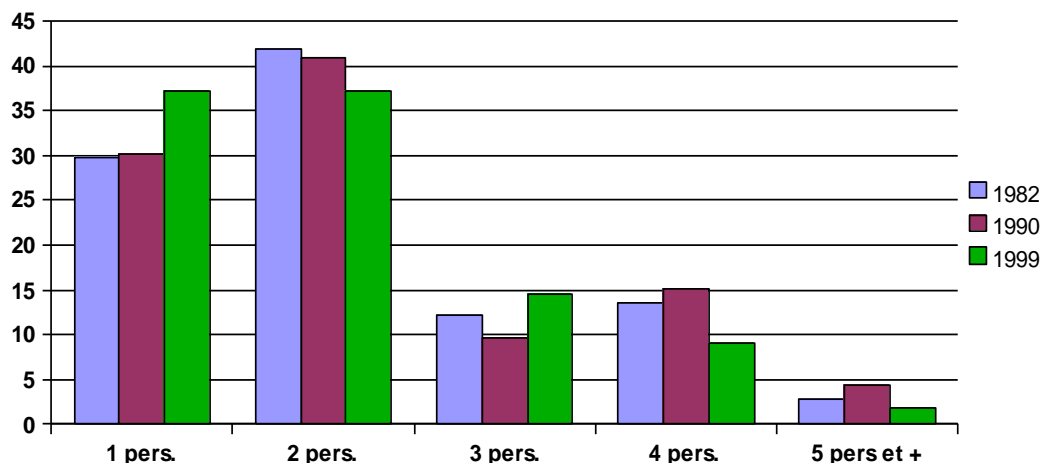
D'ailleurs la population communale est plus âgée que celle de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, et du département du Var. En termes de comparaison, en 2012 les indices de jeunesse (part des moins de 20 ans / part des + de 60 ans) communal, intercommunal et départemental sont respectivement de 0,4 / 0,5 et 0,7.

2012	Commune d'Aiguines	Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon	Département du Var
<b>INDICE JEUNESSE</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>



### 2.3. Une prédominance des « petits ménages »

**Evolution de la taille des ménages**

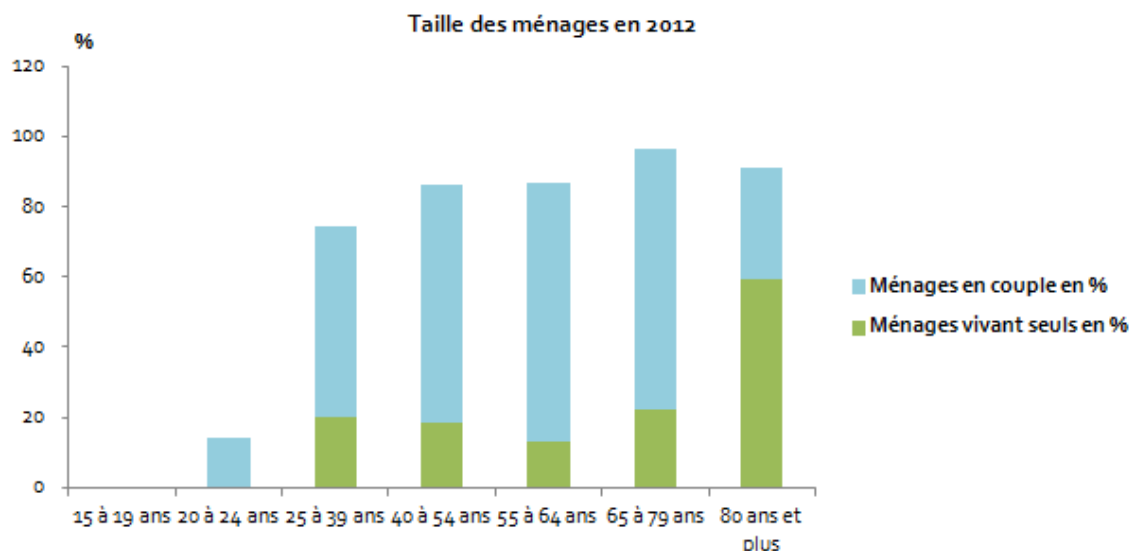


Source : INSEE 1999 (chiffres INSEE récents non disponibles)

En 1999, les ménages de 1 ou 2 personnes représentent près de 70% des ménages. Depuis 1982, il est possible de constater :

- une augmentation importante des ménages d'une personne, qui peut s'expliquer par le vieillissement constaté de la population,
- une augmentation des ménages de 3 personnes, témoignant de l'attractivité de la commune pour les couples avec enfants
- une diminution de la part des « grands ménages » (4 personnes et plus).

La tendance générale de l'évolution de la taille des ménages est à la baisse sur la période de 1968 à 1999.



**SOURCE : INSEE 2012**

Conformément aux tendances intercommunales, départementales et nationales, ce phénomène est lié à l'évolution des comportements sociaux (augmentation du nombre de divorces, de séparations et décohabitation des jeunes) et du vieillissement de la population.

Aussi, la commune d'Aiguines a vu son nombre moyen de personnes par résidence principale diminuer, passant de 2,2 en 1982 à 2 en 2012.

#### **Evolution du nombre moyen d'occupant par résidence principale**



	1982	1990	1999	2007	2012
<b>AIGUINES</b>	2,2	2,2	2	2,1	2
<b>C.C. Lacs et Gorges du Verdon</b>	2,4	2,3	2,2	2,1	2,1
<b>Département du Var</b>	2,5	2,4	2,3	2,2	2,2

Source : INSEE 2011 et 2012

On peut toutefois constater que le nombre moyen d'occupants des résidences principales a connu une très légère hausse entre 1999-2007, passant de 2 occupants par résidence principale à 2,1. Cette tendance s'essouffle en 2012 pour atteindre un chiffre égal à 1999 avec de nouveau 2 occupants par résidence principale.

La moyenne départementale diminue également sur l'ensemble de la période 1982-2012, avec une stabilisation de la moyenne à 2,2 occupants par résidence principale depuis 2007.

A l'échelle de l'intercommunalité, la tendance à la baisse du nombre d'occupants par résidence principale s'observe également, passant de 2,4 en 1982 à 2,1 en 2012.

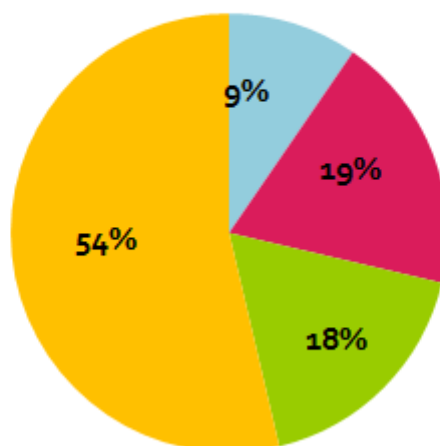
De manière générale et sur toute la durée analysée, on peut observer que le nombre moyen d'occupants par résidences principales à Aiguines reste systématiquement inférieur à celui de la Communauté de Communes et du département.

#### 2.4. Une stabilité résidentielle importante

En 2012, plus de la moitié des habitants d'Aiguines sont installés sur la commune depuis plus de 10 ans. Cela traduit ainsi un fort ancrage résidentiel chez les ménages.

**Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2012**

■ - de 2 ans    ■ De 2 à 4 ans    ■ De 5 à 9 ans    ■ 10 ans et +



Source : INSEE 2012



### **SYNTHESE DEMOGRAPHIE**

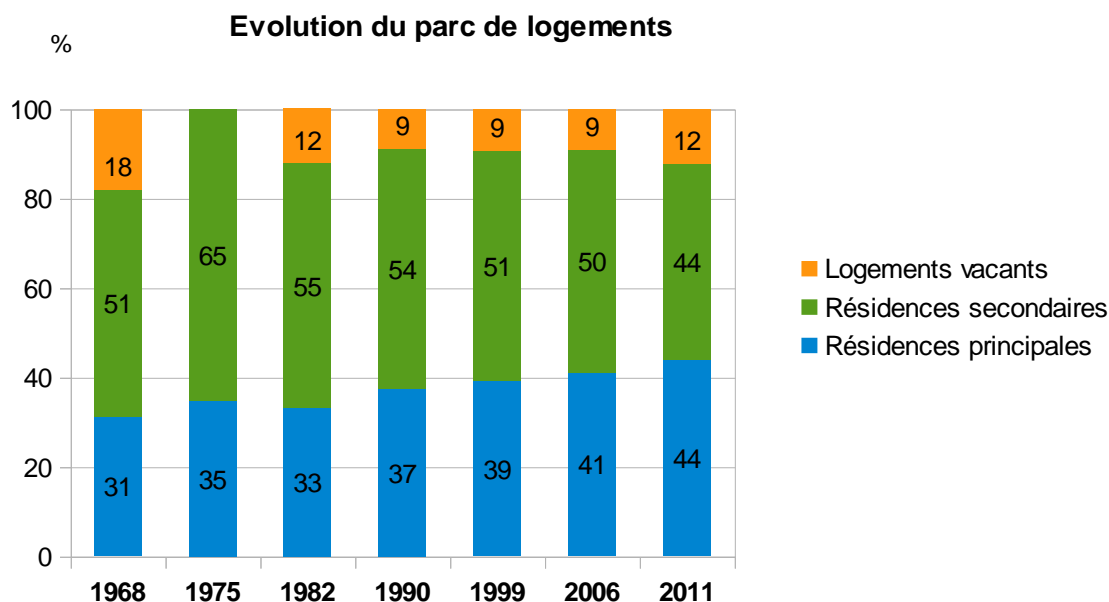
- une population croissante depuis 30 ans. Entre 2007 et 2012 le taux de variation était de 1,1%.
  - une croissance due à l'arrivée de nouveaux habitants (solde migratoire), et à un solde naturel devenu positif en 2012 (+ 0,2% entre 2007 et 2012).
- une population âgée (part des plus de 60 ans majoritaire et supérieure à celle des moins de 20 ans) et vieillissante.
  - une prédominance des « petits ménages » (1 ou 2 personnes).
- un nombre moyen d'occupants par logement globalement en baisse sur les dernières décennies, conformément aux tendances départementales et nationales.  
En 2012, la moyenne est à 2 occupants par résidence principale.
- une stabilité résidentielle importante. Plus de 50% des habitants sont implantés sur la commune depuis plus de 10 ans.



## 3. HABITAT ET LOGEMENTS

### 3.1. Une augmentation de la part des résidences principales

Années de recensement	Population totale	Population des résidences principales	Parc total	Nbre de résidences principales	Nbre de résidences secondaires	Nbre de logements vacants
1982	161	161	223	74	122	27
1982-1990	46	46	26	19	12	-5
1990	207	207	249	93	134	22
1990-1999	12	12	31	16	11	4
1999	219	219	280	109	145	26
1999-2006	36	36	19	15	3	27
2007	255	255	299	124	148	27
2007-2012	14	14	7	12	-15	10
2012	269	269	306	136	133	37



Source : INSEE 2011

En 2012, le parc de logement s'élève à 306 habitations.

Sur la période 1975-2011, la commune d'Aiguines gagne plus de logements que d'habitants (+133 habitants et +141 logements). Le parc de logements communal connaît une croissance continue depuis 1975. Celle-ci a été particulièrement importante entre 1975 et 1982 avec plus 59 logements, ce qui équivaut à une hausse de près de 36%. Par la suite l'évolution est plus modérée jusqu'en 2011.

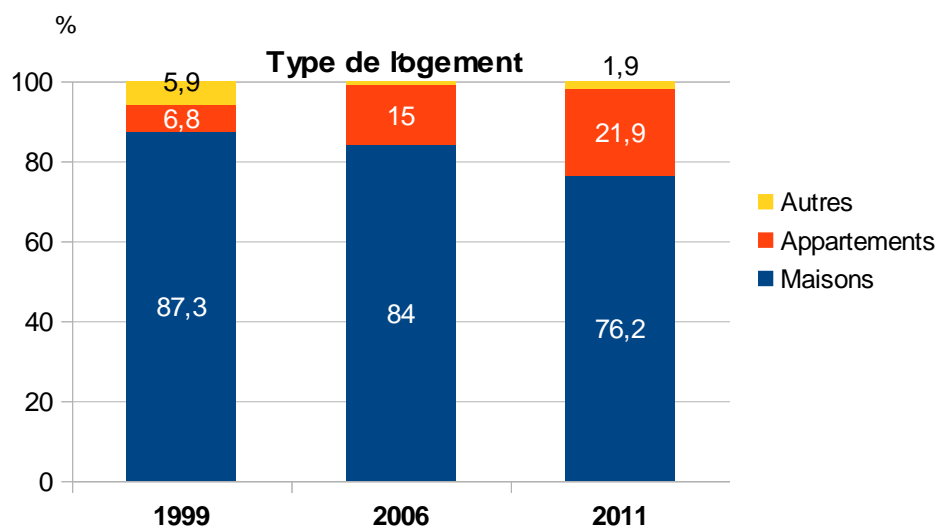
En 2011, la part des résidences principales et des résidences secondaires s'équilibre et comptabilise respectivement 43,9% du parc de logements soit 134 résidences principales et 134 résidences secondaires. Ce phénomène est nouveau sur le territoire d'Aiguines car depuis 1968 on constate que le parc de



logements est dominé par les résidences secondaires jusqu'en 2006. Cela traduit un certain dynamisme ainsi qu'un phénomène de résidentialisation qui est positif pour la commune.

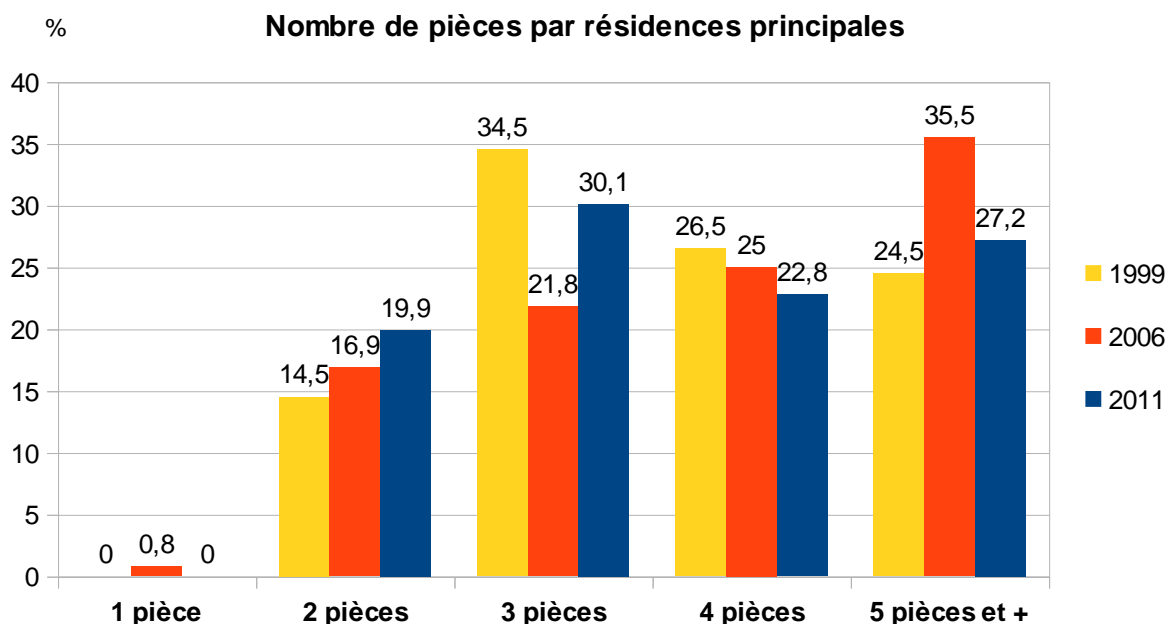
La part de logements vacants est relativement stable entre 1990 et 2009. Cependant, on note une nette augmentation pour l'année 2011 avec près de 12% de logements vacants. Ce taux est assez important, témoignant d'une faible pression immobilière et/ou d'un parc de logements ancien sur la commune. Toutefois, il permet une bonne rotation des populations dans le parc de logements (on considère en effet qu'un taux minimum de 6% de logements vacants permet cette rotation).

### 3.2. Un parc constitué majoritairement de maisons individuelles et de grande taille



Source : INSEE 2011

Le parc de logements d'Aiguines est largement dominé par les maisons individuelles dont la part s'élevait à plus de 80% jusqu'en 2006. Le taux communal de maisons individuelles est ainsi supérieur à ceux du canton (75,5%) et dépasse fortement celui du département (47,3%). Cependant à partir de 2011, la part des maisons individuelles recule (76,2%), au profit des logements collectifs dont la part s'élève à 21,9% du parc de logement.



Source : INSEE 2011

Le parc communal compte une large majorité de logements de grande taille. En effet, entre 2006 et 2011, plus de 80% des résidences principales ont plus de 3 pièces. Les logements de 4 pièces et + représentent près de 60% en 2006 mais se réduisent à environ 50% en 2011.

Cependant à partir de 2011 on observe une baisse des grands logements (4 pièces et +) ainsi qu'une augmentation des logements de 3 pièces en adéquation avec la baisse de la taille moyenne des ménages.



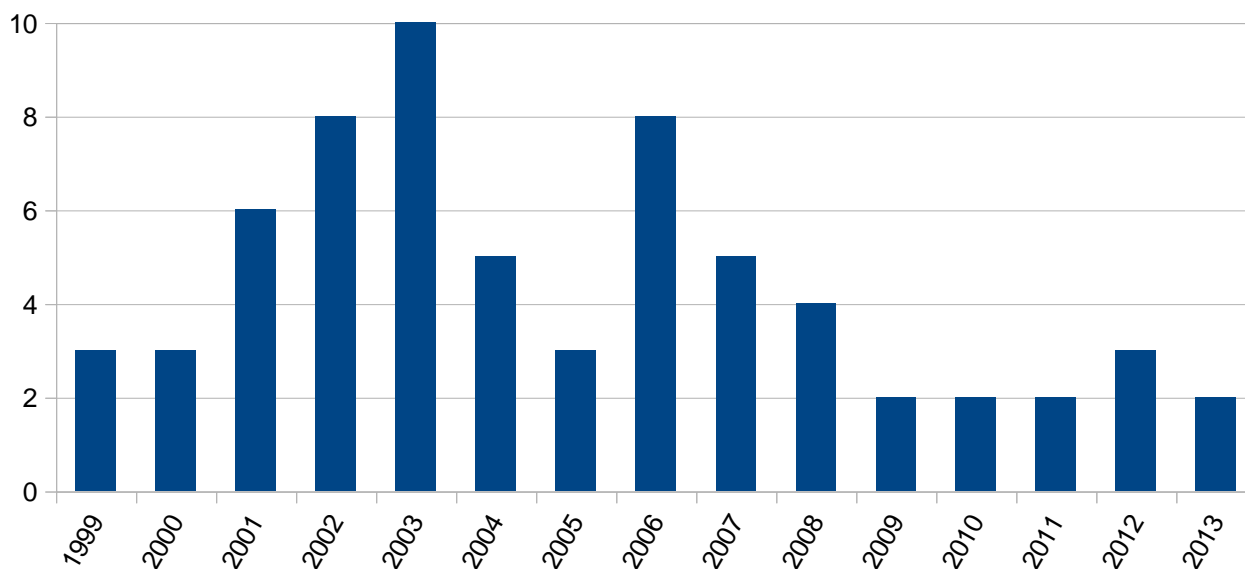
Par ailleurs, le parc de logements d'Aiguines est relativement récent, avec en 2009 près de 58% des résidences principales achevées après 1946. Le rythme de construction reste constant depuis 1946 et s'accroît légèrement ces 20 dernières années.

Enfin, en 2011, les résidences principales communales sont majoritairement occupées par leurs propriétaires. Le taux de propriétaire est en hausse entre 1999 et 2009 passant de 64% à 73%. En revanche en 2011 ce taux baisse à 66%. La part des locataires quant à elle augmente depuis 1999 passant de 21% à 29%.

Le taux important de propriétaires confirme l'attractivité résidentielle de la commune. L'augmentation du nombre d'appartement permet de diversifier l'offre en logement et permet l'installation d'un nombre de locataires en augmentation.

### 3.3. Une production de logements qui se ralentie

**Nombre de permis de construire accordés entre 1999 et 2013**



Source : commune d'Aiguines

Les nouveaux logements construits sur Aiguines ces quinze dernières années correspondent majoritairement à des maisons individuelles.

Au total, ce sont 66 logements qui ont été réalisés sur la période 1999-2013, soit une moyenne de 4,7 logements par an.

La forte production de logements entre 2001 et 2006 s'explique probablement par le développement du lotissement des Ferrages en contrebas du centre ancien du village. Actuellement, le potentiel mobilisable du village est très faible, le seul potentiel mobilisable aujourd'hui se situe à Champerlan. Malgré tout, le potentiel foncier de ce quartier est difficilement mobilisable au vu de la structure urbaine et de la rétention foncière.

#### **Logements sociaux :**

L'offre en logements sociaux sur la commune s'élève à 14 logements (au Nord-Ouest du village).

### 3.4. Les mécanismes de consommation des logements

Quatre phénomènes sont à prendre en compte et sont susceptibles de consommer une partie du parc de logement, ou au contraire de réinjecter des logements dans ce parc :

- le renouvellement,
- le desserrement,
- la variation du parc de logements vacants,
- la variation du parc de résidences secondaires.



### Le phénomène de renouvellement

Parallèlement à la construction de nouveaux logements, certains logements sont démolis, abandonnés ou affectés à un autre usage (commerces, bureaux...). Ceci correspond au phénomène de « renouvellement ». Parfois, à l'inverse, ce phénomène ne se produit pas. Des locaux d'activités sont au contraire transformés en logements, ou des grands logements divisés en plusieurs logements supplémentaires.

Le renouvellement se calcule en comparant le nombre de logements construits durant une période intercensitaire et la variation du parc total de logements durant la même période.

Années de recensement	Parc total	Périodes intercensitaires	Nbre total de logements construits	Nbre de logements construits par an
1999	280	1999-2006	17	2
1999-2006	19	2007-2012	15	3
2007	299	2013-2015	3	2
2007-2012	7			
2012	306			

Source : INSEE 2012

#### Sur la dernière période intercensitaire :

Le parc de logements a augmenté de 7 logements alors que 15 nouveaux logements ont été réalisés.

$$15 - 7 = 8$$

**Ce sont donc 8 logements qui ont été abandonnés, détruits ou affectés à un usage autre que celui d'habitation entre 2007 et 2012.**

**Le phénomène de renouvellement a donc entraîné une consommation du parc de 2007 de l'ordre de 2,68% (soit environ 0,54%/an).**

Période intercensitaire	Nbre de logements concernés par le renouvellement	Taux annuel de renouvellement (en %)
2007-2012	8	0,54

### Le phénomène de desserrement

La construction de logements doit également être suffisante pour accompagner les nouveaux comportements sociaux. En effet, à l'échelle nationale et départementale, ainsi que dans la plupart des communes, le nombre moyen d'occupants par résidence principale est en baisse. Cette évolution correspond au phénomène de « desserrement ». Elle s'explique par de nouveaux comportements sociaux : progression des divorces et séparations, augmentation du nombre de personnes célibataires, augmentation du nombre de familles monoparentales, vieillissement de la population, décohabitation des jeunes, etc...

Elle implique donc une construction de logements toujours plus nombreux pour loger une population égale.

#### Sur la dernière période intercensitaire : passage de 2,06 à 1,98 personnes par résidences principales.

$$255 \text{ (population des résidences principales en 2007)} / 1,98 = 129$$

$$124 \text{ (résidences principales en 2007)} - 129 = -5 \text{ logements}$$



**La baisse du nombre d'occupants par résidence principale a consommé une partie du parc de logements de 2007, soit 5 logements.**

### La variation des résidences secondaires

Le parc de résidences secondaires, en augmentation constante depuis les années 1970, a enregistré sa première baisse entre 2007 et 2012.

**Entre 2007 et 2012, 15 résidences secondaires ont disparu, soit autant de résidences principales en plus dans le parc total.**

Années de recensement	Parc total	Nbre de résidences principales	Nbre de résidences secondaires	Part des résidences secondaires dans le parc
<b>1982</b>	223	74	122	54,71%
1982-1990	26	19	12	
<b>1990</b>	249	93	134	53,82%
1990-1999	31	16	11	
<b>1999</b>	280	109	145	51,79%
1999-2006	19	15	3	
<b>2007</b>	299	124	148	49,50%
2007-2012	7	12	-15	
<b>2012</b>	306	136	133	43,46%

Source : INSEE 2012

### La variation des logements vacants

L'existence d'un parc de logements vacants est indispensable pour assurer la fluidité du marché et permettre aux habitants d'une commune de changer d'habitation en fonction de leurs besoins (naissance ou départ des enfants...). Un taux de vacance équivalent à environ 6% du parc de logements permet d'assurer une bonne rotation de la population dans le parc de logements.

Cependant, l'importance du parc de logements vacants dans une commune est fluctuante :

- l'insuffisance du parc de logements provoque une réduction du nombre de logements vacants,
- au contraire, une offre abondante ou un parc comportant de nombreux logements anciens vétustes engendre une augmentation du nombre de logements vacants.

Années de recensement	Parc total	Nbre de logements vacants	Part dans le parc
<b>1982</b>	223	27	12,11%
1982-1990	26	-5	
<b>1990</b>	249	22	8,84%
1990-1999	31	4	
<b>1999</b>	280	26	9,29%



1999-2006	19	27	
2007	299	27	9,03%
2007-2012	7	10	
2012	306	37	12,09%

Source : INSEE 2012

En 2006, 9% du parc de logements correspondent à des logements vacants, soit 27 logements en valeur absolue.

En 2012, 12,1% du parc de logements correspondent à des logements vacants, soit 37 logements en valeur absolue.

**Ainsi, sur la période 2007-2012, le parc de logements communal a gagné 10 logements vacants. Ce sont autant de résidences principales en moins dans le parc de logements.**

### Récapitulatif

La construction de logements n'a pas corrélativement pour effet d'accroître le parc de logements. Les besoins endogènes nécessaires au maintien de la population, à la rénovation du parc de logements et pour assurer la fluidité du parc impliquent une consommation de logements.

Dans le tableau ci-après, couvrant la période 2007-2012, les chiffres indiquent la consommation du parc (chiffres négatifs) ou la réinjection dans le parc (chiffre positif) par le facteur indiqué.

Le renouvellement	- 8
Le desserrement	- 5
La variation du parc de résidences secondaires	+ 15
La variation du parc de logements vacants	- 10
<b>TOTAL</b>	<b>- 8</b>

Entre 2006 et 2012, trois phénomènes ont consommé une partie du parc de logements (phénomènes de renouvellement, de desserrement et variation des logements vacants). En revanche, le phénomène de variation du parc de résidences secondaires a réinjecté des logements dans le parc. Ainsi, sur cette période, **8 nouveaux logements sont nécessaires pour maintenir la population.**

Dans la même période, 15 logements neufs ont été réalisés, soit un gain réel de **7 logements**.

$7 \times 1,98$  (nombre moyen d'occupants par résidence principale en 2011) = 13,8

**D'après notre calcul, le gain réel de logements aurait du engendrer une augmentation d'environ 14 habitants. Or on remarque que la population résidentielle communale a effectivement augmenté de 14 habitants entre 2007 et 2012 (255-269).**



### **SYNTHESE LOGEMENTS**

**- un parc de logements en constante augmentation depuis 1975**

**- un parc dominé par les résidences secondaires jusqu'en 2011. A partir de 2011, la part des résidences principales a rejoint la part des résidences secondaires, avec respectivement une part de 43,9% du parc de logement**

**- une part de logements vacants relativement importante et en augmentation (12% en 2011)**

**- un manque de diversité du parc de logements communal, mais qui se rééquilibre : majorité de maisons individuelles, occupées par leurs propriétaires, des logements de grande taille malgré une prédominance des « petits ménages »**

**- un rythme de construction d'environ 2 nouveaux logements par an ces 15 dernières années, et la réalisation récente de logements collectifs (2006-07)**



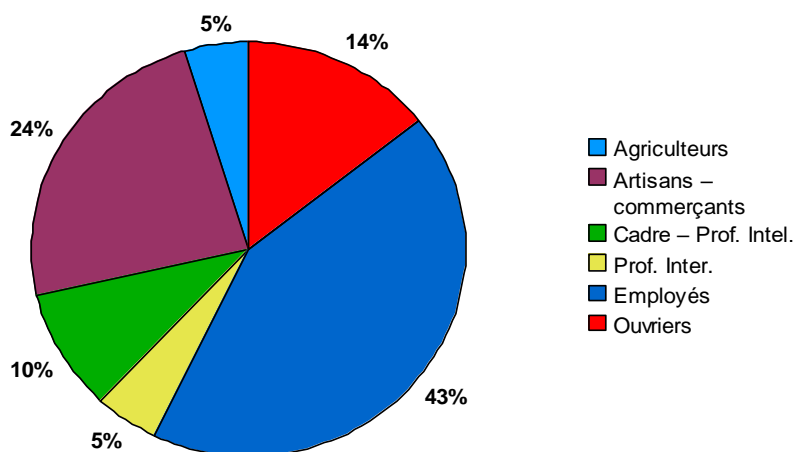
## 4. ACTIVITES ECONOMIQUES

### 4.1. Une population active en hausse et un taux de chômage qui augmente

En 2011, les actifs communaux représentent 41,5% de la population totale. Le taux d'activités de 71,8% en 2011 est en augmentation par rapport à 2006 (67,1%). Le nombre d'actifs ayant un emploi reste stable à 61% entre 2006 et 2011. Le taux de chômage en revanche est de 15,2% en 2011 alors qu'il avait fortement diminué à 8,7% en 2006. En 2011, le taux de chômage communal est semblable à celui du canton (16,4%) et du département (13,9%).

En 1999 (chiffres INSEE récents non disponibles), la population active était constituée principalement par les employés (43%), les artisans-commerçants (24%), les ouvriers (14%) et en moindre proportion les cadres-professions intellectuelles (10%).

**Catégories Socioprofessionnelles des actifs avec un emploi communaux**



Source : INSEE 1999

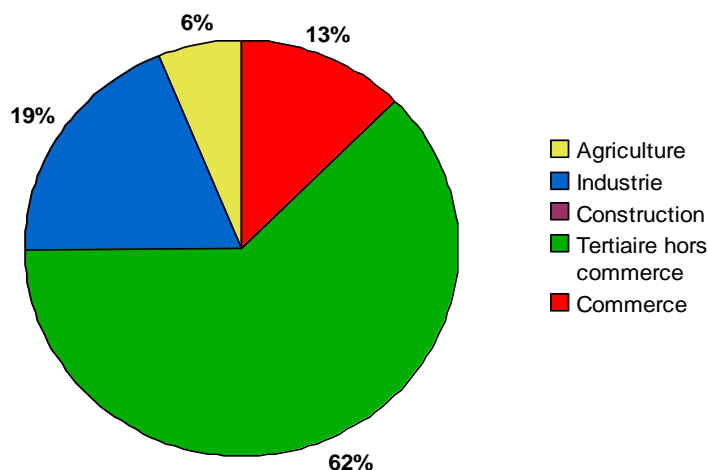
En 2011, 81 emplois sont recensés sur la commune. Les actifs communaux sont 61,2% à travailler sur la commune d'Aiguines. Cependant, la part des résidents ayant un emploi sur la commune est à la baisse sur la dernière décennie, passant de 73,7% en 1999 à 61,2% en 2011. Parmi les 38,8% ayant un emploi en dehors du territoire communal, 16,3% travaillent dans le département du Var et 22,4% dans un autre département.

La capacité d'emplois offerte sur la commune est importante au regard de sa population active. En effet, en 2011, il y avait 81 emplois pour 110 actifs, soit 0,7 emploi pour 1 actif. Ainsi Aiguines ne possède pas uniquement une fonction résidentielle ce qui est intéressant pour une commune rurale de ce type. Toutefois il est important de préciser qu'un bon nombre d'emploi sont saisonniers, liés au tourisme.



## 4.2. Une structure de l'emploi communal dominée par le tourisme.

**Secteurs d'activités des emplois communaux**

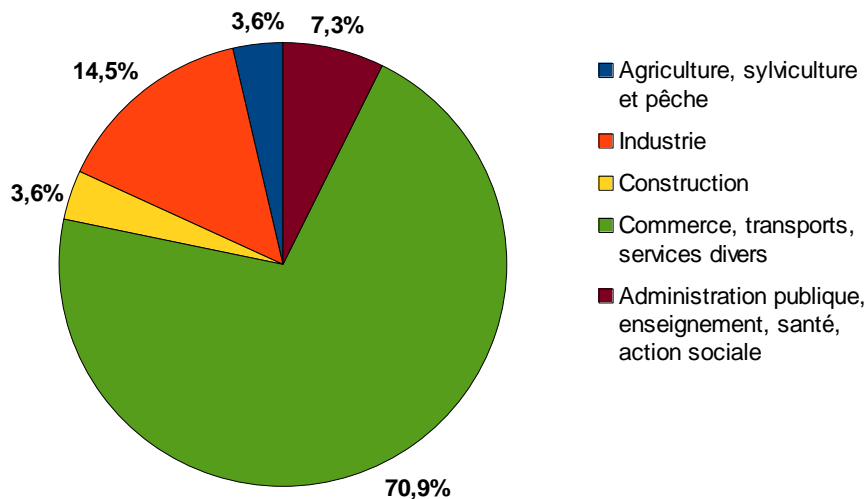


Source : INSEE 1999 (chiffres INSEE récents non disponibles)

En 1999, les actifs étaient employés en grande majorité dans les domaines liés aux services, au commerce, au transport et à l'administration (75%), suivi par l'industrie (19%) et enfin par l'agriculture (6%). Les services sont principalement liés au tourisme (restaurations, boutiques du terroir, hôtellerie et camping) important sur la commune. En effet, Aiguines connaît une grande attractivité sur son territoire (Gorges du Verdon et Lac de Sainte-Croix).

Ainsi l'emploi communal est fortement dominé par le secteur touristique (62%). En 2011, les établissements actifs sur la commune sont majoritairement concentrés dans le secteur tertiaire (70,9%).

**Etablissements communaux actifs par secteur d'activité**



Source : INSEE 2011



### 4.3. Des activités artisanales et commerciales en lien avec le tourisme

Le **noyau commercial et de services de la commune se situe au niveau du village** : boulangerie, épicerie, poste, restaurants, boutiques de produits locaux et de souvenirs. Par ailleurs, en période estivale, le camping municipal (Le Galetas) compte également quelques commerces de proximité.

Le Schéma Départemental d'Équipement Commercial préconise un renforcement des équipements de première nécessité sur Aiguines.



**Cœur commercial du village**

La commune compte **plusieurs artisans** au niveau du village (cœur du village ou galerie artisanale) : travail du cuir, poterie, santons, tournage du bois, conserverie artisanale/boutique.

Dans le cadre de leur activité, et en vue de pérenniser/développer celle-ci, les artisans implantés au sein du noyau villageois ont besoins de locaux de stockage (bois, ...), ne pouvant pas être réalisés in situ.

### 4.4. Activités agricoles

#### Caractéristiques et évolution de l'agriculture communale

Aiguines est située dans un secteur montagneux, où les surfaces planes, propres à supporter une activité agricole sont très limitées et morcelées. A part quelques pièces de céréales et surtout de fourrage, le terroir est aujourd'hui en partie abandonné : la Surface Agricole Utile (SAU) qui s'élevait à 323 hectares en 1979 s'est réduit à 264 hectares en 1988 et à 256 hectares en 2000.

Au titre du Recensement Général Agricole de 2010 (RGA), seuls les exploitants professionnels ayant leur siège sur la commune sont comptabilisés. Aussi, en 2010, on ne compte plus qu'un exploitant possédant 45 hectares de SAU et un cheptel de 43 bêtes.

Les activités pastorales qui toutes dépendaient des pâturages de Canjuers ont en grande partie disparues avec la création du camp militaire.

Les agriculteurs communaux se sont orientés vers l'agrotourisme, avec la création de campings à la ferme (Les Clos, le Maunard).



**Elevage de moutons et chênes truffiers au niveau de Champerlan**



**Exploitation agricole du Moulin de Chardes – élevage de moutons et camping à la ferme**

Les principales entités agricoles communales se situent entre le village et le Lac, au niveau du secteur Chanteraine et Cros d'Ardoui / L'Estay / Rioussset (Au Sud du quartier de Champerlan)



#### 4.5. Une forte attractivité touristique

Avec les Gorges du Verdon, qui constituent l'un des grands sites du patrimoine national, par la beauté et la diversité de ses paysages et le lac de Sainte-Croix (2 500 hectares) mis en eau en 1993, Aiguines dispose d'un patrimoine naturel touristique de premier plan.

Toutefois, le tourisme à Aiguines reste saisonnier :

- le **tourisme régulier** des résidences secondaires, prédominantes sur la commune. Ce phénomène a contribué à la restauration du patrimoine bâti du village,
- le **tourisme itinérant** des visites des gorges et de retenues, permettant à quelques commerces permanents et à quelques artisans de rester au village et qui induit également l'ouverture estivale d'activités commerciales spécifiques (vente de souvenirs et de produits locaux, restaurants, ...)
- le **tourisme des campings**, qui reste le mode d'accueil touristique dominant et conserve à Aiguines une clientèle attirées plus particulièrement par les loisirs nautiques (baignade, canoë kayak, pêche).

Les structures d'hébergement touristique suivantes sont recensées sur le territoire communal :

<b>CAMPINGS</b>	
Le Galetas (camping municipal)	350 emplacements
Chanteraine	130 emplacements
L'Aigle	85 emplacements
Les Bastides du Lac	30 emplacements
Les Clos (camping à la ferme)	20 emplacements
Le Maunard (camping à la ferme)	10 emplacements
<b>Total Campings</b>	<b>625 emplacements</b>
<b>Capacité d'accueil</b>	<b>1 875 lits</b>
<b>HÔTELS</b>	
Altitude 823 – Village	10 chambres
Le Vieux Château – Village	10 chambres
Le Grand Canyon – Est de la commune – le long de la D71	15 chambres
<b>Total Hôtels</b>	<b>35 chambres</b>
<b>Capacité d'accueil</b>	<b>70 lits</b>
<b>CHAMBRES D'HOTES</b>	
<b>Total Chambres d'hôtes</b>	<b>16 chambres</b>
<b>Capacité d'accueil</b>	<b>32 lits</b>
<b>HEBERGEMENT COLLECTIF</b>	
Colonie de vacance	60 lits
<b>RESIDENCES SECONDAIRES</b>	
Résidences secondaires	148
<b>Capacité d'accueil</b>	<b>592 lits</b>
<b>CAPACITE D'ACCEUIL TOTALE</b>	<b>2629 lits</b>



**Exemples de structures touristiques au niveau du village**



**Camping Municipal - Le Galetas**



**Gorges du Verdon et le belvédère du Col d'Illuire**



**Lac de Sainte-Croix**



L'ensemble des structures d'hébergement touristique à Aiguines représente une capacité d'accueil de 2629 lits, ce qui s'avère particulièrement élevé.

Ainsi, on constate que la commune possède une capacité d'accueil près de dix fois supérieure à sa population permanente. Cet accroissement démographique saisonnier n'est pas sans conséquence sur l'équilibre du territoire, notamment en termes d'aménagement (équipements publics, réseaux...) et d'activité économique.

En 2018, un travail de valorisation du belvédère du Col d'Illoire a permis d'illustrer l'intérêt de la commune pour ce secteur économique.

#### **SYNTHESE ACTIVITES ECONOMIQUES**

- une population active relativement stable, et un taux de chômage en forte baisse depuis 1999
  - un taux d'emploi relativement élevé (0,87)
  - une large majorité d'actifs travaillant sur la commune (59,2%)
- une économie locale majoritairement tournée vers le secteur touristique (commerce, artisanat)
  - une agriculture qui s'oriente vers l'agrotourisme
- une offre en commerce de proximité et à vocation touristique au niveau du village



## 5. EQUIPEMENTS

La commune dispose d'une offre en équipements satisfaisante compte-tenu de sa taille :

- une mairie
- un office de tourisme
- un bureau de poste
- une école avec classe unique (12 élèves, située au rez-de-chaussée de la Mairie)
- une salle polyvalente et 4 ateliers-relais pour artisans
- une école de tournage sur bois (reconversion du site de l'ancienne colonie de vacances)



**Mairie, office de tourisme, bureau de poste et école d'Aiguines**



**Bâtiment communal en entrée Est du village (ancienne colonie)**

En matière d'équipements sportifs et de loisirs, Aiguines dispose :

- d'une aire de jeux pour enfants, à proximité de l'école
- d'un boulodrome
- d'une école d'escalade
- d'une aire de départ de deltaplane et de parapente



**Aire de jeux pour enfants – Village d'Aiguines**

Par ailleurs, la commune projette la création d'un musée de la tournerie sur bois, au cœur du village.

#### **SYNTHESE EQUIPEMENTS**

- une offre en équipements adaptée à la taille de la commune et concentrée au niveau du village
- des projets communaux : création d'un musée de tournage sur bois



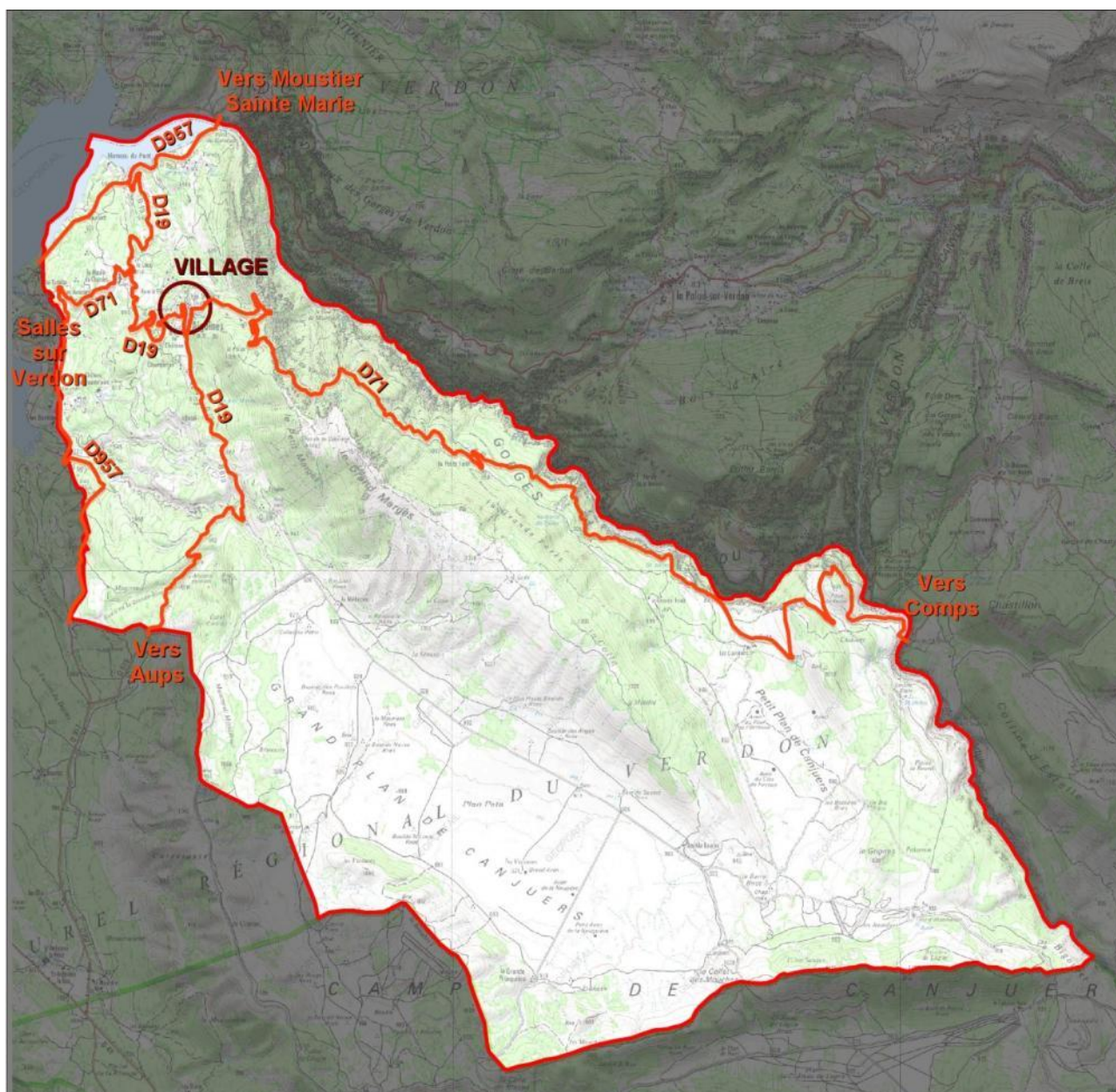
## 6. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

### 6.1. Réseau routier

Le village d'Aiguines est relié à Moustier-Sainte-Marie par la D957, qui a été déviée au pont du Galetas, après la mise en eau de la retenue de Sainte-Croix. La D619 et la D71 relient respectivement Aiguines à Aups et aux Salles-sur-Verdon / Comps, par la corniche, en suivant la rive gauche du canyon du Verdon.

Le passage d'un itinéraire des gorges du Verdon par Aiguines, fait bénéficier la commune d'un important passage touristique.

**Commune d'Aiguines – Principaux axes de circulation**

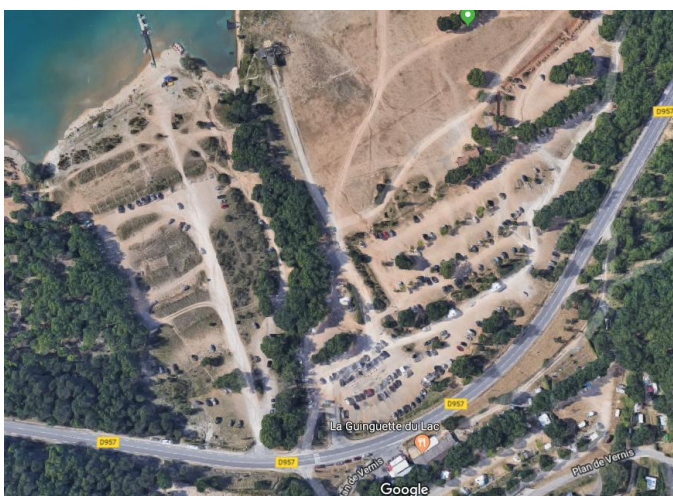
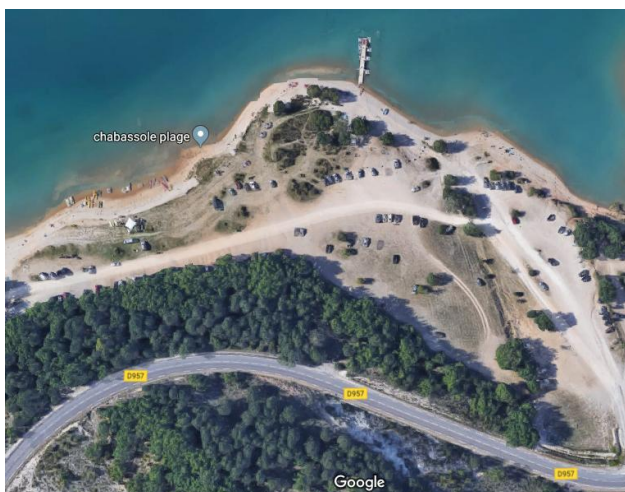




## 6.2. Offre de stationnement

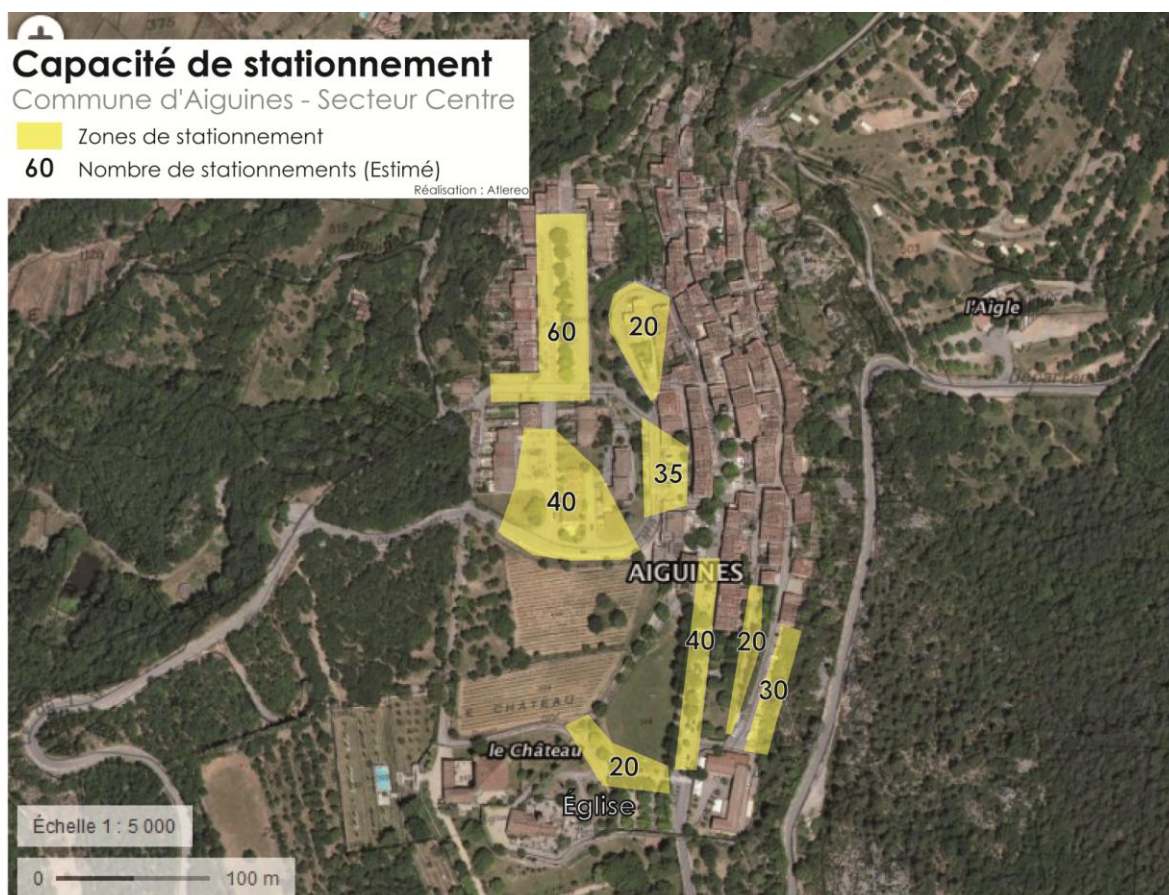
La forte attractivité touristique de la commune engendre une variation saisonnière des besoins en stationnements dans deux secteurs : le centre de la commune ainsi que les zones de baignades des plages Chabassole et Galetas.

Les stationnements desservant les plages se font à mêmes les dépôts alluvionnaires qui les constituent, les parkings sont aménagés sans imperméabilisation du sol. Les stationnements sont épars voire parfois anarchiques sur la plage de Chabassole. La capacité en stationnement de ces plages est estimée à 250 places pour la plage de Chabassole et de 400 places pour la plage de Galetas.



**Vue aérienne du stationnement sur les plages de Chabassole (à gauche) et Galetas (à droite)**  
Source : Google Maps

Outre ces stationnements, le village comprend une offre de stationnement en périphérie de son centre qui est dense. Seule le lotissement bâti en contrebas du centre historique intègre en son sein une large offre de stationnement. On estime ainsi l'offre en stationnement à 180 places avec des poches de stationnement en périphérie et des stationnements plus épars dans les ruelles du centre ancien.



**Carte de situation de l'offre en stationnement – réalisation : G2C**



### 6.3. Transports publics

La commune d'Aiguines est reliée à Aups par une ligne de bus du Conseil Général :

- une ligne 1121 Aiguines/Les Salles-sur-Verdon/Aups avec une fréquence de 1 départ/ jour, et jusqu'à 3 retours/jour en semaine et hors saison estivale.
- une ligne estivale 1005 est également aménagée pour desservir ces mêmes destinations avec une fréquence de 4 départs/retours par jour, semaine et week-end.

On constate une adaptation de l'offre en transport collectif durant la période estivale. En effet la fréquence des dessertes entre Aiguines et Aups augmente de façon conséquente.

### 6.4. Cheminements doux

La commune d'Aiguines est traversée par un important réseau de sentiers de promenade sur sa partie Sud/Sud/Est, dont le GR 99 - Le Revest-les-Eaux (Nord de Toulon) / Les Gorges du Verdon qui traverse le village.

De plus, un sentier entre le camping municipal et le village a été créé, permettant un fonctionnement conjoint de ces deux principaux pôles touristiques.

#### **SYNTHESE TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS**

- une desserte routière suffisante
- une commune située sur un axe touristique local majeur (route des Gorges)
- une offre de transport collectif insuffisante mais renforcée en période estivale
- un réseau de sentiers de promenade important



## 7. RESEAUX ET GESTION DES DECHETS

### 7.1. Alimentation en Eau Potable (AEP)

L'alimentation en eau potable de la commune d'Aiguine est géré en régie par le Syndicat Intercommunale de Chardez.

#### Ressource

Les unités de distribution communales sont alimentées par quatre ressources :

- la **source de Vaumale** : située au Sud-Est de la commune (capacité de production d'environ 40m<sup>3</sup>/j).
- la **source des Chardez** : partagée avec la commune de Salles-sur-Verdon, située à l'Ouest de la commune (capacité de production de 75 à 150m<sup>3</sup>/j). Elle est utilisée à hauteur de 2l/s par Aiguines, soit 170m<sup>3</sup>/jour (base pompage 24h/24) ou 140m<sup>3</sup>/jour (base pompage 20h/24). L'eau est pompée à partir d'une bêche de 100m<sup>3</sup> jusque dans le réservoir de Saint-Pierre, qui alimente le village.

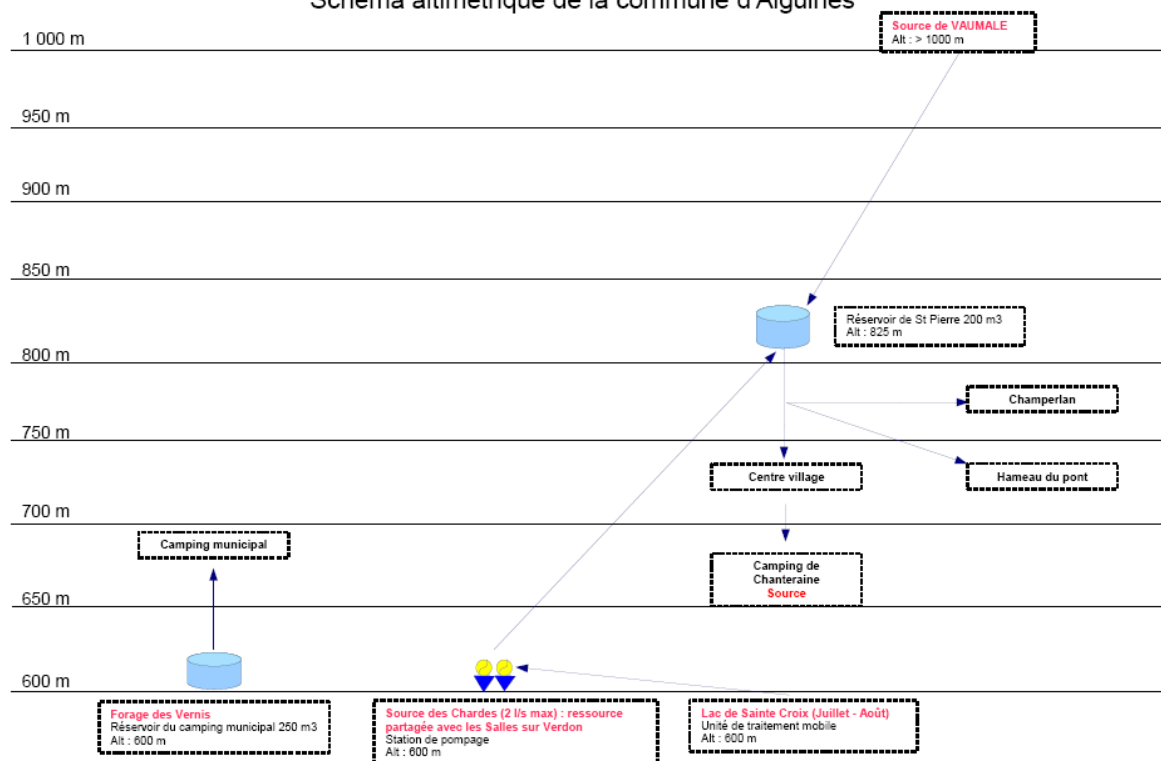
Les Sources des Chardez et de Vaumale sont utilisées en priorité pour l'alimentation de la commune d'Aiguines.

- le **forage des Vernis** : situé au Nord de la commune, au niveau du réservoir du Camping, à une côte altimétrique de 600m (capacité de production de 210m<sup>3</sup>/j). Il s'agit en fait de 2 forages de reconnaissance, équipés en forages de production, qui ont été réalisés en 1990 pour l'un et 2003 pour l'autre. Les pompes sont situées entre 200 et 250m de profondeur. Lors du pompage, le rabattement est d'environ 20m. Ces forages n'alimentent que le Camping Municipal.
- la **retenue de Sainte Croix** utilisée uniquement en période de pointe. L'eau prélevée dans le Lac est amenée directement jusqu'à la station de pompage des Chardez et traitée par la station de filtration de la SEERC. L'eau est rejetée dans la bêche de la source des Chardez (100m<sup>3</sup>). Sur l'année 2019 1 018 m3 ont été pompés par ce moyen.

L'eau des sources et du forage sont traitées par chloration au niveau des bassins et l'eau de la Retenue de Sainte Croix est traitée grâce à une unité mobile d'ultrafiltration.

La Source de Chabassole a été abandonnée car elle est située dans un environnement agricole et est donc difficilement protégeable.

Schéma altimétrique de la commune d'Aiguines





## Stockage et réseau

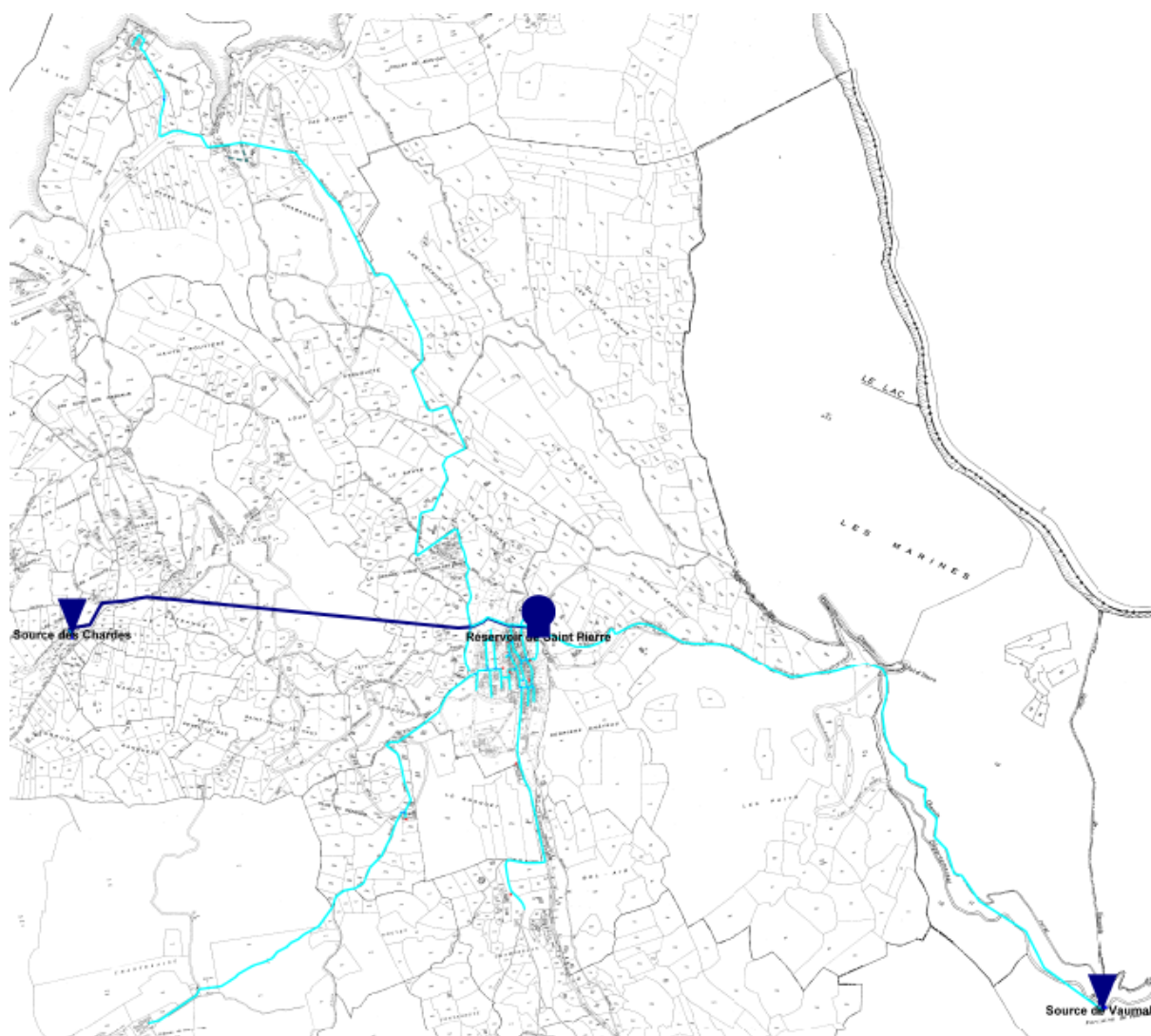
Le réseau public de distribution d'eau potable de la commune d'Aiguines possède deux ouvrages de stockage, qui desservent deux unités de distribution :

- le réservoir de Saint Pierre, d'une capacité de 200 m<sup>3</sup> et situé à une cote altimétrique de 825m,
- le réservoir du Camping Municipal, de 250 m<sup>3</sup> et situé à une cote altimétrique de 600m.

L'eau du forage alimente le réservoir de 250 m<sup>3</sup>, qui dessert gravitairement le Camping Municipal. Les sources, ainsi que la Retenue de Sainte Croix alimentent le réservoir de Saint Pierre, qui dessert le village et les écarts (quartier Champerlan, Camping de Chanteraine et Hameau du Pont). Aux débuts du camping, les deux unités de distribution étaient maillées, pour permettre l'alimentation du réseau du camping par le village et la source de Chabassole. Depuis, le camping s'est agrandi et a développé ses propres ressources ; la vanne de liaison reste donc fermée et la canalisation n'est plus utilisée.

Le réseau de distribution d'eau potable du village d'Aiguines représente un linéaire de 14 km, tandis que celui du camping mesure environ 1 km.

Selon les dernière données connues, le rendement du réseau est supérieur à 70% (source : commune).



**Plan d'ensemble du réseau AEP d'Aiguines**

## Qualité de l'eau

Le dernier prélèvement, en date du 2 mai 2018, visant à évaluer la conformité de l'eau destinée à la consommation sur la commune d'Aiguines, s'est révélé conforme d'un point de vu bactériologique et physico-chimique. Le test du respect des références de qualité est également positif.



Le rapport complet souligne cependant un dépassement des limites de qualité sur les analyses microbiologiques.

### Situation actuelle et projetée

#### Bilan besoins ressources actuel

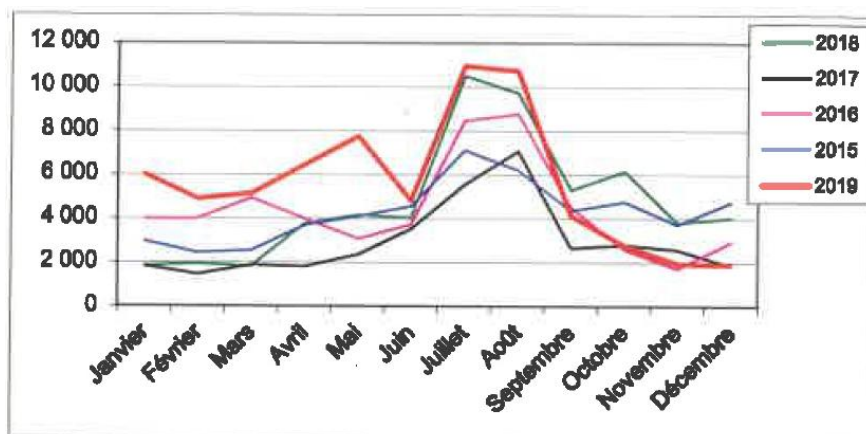
Depuis 2015, la commune produit entre 35 000 m<sup>3</sup> et 68 000 m<sup>3</sup> par an avec une production plus importante sur les mois d'été.

Extraits du relevé de production d'eau potable

Source : Rapport annuel 2019, Commune d'Aiguines, Suez

	Production				
	Total commune (m <sup>3</sup> )				
	2019	2018	2017	2016	2015
Janvier	6 019	1 838	1 824	3 982	2 967
Février	4 893	1 931	1 448	3 990	2 434
Mars	5 125	1 823	1 883	4 925	2 545
Avril	6 452	3 768	1 807	3 993	3 697
Mai	7 739	4 166	2 350	3 065	4 099
Juin	4 823	4 040	3 536	3 724	4 553
Juillet	10 945	10 501	5 548	8 443	7 105
Août	10 728	9 714	7 080	8 767	6 217
Septembre	4 139	5 315	2 655	4 516	4 353
Octobre	2 764	6 161	2 805	2 593	4 766
Novembre	1 948	3 819	2 589	1 722	3 718
Décembre	1 901	4 039	1 858	2 922	4 751
<b>TOTAL</b>	<b>67 476</b>	<b>57 115</b>	<b>35 361</b>	<b>52 642</b>	<b>51 205</b>

→ Production Commune =  
 Sortie bassin réservoir St Pierre + Sortie Bassin Camping + Nouveau Réseau Charde



On constate un volume distribué en nette augmentation sur les 5 premiers mois de l'année révélant des fuites importantes sur le réseau. Les réparations de fuite effectuées en avril et en juillet ont permis de réduire considérablement ces volumes ce que nous pouvons observer sur la fin de l'année 2019.



Les interventions & travaux réalisés

Travaux	Date de réalisation	N°facture	Montant
Remplacement de la sonde de niveau du réservoir St Pierre	12 - 2019	5094010	568,00 € HT
Remplacement des distributeurs des vannes du filtre – pompage de chardes	08 – 2019	5094011	545,76 € HT
Réparation moteur pompe Charde	08 – 2019	5094021	301,00 € HT

Réparation de fuites	Date de réalisation	N°facture	Montant
Fuite sur branchement rue Grande	07 - 2019	5093165	1256,50 € HT
Fuite rue de l'arena Haute	04 – 2019	5093035	1165,00 € HT
Recherche et réparation de fuite sur branchement Grande rue	04 - 2019	5093164	1381,00 € HT

Sur la commune d'Aiguines, la demande est donc bien plus importante en période estivale et l'alimentation en eau en hiver n'est pas un sujet.

Le bilan proposé ci-après se base donc sur les données pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre, considérant que si la ressource est suffisante sur cette période, elle l'est aussi pour le reste de l'année.

Si on observe les données en production, entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre, 38 374 m<sup>3</sup> ont été produits en 153 jours, soit 250 m<sup>3</sup>/j.

Cependant, cette valeur haute est aussi influencé par la présence d'une fuite sur le branchement rue Grande qui a pu être réparée en juillet. A la suite de cette réparation le rendement du réseau est passé à environ 70% (donnée communale).

Si on regarde du côté de la consommation, d'après les données communales, elle a été de 15 223 m<sup>3</sup> pour la période de pointe du 1/05/2019 au 30/09/2019 auxquels s'ajoutent un peu moins de 9 000 m<sup>3</sup> de consommation du camping municipal. On arrive donc en été à une consommation de l'ordre de 24 223 m<sup>3</sup> sur une période de 153 jours.

La consommation journalière de pointe est donc de l'ordre de 158 m<sup>3</sup>/j.

Par ailleurs le réseau affiche un rendement d'environ 70% (donnée communale), les pertes représentent donc environ 30% de la demande totale :

<b>Consommation journalière de pointe</b>	<b>Pertes estimées</b>	<b>Demande en période estivale</b>
158 m <sup>3</sup> /j	(30% de la demande totale) 68 m <sup>3</sup> /j	226 m <sup>3</sup> /j

La différence entre les 225 m<sup>3</sup>/j et les 250 m<sup>3</sup>/j estimés précédemment peut être est en partie expliquée par la réparation de la fuite de la rue Grande en juillet.

Afin d'estimer correctement l'adéquation entre la ressource et la demande il faut cependant prendre en compte que le forage des Vernis n'alimente que le camping municipale. Avec une capacité de production de 210m<sup>3</sup>/jour, il permet de répondre sans difficulté à la demande induite par le camping : 9 000 m<sup>3</sup> sur la saison.

Il reste donc les 15 223 m<sup>3</sup> du reste de la commune a partir duquel nous pouvons de nouveau calculer un besoin journalier en saison haute (hors camping municipal) :

<b>Consommation journalière de pointe (hors camping municipal)</b>	<b>Pertes estimées (hors camping municipal)</b>	<b>Demande en période estivale (hors camping municipal)</b>
99 m <sup>3</sup> /j	(30% de la demande totale) 42 m <sup>3</sup> /j	141 m <sup>3</sup> /j



Pour répondre à ce besoin restant, la commune dispose des ressources suivantes :

1. La source de Vaumale avec une capacité d'environ **40 m<sup>3</sup>/j**.
2. La source de Chardes avec une capacité de production de 75 à 150 m<sup>3</sup>/j est à partager avec la commune de Salles-sur-Verdon. Si on considère qu'en moyenne 120 m<sup>3</sup>/j sont disponibles, à diviser entre les deux communes soit environ **60 m<sup>3</sup>/j disponibles** pour Aiguines.
3. La station de pompage sur la retenue de Sainte Croix : pour cette ressource ce n'est pas la quantité d'eau disponible dans le lac mais la capacité de pompage maximum de la station qui détermine la capacité maximale de production. A ce jour aucun document n'a pu être obtenu sur cette capacité, cependant, le système fonctionne, il permet de répondre aux besoins actuels de la commune et ne semble pas être à son maximum.

### Bilan besoins ressources futur

Le projet de PLU envisage une croissance de l'ordre de 1,8% par an pour atteindre 340 habitants, soit 70 habitants de plus qu'en 2012.

La demande en eau en hiver est très inférieure à la demande estivale. Cette situation démontre que les besoins de la population permanente sont faibles par rapports aux besoins induits par la fréquentation touristique.

L'augmentation de la demande induite par l'arrivée de 70 nouveaux habitants permanents ne posera donc pas de problème au vu de la ressource disponible.

Sur le volet du développement touristique, le PLU met en place des dispositions pour le maintien et un confortement restreint des capacités d'accueil existantes.

Ce projet n'engendrera donc pas d'augmentation substantielle de la demande en eaux par rapport à la demande existante.

En conclusion, la question de la disponibilité de la ressource se pose principalement en été et pour les besoins des activités touristiques. La station de filtration du lac permet de répondre à ce besoin en l'état actuel et peut également supporter une légère augmentation de ce dernier.

L'augmentation de la population permanente permettra par ailleurs dans une certaine mesure de mitiger le différentiel de consommation entre l'hiver et l'été ce qui facilite la gestion du réseau d'eau potable et des ressources disponibles.

### Capacité de stockage sur la commune

Autre point important, qui apparaissait comme une nécessité dans le SDAEP départemental, le volume de stockage du réservoir.

La commune dispose d'un réservoir principal de 200m<sup>3</sup> (réservoir Saint Pierre) et d'une bache de pompage au niveau des Chardes de 50m<sup>3</sup> environ. Le volume utile du réservoir Saint Pierre est de 80m<sup>3</sup> compte tenu de la défense incendie de 120m<sup>3</sup>. Bien que ce volume représente plus que la consommation journalière 8 mois sur 12, il est insuffisant en période estivale compte tenu des besoins estimés à 330m<sup>3</sup>/j à l'horizon futur.

Un nouveau réservoir est donc nécessaire. Sa capacité pourrait être de 300m<sup>3</sup>, ce qui permettrait à la commune de disposer d'une capacité de stockage équivalent à la pointe journalière de distribution. Cette seconde cuve faciliterait également l'exploitation en permettant un fonctionnement alterné pour le nettoyage des réservoirs.

**Ainsi, dans le cadre de son Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable et en vue d'assurer un équilibre besoins-ressources, la commune projette :**

- **la réhabilitation de la source de Vaumale,**
- **la création d'une unité de traitement fixe commune avec les Salles-sur-Verdon**
- **la création d'un nouveau réservoir, d'une capacité de 300 m<sup>3</sup>.**



## 7.2. Défense Incendie

Les derniers tests des ouvrages pour la défense incendie d'Aiguines ont été réalisés par les pompiers du SDIS 83 le 22 septembre 2008. Les résultats sont consignés dans le tableau ci-dessous :

N°	Localisation	Marque	Type	Anomalies
1	D19/D71 entrée du village	PAM	Atlas	Bon état de fonctionnement
2	D19 / Face Galerie artisanale	PAM	Atlas	Bon état de fonctionnement
3	Rue Jean Maunier	PAM	Hydro	Bon état de fonctionnement
4	Rue Jean Maunier	PAM	Hydro	Bon état de fonctionnement
5	Allée des Tilleuils	PAM	BI	Bon état de fonctionnement
6	Rue de l'Aréna		BI	BI vétuste / a remplacer
7	Rue Haute / Milieu de la placette		BI	BI vétuste / a remplacer
8	Rue des jardins		BI	BI vétuste / a remplacer
9	Allée des Tilleuils / Monument	BAYARD	BI DN 40	
10	Ch des Hautes Vernis à gauche	BAYARD	SAPHIR	Bon état de fonctionnement
11	Ch de Champerlan	BAYARD	EMERAUDE	Bon état de fonctionnement
12	Ch de Champerlan	BAYARD	EMERAUDE	Bon état de fonctionnement
13	Camping du Galetas / Partie haute	BAYARD	SAPHIR	Bon état de fonctionnement
14	Camping du Galetas / Partie moyenne	BAYARD	SAPHIR	Bon état de fonctionnement
16	Camping du Galetas / Sanitaire 4 angle	BAYARD	SAPHIR	Bon état de fonctionnement
17	Camping du Galetas / Sanitaire 5 angle	BAYARD	SAPHIR	Bon état de fonctionnement
18	Camping du Galetas / Sanitaire 2	BAYARD	SAPHIR	Bon état de fonctionnement
19	Village / Face WC public		BI	BI vétuste / a remplacer
20	Route des Salles	BAYARD	SAPHIR	Bon état de fonctionnement
21	D19	PAM	ATLAS	Bon état de fonctionnement
22	Camping Chanteraine	GHM	IMPACT	Ne vidange pas / Bon état de fonctionnement / PB Pesage

Selon la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951, la distance maximale autorisée entre 2 poteaux incendie est de 400 m, ce qui signifie que chaque poteau a une zone d'influence d'un rayon de 200 m. Nous avons représenté à partir de [Cart@jour](#) (S.I.G. utilisé) les périmètres protégés par les hydrants (cf. illustration en page suivante).

**Les hydrants actuels ne couvrent pas la totalité de l'aire urbaine de la commune d'Aiguines.**

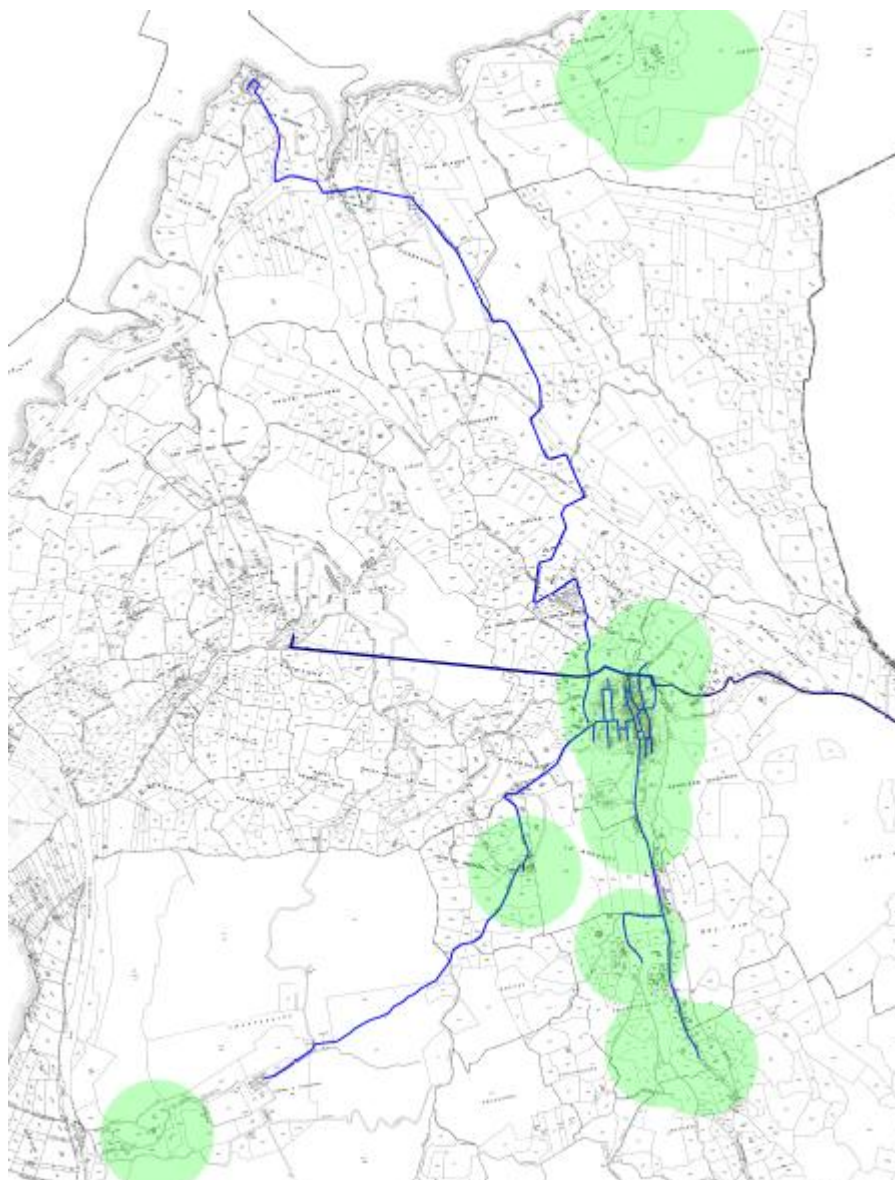
Attention, cette approche ne vise qu'à illustrer les zones déficitaires, en effet la distance doit être mesurée suivant les axes de circulation des engins (et non pas sous forme d'un rayon, ramené à 200 m).

**Les zones déficitaires en hydrants sont localisées sur les illustrations suivantes :**



Il s'agit des quartiers suivants :

- La Font des Lencs,
- Le hameau du Pont.



**Zones de couverture des ouvrage de défense incendie**

#### Réserves incendie

- Le réservoir Saint-Pierre (200 m<sup>3</sup>) a une réserve incendie de 60 m<sup>3</sup>,
- Le réservoir du Camping (250 m<sup>3</sup>) a une réserve incendie de 100 m<sup>3</sup>.

**Les réserves incendie sur les deux réseaux de la commune d'Aiguines ne sont pas suffisantes.**



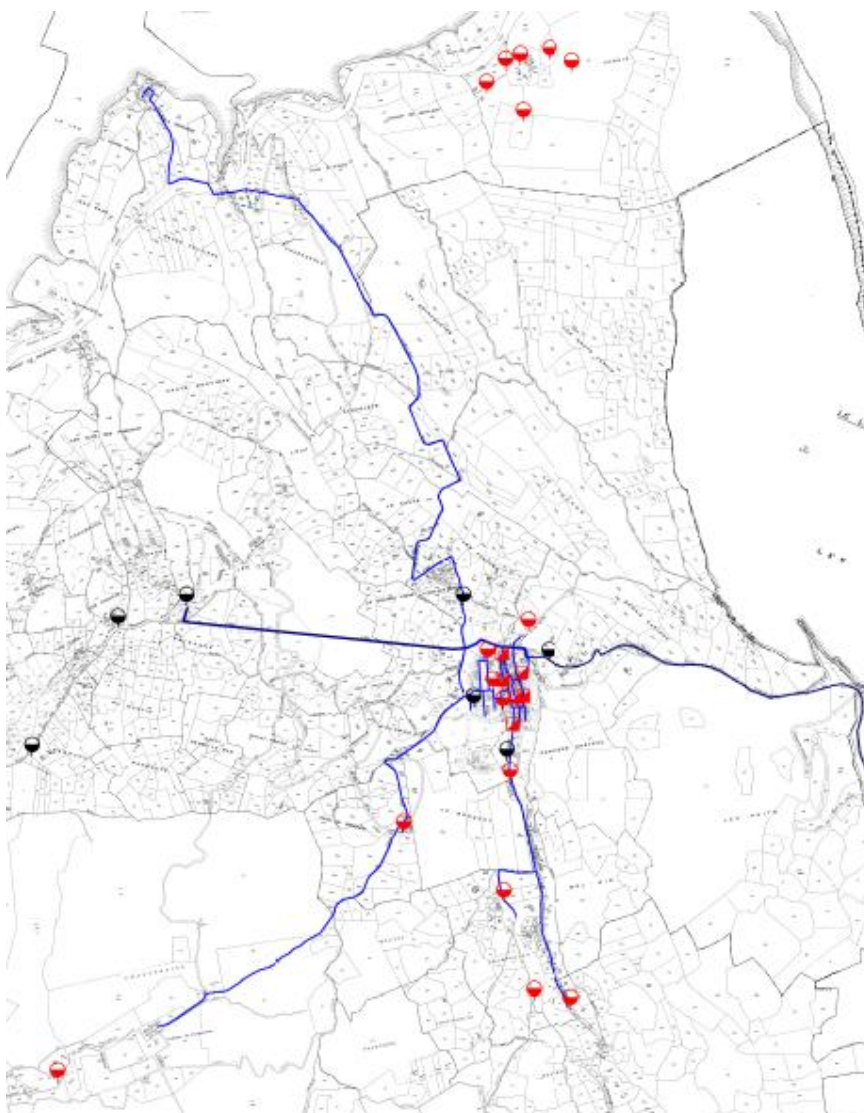
### Ouvrages pour la défense incendie – projet

Le tableau suivant présente les adresses et caractéristiques des 7 ouvrages pour la défense incendie en projet pour la commune. Cette liste a été élaborée par le SDIS 83.

ADRESSE	LIEU-DIT	PRECISION	DIAMETRE	ENVIRONNEMENT
D71 PRES CHAPELLE SAINT PIERRE	VILLAGE	TUYAU FONTE	100	FORESTIER
	FONT D'EILENC	TUYAU FONTE	100	FORESTIER
D19	CHATEAU	BOULODROME	100	URBAIN
PLACE SIBYLLE DE FORESTA	VILLAGE	TUYAU FONTE	65	URBAIN
RD71	LE CLOS		100	INDUSTRIEL
	FARRUOU		100	
RD71		ACCES LES AVOCATS		

#### Adresse des poteaux incendie en projet

L'illustration suivante permet la localisation des ouvrages existants (en rouge) et en projet (en noir) sur la commune d'Aiguines.



**Localisation des ouvrages pour la défense incendie existante et en projet**



### 7.3. Assainissement

La commune d'Aiguines a élaboré son Schéma directeur d'Assainissement en 2005.

#### Assainissement autonome

A la date d'approbation du PLU, il n'existe pas de réseau d'assainissement collectif en dehors du village et du camping municipal.

L'habitat diffus en zone agricole et naturelle, ainsi que le hameau du pont et les groupements de constructions du quartier de Champerlan fonctionnent donc avec des systèmes d'assainissement autonome.

Aptitude des sols à l'assainissement autonome :

- Secteur « Font des Lencs » : une zone où la dispersion de l'eau traitée peut poser problème, et une zone apte à l'assainissement autonome sur sol reconstitué (filtre à sable)
- Quartier de Champerlan : zone apte à l'assainissement autonome sur sol reconstitué (filtre à sable)
- Habitat diffus sur les hauteurs (Les Avocats, Le Loup, Le Clos de Défens) : zone apte à l'assainissement autonome sur sol reconstitué (filtre à sable)
- Habitat diffus en bas des pentes (Chabassole, Hameau du Pont, Maunard, Farruon) : zone où la dispersion de l'eau traitée peut poser problème

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement communal, une enquête sur les dispositifs autonomes existant a été réalisée. Les statistiques établies sont les suivantes :

- 91% des habitations sont munies d'un dispositif de prétraitement adapté et conforme (fosse septique toutes eaux ou fosse septique suivie ou non d'un préfiltre et/ou d'un bac à graisses),
- 50% des habitations sont munies d'une filière de traitement et d'infiltration globalement conforme à la réglementation,
- 9% environ disposent de filières peu conformes (dimensionnement insuffisant, mauvaise implantation, ...),
- 41% des dispositifs de traitement sont non conformes (puisards, plateau tellurien, questionnaires non renseignés)
- 30% entretiennent insuffisamment leur prétraitement (vidange de la fosse et du bac à graisse)
- 19% environ n'ont jamais vidangé leur fosse, alors que 54% des installations ont plus de 10 ans
- la taille des parcelles permet la réhabilitation des filières.

En recoupant ces informations et en tenant compte de la tendance générale de l'aptitude des sols à l'assainissement autonome, il ressort que 95% des filières d'assainissement (prétraitement-traitement) sont non conformes et datent de plus de 10 ans. Ainsi **5% sont considérées comme étant conformes**.

#### Assainissement collectif :

Les zones actuellement desservies par l'assainissement collectif sont le village (dont le camping de l'Aigle) et le camping municipal du Galetas.

Les volumes collectés sont traités dans 2 stations d'épuration :

- Le village – 600 EH, construite en 1977 et de type lit bactérien faible charge plus lagune. Elle est implantée au sud-Ouest du village.
- Camping du Galetas – 1400 EH, construite en 1977 et de type boues activées faible charge.

Le Camping du Galetas possède un système d'évacuation vers un épandage souterrain, constitué de 2 postes de refoulement et 350 ml de conduite de refoulement

En 2005, le nombre d'abonnés au réseau collectif d'assainissement est de 246.

Le linéaire de réseau est estimé à 2375 mètres.



Par ailleurs, le **camping de Chanteraine** (130 emplacements – capacité d'accueil de 600 personnes environ) dispose d'une unité d'épuration type boues activées, datant de 1983 et comprenant 2 turbines. Les eaux traitées sont dirigées vers un épandage constitué de 150ml de drains enterrés. Le réseau de collecte s'étend sur 1,5 km de réseau. Il collecte 2 blocs sanitaires.

L'**hôtel-restaurant « Le Grand Canyon »**, situé au lieu-dit « Falaise des Cavaliers », en bordure des Gorges du Verdon, est doté d'une unité d'épuration type « Lagunal », datant de 1982 et constitué de 2 bassins et d'un bac à graisse

Le **secteur de Champerlan** (Zone Ub) est destiné à être, à terme, desservi par l'assainissement collectif (par refoulement). De plus, la réalisation d'une unité d'épuration séparée est envisagée au niveau du hameau du Pont. Enfin, le SDA prévoit le surdimensionnement de la STEP du village (1000 EH).

#### 7.4. Gestion des déchets

La collecte et le traitement des déchets est une compétence du SIVOM du Haut Var.

La collecte sélective a été mise en place sur la commune : Point d'Apport Volontaire.

De plus, les communes de Salles-sur-Verdon, de Bauduen, de Vérignon et d'Aiguines se sont regroupées pour créer une déchetterie intercommunale, ouverte depuis octobre 2008 et située le long de la D957 au lieu-dit « Les Clos (Commune de Bauduen). Cette structure, quai de transfert permettant de collecter et de pré-trier les déchets avant leur acheminement vers des centres de valorisation appropriés, est ouverte du lundi au samedi et accepte les déchets suivants : cartons/papiers/journaux, verre, ferraille, huile de vidange, plastiques, encombrants, batteries, peintures et solvants, Déchets Electriques, Electroniques et Electroménagers (DEEE).

De plus, un service gratuit de ramassage des encombrants est organisé par la Mairie tous les premiers lundis de chaque mois (inscription préalable en mairie).

#### SYNTHESE RESEAUX ET GESTION DES DECHETS

- **Alimentation en Eau Potable : une ressource à diversifier et conforter pour répondre aux besoins actuels et futurs, une capacité de stockage à augmenter**
- **Défense incendie : des carences, mais des projets d'aménagement en cours**
- **Assainissement collectif au niveau du village et du camping municipal (deux stations d'épuration). Des travaux envisagés : extension du réseau vers Champerlan (Sud du village), création d'une unité d'épuration au hameau du Pont et redimensionnement de la STEP du village (1000 EH)**
- **Gestion des déchets : compétence du SIVOM du Haut Var. Collecte sélective mise en place (PAV).**



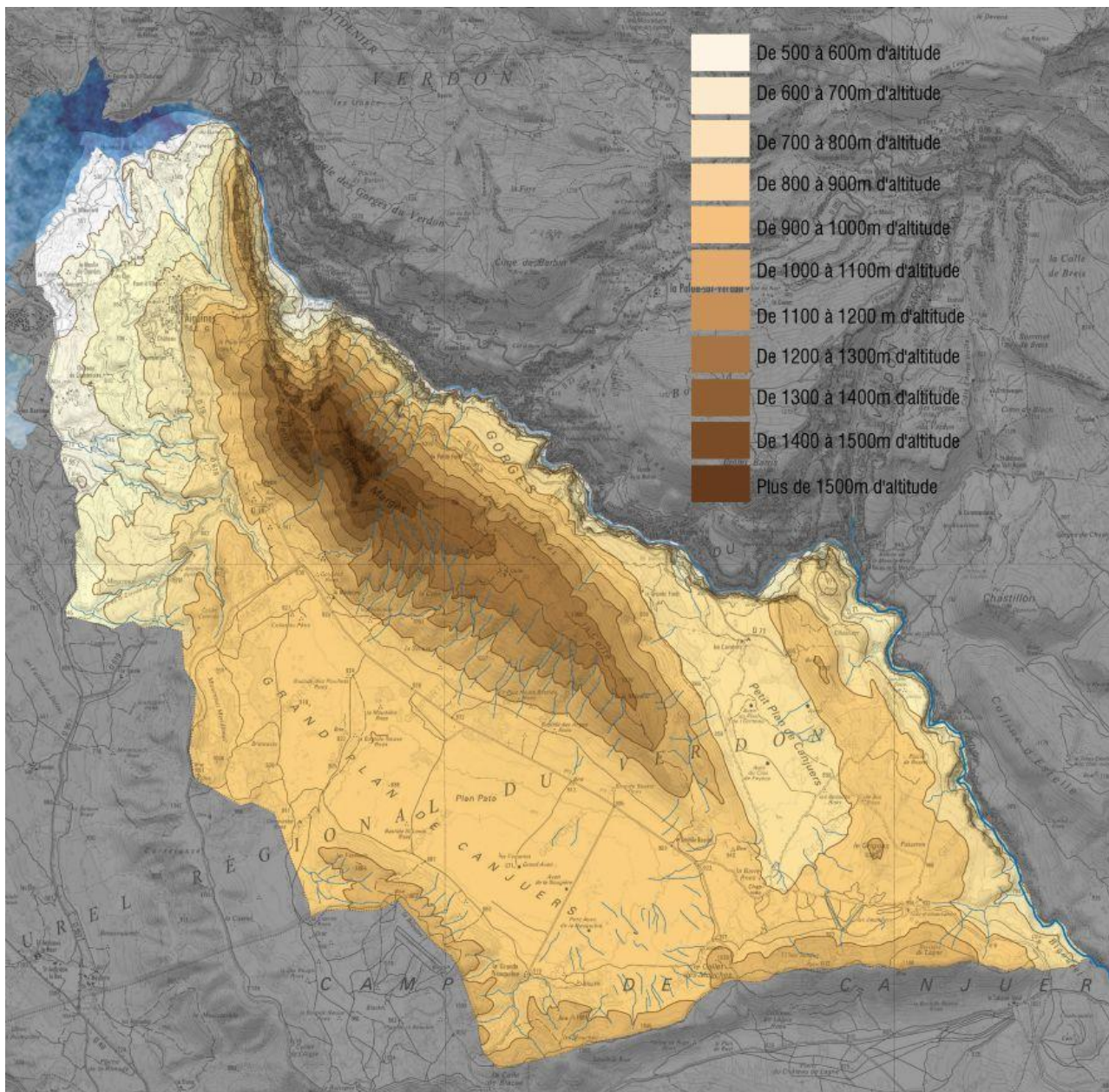
## II – DIAGNOSTIC PHYSIQUE ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---



# 1. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

## 1.1. Une topographie valorisante et contraignante



L'histoire géologique de la commune fut mouvementée ce qui explique la diversité de son relief. La topographie est très diversement marquée. Le point le plus bas est le lac de Sainte-Croix (490m d'altitude), le plus haut est le sommet du Grand Margès (1577m).

Quatre unités topographiques peuvent être définies :

- Les plans : Les deux plans sont sur le territoire du camp militaire. Ce sont de hauts plateaux calcaires dépassant souvent 1000m d'altitude et caractérisés par un fort développement des modelés karstiques superficiels et souterrains.
- Les Margès : Il s'agit d'une longue barre calcaire orientée Nord-Nord-Ouest/Sud-Sud-Est, surmontée de crêtes et dont le versant Nord est formé par le varois du Grand Canyon du Verdon. Cette unité inclut le point le plus haut de la commune. Les pentes sont souvent supérieures à 50% et peuvent atteindre la verticale dans le secteur des falaises.
- Le piémont : Cette zone a été en partie inondée lors de la création du lac de Sainte-Croix. Il en marque maintenant la limite inférieure. L'altitude de cette zone s'étend de 490 à 750m. Les calcaires y sont très



fréquents et souvent recouverts de brèches et de poudingues de Valensole (origine fluviatile). Les pentes y sont plus modérées qu'ailleurs ce qui différencie cette zone des autres.

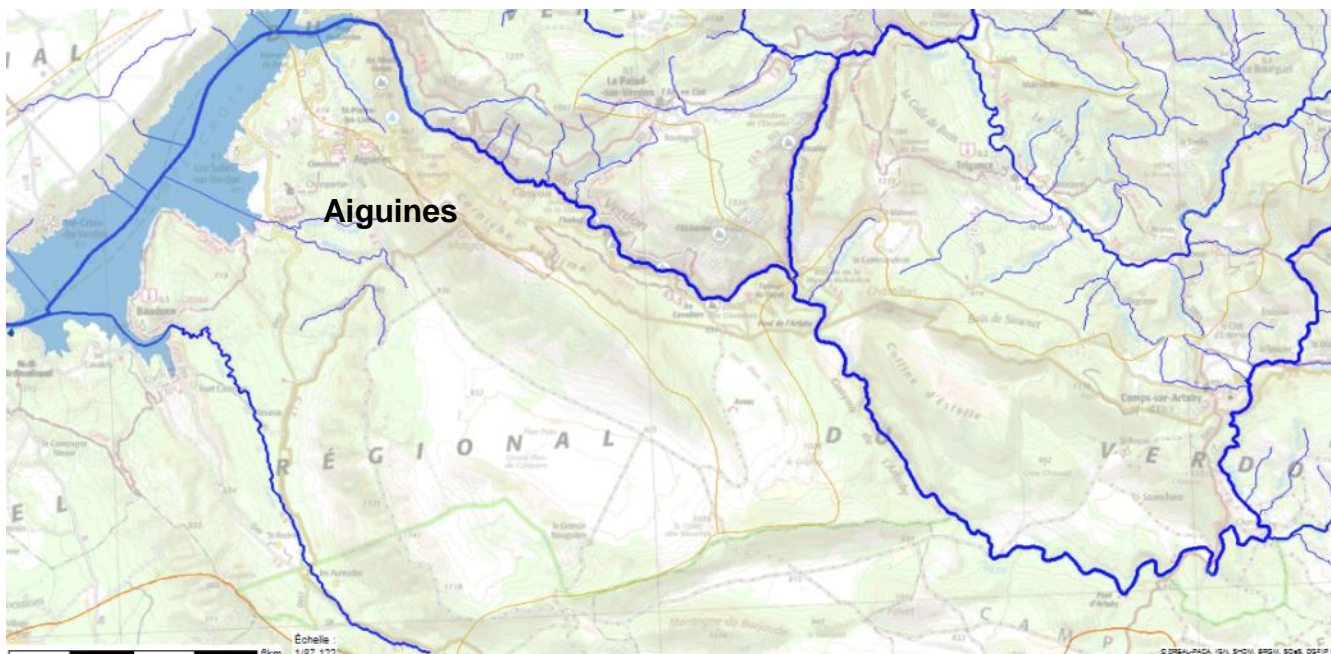
- Les gorges : Le Verdon et son affluent l'Artuby ont formé un canyon de 21 km de long. Des lignes de fractures ont eu pour conséquence son cheminement sinueux. Les versants ont de 250 à 700m de commandement et la diversité des bancs calcaires a conduit à la formation de reliefs divers. Le dénivelé est de 500m depuis la rivière jusqu'aux crêtes.

La topographie de la commune est à la fois un atout et un point faible. C'est un atout sur le plan paysager (grandes perspectives, paysage changeant et mouvant) mais c'est une contrainte sur le plan de l'urbanisme puisque la loi Montagne s'applique sur son territoire et les questions de co-visibilités sont à envisager avec précision. Le village d'Aiguines, situé en hauteur (plus de 800m d'altitude), est un point d'appel dans le paysage et bénéficie de vues très intéressantes sur le lac et le relief alentour.

## 1.2. Une hydrographie enrichissant les paysages

### Le réseau hydrographique

La commune est bordée par deux cours d'eau principaux : le Verdon au Nord-Est et l'Artuby au Sud-Est dans le prolongement du premier. Le lac artificiel de Sainte-Croix occupe le Nord-Ouest de la commune. Partout sur les reliefs (ce n'est pas le cas sur les hauts plateaux), on trouve une multitude de petits cours d'eau qui descendent des sommets pour se diriger soit vers le Sud de la commune, soit vers le lac de Sainte-Croix. Ces cours d'eau sont responsables de la grande diversité des paysages grâce à l'établissement d'une végétation variée et de multiples vallons.



**Réseaux hydrauliques sur le territoire d'Aiguines**

Source : Carte dynamique Carmen, DREAL PACA

### Le SDAGE

La commune fait partie du périmètre du SDAGE Rhône-Méditerranée. Ce document de planification sur la gestion des eaux et des milieux aquatiques, pour la période 2016-2021, est entré en vigueur le 20 décembre 2015. Ses orientations sont :

- S'adapter aux effets du changement climatique
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau



- Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
- Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
- Préserver, restaurer et gérer les zones humides
- Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

### Le SAGE du Verdon

La commune rentre dans le périmètre du SAGE du Verdon. Ce SAGE est en cours d'élaboration. Il a vu son périmètre approuvé et sa Commission Locale de l'Eau (CLE) constituée. Le 4 avril 2013, son projet a été validé par sa CLE. Il définit des enjeux tels que :

- Dans le cadre de la chaîne hydroélectrique Durance-Verdon, l'amélioration de la gestion des débits et des matériaux solides, et de la gestion du risque inondation.
- La préservation et la valorisation du patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes.
- L'amélioration de la qualité des eaux, pour l'usage baignade et alimentation en eau potable (prélèvement de la Société du Canal de Provence).
- La conciliation des activités touristiques liées à l'eau et de la préservation des milieux.

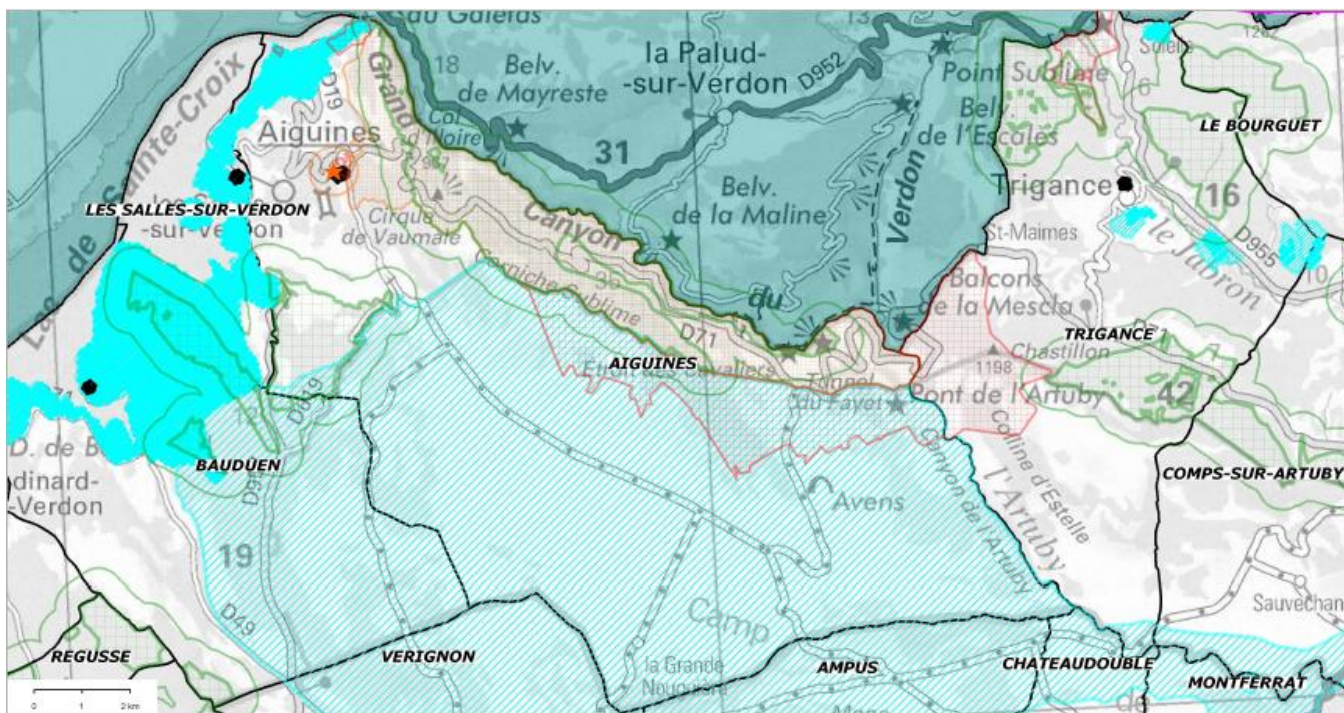


**Couverture de la commune par le SAGE**



### Les périmètres de protection de captage en eau potable

Il existe trois périmètres de protection de la qualité des eaux autour des retenues d'eau de Gréoux, Quison et Sainte-Croix. Dans le périmètre de protection rapprochée (une bande de 50 mètres le long des rives), tous les travaux en dehors des travaux d'entretien de la retenue sont interdits, de même que toute construction autre que les reconstructions à l'identique de l'habitat groupé.

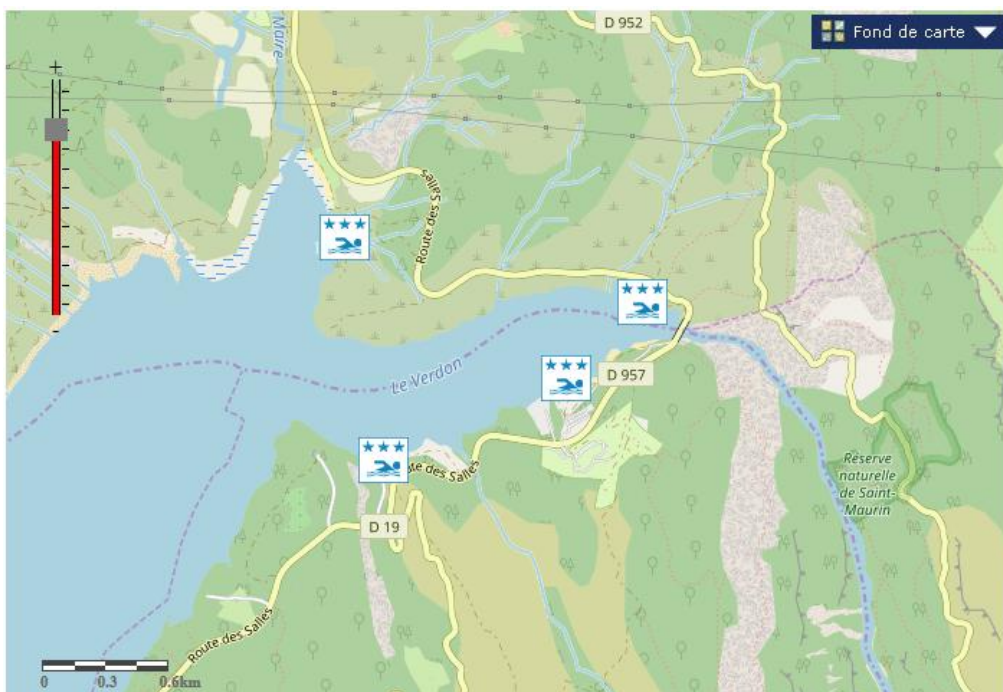


Source: BD Cartho © IGN 2004, DDE-83, SDAP 83

 AS1 Protection des eaux

### Zone de protection des eaux autour des captages d'eau

Par ailleurs, la qualité des eaux s'inscrit comme un facteur de l'attractivité de la commune. En effet, le ministère des affaires sociales et de la santé établit périodiquement des diagnostics sur la qualité des eaux des sites de baignades. La commune d'Aiguines en compte 2 : le site du minigolf ainsi que la plage du pont D. La qualité de leurs eaux affiche un résultat excellent depuis 4 années.



Qualité des zones de baignades au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Source: [baignade.sante.gouv.fr](http://baignade.sante.gouv.fr)



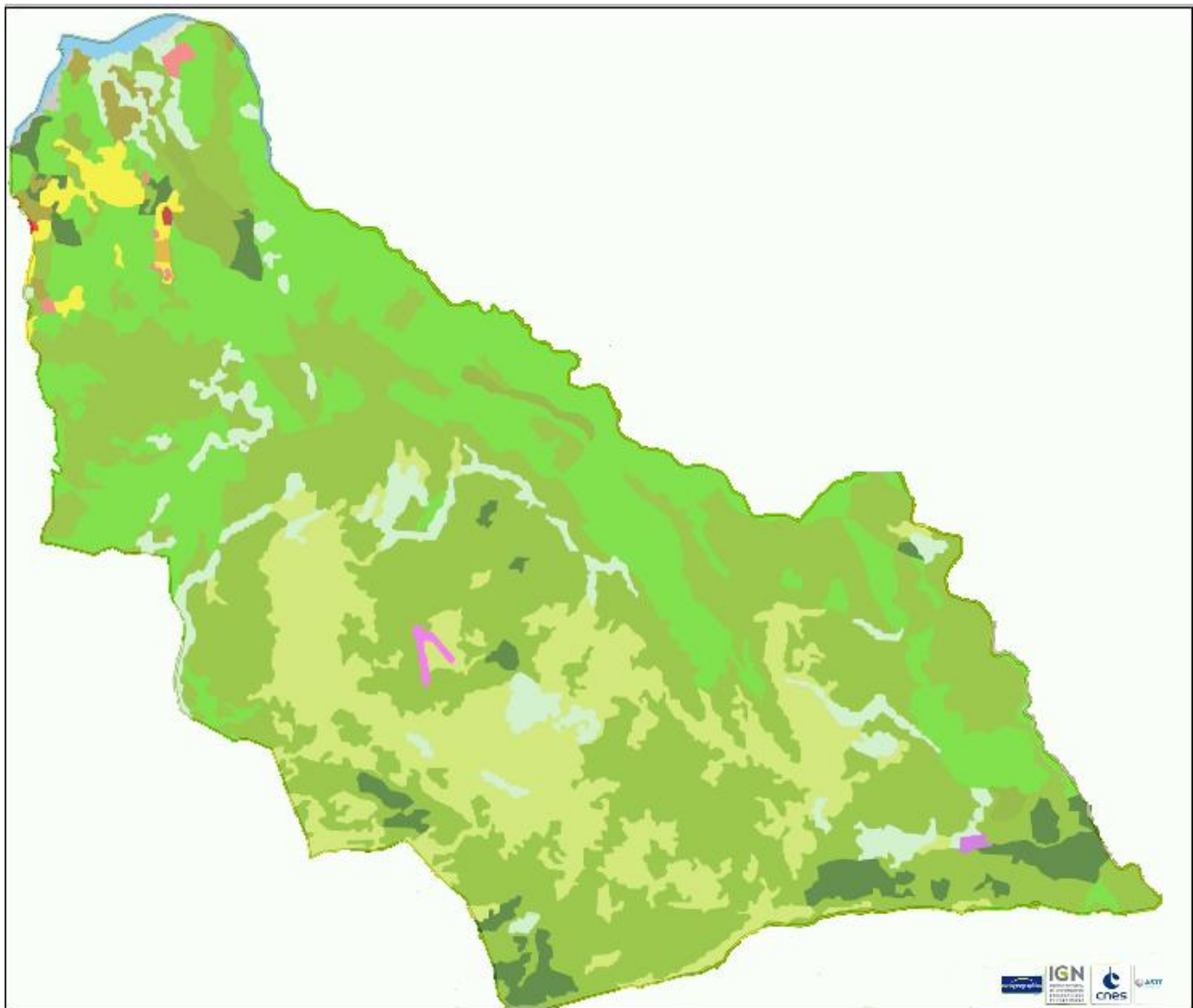
### 1.3. Un climat entre Méditerranée et montagne

La commune bénéficie du climat méditerranéen. La répartition des précipitations est inégale sur l'année. Elles sont importantes au printemps et à l'automne, faibles en été et sous forme d'orages. Les températures annuelles sont relativement élevées (11.5°C). Des gelées nocturnes sont observables en automne et en hiver. Toutefois, on observe de fortes influences continentales en raison de son éloignement de la mer (100km) et de son relief. Les températures y sont plus faibles d'environ 3°C par rapport à la côte et l'amplitude thermique est plus importante (16.6°C). La sécheresse estivale est atténuée et seul le mois de Juillet est sec. Le Mistral est bien présent et accentue les caractères climatiques.

En raison du relief, il existe de nombreux microclimats qui situent la commune sur une sorte de carrefour entre climat méditerranéen et montagnard, ceci expliquant la variété des espèces végétales rencontrées (à la fois méditerranéennes et alpines).

### 1.4. Une occupation du sol dominée par des milieux naturels

L'occupation du sol sur le territoire d'Aiguines est largement dominée par des milieux naturels.



**Carte de l'occupation du sol sur Aiguines**

Source CRIGE PACA

Les territoires urbanisés occupent des surfaces réduites au regard de l'ensemble du territoire. Les sols artificialisés sont représentés par le secteur du village, les quelques zones d'habitat dispersées et enfin les équipements et le réseau viaire. Au sein du village, il s'agit principalement d'un tissu urbain dense et d'un bâti diffus pour les autres zones d'habitation.



Les terres arables sont concentrées à l'est de la commune. Néanmoins les terres en culture sont progressivement abandonnées, à l'exception d'une zone d'élevage ou de vergers de chênes truffiers. La présence de végétation naturelle apparaît alors sur ces territoires.

Les espaces naturels couvrent le reste du territoire d'Aiguines. Une grande diversité des milieux naturels est renfermée au sein de la commune (cf. détails 3.2.Espaces naturels remarquables). Toutefois, les milieux forestiers sont dominants : les forêts de feuillus, les forêts de végétation arbustive et des zones de garrigues et de maquis occupent la majorité des espaces naturels.

### 1.5. Des risques nombreux à prendre en compte

La commune bénéficie d'un Dossier Communal Synthétique concernant les risques majeurs, approuvé.

#### Risque Feux de Forêt

La commune est soumise aux risques de feu de forêt mais ne possède pas de Plan de Prévention du Risques incendie de forêt. Les secteurs concernés sont :

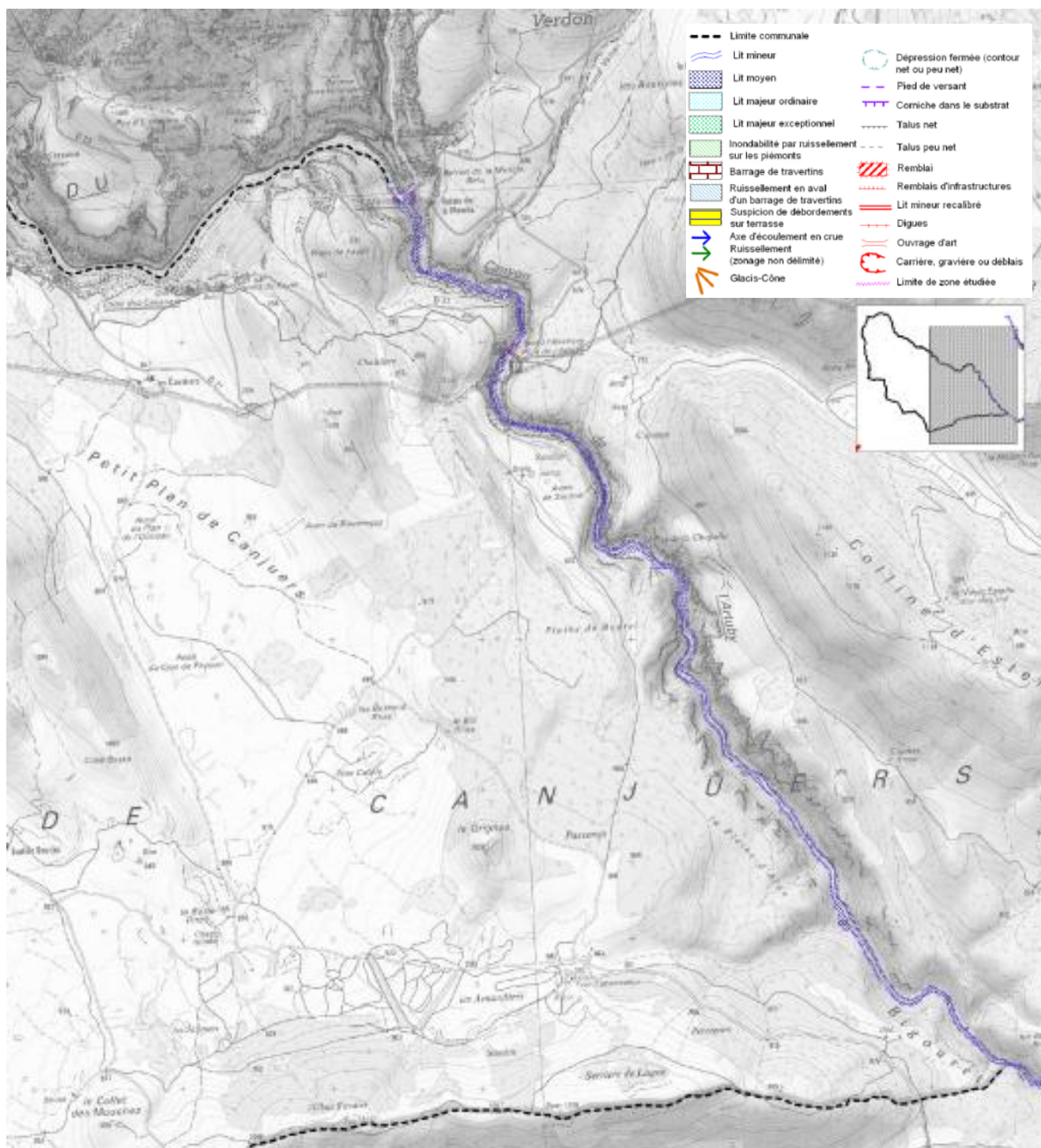
- à l'Est : massifs Grande forêt, crête des Vernis, du Petit Margis,
- au Sud-Ouest : secteur Maucrouit
- à l'Ouest : ravins Grande Gorge et Banquets

La localisation de ces zones est illustrée sur la carte de synthèse des risques ci-dessous.

#### Risque Inondation

Le risque inondation est identifié le long de l'Artuby, cours d'eau longeant la limite Sud-Est du territoire d'Aiguines

De plus, la commune est soumise à un risque de rupture de barrage (Gorges du Verdon et littoral du Lac de Sainte-Croix). L'Atlas des Zones Inondables identifie les secteurs soumis au risque inondation.



**Atlas des Zones Inondables – Cours d'Eau Artuby**

Source : Porté A Connaissance 2009

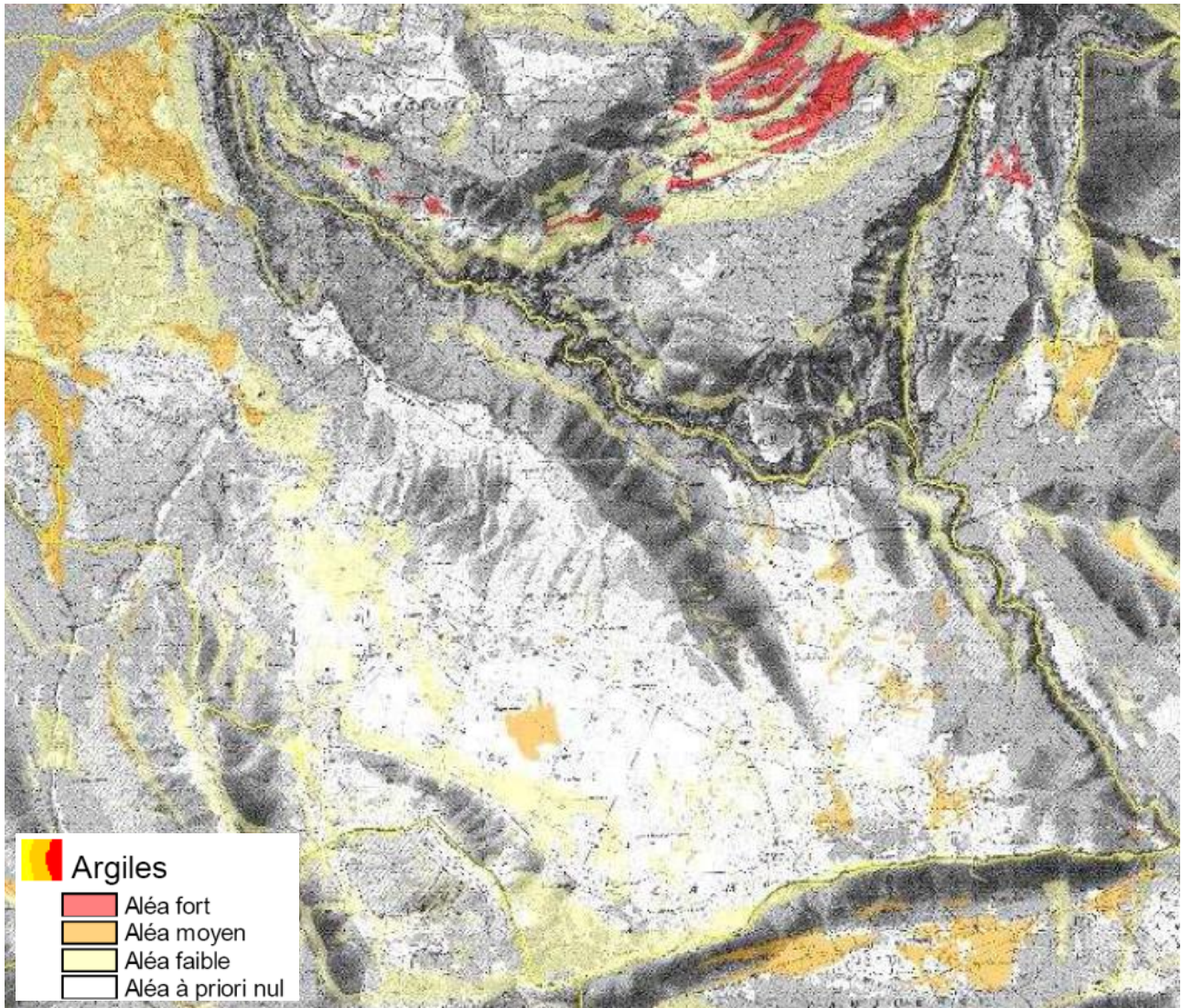
### Risque Sismique

La commune est soumise à un risque de sismicité faible - type 1B, sur l'ensemble de son territoire. L'article R.563-5 du Code de l'Environnement indique que des mesures préventives, notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques sont appliquées à certains bâtiments, équipements et installations situés dans les secteurs d'aléa.



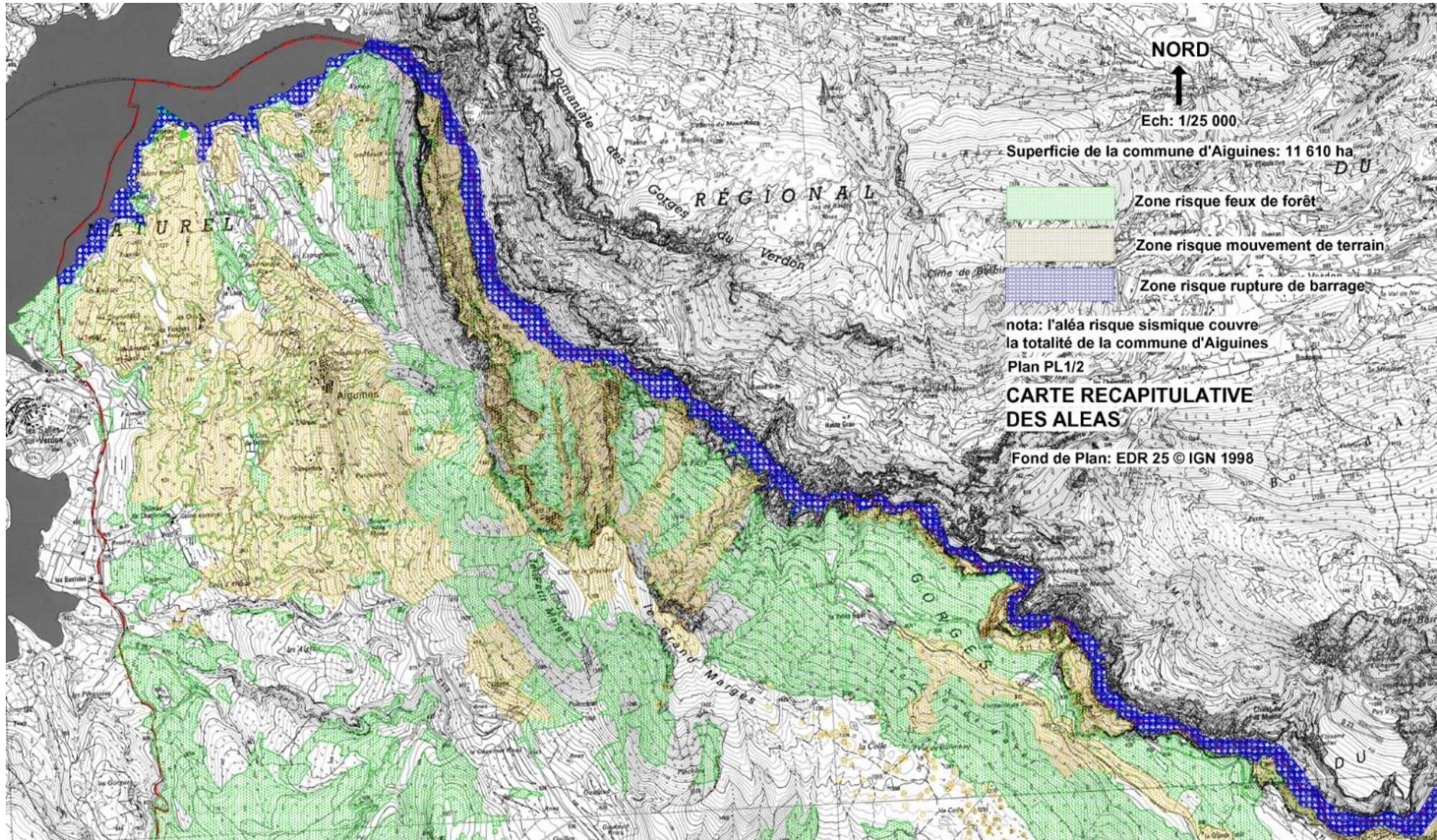
### Risque Mouvement de terrain

La commune est soumise aux risques de mouvements de terrain Retrait-Gonflement des argiles. Le territoire est confronté au risque de manière inégale, avec des zones concernées par un aléa moyen, faible ou à priori nul.

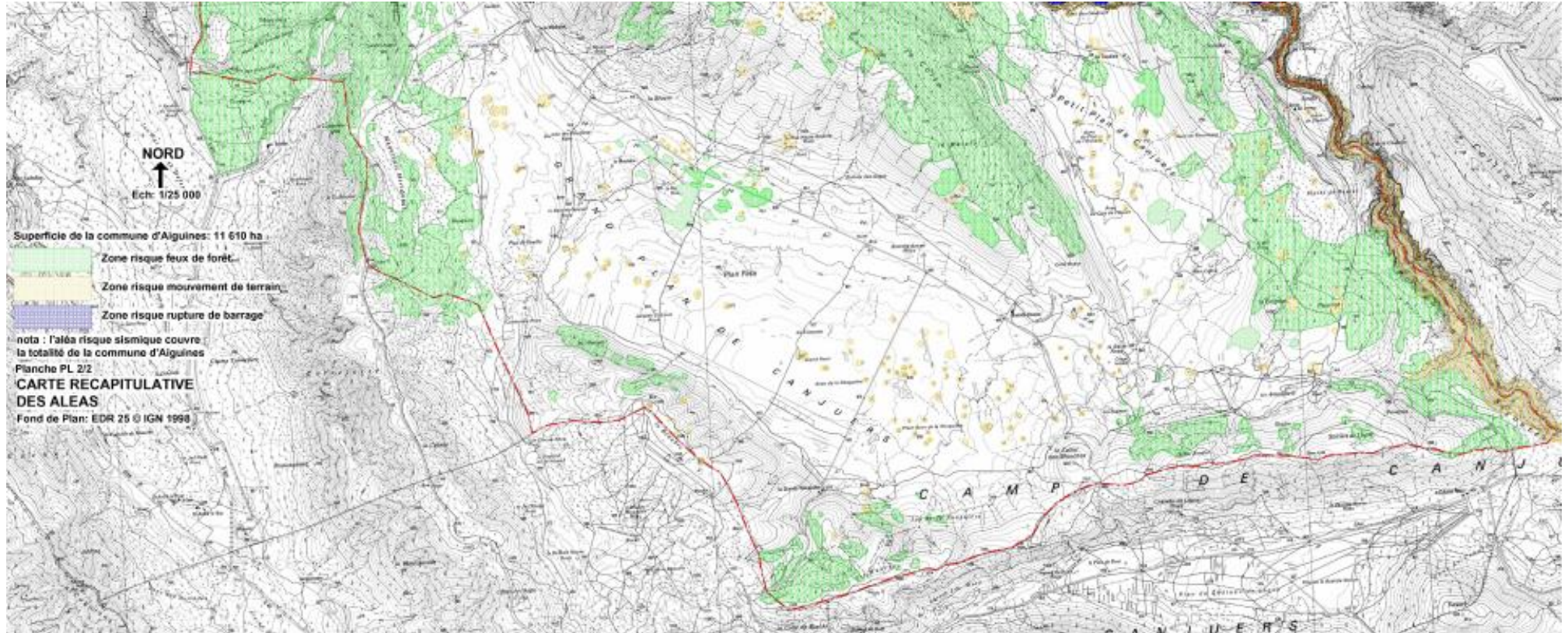


**Atlas de l'aléa Retrait-Gonflement des Argiles**

Source : [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)



Cartographie des secteurs soumis aux risques – Partie Nord



**Cartographie des secteurs soumis aux risques – Partie Sud**

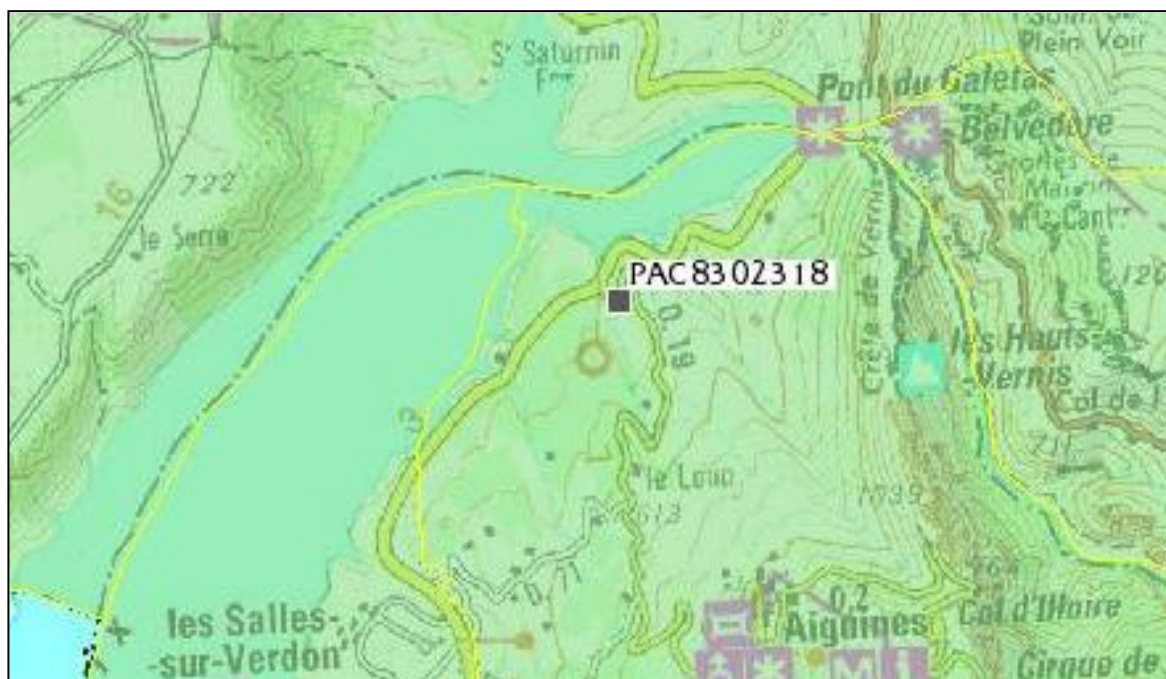


## 1.6. Sites et sols pollués

Sur le territoire d'Aiguines sont répertoriés deux anciens sites potentiellement polluants pour les sols (selon l'inventaire BASIAS), à savoir :

- **Référencé PAC8302318** : Distillation des lavandes- Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfum. Cette entreprise a été créée en 1955.
- **Référencé PAC8301050** : Four à chaux - Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...). Cette entreprise a été créée en 1883.

Pour le premier dont la localisation est connue, le site se trouve à distance du centre de la commune.



**Localisation de l'entreprise répertoriée à la liste des sites et sols pollués**

Source : [basias.brgm.fr](http://basias.brgm.fr)

## 1.7. Qualité de l'air

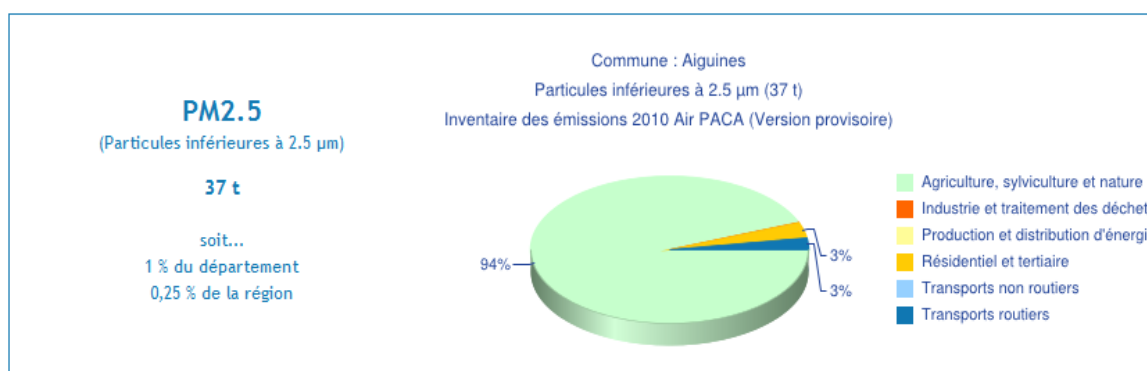
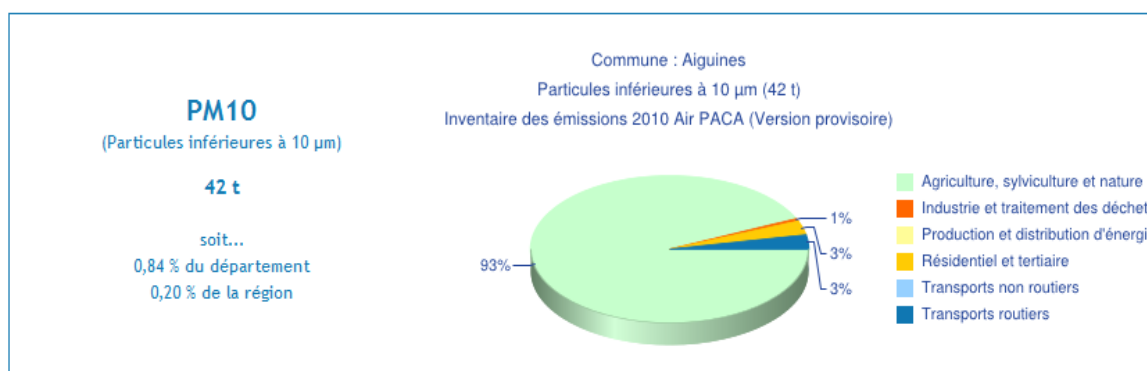
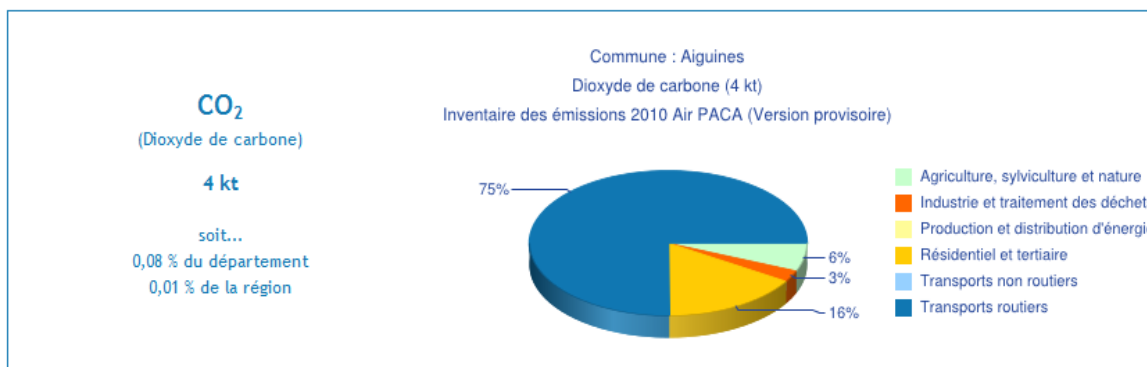
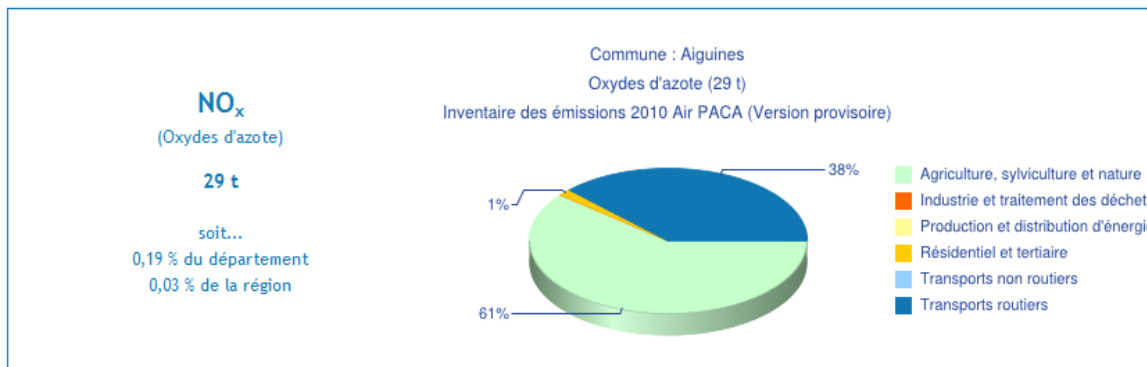
La qualité de l'air représente un réel enjeu à l'échelle départementale. En effet, le département du Var est confronté à de forts pics de pollutions, en moyenne 10 par an sont comptés.

Néanmoins, la qualité de l'air est très hétérogène dans le Var. Cette différence de concentration de pollution et de particules dans l'air est liée à des taux d'urbanisation très inégaux dans le département : des zones très urbanisées, notamment sur les franges littorales et un arrière-pays moins urbanisé.

Le département comporte peu d'activités industrielles fortement émettrices de polluants atmosphériques. Le principal facteur de pollution et de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>) est incontestablement les transports pour les oxydes d'azote (à 85%). En ce qui concerne les particules en suspensions (PM<sub>10</sub>, PM<sub>2.5</sub>), les « transports routiers » sont responsables de 27% des émissions totales, 29% pour « agriculture, sylviculture et nature » et 22% pour l'« industrie » et le « résidentiel/tertiaire ».

Toutefois, dans l'arrière-pays, les émissions de polluants sont beaucoup plus faibles, en dehors de quelques zones urbanisées et des grands axes routiers et autoroutiers. Le Parc Naturel Régional du Verdon occupe toute la frange nord du département. Dans ces zones rurales et périurbaines, l'ozone représente le polluant problématique, surtout en période estivale car l'ozone se forme par réaction chimique entre les polluants émis et le rayonnement solaire.

Aussi, sur le territoire d'Aiguines la concentration de polluants et de particules dans l'air est très faible. Selon l'inventaire des émissions en 2010 d'Air PACA, la commune participe à moins de 1% dans le total des différentes émissions (NO<sub>x</sub>, CO<sub>2</sub>, PM<sub>10</sub>, PM<sub>2.5</sub>) du département.



**Inventaire des émissions sur la commune d'Aiguines (2010)**

Source : *atmopaca.fr*

En dehors des émissions de carbone, liées en majorité aux transports (75%), l'agriculture/sylviculture/nature est la principale source d'émissions de polluants atmosphériques. Selon les données Air PACA, sur l'année 2010, les activités agricoles, sylvicoles et autres contribuent à :

- 61% à l'émission de dioxyde d'azote - 29t.
- 93% aux émissions de particules PM10 - 42t
- 94% aux émissions de particules PM2.5 - 37,5t



D'autre part ; un dispositif de surveillance de la qualité de l'air, à l'échelle régionale (AtmoPACA) a été mis en place, en désignant des « Zones Administrative sous Surveillance ». Toutefois, la commune d'Aiguines n'est pas intégrée au sein de ces périmètres de surveillance particulière.

*Carte des Zones Administratives de Surveillance (ZAS) en PACA*



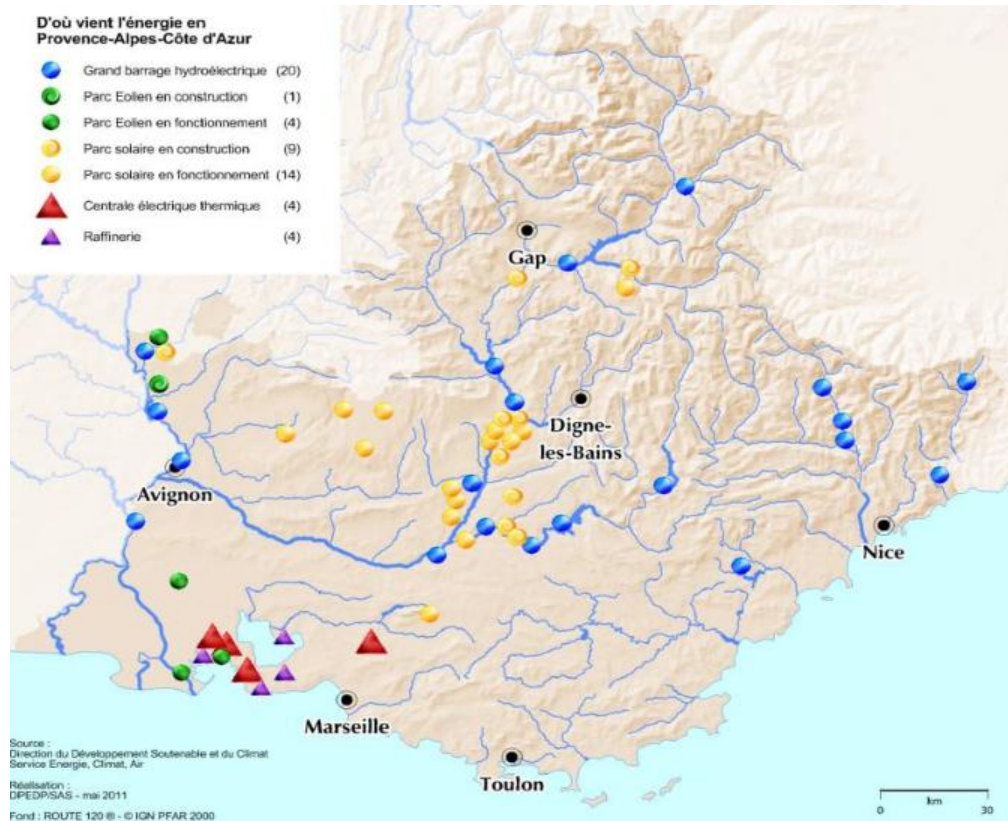
Source : *AtmoPACA.fr*

### 1.8. Energie

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) a une forte dépendance énergétique, en important la quasi-totalité de l'électricité consommée. En effet, près de 10% seulement de la consommation électrique est satisfait par sa production régionale.

Par ailleurs, les sources de sa production en électricité proviennent essentiellement d'énergies renouvelables. Cela constitue un atout majeur dans une situation de crise énergétique et face aux objectifs nationaux de hausse de la part des énergies renouvelables.

En effet, la production d'hydroélectricité demeure la première source de production d'énergie primaire de la région principalement grâce aux grandes installations de la Durance et du Rhône  
Le bois-énergie est la deuxième source de production énergétique du territoire régional mais souffre d'un déficit de structuration de la filière d'exploitation ce qui limite la valorisation d'un potentiel pourtant très important



### **Les sources de production d'énergétique en région PACA**

*Source : Observatoire Régional de l'Energie en PACA*

#### Potentiel éolien

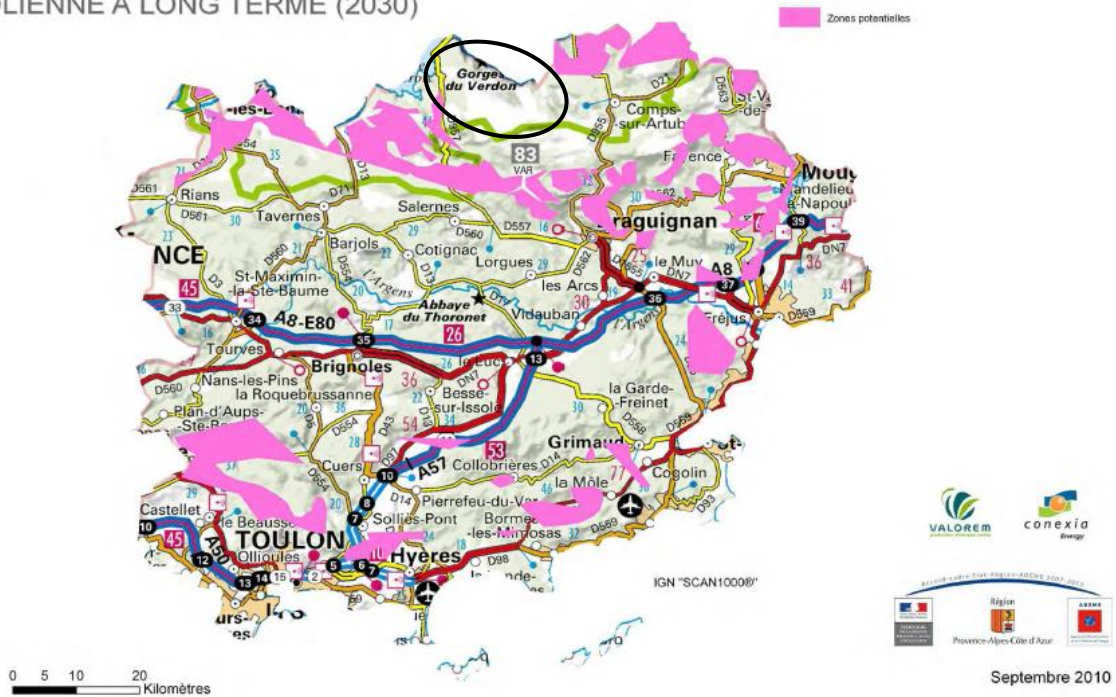
En 2011, la région PACA comptait 4 parcs éoliens regroupant au total 23 installations en fonctionnement ou en construction. Les éoliennes en projet sont principalement concentrées dans la vallée de la Durance.

Sur le département, selon les données issues de l'Observatoire Régional de l'Energie en PACA (ORE PACA), seulement 2 éoliennes sont aménagées en juin 2012 parmi les 15 installations éoliennes en fonctionnement sur la région.

Le territoire d'Aiguines est situé dans un secteur à faible potentiel éolien. Ce potentiel éolien a été évalué en 2010, dans une perspective de développement sur un long terme, horizon 2030. Cela s'explique en partie du fait d'un enjeu paysager majeur définit pour commune, au regard de la conservation des paysagers naturels remarquables.

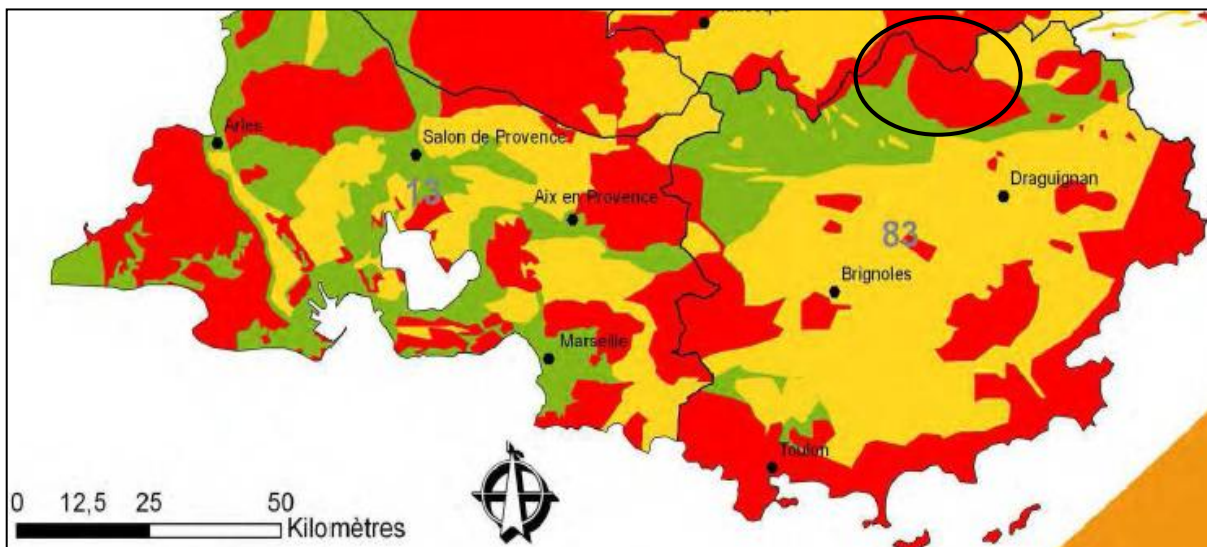


**ZONES POTENTIELLES POUR LA PRODUCTION  
 D'ELECTRICITE D'ORIGINE  
 EOLIENNE A LONG TERME (2030)**



Source : Observatoire Régional de l'Energie en PACA

D'autre part, le Parc Naturel Régional du Verdon a établi un Schéma Eolien en déterminant les zones les plus sensibles et emblématiques où les installations d'éoliennes sont jugées incompatibles avec les objectifs et les missions du Parc. Ainsi, Aiguines est considérée comme l'une des zones sensibles et emblématiques du fait de la présence « des paysages les plus renommés et qui attirent la majeure partie des flux touristiques (l'ensemble des lacs et Gorges du Verdon, de St-André-les-Alpes à Gréoux-les-Bains) ».



**Enjeux paysager vis à vis du développement d'éolienne**

Source : Observatoire Régional de l'Energie en PACA

Potentiel photovoltaïque



Au niveau régional, l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique) est la source de production qui connaît le plus fort développement au cours des années précédentes. La région PACA se place au premier rang des régions solaires de France depuis 2009. En juin 2012, selon les données issues de l'Observatoire Régional de l'Energie en PACA (ORE PACA), 26 697 installations ont été aménagées dans la Région, contre 16 000 en 2010.

Le département du Var dispose ainsi d'un potentiel d'énergie solaire très important. Le département dispose de 7500 installations photovoltaïques. Ainsi le nombre des installations photovoltaïques du Var représente ainsi près d'un tiers du total au sein de la région.

		31/03/2012 p				30/06/2012 p			
		Totalité des installations		dont installations de puissance < ou = 3kW		Totalité des installations		dont installations de puissance < ou = 3kW	
		nombre	puissance	nombre	puissance	nombre	puissance	nombre	puissance
83	Var	7 404	87,3	7 025	18,5	7 501	110,6	7 083	18,7
84	Vaucluse	3 775	48,5	3 400	8,8	3 871	55,9	3 448	8,9
	<b>total</b>	<b>26 068</b>	<b>415,4</b>	<b>24 099</b>	<b>62,6</b>	<b>26 697</b>	<b>476,5</b>	<b>24 453</b>	<b>63,7</b>

### Installations photovoltaïques régionales, raccordées au réseau

Source : Observatoire Régional de l'Energie en PACA

## 1.9. Servitudes et utilités publiques (voir tome 6 du PLU)

La commune est concernée par 7 types de servitudes d'utilités publiques :

#### - A1 : Protection des bois et forêts.

Les forêts communales de Bauden et d'Aiguines sont soumises à une servitude de protection.

#### - AC1 : Protection des Monuments historiques.

Monument inscrit : Façades et toitures Château d'Aiguines, depuis 1993

Monument classé : Jardin en terrasse du Château, depuis 1995.

#### - AC2 : Protection des sites classés et inscrits.

Sur la commune, l'ensemble formé par les Gorges du Verdon est protégé en tant que site classé, depuis 1990.

Deux sites inscrits sont également présents sur Aiguines depuis 1951 :

- les Gorges du Verdon
- le Château, Eglise, Cimetière et leurs abords.

#### - AS1 : Conservation des eaux potables.

Le territoire d'Aiguines est concerné par les périmètres de protection des retenues de Gréoux et de Quinson, établis depuis 1977

#### - I4a : Canalisations électriques.

Le territoire communal est traversé par les réseaux de distributions publiques M.T. et B.T.

#### - INT1

Le cimetière communal d'Aiguines est soumis à une servitude d'utilité publique.

#### - T7 Servitude aéronautique

Tout le territoire communal est concerné.



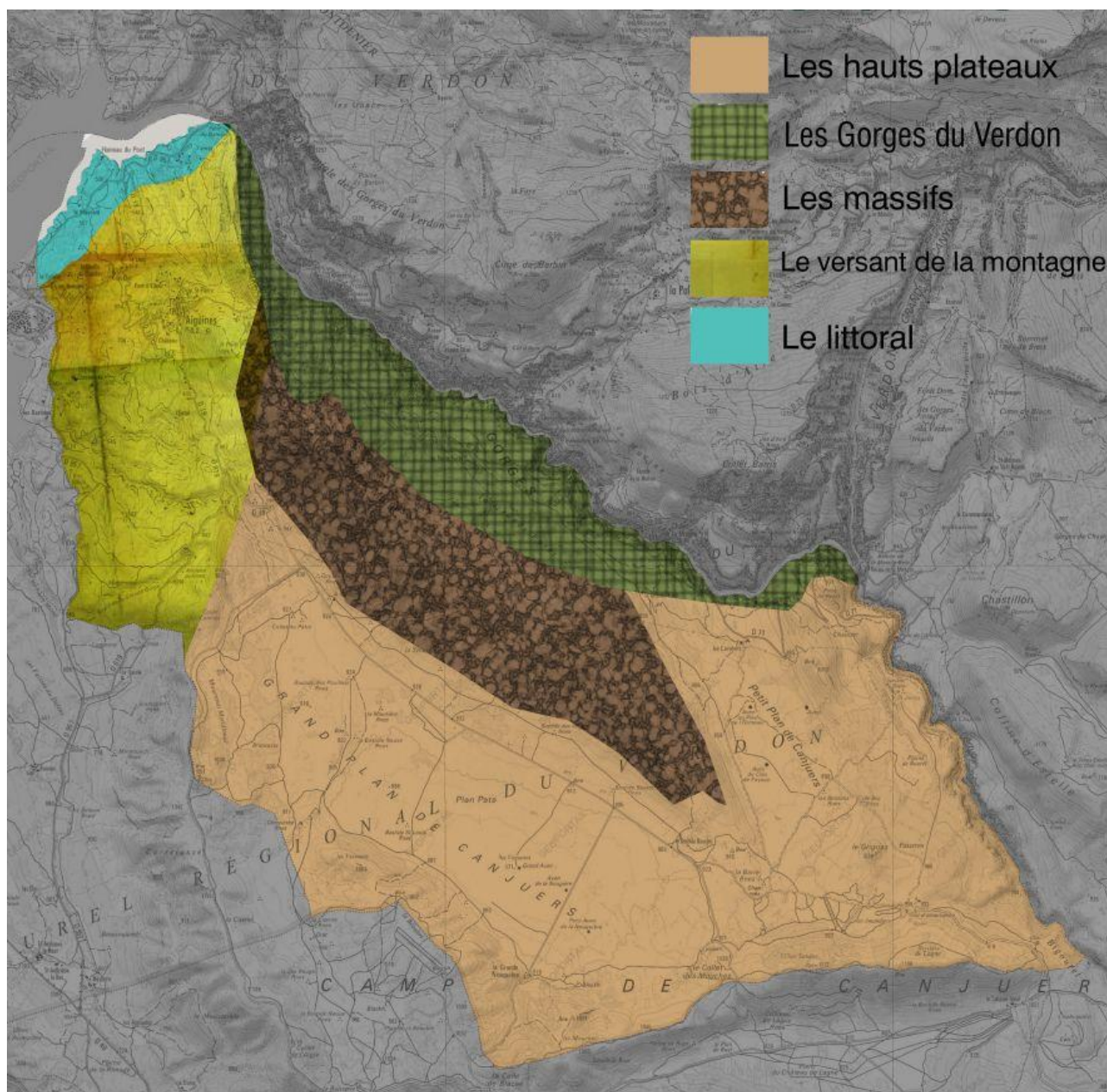
### **SYNTHESE CARACTERISTIQUES PHYSIQUES**

- **Topographie** : Elle est à l'origine des paysages exceptionnels de la commune mais limite les possibilités d'urbanisation en raison du relief et des covisibilités. Elle engendre des contraintes, notamment l'inscription de la commune dans la zone d'application de la Loi Montagne.
- **Hydrographie** : Le lac artificiel de Sainte-Croix est un atout sur le plan paysager. La multitude de cours d'eau qui parcourent la commune, créent des micro-reliefs et des variations de paysage intéressantes ainsi que des écosystèmes très riches. Elle est en revanche source de contraintes avec l'application de la Loi Littoral.
- **Climat** : Entre un climat méditerranéen et montagnard, la commune bénéficie d'une grande richesse végétale et paysagère.
- **Risques** : La commune est soumise à de nombreux risques naturels tel que les mouvements de terrain, le risque sismique et ou le risque d'inondation en cas de rupture de barrage.
- **Qualité de l'air** : une concentration de polluant et particules négligeable sur le territoire d'Aiguines, en contraste avec les zones urbanisées du Var. Des particules principalement liées à l'agriculture.
- **Energie** : un faible potentiel de production d'énergie éolienne et solaire, lié aux fortes contraintes paysagères et environnementales de la commune.



## 2. COMPOSANTES PAYSAGERES

### 2.1 Des unités paysagères bien définies



La commune occupe une partie importante du paysage de la rive gauche du lac. Elle est devenue une commune de littoral suite à la mise en eau d'un lac de 2200ha par EDF en 1974. De l'autre côté du lac, la commune de Moustiers-Sainte-Marie constitue un pendant paysager à la commune d'Aiguines.

Il s'agit d'un territoire où les contrastes sont forts : contrastes de reliefs, de végétation, de milieux secs et humides... Ce sont ces différents facteurs ainsi que l'occupation humaine, qui déterminent les différentes entités paysagères. On peut en distinguer cinq principales (Elles-mêmes scindées en de nombreuses sous-entités) :

- Les gorges du Verdon
- Les massifs
- Les hauts plateaux
- Le versant de la montagne
- Le littoral



## Les gorges du Verdon

Les gorges forment la limite Nord-Est de la commune. Celle-ci en constitue en quelque sorte la porte d'entrée. Les parois, très abruptes (depuis le sommet du Grand Margès jusqu'au cours du Verdon), créent un paysage mouvant que l'on découvre au gré des courbes formées par la route. Le Grand Canyon fait l'objet d'un classement au titre des Sites. La route touristique se déroule en lacets au gré des gorges et du relief. Elle offre à l'automobiliste des vues parfois plongeantes vers le Verdon, parfois dégagées vers l'horizon montagneux.



**Les Gorges du Verdon constituent un paysage d'exception et un atout touristique pour la commune d'Aiguines**

## Les massifs

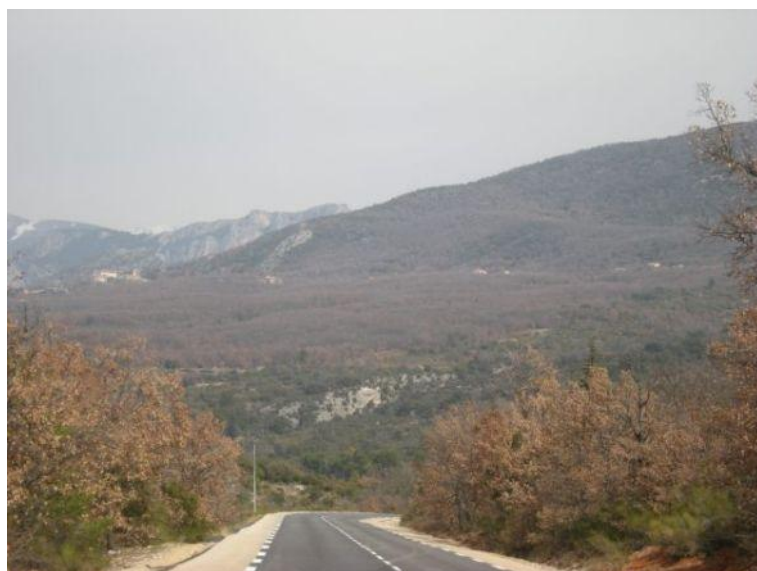


Les massifs forment un ensemble structurant qui séparent le paysage des gorges de ceux du reste de la commune. Le massif des Margès domine l'éperon rocheux sur lequel est accroché le village d'Aiguines. Le massif de Correiasse marque la limite des hauts plateaux. Sa crête orientée Nord-Sud est incluse dans le camp militaire et son piémont est très boisé.



### Les hauts plateaux

Les hauts plateaux culminent à plus de 1000m d'altitude et sont formés des petit et grand plans de Canjuers. Ces espaces désertiques et isolés, autrefois utilisés pour le pastoralisme, sont maintenant entièrement occupés par le camp militaire.



**Les hauts plateaux forment de grandes étendues boisées. Ils paraissent planes dans les vues lointaines et sont en fait formés de multiples micro-reliefs**

### Le versant de la montagne

Le versant de la montagne présente un relief très mouvementé, animés de sillons ou de ravins créés par les cours d'eau qui vont se jeter dans le lac. Grâce aux pentes plus douces, les boisements se sont bien développés et alternent avec des espaces plus ouverts où l'on peut retrouver les traces des activités humaines étagées, liées à l'agriculture et au pastoralisme. Partout, on retrouve le buis qui a colonisé tout cet espace et servait de matière première à l'activité locale. Ce sont ces paysages qui servent de socle paysager au village d'Aiguines. Celui-ci, accroché à un éperon rocheux de 820m d'altitude, dispose d'un vaste panorama vers le lac. En contrebas, un plateau incliné bocager, traversé par les routes d'accès au village, met sa silhouette en valeur.



Cette zone est sensible pour diverses raisons :

- Questionnement concernant le devenir des boisements, dont l'exploitation privée est soumise aux aléas économiques.
- Questionnement concernant le devenir de la zone bocagère en contrebas du village, celle-ci dépendant du maintien de la dernière exploitation agricole.
- Questionnement concernant la zone des anciennes terrasses située à la fois dans le bocage et les sous-bois qui sont progressivement abandonnées, menaçant de disparition un type traditionnel de culture.

Les vallons et les ravins constituent également des secteurs sensibles du fait de leurs pentes, de versants secs et de fonds temporairement humides qui ne supporteraient pas de modification.





## Le littoral

Il est composé de trois espaces différents : les plages, le cap et la côte accidentée.

- Les plages du Galetas : Elles sont situées au Nord de la commune, sur 2km de long et environ 200m de large. Il s'agissait en fait de l'ancienne plaine agricole, en arrière des plages se trouvent des prairies dégagées de toute végétation qui font l'objet de divers projets ayant pour but l'accueil des touristes estivaux. Il s'agit d'un espace sensible car il est ouvert et soumis à une forte fréquentation touristique qui peut se disperser sur une grande étendue.
- Le Cap du hameau du pont : Il s'agit du seul site avancé sur le lac, occupé par un hameau dissimulé par la végétation. Il sert de séparation entre les deux autres espaces littoraux.
- La côte accidentée et boisée des Ruisses : Cette partie correspond à une ancienne zone collinaire. Son relief plus varié n'a permis l'installation que de petites plages étroites et entrecoupées de vallonnements laissés à l'état naturel. Le couvert forestier à proximité des plages est sensible du fait de leur fréquentation touristique



En observant le littoral, on peut aisément comprendre la formation du lac artificiel et l'on devine la morphologie des anciennes prairies inondées.

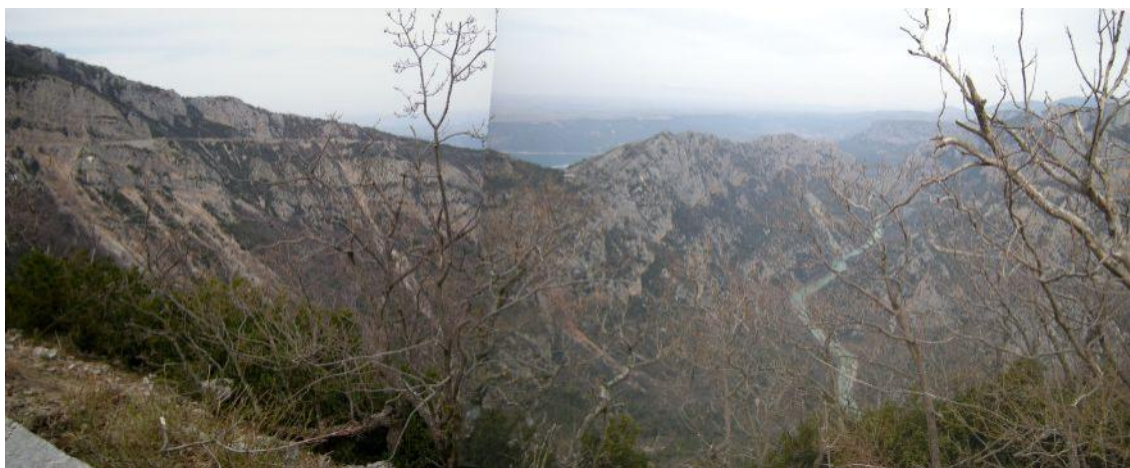


## 2.2. Des éléments marquants et des perspectives remarquables

### Les éléments marquants du paysage

Le paysage d'Aiguines présente des éléments marquants qui participent à l'identité de la commune. Parmi ces éléments, on peut citer :

- **Les gorges du Verdon**





- **Le lac**

Il est visible en de nombreux points de la commune et notamment depuis le village. C'est un élément fort du paysage, qui a complètement changé le paysage qui existait avant l'inondation de la vallée. Il s'agit donc bien d'un paysage artificiel, créé par l'homme.



- **Les terrasses agricoles**

Elles témoignent du passé agricole de la commune. Elles enrichissent le grand paysage autant que les paysages de proximité. Malheureusement, on constate leur abandon et leur disparition progressive, celles-ci n'étant plus entretenues en raison du recul de l'agriculture.





En contrebas du village d'Aiguines, on repère encore la trace d'anciennes terrasses agricoles mais elles tendent à disparaître. Elles sont pourtant des marqueurs forts du paysage.

- **Le château**

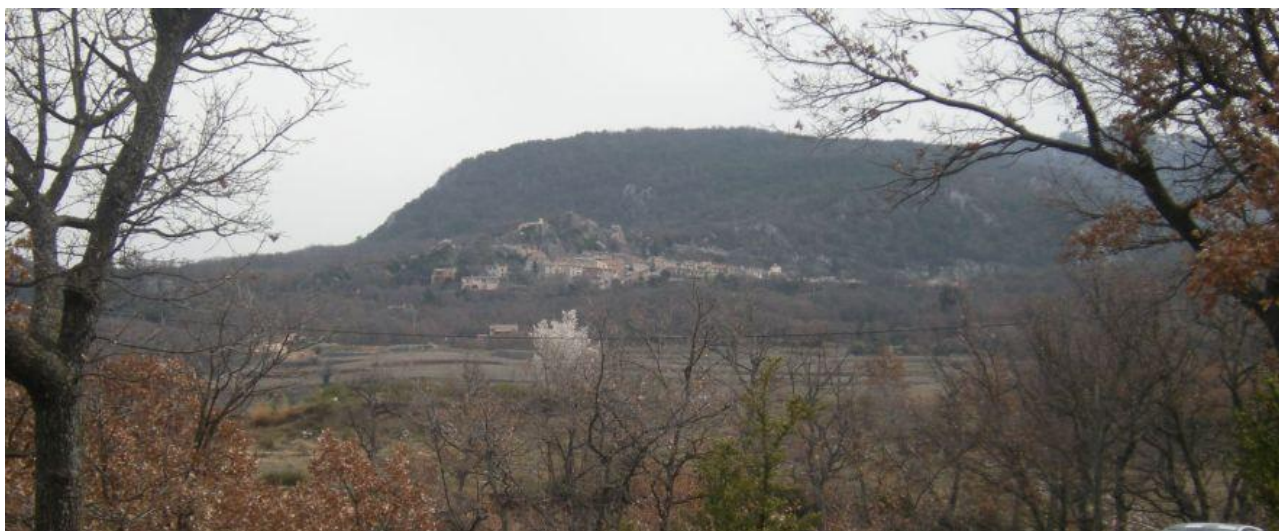
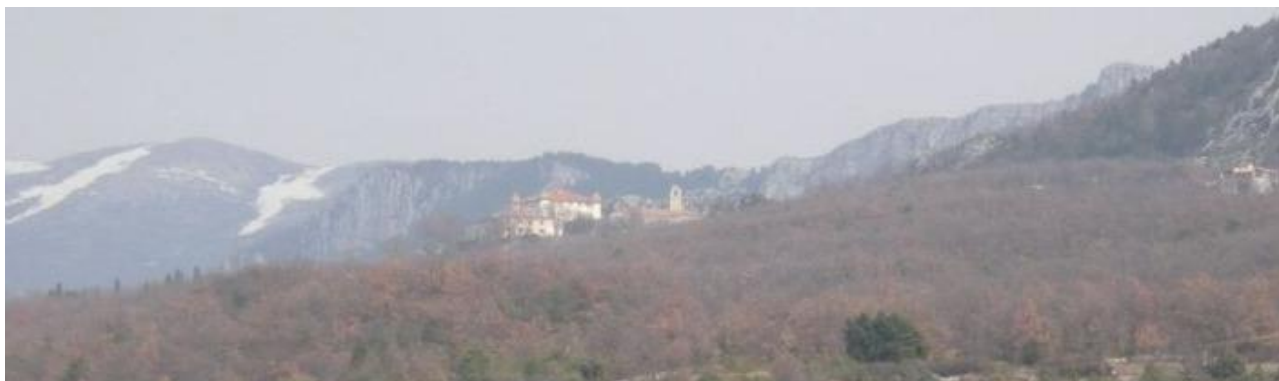
Il est un point d'appel dans le grand paysage. On le voit depuis la D957 lorsqu'on circule le long du littoral et il marque fortement l'entrée et la sortie de village en raison de sa stature et des perspectives sur ses jardins.





- **La silhouette du village**

Depuis le Sud de la commune, c'est le château qui domine dans le paysage ainsi que l'église qui l'accompagne.



Depuis l'Ouest, la silhouette du village est complètement différente. On comprend que celui-ci s'adosse au relief, les maisons faisant face au lac. Les bâtiments sont disposés tout en longueur le long des courbes de niveau.

- **Les arbres isolés**

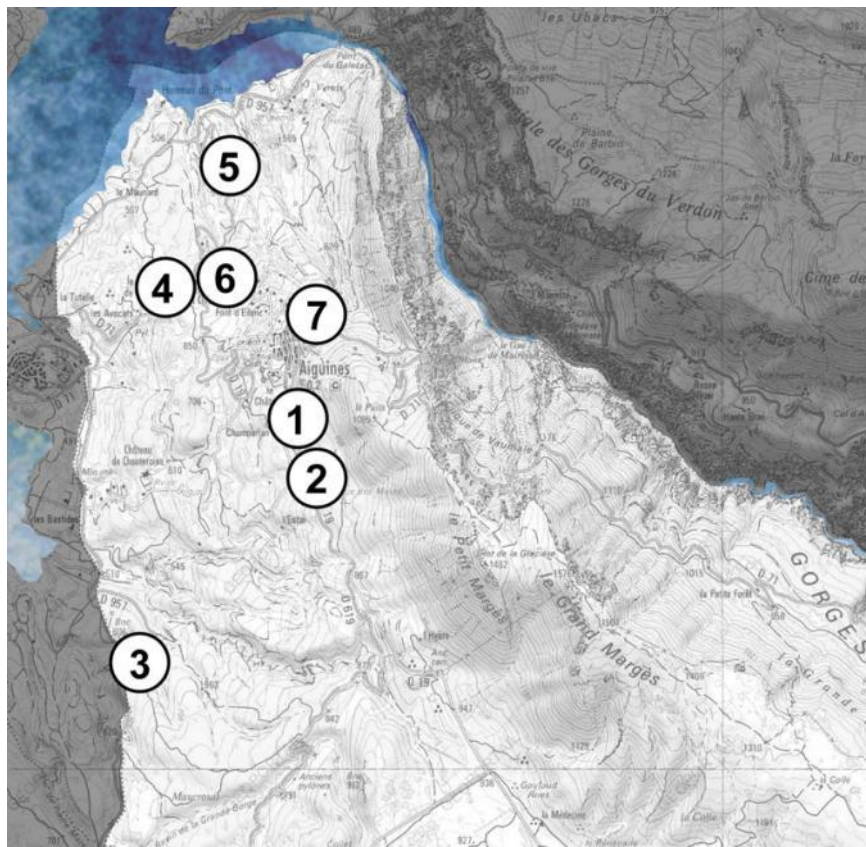


Plusieurs arbres isolés enrichissent le paysage. En raison des vents et de leur situation plus ou moins exposée, ils prennent des postures originales (anamorphose).





## Les covisibilités



En raison du relief et de l'implantation du village en hauteur dans le paysage, les Co visibilités sont nombreuses et doivent être prises en compte, sur la plan de la préservation du patrimoine car le château et ses jardins sont classés aux Monuments Historiques et sur le plan paysager afin de préserver ce qui fait les caractéristiques du paysage de la commune.

Ces Co visibilités interviennent principalement au nord de la commune, le Sud étant occupé par le camp militaire et se trouvant visuellement coupé du village par le relief.

### Exemple 1 : Vue sur le château depuis la D19



Lorsque l'on aborde les maisons le long de la D19, on peut apercevoir le château en toile de fond.

### Exemple 2 : Vue sur les secteurs agricoles de la zone UB depuis la D19



Lorsque l'on circule sur la D19 en direction du village, on peut entre-apercevoir les terrains agricoles en contre-bas. Ceux-ci sont inscrits dans la zone UB. Cette covisibilité disparaîtra presque complètement à la repousse des feuilles.



**Exemple 3 : Vue lointaine sur quelques maisons de la zone UB depuis la D957**



Lorsqu'on circule le long du littoral à l'Ouest de la commune sur la D957, on peut apercevoir le château qui constitue un point d'appel mais également certaines maisons construites dans la zone UB qui, en raison des pentes, émergent des boisements de chênes.



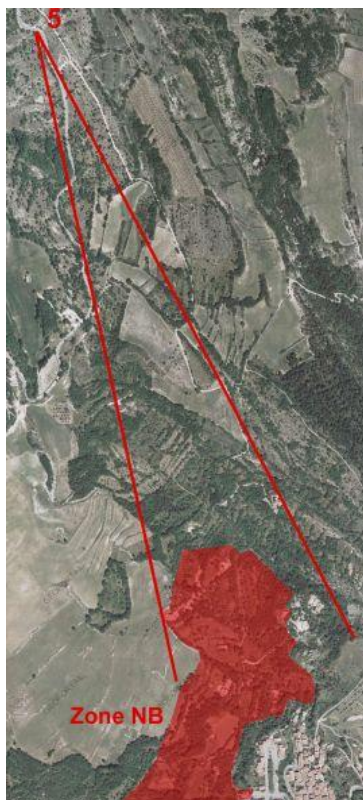
**Exemple 4 – Vue ouverte sur le village et la zone NB annulée depuis la D71**



Depuis la D71, en arrivant à proximité du village, une perspective s'ouvre sur celui-ci. On peut apercevoir les restanques situées en contre-bas du village et quelques maisons de la zone NB annulée. Ces restanques soulignent et valorisent la silhouette du village

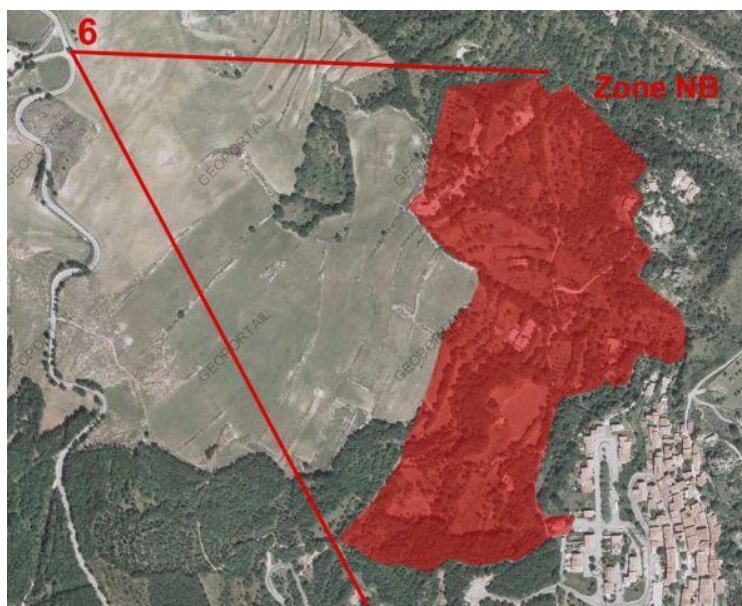


**Exemple 5 – Vue ouverte sur le village et la zone NB annulée depuis la D19**

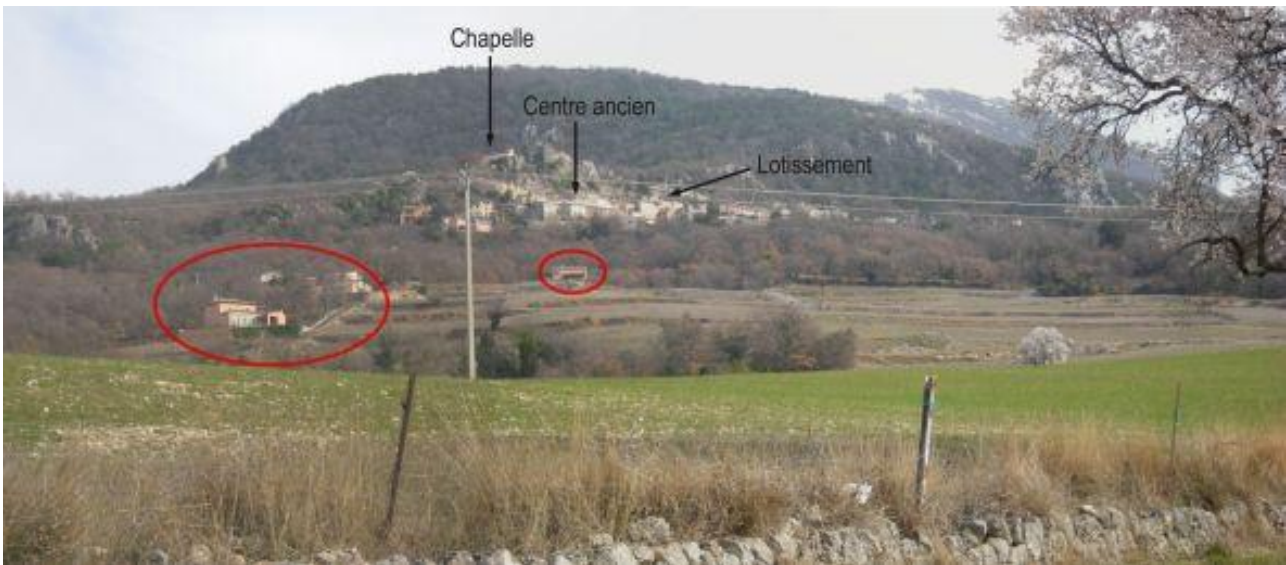


Lorsqu'on accède au village depuis le Nord de la commune (accès principal), on peut voir la silhouette du village se découper le long du relief et l'on a une vue très claire de la zone NB située en contre-bas. On devine également une zone de pâture. Cette vue constitue le premier aperçu que l'on a du village depuis cette route.

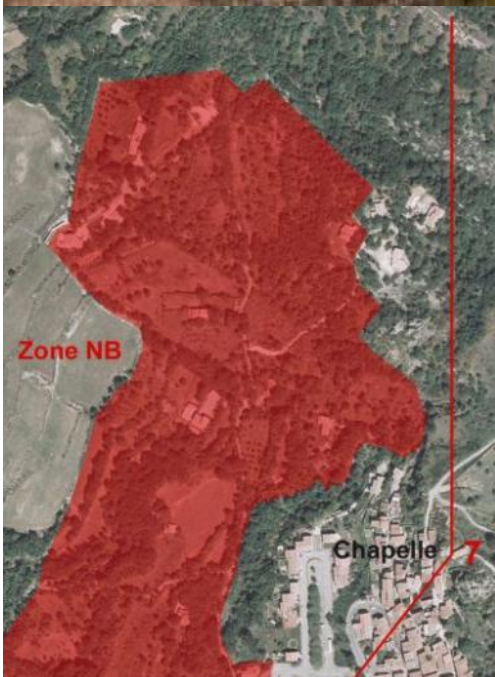
**Exemple 6 – Vue ouverte sur le village et la zone NB annulée depuis le carrefour D19/D71**



Un peu plus haut sur cette même route, on a cette fois une vue très claire du village et surtout des restanques. Les maisons en bordure de la zone NB annulée ne sont pas masquées par des boisements et sont par conséquent très visibles. On remarque la silhouette assez ramassée du village, posé sur un



**Exemple 7 – Vue sur la zone NB annulée depuis la chapelle**





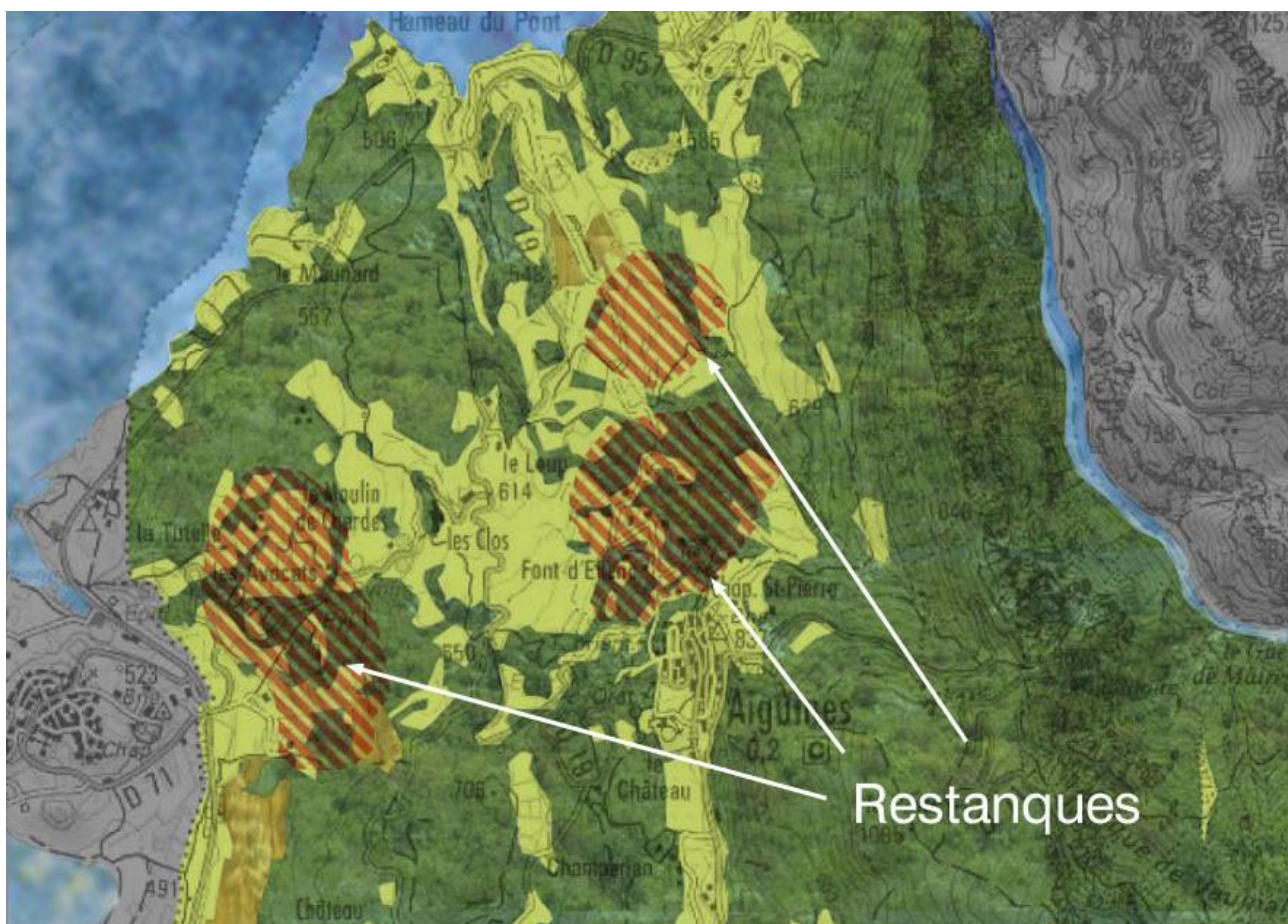
### **SYNTHESE DES COMPOSANTES PAYSAGERES**

- Les entités paysagères : Elles sont bien définies grâce au relief et à la végétation. Chacune d'elles présentent des micro-paysages très variés et riches d'ambiances diverses.
- Deux de ces entités, le littoral et le versant de la montagne, sont particulièrement sensibles. La première en raison de la fréquentation touristique et la seconde en raison du recul de l'agriculture.
- Le paysage de la commune présente des caractéristiques qui renforcent son identité. Ces éléments rendent le paysage sensible aux changements (urbanisation, déprise agricole).
- En raison du relief et de la position en hauteur du village, les covisibilités sont nombreuses et peuvent avoir un impact important sur les caractéristiques du paysage.



## 3. ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

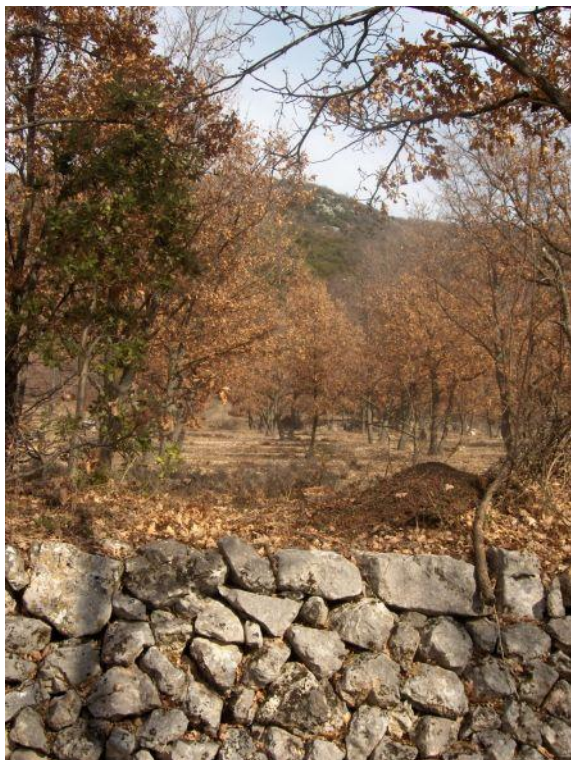
### 3.1. Un paysage agricole en voie de disparition



Le relief de la commune n'est pas propice au développement de l'agriculture car il existe peu d'espaces planes, nécessaires aux cultures. Ce terroir a été progressivement abandonné et il n'y a plus d'agriculteur sur le territoire de la commune. Seul un exploitant pratique l'élevage de moutons et utilise de vastes parcelles laissées en pâture. Des parcelles sont plantées de chênes pour cultiver la truffe noire. En contrebas du village, des parcelles utilisées pour les cultures fourragères et les pâturages, permettent de garder des paysages ouverts et des perspectives vers le village et vers le lac. Cet espace est le dernier paysage encore voué à l'agriculture sur cette rive du Verdon (depuis l'immersion de la plaine agricole des Salles). Ces paysages ont une grande valeur paysagère, notamment en raison des restanques qui les rythment encore.

**Les bâtiments agricoles sont peu nombreux et plutôt bien intégrés au paysage en raison de leur morphologie et pour certains, de l'usage de la tuile en couverture.**





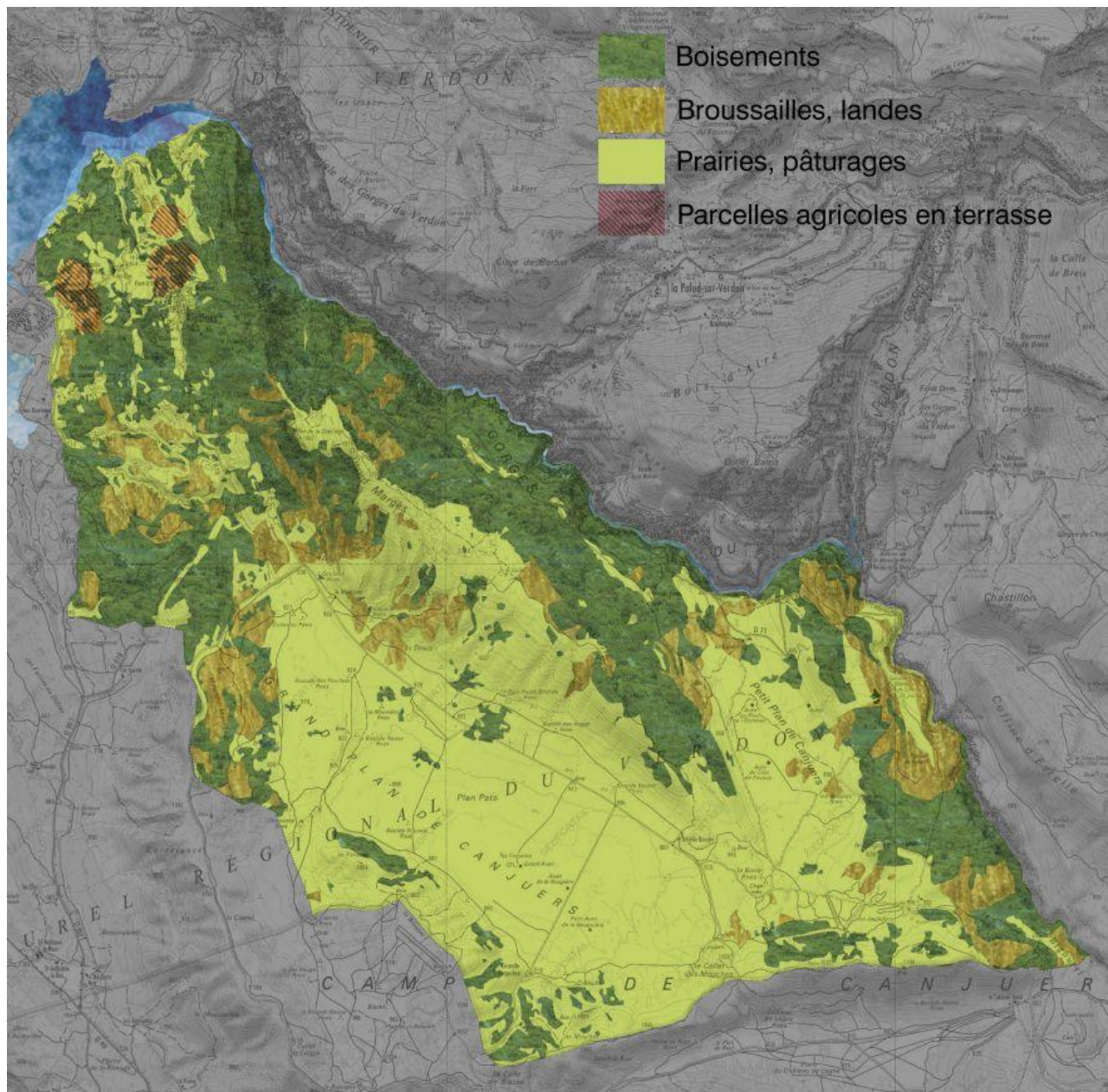
Dans la zone UB, on trouve des parcelles de chênes truffiers. Les arbres, plantés en alignements, génèrent une ambiance paysagère particulière, mise en valeur par les terrasses et les murets qui subsistent.



Le pâturage a plusieurs avantages. Il permet d'entretenir les parcelles et d'ainsi limiter les risques d'incendies. Il permet également de maintenir des espaces non boisés qui offrent des perspectives intéressantes et la présence des animaux donne de la vie et une fonction aux paysages.



### 3.2. Des espaces naturels de grande valeur



#### Les formations végétales

Le climat de la commune, à la fois montagnard et méditerranéen, et les différences d'altitude, ont permis l'installation d'une végétation variée en fonction des microclimats. On rencontre plusieurs étages de végétation.

#### L'étage de la chênaie d'Yeuse (*Quercetum ilicis*)

Le Chêne vert (Yeuse – *Quercus ilex*) est peu présent sur ce territoire. On le rencontre sous forme de taillis de quelques mètres de hauteur, dans les chênaies pubescentes des zones d'altitude modeste (en bord de lac par exemple) associé au Cade, à la Filaire et au Pin d'Alep, et sur les pentes mieux exposées, on peut le trouver jusqu'aux lignes de crête, cette fois associé à l'Euphorbe characias, la Garance voyageuse et à la Clématite brûlante.

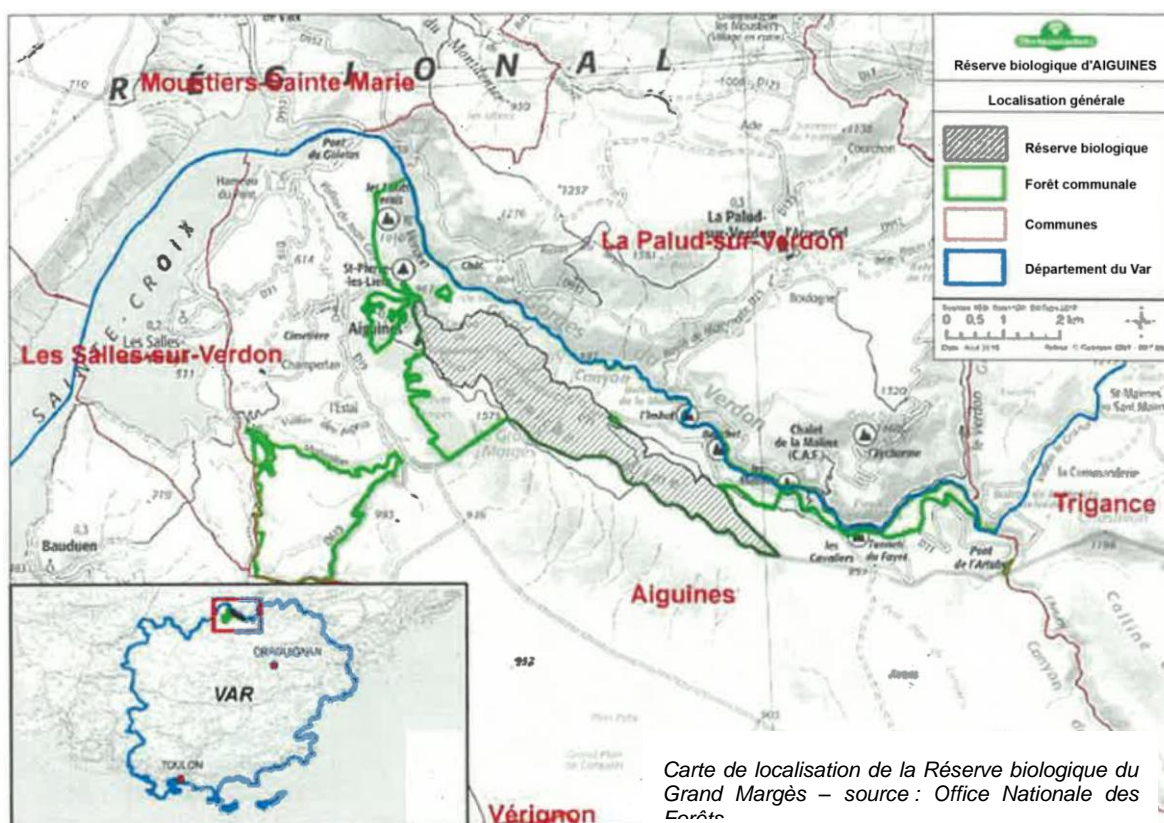


### L'étage de la chênaie pubescente

- La forêt de chênes pubescents : L'essentiel de la commune appartient à cet étage. Il s'agit d'une formation typiquement subméditerranéenne, variant dans sa composition en fonction de l'altitude et de l'exposition. Les zones les plus basses forment la transition avec la chênaie d'Yeuse et les plus hautes avec la hêtraie. Les fonds de vallées sont plus humides grâce à des écoulements intermittents liés aux forts épisodes pluvieux. Ces secteurs, ainsi que les bords du lac, présentent des espèces plus typiques des milieux humides (peupliers et saules). La hauteur de cette chênaie est réduite car elle est fortement exploitée depuis des siècles. Son sous-bois est très dense, dominé par le buis..
- Les formes de dégradation de la chênaie pubescente : Exploitée par la coupe et le feu, cette chênaie donne naissance à diverses dégradations telles que la lande à buis ou les pelouses rases sur les faciès les plus dégradés.
- La lande à buis et à genêt cendré : Elle se présente comme une formation de broussailles de quelques mètres de haut, dominée par le buis. Celui-ci est omniprésent sur le territoire de la commune et a été la source de la vocation industrielle du village. Il se présente sous forme de fourrés impénétrables et est accompagné du genêt cendré (caractéristique des sols calcaro-marneux du sud de la France), de l'amélanchier et du genévrier commun. Dans certains secteurs, on trouve des formations plus basses (seulement quelques décimètres) où domine la lavande vraie, accompagnée d'une primevère, de l'astragale de Montpellier et de la carline à feuilles d'acanthé.
- Les pelouses : Les pelouses à Brome érigé (*Bromus erectus*) et Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) représentent le stade initial de la chênaie. Elles colonisent souvent les anciennes cultures laissées en jachère et les prairies non entretenues.

### L'étage de la hêtraie

Le hêtre (*Fagus sylvatica*) est peu présent sur le territoire de la commune. Il existe un peuplement intéressant sur l'ubac du Grand Margès. Les peuplements ne sont pas toujours purs et sont parfois transitionnels avec la chênaie pubescente. Ils se répandent souvent en pieds isolés plus ou moins anémomorphosés. Les plus beaux peuplements se trouvent dans les secteurs plus humides des talwegs. **Depuis 2011, le Parc du Verdon accompagne la commune d'Aiguines pour la reconnaissance de cette forêt remarquable en Réserve biologique forestière.** Au printemps 2018, l'O.N.F. a présenté le plan de gestion de la hêtraie au Conseil National de Protection de la Nature (CNP) qui a donné un avis favorable au projet de création d'une Réserve biologique dirigée (RBD). Cette réserve aura pour objectif de mieux comprendre l'évolution naturelle d'une hêtraie méditerranéenne dans un contexte de changement climatique.





### **L'étage du pin sylvestre**

Il se trouve souvent en peuplement mixte avec le chêne pubescent. On le trouve plus spécifiquement sur les ubacs aux alentours de 1000m.

### **Végétation des crêtes et des rochers**

Sur les crêtes, on rencontre des formations saxicoles à Genévrier de Phénicie (*Juniperus phoenica*) et Genêt de Villars (*Genista villarsii*) et des formations saxicoles endémiques des Gorges du Verdon. Ces dernières sont protégées.

### **Les pelouses élevées**

On les rencontre aux dépressions karstiques du secteur du Clot de la Glacière.

### **Gestion et reboisement**

L'O.N.F. est l'acteur le plus important de la gestion des milieux naturels sur la commune. En effet, l'office gère 71% de la surface de la commune. Ses actions se développent sur divers points :

- la valorisation en bois de chauffage pour le chêne.
- L'exploitation du pin en bois énergie, en pâte à papier et en palette pour les pins.

Enfin effet, le territoire du Parc Naturel Régional commence progressivement à se doter de chaufferies automatiques fonctionnant au bois énergie. Les réflexions autour de l'utilisation du bois local en bois construction émergent peu à peu et conforte l'intérêt économique de la forêt dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Pour appuyer cette activité, des campagnes de reboisement ont été réalisées ou sont en cours afin de reconstituer le couvert végétal et de lutter contre l'érosion. Le pin noir d'Autriche est le plus utilisé.

Actuellement, les reboisements se font souvent avec du cèdre de l'Atlas. Des pistes et des coupes feu ont été créées afin de lutter contre les incendies et des campagnes de débroussaillage ont eu lieu.



**Végétation de rochers et de crêtes**



**Prairie, boisements dominés par les chênes accompagnés de quelques pins**



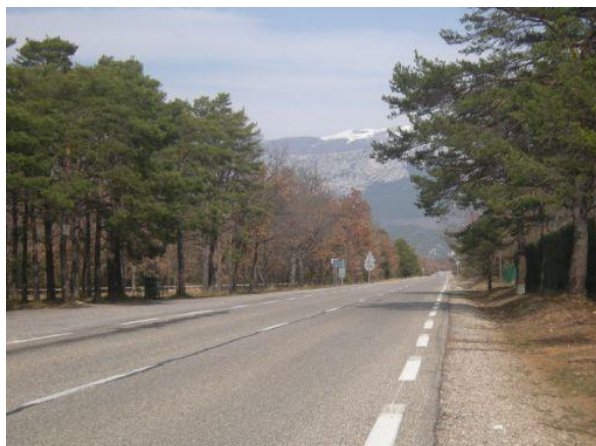
**Lande dominée par le buis**



**Lande dominée par l'ajonc**



**Zone de transition entre la chênaie et la lande**



**Boisements de pins le long du littoral. Les sujets sont plus hauts en raison de leur environnement plus favorable**



### 3.3 Des espaces naturels remarquables nombreux

La diversité des biotopes explique la richesse faunistique et floristique de la commune et les nombreuses protections environnementales qui en découlent.

#### La loi Montagne et la loi Littoral

Ces deux lois s'appliquent sur le territoire de la commune en raison de son relief et de la présence du lac de Sainte-Croix. Elles engendrent toutes deux des contraintes strictes concernant le développement de l'urbanisation, la protection des terres agricoles, des boisements ou encore la création de nouvelles routes.

#### Les sites inscrits et classés sur la commune d'Aiguines.

Sur le territoire d'Aiguines, deux sites inscrits ou un site classé sont répertoriés.

*Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés.*

*L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.*

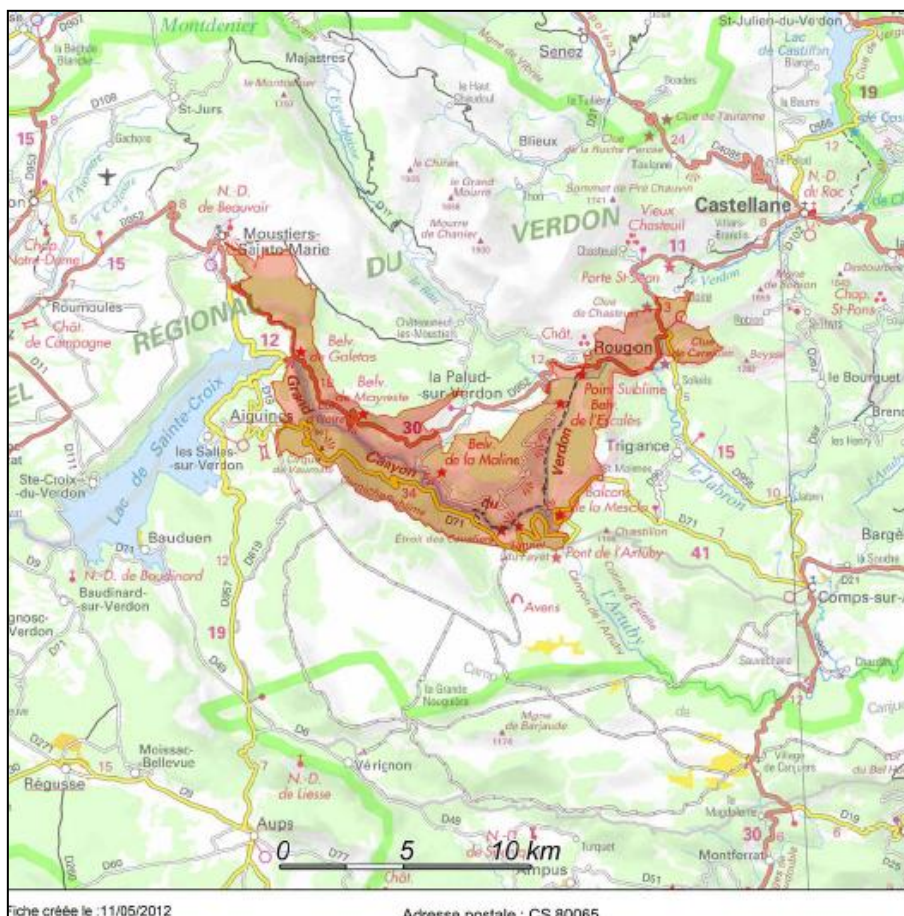
#### Site classé :

L'ensemble formé par les Gorges du Verdon, depuis 1990. En tant que site classé, il fait l'objet d'une protection du fait de son importance de niveau national.

#### Sites inscrits :

- les Gorges du Verdon, depuis 1955,
- le Château, Eglise, Cimetière et leurs abords, depuis 1955.

#### Le site classé des Gorges du Verdon



Le Grand Canyon est classé au titre des Sites depuis 1990. Cet événement géologique est unique en France et en Europe du fait de sa morphologie, de sa valeur biologique et de la beauté de ses paysages. La structure karstique du sol a permis diversité de paysages et de formes.



### Présentation établie par la DIREN :

« Qualifié de «Grand Canyon» dans de nombreux guides, les Gorges du Verdon constituent le seul évènement géologique de cette ampleur et de cette qualité en France et en Europe. Le Verdon s'est creusé en lit encaissé dans un large massif de calcaire jurassique compact, sur une longueur de 21km, constituant une formidable entaille profonde de 400 à 700m. Les Gorges du Verdon sont caractérisées par leur grandeur et la diversité des détails des paysages, ainsi que par la richesse de leurs formes dues à la structure karstique du substrat rocheux. Elles sont remarquables par leur valeur biologique, la beauté des paysages, et recèlent un important patrimoine préhistorique.

### Observations :

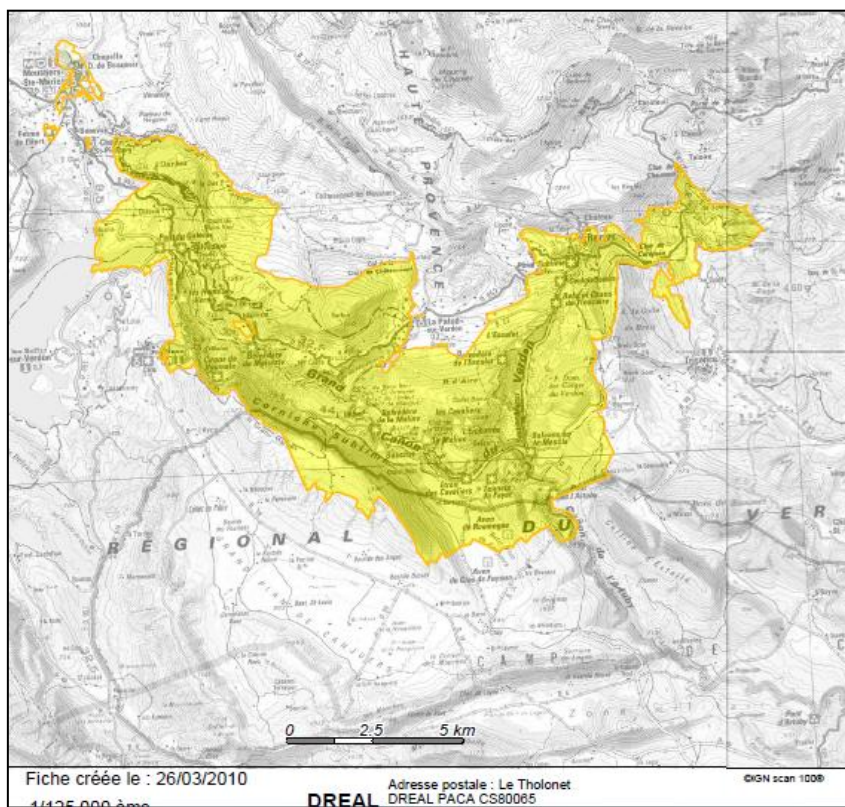
Aujourd'hui situées au cœur du Parc Naturel Régional du Verdon (3 mars 1997), les gorges, de par leur nature et leur statut de site classé, ont été préservées des pressions d'aménagement et ont conservé tout leur caractère.

Au contact du lac de Sainte Croix et du village de Moustiers, ce site touristique majeur (environ 1 million de visiteurs par an) est cependant confronté à des problèmes croissants liés à la fréquentation de masse et au développement des sports de nature. Parallèlement, les infrastructures d'accueil (stationnement, belvédères, sentiers) apparaissent comme désuètes en termes de sécurité, de fonctionnalité et de présentation du site.

Une étude préalable à une Opération Grand Site (OGS) a été lancée en 1999 sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional, afin de définir et de mettre en œuvre les actions nécessaires à une gestion durable du site sous ses divers aspects. »

## Les Sites inscrits

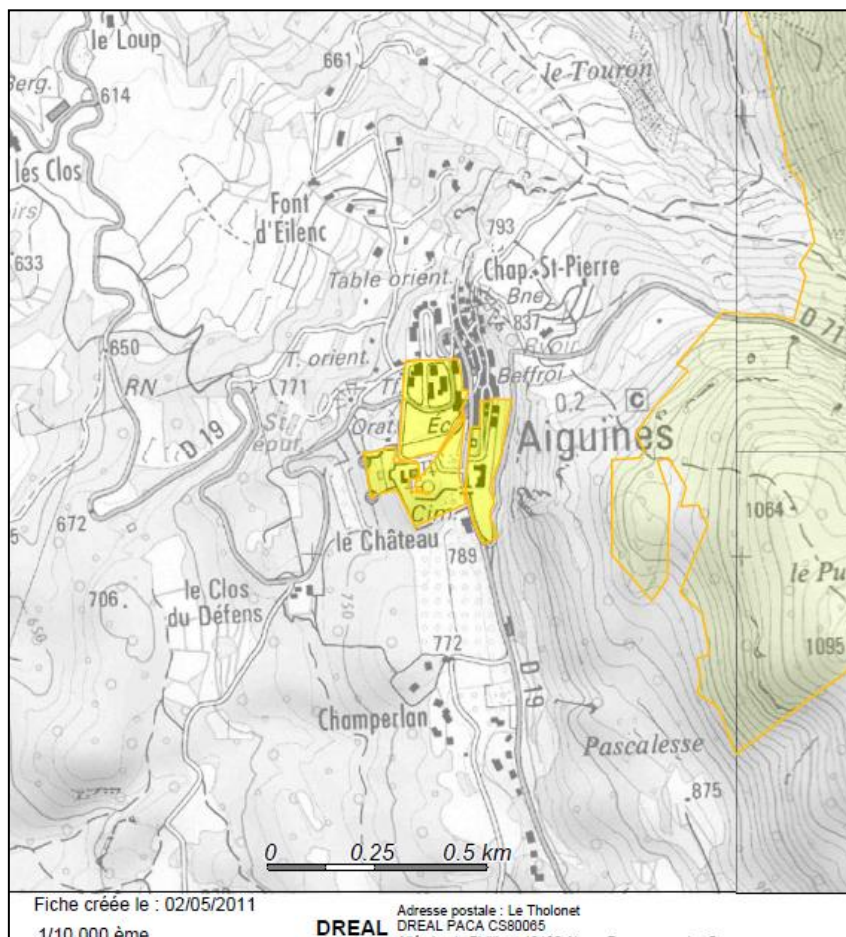
### 1. Les Gorges du Verdon.





Les Gorges du Verdon ont fait l'objet d'une inscription, en 1951. Par la suite, la surface du Site inscrit a en partie été classée. En effet, le périmètre du site inscrit comprend ainsi des espaces supplémentaires à celui du site classé. Le site des Gorges du Verdon inscrit s'étend sur 10 046,5 ha contre environ 7,600 ha pour le site classé.

### Le Château d'Aiguines et ses abords.



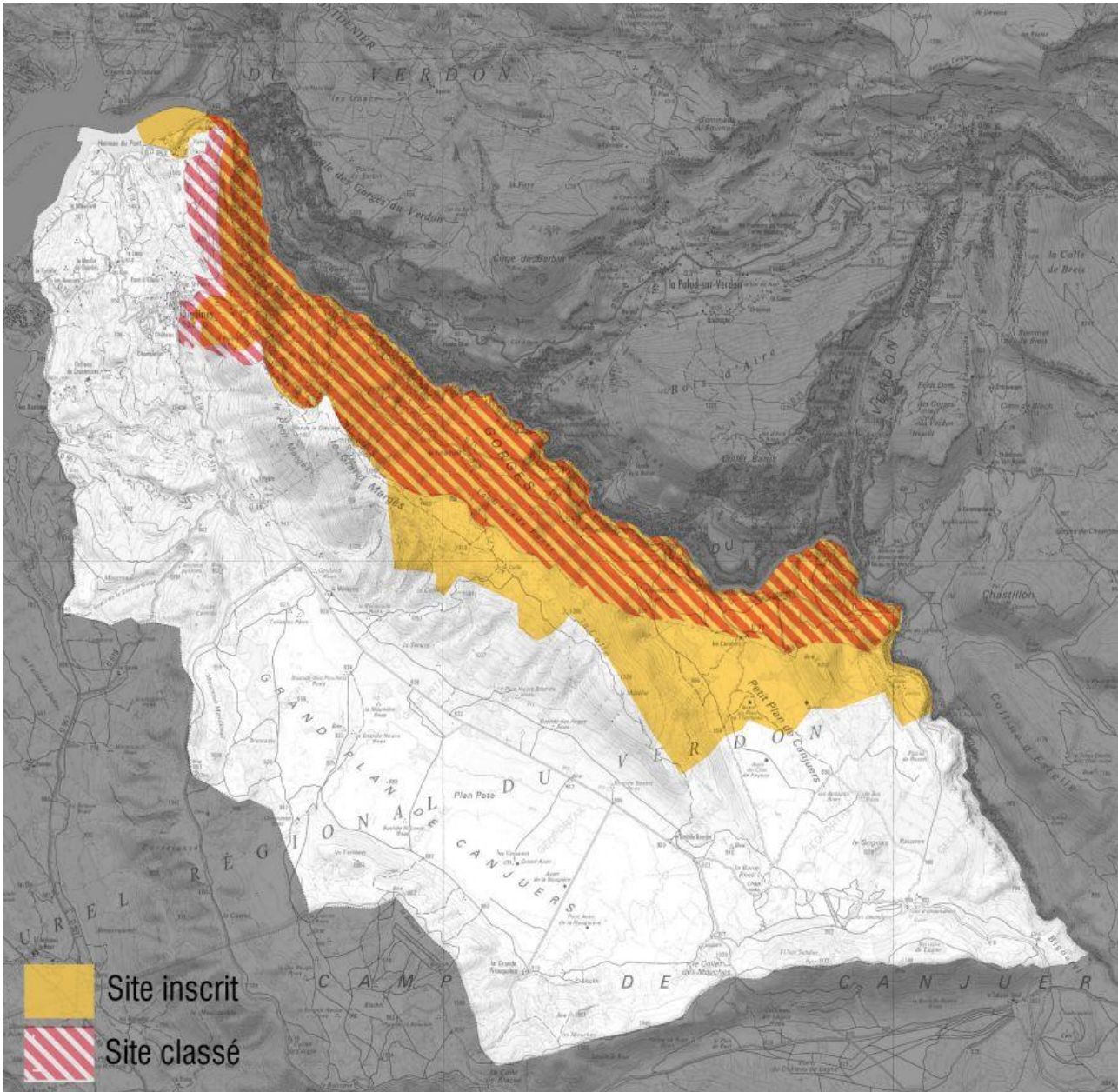
Le Château d'Aiguines a fait l'objet d'une inscription sur la liste des Sites et Monuments Historiques, en 1951.

Ce château, édifié sous Balthazar de Gautier, dans le début du XVIIème siècle, se situe en contrebas du village d'Aiguines. Vers 1750 un jardin et une fontaine sont créés dans la continuité de la bâtisse. Plus récemment, il a été racheté en 1989 et restauré.

Le château aujourd'hui est privé, non ouvert au public, mais on peut en faire le tour. On peut admirer les toitures vernissées des tourelles. A ses abords, un cimetière et une tour-clocher y sont attachés.



### Les sites inscrits et classés sur le territoire d'Aiguines





## Arrêté inter-préfectoral portant création d'une zone de protection de biotope de l'Apron du Rhône au Grand Canyon du Verdon, dans les départements des Alpes de Haute-Provence et du Var, sur les communes de La Palud-su-Verdon, Rougon et Aiguines (Biotopes)

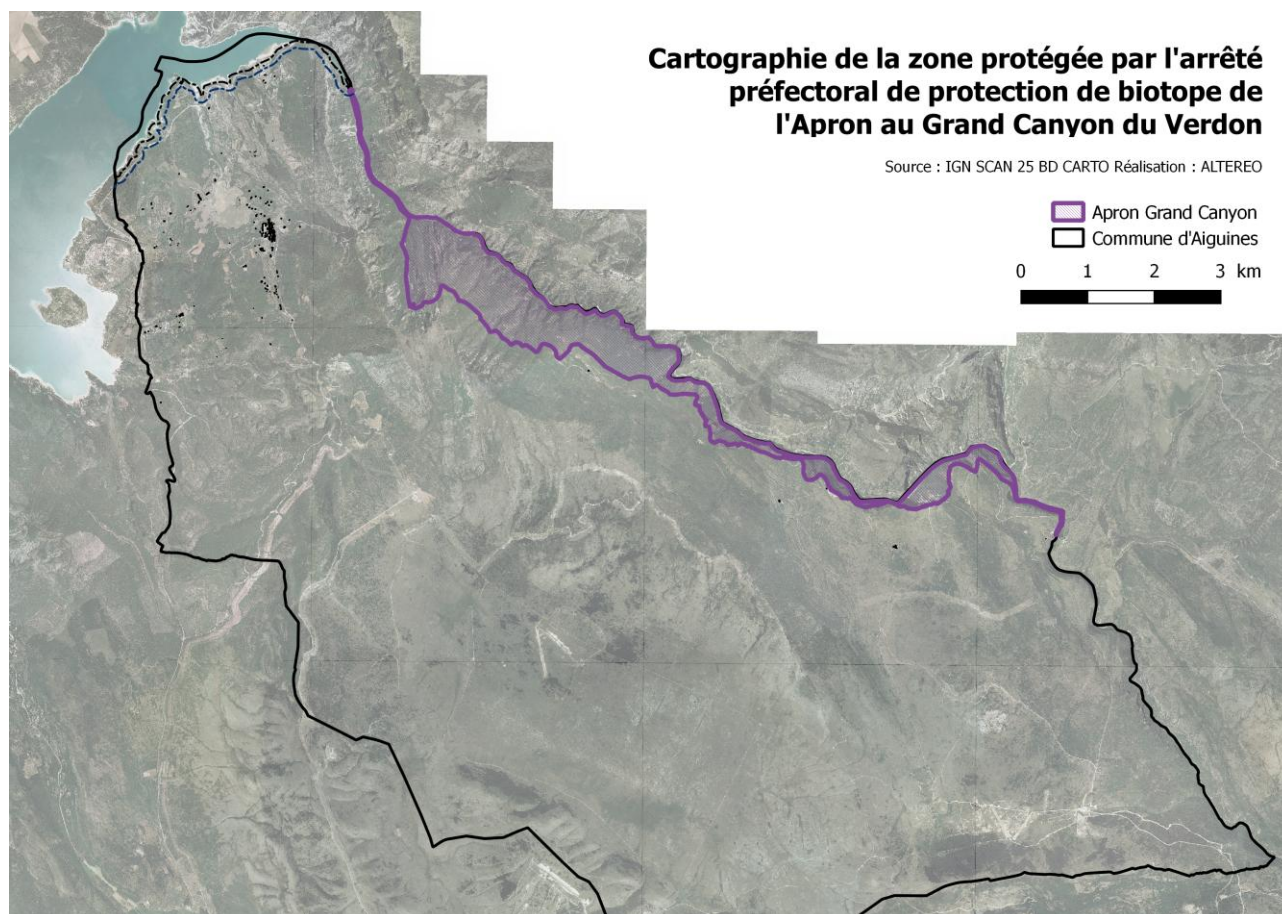
L'arrêté inter-préfectoral N°2012.2261 publié le 15 novembre 2012 s'applique sur une surface parcellaire totale de 1216 ha entre les trois communes de La Palud-sur-Verdon, Rougon et Aiguines.

Cet arrêté a pour vocation de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires au maintien, à l'alimentation, la reproduction, au repos et à la survie de l'espèce protégée dénommée Apron du Rhône (*Zingel Asper*).

La carte ci dessous représente l'emprise, en commune d'Aiguines, couverte par l'arrêté. Elle concerne les parcelles 0474, 014, 0558 et 0557 de la section D ainsi que les parcelles 0004 et 0038 de la section E pour un total de 481ha sur la commune.

Les principales mesures qui s'appliquent sont :

- L'interdiction de baignade et d'accès véhiculé
- La restriction de nombreuses activités de loisir (descente de canyons, randonnée, rafting,...) en dessous d'un débit de  $3 \text{ m}^3/\text{s}$
- L'instauration d'un comité de suivi, présidé par les préfets (04 et 83) ou leurs représentants dont la fonction est de proposer des orientations de gestion, de suivi scientifique et de fréquentation humaine.





## Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Aiguines concentre de nombreuses ZNIEFF qui couvrent une partie majeure du territoire. Ces inventaires patrimoniaux témoignent ainsi de la richesse patrimoniale présente sur la commune.

*Les Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, floristique et Faunistiques sont des inventaires qui identifient périmètres reconnu pour leur riche biodiversité naturelle.*

*Cette zone n'est pas un dispositif de protection réglementaire, mais implique un porter à connaissance en cas de projet la concernant.*

On compte ainsi 9 ZNIEFF dont :

### 7 ZNIEFF terrestres :

- **5 ZNIEFF de type I** : « Plans de Canjuers », « Grand et Petit Margès », « Grand Canyon du Verdon et plateaux nord », « Collines d'Estelle-bois de Siounet et Fayet » et « Canyon de l'Artuby » ;
- **2 ZNIEFF de type II** : « Lac de Sainte-Croix et ses rives » et « l'Artuby » ;

### 2 ZNIEFF géologiques :

- **ZNIEFF géologiques** : « Gisement fossilifère du Pont » et « le Portlandien du petit plan de Canjuers ».

La description des ZNIEFF terrestres et géologiques se présente ci-dessous sous la forme de fiches qui précisent les éléments suivants:

- Les principales caractéristiques de la zone inventoriée.
- Les richesses patrimoniales ou géologiques qu'elle possède, au niveau de la flore, de la faune et des habitats.
- Les menaces et les problèmes rencontrés sur ces ZNIEFF.
- L'occupation actuelle du sol sur la zone et la superficie à l'échelle de la commune d'Aiguines.

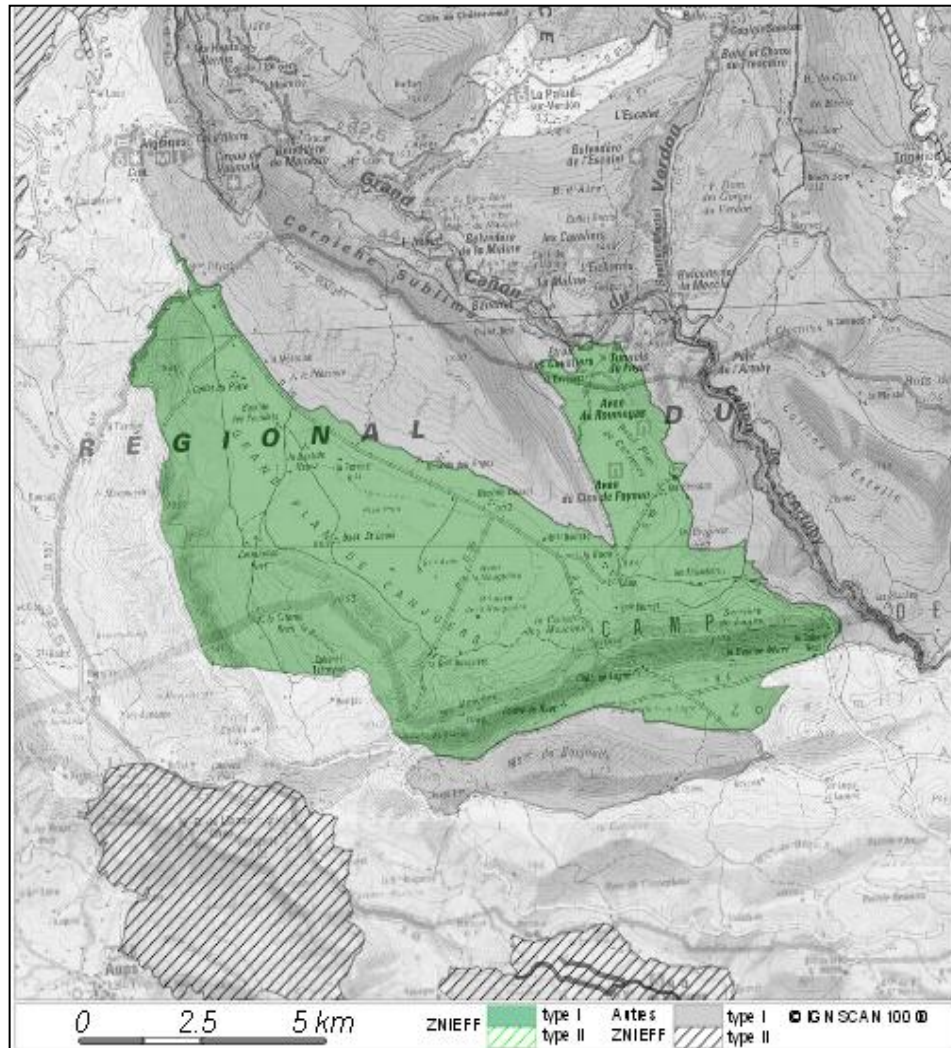
De manière générale, les milieux et leur flore et faunes dans ces zones peuvent être menacés par des risques d'incendies causés par des activités militaires mal contrôlées, des incidences de projets EDF, des incidences potentiellement négatives du tourisme, à la pratique de la varappe et du deltaplane. Les grands rapaces peuvent également être perturbés par des vols d'hélicoptères.

*L'ensemble des données est issu de l'Inventaire du Patrimoine Naturel de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, ZNIEFF actualisées.*

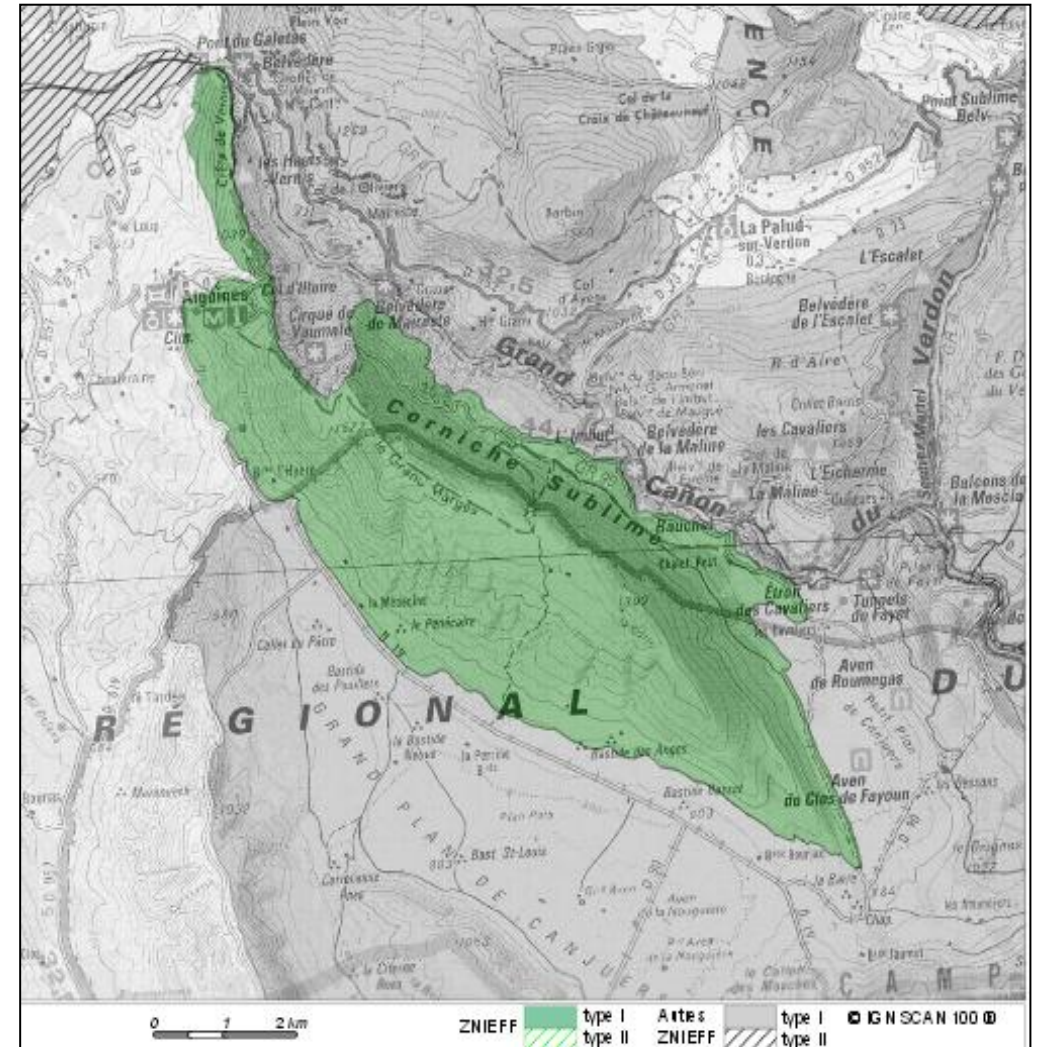
*Les espèces déterminantes sont soulignées*



ZNIEFF (Type 1) « Plans de Canjuers »



ZNIEFF (Type 1) « Grand et Petit Margés »



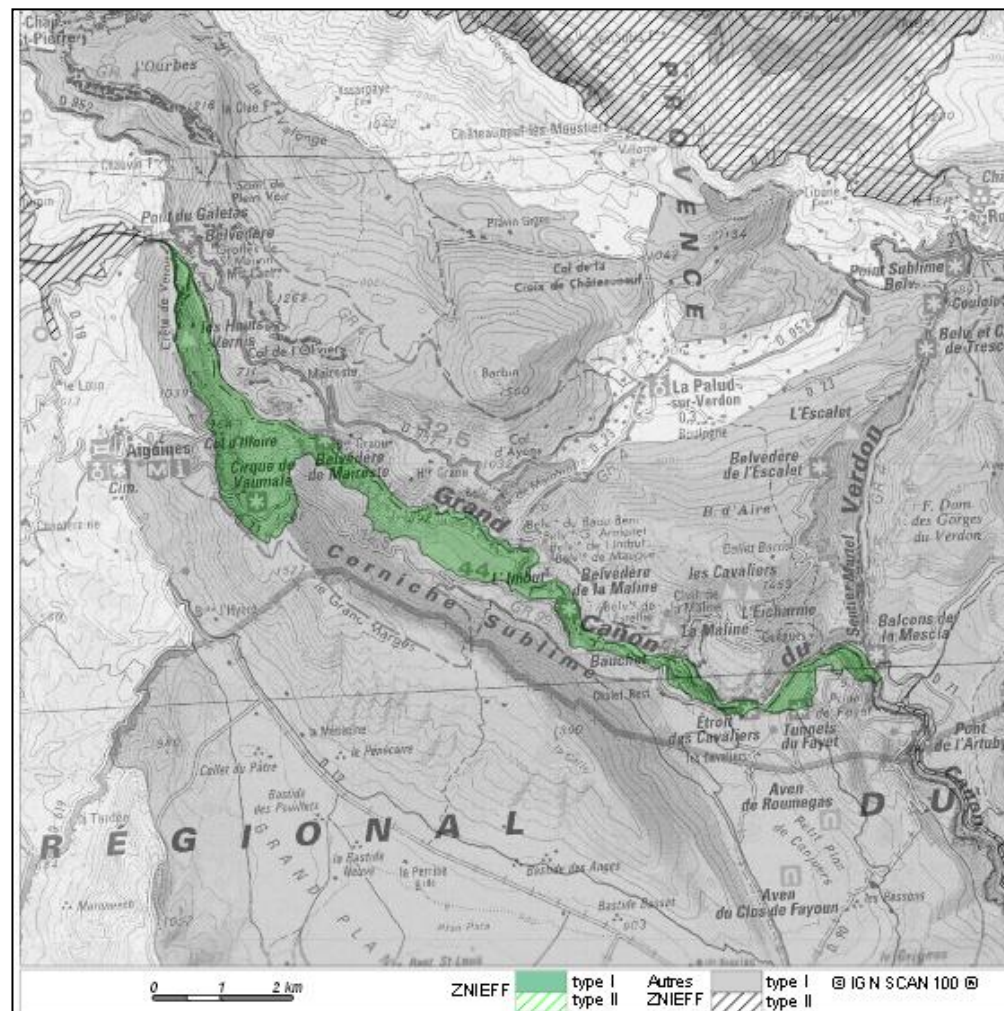


Description générale ZNIEFF de type I	Richesses patrimoniales	Conservation/Menaces	Occupation du sol et surface couverte à l'échelle communale
<p>« <b>Plans de Canjuers</b> » (Type 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand plan calcaire avec grottes, fissures, dolines et avens qui par le passé présentait un aspect caractéristique d'agro système de type caussenard.</li> <li>- Plan de Canjuers, :zone dotée d'un grand intérêt faunistique.</li> <li>-Ensemble remarquable d'espèces de pelouses bien développées notamment au niveau des dolines.</li> <li>- Altitude comprise entre 761 et 1141m</li> </ul>	<p><b>Habitats naturels et milieux intéressants :</b> Près mésophiles, steppes et rocailles xérothermiques de Provence, landes claires, les clairières et lisières de bois. Les arbres sont principalement des chênes pubescents, pins sylvestre et pins d'Alep.</p> <p><b>Flore :</b> Nombreuses espèces rares et localisées dont 8 déterminantes suivantes : - comme la <u>Pivoine officinale</u>, la <u>Violette de Jordan</u>, le <u>Cerfeuil nouveau</u>, la <u>Fraxinelle blanche</u>, <u>Serratule à feuilles de chanvre d'eau</u>, le <u>Maceron perfolié</u>, <u>Julienne à feuilles laciniées</u> et, dans les prés mésophiles des orchidées nombreuses et diversifiées (<u>Ophrys de la Drôme</u> - <u>Ophrys aurelia</u> ...) ou encore <u>Holostée hérissée</u>.</p> <p><b>Faune :</b> 34 espèces animales patrimoniales dont 11 espèces déterminantes : - <u>Loup</u> et <u>Lynx</u>, carnivores forestiers à effectifs limités. - Autres mammifères : Chiroptères : Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Noctule de Leisler, etc. - Oiseaux nicheurs, dominés par les espèces de milieux ouverts : Circaète Jean-le-blanc, Busard cendré, Caille des blés, <u>Outarde canepetière</u>, l'Oedionème criard, Huppe fasciée, <u>Alouette calandre</u>, Alouette calandrelle, <u>Pie-grièche à tête rousse</u>, <u>Traquet oreillard</u>, etc. - Entomofaune : un lépidoptère <u>le Semi-Apollon</u>, deux coléoptères un Staphylin <u>Amaurops varensis</u> et un Charançon <u>Pleurodirus aequisextanus</u>. et deux orthoptères, le <u>Criquet de la Bastide</u> et le <u>Criquet hérisson</u> - Batracien : pélodyte ponctué.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne qualité générale des écosystèmes, relativement peu perturbés par les activités militaires.</li> </ul> <p>(source : fiche ZNIEFF de la DREAL)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vols d'hélicoptères pouvant perturber les grands rapaces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ZNIEFF présente sur 4 communes, d'une superficie de 6791 ha.</li> <li>- A l'échelle communale 5081ha soit une couverture de communale de 74% de la zone.</li> <li>- Au niveau d'Aiguines, la ZNIEFF se situe sur les terres du camp militaire, une vaste zone au sud et sud-est du territoire.</li> </ul>
<p>« <b>Grand et Petit Margés</b> » (Type 1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site exceptionnel, d'une très grande beauté, de réputation internationale.</li> <li>- Relief karstique, grottes, falaises, forêts.</li> <li>- Sur la crête, la "Corniche sublime", route touristique offrant de nombreux points de vue.</li> <li>- Magnifiques et étendues formations culminales à Genêt de Villars.</li> <li>- Altitude comprise entre 517 et</li> </ul>	<p><b>Habitats d'espèces remarquables et milieux intéressants :</b> Rochers portant les communautés classiques, endémiques des gorges du Verdon, rocailles, talus secs et ensoleillés, lisières des bois, clairières, bois secs de feuillus, remarquable hêtraie à <u>Androsace chaixii</u></p> <p><b>Flore :</b> Présence d'une flore d'intérêt patrimonial dont 6 espèces déterminantes : - <u>Anthémis de Gérard</u>, <u>Pivoine officinale</u>, <u>Raiponce de Villars</u>, <u>Marguerite de Burnat</u>, <u>Sabline du Verdon</u>, <u>Maceron perfolié</u>, Ancolie de Bertoloni</p> <p><b>Faune patrimoniale/Intérêt faunistique relativement élevé :</b> 17 espèces animales patrimoniales fréquentant cette zone et parmi elles, 3 espèces déterminantes : - <u>Loup</u> ; Oiseaux nicheurs comme l'Aigle royal, la Gélinothe des bois, la <u>Chouette de Tengmalm</u>, le Tétraz Lyre, le Circaète Jean-le-blanc, le Faucon hobereau, la Bondrée, la Huppe, le Monticole de roche, la Fauvette</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incidences potentiellement négatives de la fréquentation liée aux randonnées.</li> <li>- Vols d'hélicoptères pouvant perturber les grands rapaces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ZNIEFF présente uniquement sur le territoire d'Aiguines, d'une superficie de 3204.6 ha.</li> <li>- Une couverture communale complète de la zone.</li> </ul>

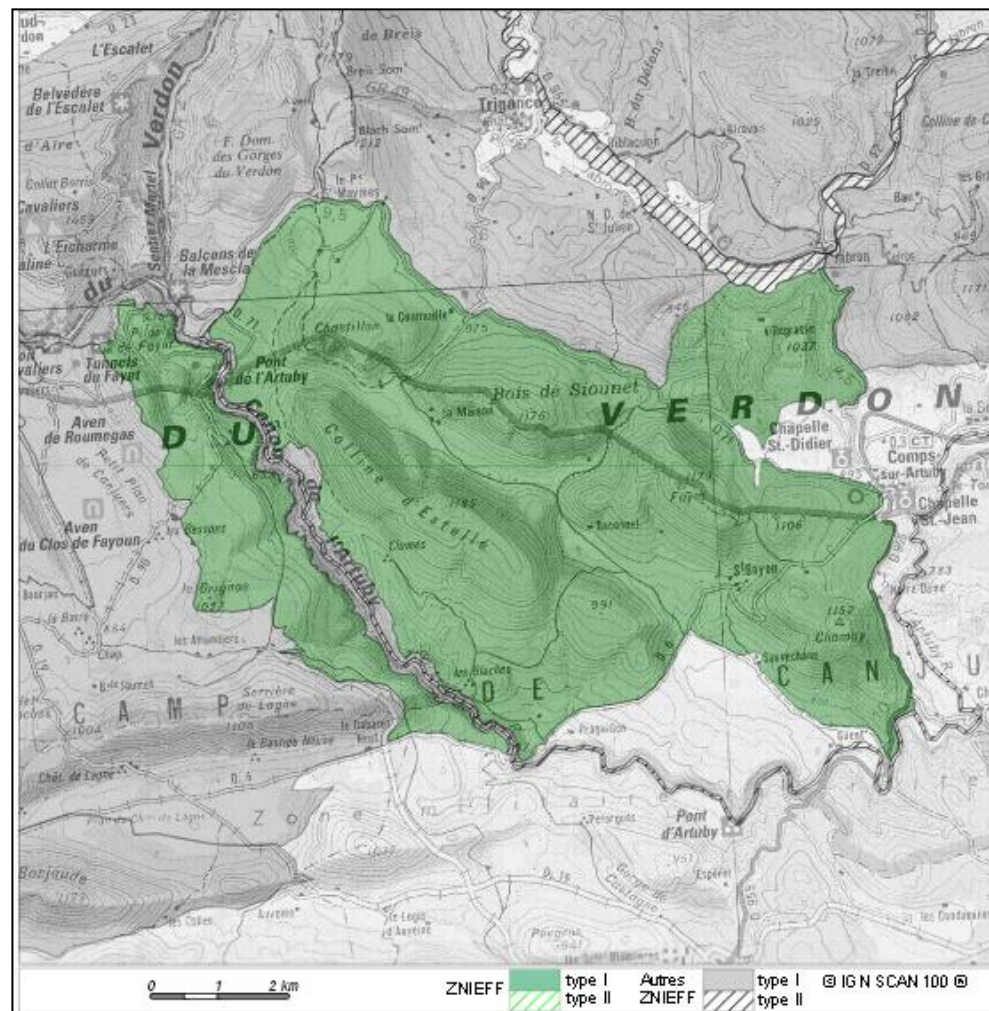


1571m	Orphée, le Bruant fou, le Grand-duc. - Entomofaune patrimoniale : un coléoptère, le Purpuricène à thorax globuleux et trois lépidoptères : <u>le Semi-Apollon</u> , l'Apollon et l'Azuré des Orpins.		
-------	---	--	--

**ZNIEFF type I : Grand Canyon du Verdon et plateaux de sa bordure Nord**



**ZNIEFF type I « Collines d'Estelle-bois de Siounet et Fayet »**

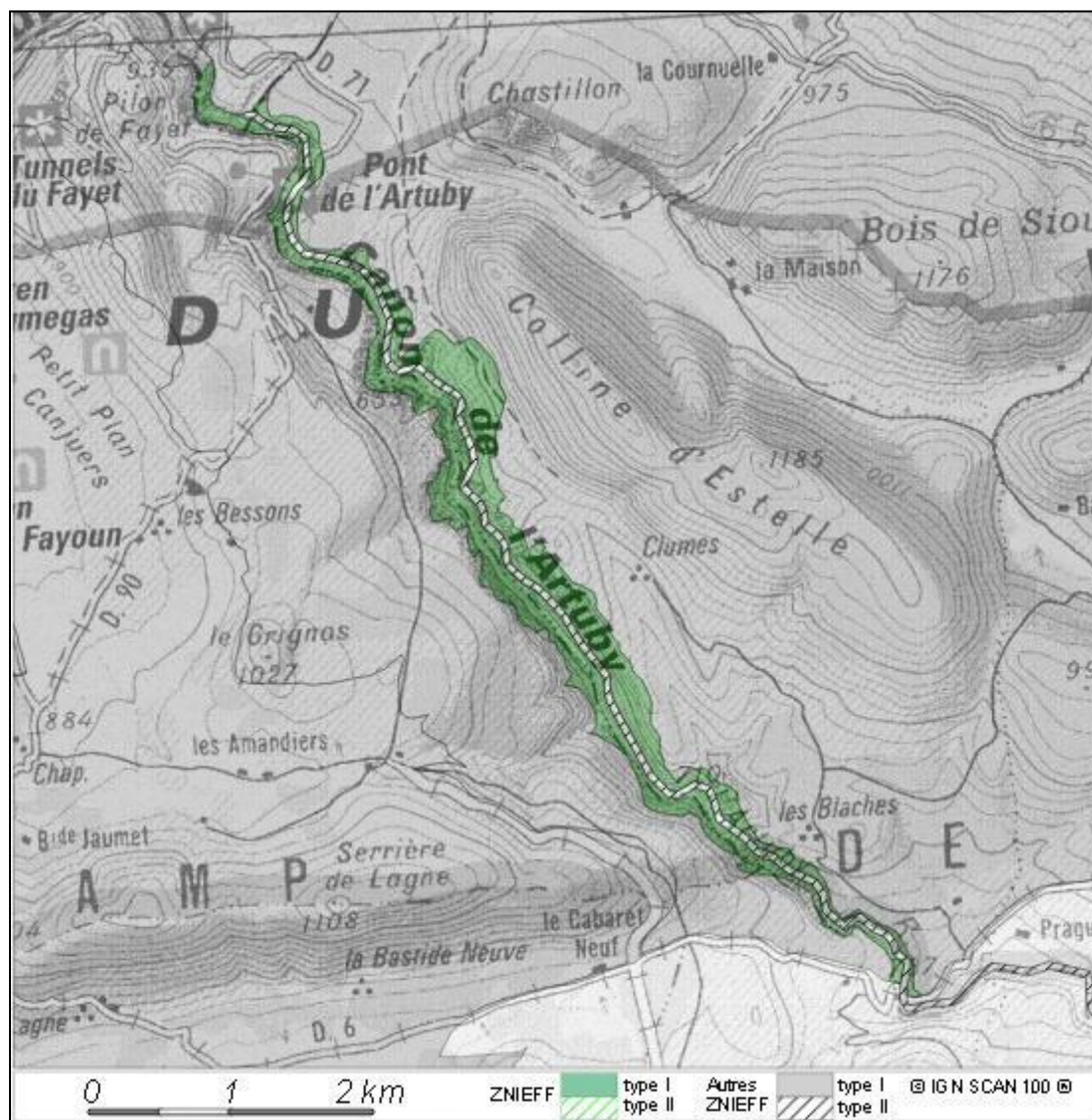




Description générale ZNIEFF de type I	Richesses patrimoniales	Conservation/Menaces	Occupation du sol et surface couverte à l'échelle communale
<p>« <b>Grand Canyon du Verdon et plateaux de sa bordure Nord</b> »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site exceptionnel d'une très grande beauté, de réputation internationale. Relief karstique, grottes, falaises, forêts.</li> <li>- Sur la crête, la "Corniche sublime", route touristique offrant de nombreux cônes de vue</li> <li>- Zones où l'on trouve des espèces et habitats patrimoniaux concentrés dans les escarpements rocheux, avec des communautés exceptionnelles qui, pour la plupart, n'existent pas ou n'ont jamais une telle ampleur en dehors du secteur des gorges du Verdon.</li> <li>- Grande stabilité des milieux expliquant la remarquable richesse en endémiques de ces gorges, mais aussi leur fragilité face aux perturbations anthropiques.</li> <li>- Altitude comprise entre 471 et 1447m</li> </ul>	<p><b>Habitats des espèces remarquables et milieux intéressants :</b> Falaises et rochers (fente, parois, grottes, encorbellements), sol sablonneux des entrées de grottes, clairières et lisières de bois</p> <p><b>Flore :</b> 9 espèces déterminantes : - Endémiques du Verdon : <u>Doradille de Jahandiez</u>, <u>Sabline du Verdon</u> et <u>Raiponce de Villars</u> - <u>Scolopendre</u>, <u>Éphèdre des monts Nébrodes</u>, <u>Dauphinelle fendue</u>, <u>Maceron perfolié</u> <u>Myosotis des grottes</u>, <u>Pivoine officinale</u>, Genévrier de Phénicie (estimé avoir 1140 ans).</p> <p><b>Faune :</b> 11 espèces animales patrimoniales dont 2 déterminantes recensées localement : - Oiseaux : <u>Faucon pèlerin</u>, Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Cincle plongeur, Tichodrome échelette, Crave à bec rouge, Monticole de roche et Monticole bleu. - Poissons : Toxostome et Blageon - Lépidoptère : <u>Semi-Apollon</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation touristique très importante et liée à l'accessibilité aisée en voiture des plateaux dominants les gorges (cueillette, piétinement du sol et des plantes, pollution visuelle et sonore liée aux nombreux passages et aux débris abandonnés sur place).</li> </ul> <p>(Source : fiche ZNIEFF de la DREAL).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ZNIEFF présente uniquement sur le territoire d'Aiguines et étendue sur 683,34 ha</li> <li>- Une couverture communale complète de la zone.</li> </ul>
<p>« <b>Collines d'Estelle-bois de Siounet et Fayet</b> »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site étendu à l'ouest de Comps sur Artuby, jusqu'au grand canyon du Verdon et couvrant un ensemble de collines situées de part et d'autre des gorges de l'Artuby.</li> <li>- Ensemble vaste et présentant un caractère sauvage de par la faible présence anthropique.</li> <li>- Altitude comprise entre 683 et 1195 m soit dans l'étage climatique du supra-méditerranéen</li> </ul>	<p><b>Habitats naturels et milieux variés :</b> landes à genêts et à buis, pelouses, affleurements rocheux, éboulis, pinèdes de pins sylvestres, chênaies pubescentes, prairies de fauche mésophiles de Saint Maimes.</p> <p><b>Flore :</b> Mal connu, cependant on peut citer la présence de 2 espèces déterminantes : - <u>Pivoine officinale</u>, <u>Serratule à feuille de Chanvre d'eau</u></p> <p><b>Faune :</b> Réel intérêt faunistique : au moins 7 espèces animales patrimoniales dont 1 déterminante : - <u>Loup</u> - 6 oiseaux remarquables : Circaète Jean-le-blanc, Tétraz lyre, Bruant fou, Fauvette orphée, Torcol fourmilier</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incidences potentiellement négatives du tourisme.</li> <li>- vols d'hélicoptères pouvant perturber les grands rapaces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ZNIEFF présente sur 5 communes et étendue sur 5825,11 ha</li> <li>- Au niveau communal : 844.16ha soit une couverture communale de 14,5% de la zone.</li> </ul>



ZNIEFF type I « Canyon de l'Artuby »:

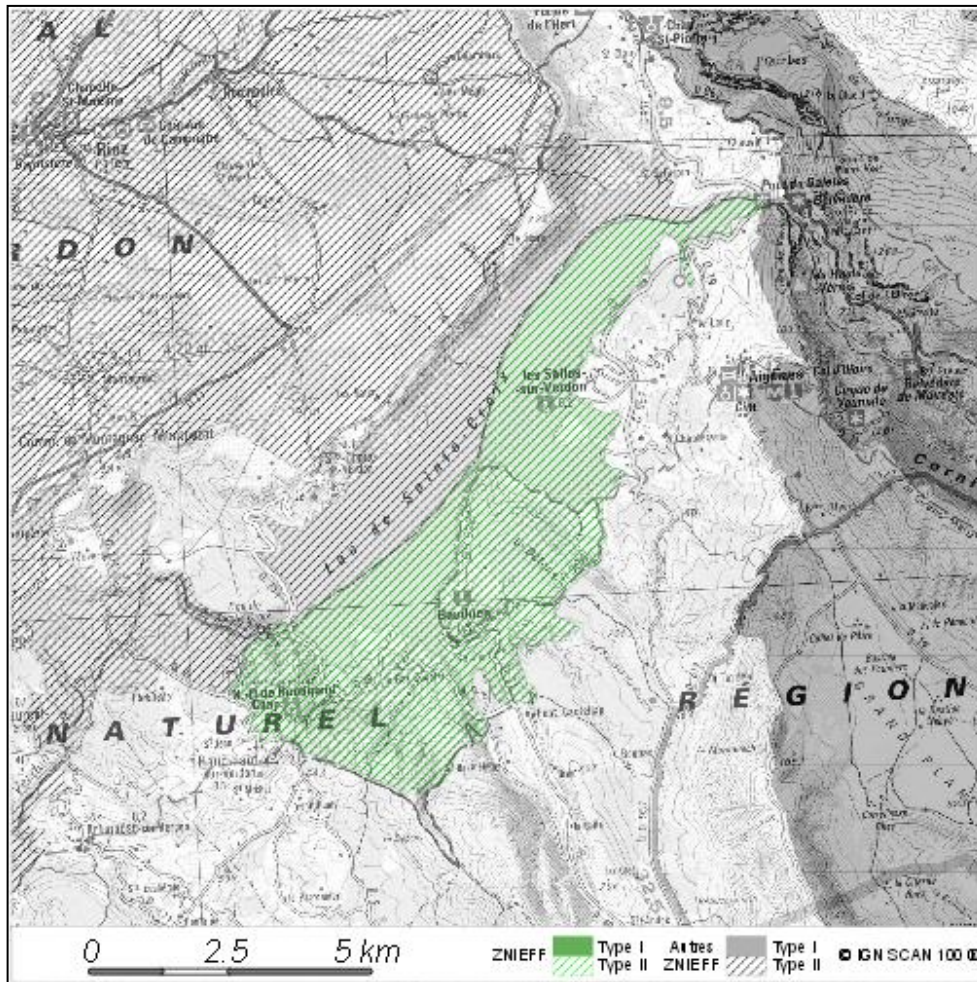




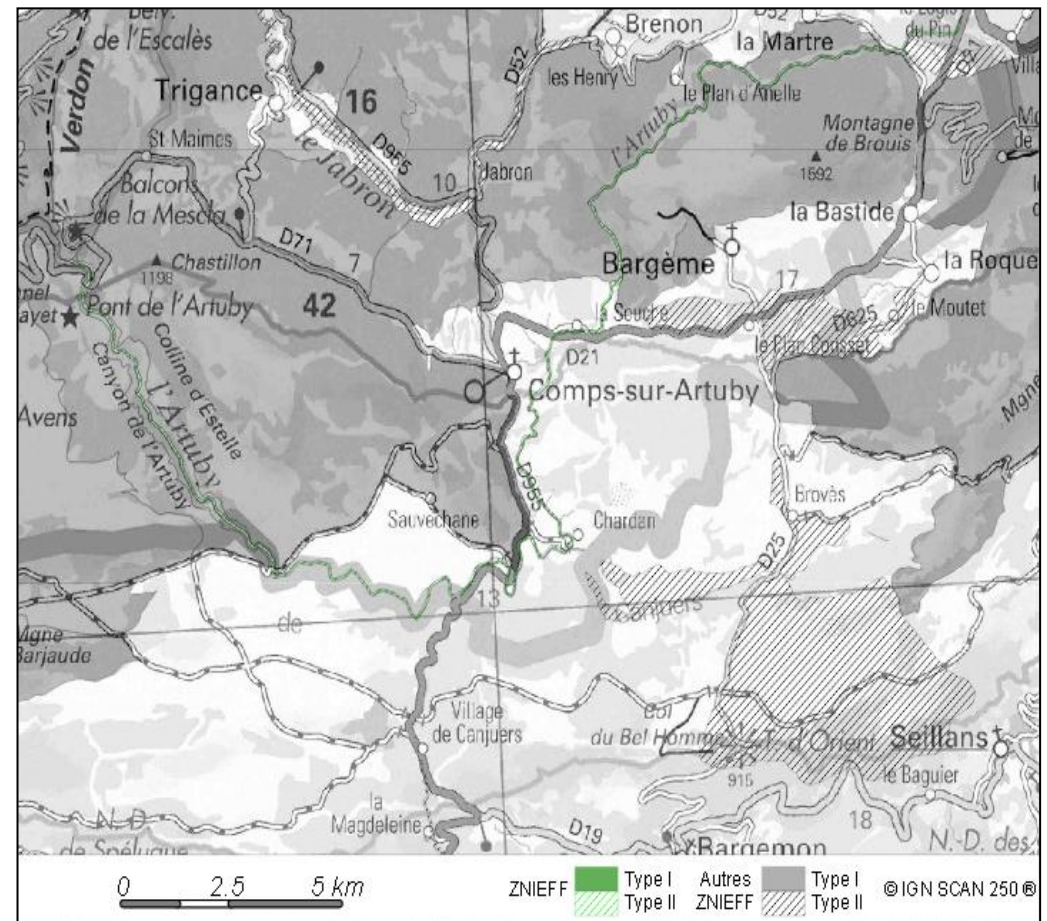
Description générale ZNIEFF de type I	Richesses patrimoniales	Conservation/Menaces	Occupation du sol et surface couverte à l'échelle communale
<p>« <b>Canyon de l'Artuby</b> » :</p> <p>Gorges en grandes parties incluses sans le camp militaire de Canjuers</p> <p>- Altitude comprise entre 579 et 909m</p>	<p><i>Les données concernant la flore et les habitats naturels sont essentiellement antérieures à la création du camp militaire. Mais comme elles concernent à la fois des espaces restés intacts et des espèces liées souvent à des écosystèmes très stables en dehors de toute perturbation, leur existence actuelle est certaine.</i></p> <p><b>Habitats naturels et milieux variés intéressants :</b> corniches rocheuses, entrées de grotte et falaises, pelouses, steppes et rocailles xérothermiques de Provence, graviers de l'Artuby</p> <p><b>Flore</b> On trouve 11 espèces patrimoniales dont 8 espèces déterminantes :</p> <p>- Formations endémiques des gorges du Verdon : <u>Doradille de Jahandiez</u>, <u>Sabline du Verdon</u>, <u>Raiponce de Villars</u> et <u>Orpin à odeur suave</u>.</p> <p>- <u>Dauphinelle fendue</u>, <u>Euphorbe à feuilles de graminée</u>, <u>Potentille inclinée</u> et <u>Jonc à fruits globuleux</u></p> <p><b>Faune :</b> 5 espèces animales patrimoniales, dont 2 espèces déterminantes:</p> <p>- <u>Loup</u>, - <u>Criquet hérisson</u> - Oiseaux : Aigle royal, Pigeon colombin, Pie-grièche écorcheur.</p>	<p>- Située dans le camp militaire de Canjuers, la ZNIEFF est de ce fait très peu fréquentée.</p> <p>(source : fiche ZNIEFF de la DREAL)</p> <p>- vols d'hélicoptères pouvant perturber les grands rapaces.</p>	<p>- ZNIEFF présente sur 5 communes et s'étend sur 219.56 ha</p> <p>- Une couverture communale de seulement 2,3% de la zone.</p> <p>- Située en limite communale sud-est.</p> <p>- Zone occupée en grande partie par les terrains du camp militaire.</p>



**ZNIEFF de type II « Lac de Sainte-Croix »**



**ZNIEFF de type II : « L'Artuby »**

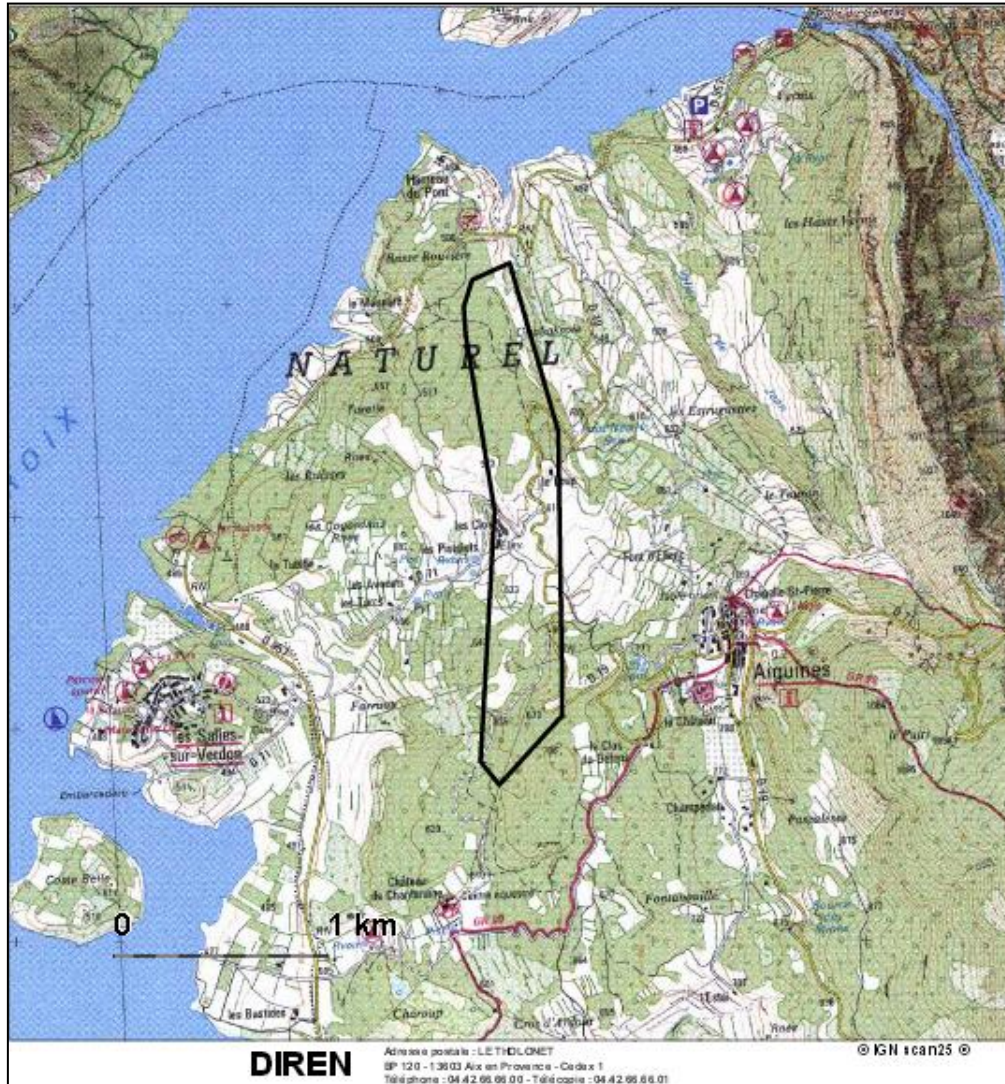




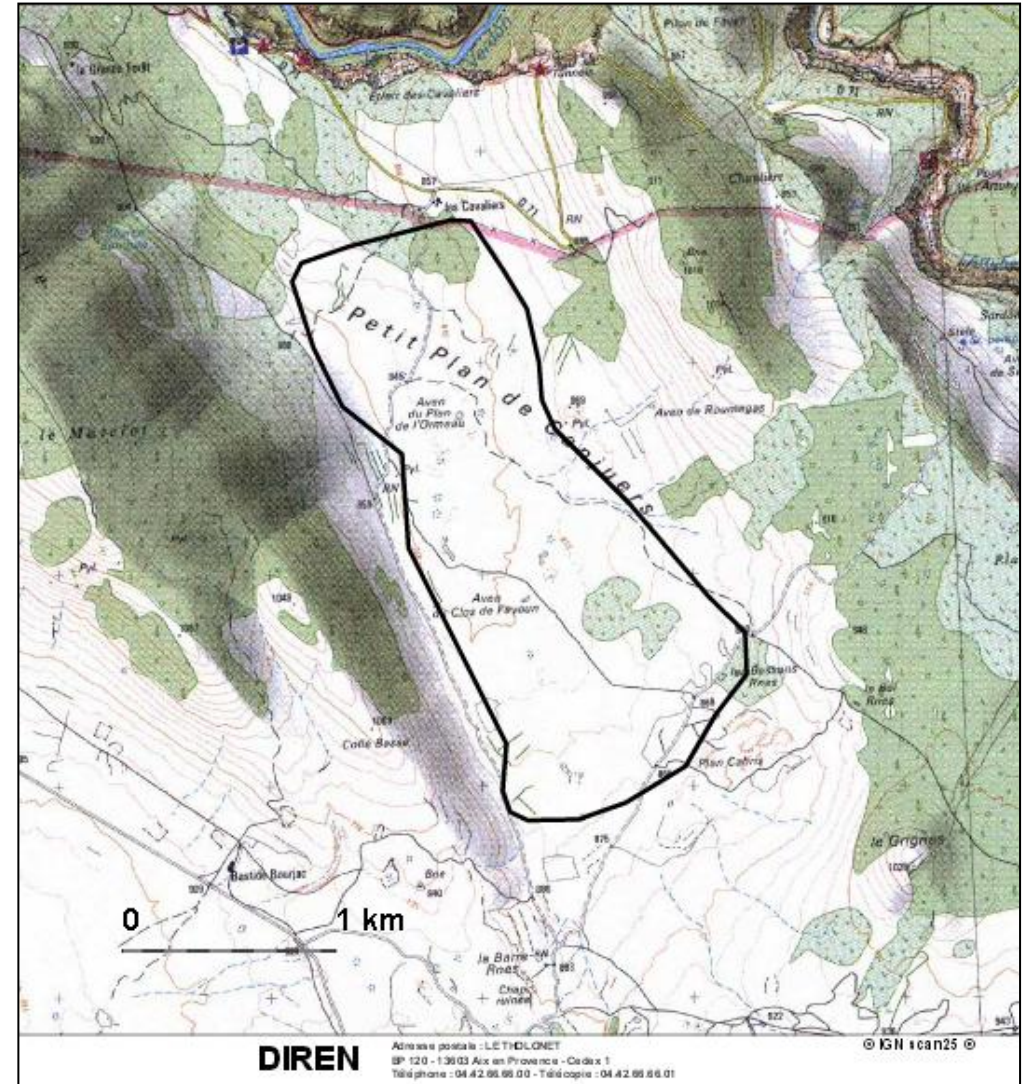
Description générale ZNIEFF de type II	Richesses patrimoniales	Conservation/ Menaces	Occupation du sol et surface couverte à l'échelle communale
<p>« <b>Lac de Sainte-Croix et ses rives</b> »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Localisé sur les bordures sud des Alpes-de-Haute-Provence et nord du Var</li> <li>- Lac établi au sein d'un ensemble sédimentaire essentiellement composé au nord-ouest par les conglomérats de Valensole du Mio-pliocène, appartenant aux formations issues d'un complexe fluvio-lacustre, et au sud-est par des terrains sédimentaires calcaires et marneux, du Crétacé, du Jurassique et du Lias.</li> <li>- Erosion facile et donnant naissance à de nombreux ravins et ravinements bien visibles dans le paysage.</li> <li>- Site caractérisé par un climat supra-méditerranéen sec et ensoleillé, montrant un déficit de précipitations estivales.</li> <li>- Altitude comprise entre 473 et 780m</li> </ul>	<p><b>Habitats naturels et milieux intéressants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- végétation forestière : boisements de Pin d'Alep, chênaies vertes et chênaies pubescentes. Ces forêts alternent avec des zones de fourrés denses, des garrigues et des pelouses sèches.</li> <li>- terrains calcaires, milieux lacustres</li> </ul> <p><b>Flore :</b> Présence d'une flore d'intérêt patrimonial dont 2 espèces déterminantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation à Genêt de Villars, enrichie du rare <u>Tabouret précoce</u>.</li> <li>- Mention du <u>Polygale grêle</u> et de la Petite Massette <i>antérieures à la création du lac, il n'est pas certain que ces deux plantes aient pu s'installer sur les nouvelles berges du plan d'eau.</i></li> </ul> <p><b>Faune :</b> 8 espèces animales patrimoniales dont 1 seule déterminante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chiroptères : Petit Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, etc.</li> <li>- Oiseaux : <u>Pie-grièche à tête rousse</u>, Busard cendré, Caille des blés, Guêpier d'Europe.</li> <li>- Poissons : Blageon et Toxostome.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- incidences potentiellement négatives du tourisme</li> <li>- pratique de parapente et du deltaplane</li> <li>- vols d'hélicoptères pouvant perturber les grands rapaces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ZNIEFF présente sur 4 communes et étendue sur 3017.82 ha.</li> <li>- Couverture communale sur 3,7% de la zone.</li> <li>- Zone située à l'ouest de la commune, sur des larges zones côtières au sud du lac de Sainte-Croix.</li> </ul>
<p>« <b>L'Artuby</b> »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site intégrant strictement l'Artuby sans ses affluents.</li> <li>- Cours d'eau situé intégralement dans le Haut Var, dans l'étage climatique supra méditerranéen, entre les Alpes maritimes et sa confluence dans le Verdon.</li> <li>- Cours d'eau relativement encaissé qui traverse plusieurs gorges et diverses cluses, au sud de la Martre, à Comps et peu avant le Verdon.</li> <li>- Cours sinueux et parfois torrentiel, fond souvent rocheux et ripisylve étroite.</li> <li>- Altitude comprise entre 630m et 1038m</li> </ul>	<p><b>Flore :</b> une espèce déterminante, <u>Euphorbe à feuilles de graminée</u></p> <p><b>Faune :</b> Intérêt faunistique assez élevé avec au moins 18 espèces animales patrimoniales dont 5 déterminantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mammifères : présence du <u>Loup</u> et plusieurs chiroptères remarquables (Petit Murin, Noctule de Leisler, Vespère de Savi).</li> <li>- Oiseaux nicheurs : Chouette chevêche, Petit-duc scops, Martin-pêcheur d'Europe, Huppe fasciée, Gobemouche gris.</li> <li>- Poissons : Barbeau méridional.</li> <li>- Invertébrés : Lépidoptères : la <u>Zygène cendrée</u>, l'<u>Azuré du Serpolet</u>, le Damier de la Succise, l'Echiquier d'Occitanie, l'<u>Azuré de la Jarosse</u> etc. Coléoptères : Carabique <u>Ocydromus grisvardi</u>, taupin <u>Zoroehrus alysidotus</u></li> <li>Crustacé : Ecrevisse à pied blancs</li> </ul>	<p>Certaines espèces en régression et très vulnérables car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- destruction de leur habitat (les bois clairs et ensoleillés, les prairies),</li> <li>- destruction des biotopes sablonneux en bordure des rivières.</li> <li>- vols d'hélicoptères pouvant perturber les grands rapaces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ZNIEFF présente sur 8 communes et étendue sur 210.29 ha.</li> <li>- Couverture communale sur 2,4% de la zone.</li> <li>- L'Artuby présent sur une petite partie du territoire, en limite communale sud-est.</li> </ul>



**ZNIEFF Géologique « Gisement fossilifère du Pont »**



**ZNIEFF Géologique « Le Portlandien du petit plan de Canjuers »**



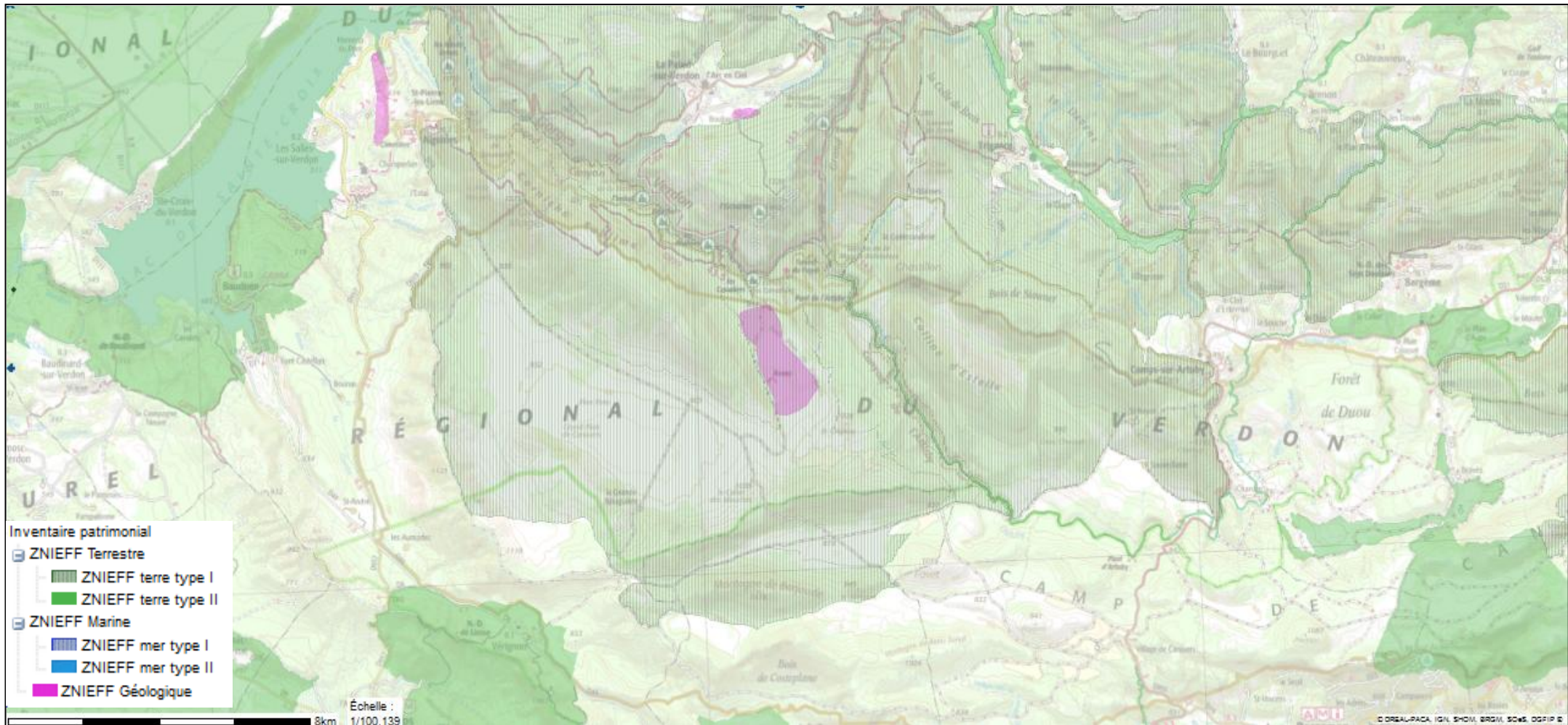


Description générale ZNIEFF géologique	Richesses géologiques	Conservation/Menaces	Occupation du sol et surface couverte à l'échelle communale
<p>Important gisement fossilifère localisé sur plus d'un kilomètre, situé à l'est d'Aiguines le long de la route départementale</p> <p>- Ce faciès sédimentaire lacustre comporte un gisement d'âge Miocène très riche en fossiles.</p> <p>- Altitude comprise entre 450 et 690m</p>	<p>Intérêt géologique et pédologique de la zone :</p> <p>- grand intérêt d'ordre stratigraphique et paléontologique.</p>	<p>Problèmes de gestion existants :</p> <p>- prélèvements constants des fossiles présents ?</p> <p>- Une gestion raisonnée de ce patrimoine est encouragée par la limitation des actions présentant une menace : les prélèvements de matériaux, les remblais et les déblais pour éviter les mouvements de terrain.</p>	<p>- ZNIEFF présente uniquement sur Aiguines, d'une superficie de 75,5 ha.</p> <p>- Présente uniquement sur la commune d'Aiguines.</p> <p>- Située au nord-ouest de la commune et du cœur du village.</p> <p>- Zone étendue sur près de 2km du nord au sud.</p>
<p><b>« Le Portlandien du petit plan de Canjuers »</b></p> <p>- Gisement paléontologique caractéristique.</p> <p>- Il représente le gisement le plus important découvert en France ces dernières années.</p> <p>- Mondialement connu sous la dénomination de "Portlandien du Petit Plan de Canjuers".</p> <p>Il a, de plus, permis la description d'une nouvelle espèce de Dinosaurien Théropode, prédateur rapide qui se nourrissait essentiellement de petits reptiles et vivant sur les plages des atolls.</p>	<p>Intérêt paléontologique et paléoécologique exceptionnel :</p> <p>- faune variée d'invertébrés marins, de poissons d'eaux calmes et de haute mer, de reptiles adaptés à la vie marine ou à la vie terrestre.</p>	<p>Menace relativement faible car :</p> <p>- Le site a fait l'objet d'un début de pillage lors de sa découverte, mais désormais arrêté, suite à l'action du ministère de la défense.</p>	<p>- ZNIEFF présente uniquement sur Aiguines, d'une superficie de 300ha.</p> <p>- Située au sud-est de la commune et du cœur du village.</p> <p>- Zone étendue sur près de 3km du nord au sud.</p>

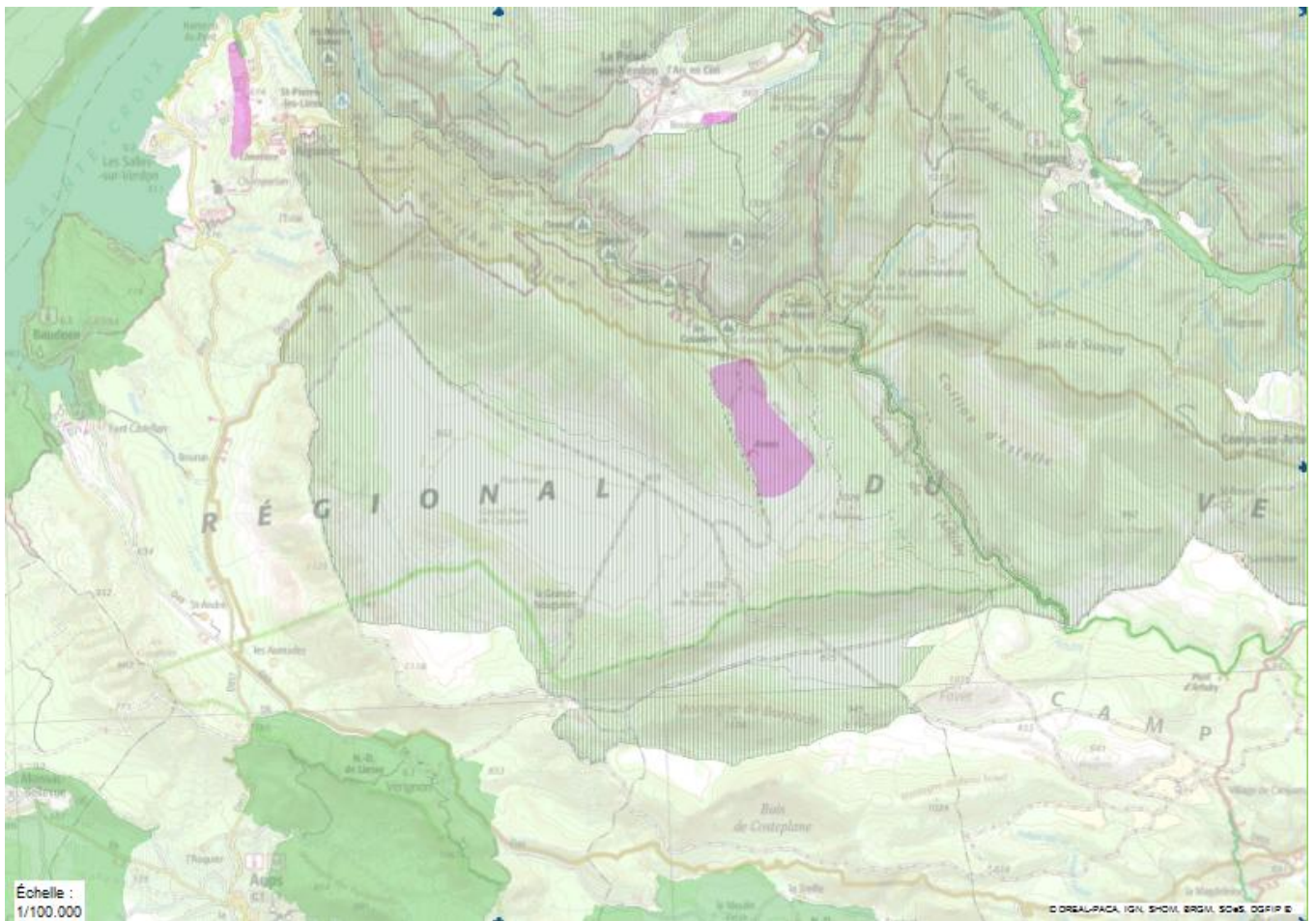
Source des carte et données des ZNIEFF : fiches ZNIEFF, inventaires et protections réglementaires de l'environnement de la DREAL PACA



**Carte des 7 ZNIEFF Terrestre et 2 ZNIEFF Géologiques**

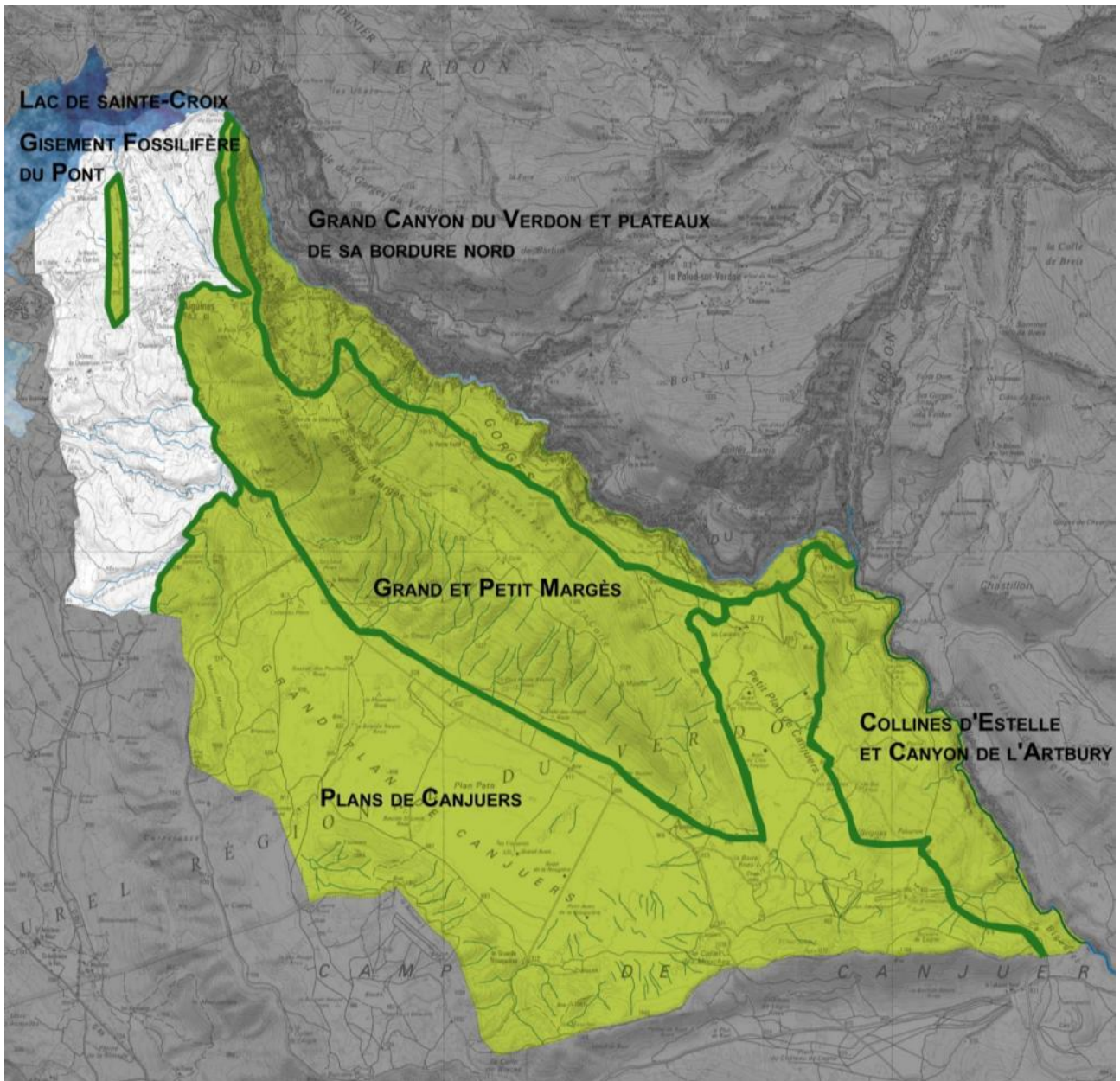


Source : Carte Carmen, cartographie dynamique DREAL PACA.





### Les ZNIEFF sur le territoire d'Aiguines





## Réseau Natura 2000

La commune d'Aiguines dispose de deux sites du réseau Natura 2000.

*Le réseau Natura 2000, en application de la Directive "Oiseaux" de 1979 et de la Directive "Habitats" de 1992, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.*

Un site lié à la Directive Habitat :

**- le Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : « Grand Canyon du Verdon-Plateau de la Palud »**

Un site lié à la Directive Oiseaux :

**- la Zone de Protection Spéciale (ZPS) : « Verdon »**

Les deux périmètres couvrent la même zone au niveau de la commune. La ZPS s'étend néanmoins sur une surface supplémentaire à l'est, hors de la frontière communale.

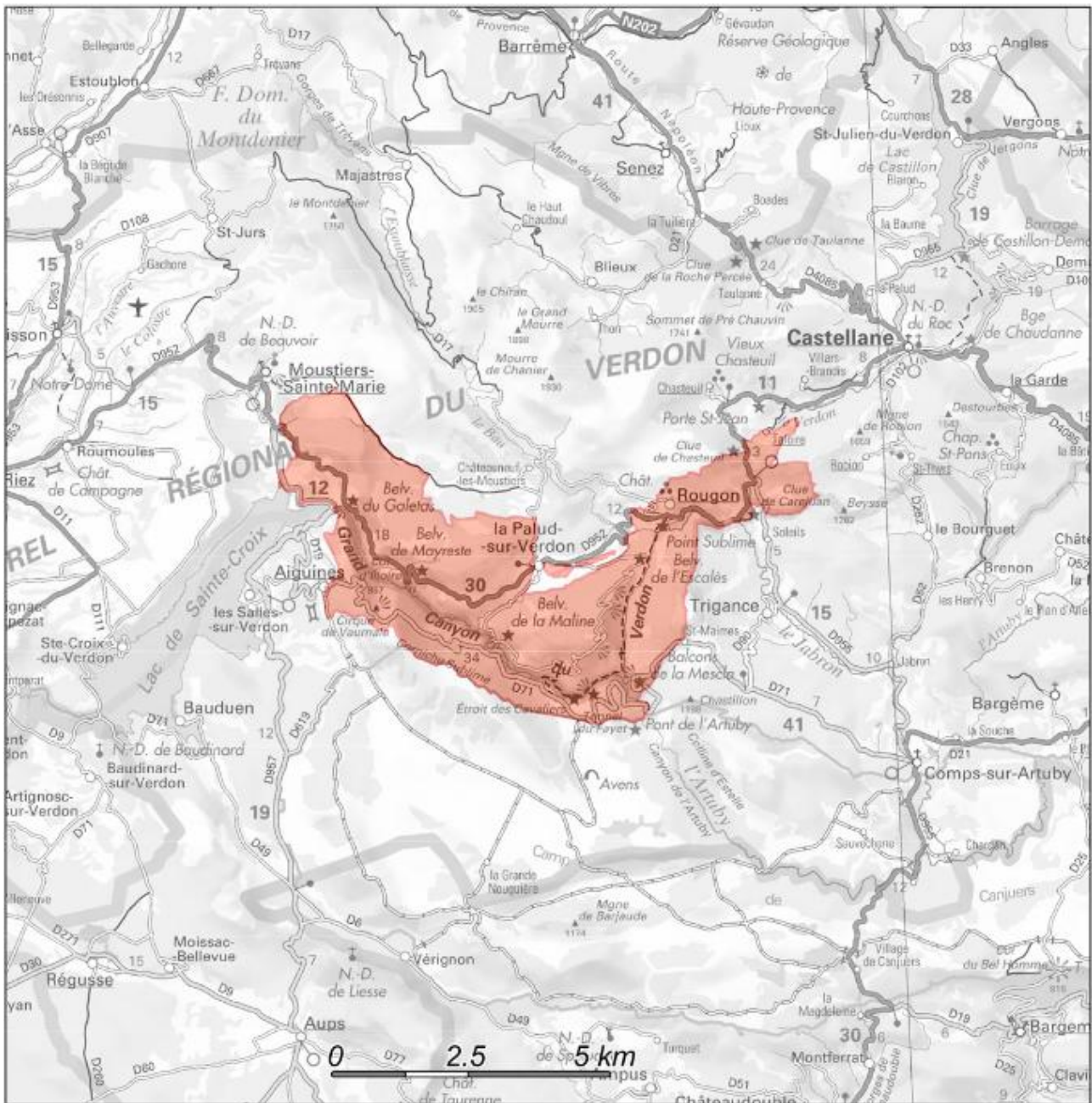
La description des sites Natura 2000 (ZSC et ZPS) se présente ci-dessous sous la forme de fiches permettant d'évoquer :

- les principales caractéristiques de la zone inventoriée,
- les richesses patrimoniales ou géologiques qu'elle possède, au niveau de la flore, faune et des habitats,
- les menaces et les problèmes rencontrés sur ces ZNIEFF,
- l'occupation du sol actuelle sur la zone et la superficie à l'échelle de la commune d'Aiguines.

*L'ensemble des données est issu de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel.*



### ZSC (directive Habitat) « Grand Canyon du Verdon-Plateau de la Palud »



Fiche créée le :25/07/2014

périmètre numérisé au 1/25 000

**DREAL**

Adresse postale : Le Tholonet  
DREAL PACA CS80065  
Allée Louis Philibert 13182 Aix en Provence cedex 5

©IGN scan250®



Description générale ZSC « Grand Canyon du Verdon-Plateau de la Palud »	Richesses patrimoniales	Conservation/Menaces	Occupation du sol et surface couverte à l'échelle communale
<p>-Très grande diversité de milieux sur un ensemble exceptionnel de falaises.</p> <p>- Site caractérisé par une diversité écologique et spécifique remarquable.</p> <p>- Site occupé par :</p> <p>35% : Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues, phryganes 25% : Pelouses sèches, steppes 20% : Rochers intérieurs, éboulis rocheux, dunes intérieures, neige ou glace permanente 5% : Forêts caducifoliées 5% : Forêts de résineux 4% : Forêts sempervirentes non résineuses 4% : Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières 1% : Autres terres (zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines) 1% : Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)</p>	<p><b>Habitats remarquables</b> (<i>liste exhaustive page suivante</i>) : rivières alpines avec végétation rupicoles, landes alpines et boréales, prairies humides et sèches, hêtraies calcicoles, pelouses rupicoles calcaires etc.</p> <p><b>Flore</b> (<i>liste exhaustive des espèces visées à l'annexe II de la Directive</i>)</p> <p>- Ancolie de Bertoloni, - <u>Doradille de Jahandiez.</u></p> <p><b>Faune</b> (<i>liste exhaustive des espèces visées à l'annexe II de la Directive à la page suivante</i>):</p> <p>- Mammifères : 9 espèces de chauves-souris dont le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Petit Murin, etc. - 5 poissons remarquables dont 3 menacés : Toxostome, Blageon et Apron du Rhône - Invertébrés remarquables : Coléoptères : Lucane cerf-volant et 4 espèces menacées : Grand Capricorne, Pique-Prune, Rosalie des Alpes, Taupin violacé Lépidoptères : Ecaille chinée, Laineuse du Prunellier et 6 espèces menacées : Damier de la Succise, Azuré du Serpolet, Alexanor, Apollon, Semi-Apollon, Piéride de l'Aethionème</p>	<p>Différents types de menace pour la conservation :</p> <p>- sports de plein air et activités de loisirs et récréatives,</p> <p>- milieux ouverts sont sujets à l'embroussaillage,</p> <p>- très forte fréquentation des falaises nuisible aux chiroptères (dégradation de leurs lieux de reproduction et d'hibernation...).</p>	<p>- ZSC présente sur la commune d'Aiguines dans le département du Var et sur 4 communes dans les Alpes de Haute-Provence.</p> <p>- Etendu sur une superficie de 9 798 ha et 1925,84 au niveau de la commune.</p> <p>- Une couverture communale d'environ 20%.</p> <p>- Situé au nord-est, le long de la frontière communale.</p>

La ZSC concentre une richesse patrimoniale liée à la présence de nombreuses espèces végétales et animales remarquables (liste exhaustive ci-dessous). En revanche, les espèces révèlent une prédominance d'espèces rares, ce qui renforce un enjeu de protection.



ZSC (directive Habitat) « Grand Canyon du Verdon-Plateau de la Palud »

MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	STATUT	POPULATION					EVALUATION			
			TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Concentration			Individus	Rare	Médiocre	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Bonne
		Hivernage			Individus	Rare	Médiocre	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Bonne
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Concentration			Individus	Rare	Médiocre	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
		Hivernage			Individus	Rare	Médiocre	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
		Reproduction			Individus	Rare	Médiocre	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Concentration			Individus	Rare	Médiocre	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Excellente
		Hivernage			Individus	Rare	Médiocre	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Excellente
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Concentration			Individus	Rare	Médiocre	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1324	<i>Myotis myotis</i>	Concentration			Individus	Rare	Médiocre	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1307	<i>Myotis blythii</i>	Concentration			Individus	Rare	Médiocre	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1316	<i>Myotis capaccinii</i>	Concentration			Individus	Rare		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Concentration			Individus	Très rare	Médiocre	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Concentration			Individus	Rare		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne

Exporter les données: [CSV](#) | [Excel](#) | [XML](#)

POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	STATUT	POPULATION					EVALUATION			
			TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1138	<i>Barbus meridionalis</i>	Résidence			Individus	Rare		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Isolée	Moyenne
1126	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	Résidence			Individus	Très rare		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Isolée	Moyenne
1131	<i>Leuciscus souffia</i>	Résidence			Individus	Commune	Moyenne	2% ≥ p > 0%	Bonne	Isolée	Bonne
1163	<i>Cottus gobio</i>	Résidence			Individus	Rare	Médiocre	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Isolée	Moyenne
1158	<i>Zingel asper</i>	Résidence	1 000	1 500	Individus	Présente	Bonne	100% ≥ p > 15%	Bonne	Isolée	Excellente



## ZSC (directive Habitat) « Grand Canyon du Verdon-Plateau de la Palud »

## INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	STATUT	POPULATION					EVALUATION			
			TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Résidence			Individus	Commune	Moyenne	2%≥p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente
1084	<i>Osmoderma eremita</i>	Résidence			Individus	Très rare	Médiocre	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Résidence			Individus	Commune	Moyenne	2%≥p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente
1087	<i>Rosalia alpina</i>	Résidence			Individus	Rare	Médiocre	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1079	<i>Limoniscus violaceus</i>	Résidence			Individus	Très rare		15%≥p>2%	Bonne	Isolée	Bonne
1078	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Résidence			Individus	Rare		Non significative			
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Résidence			Individus	Rare	Moyenne	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1074	<i>Eriogaster catax</i>	Résidence			Individus	Présente		Non significative			

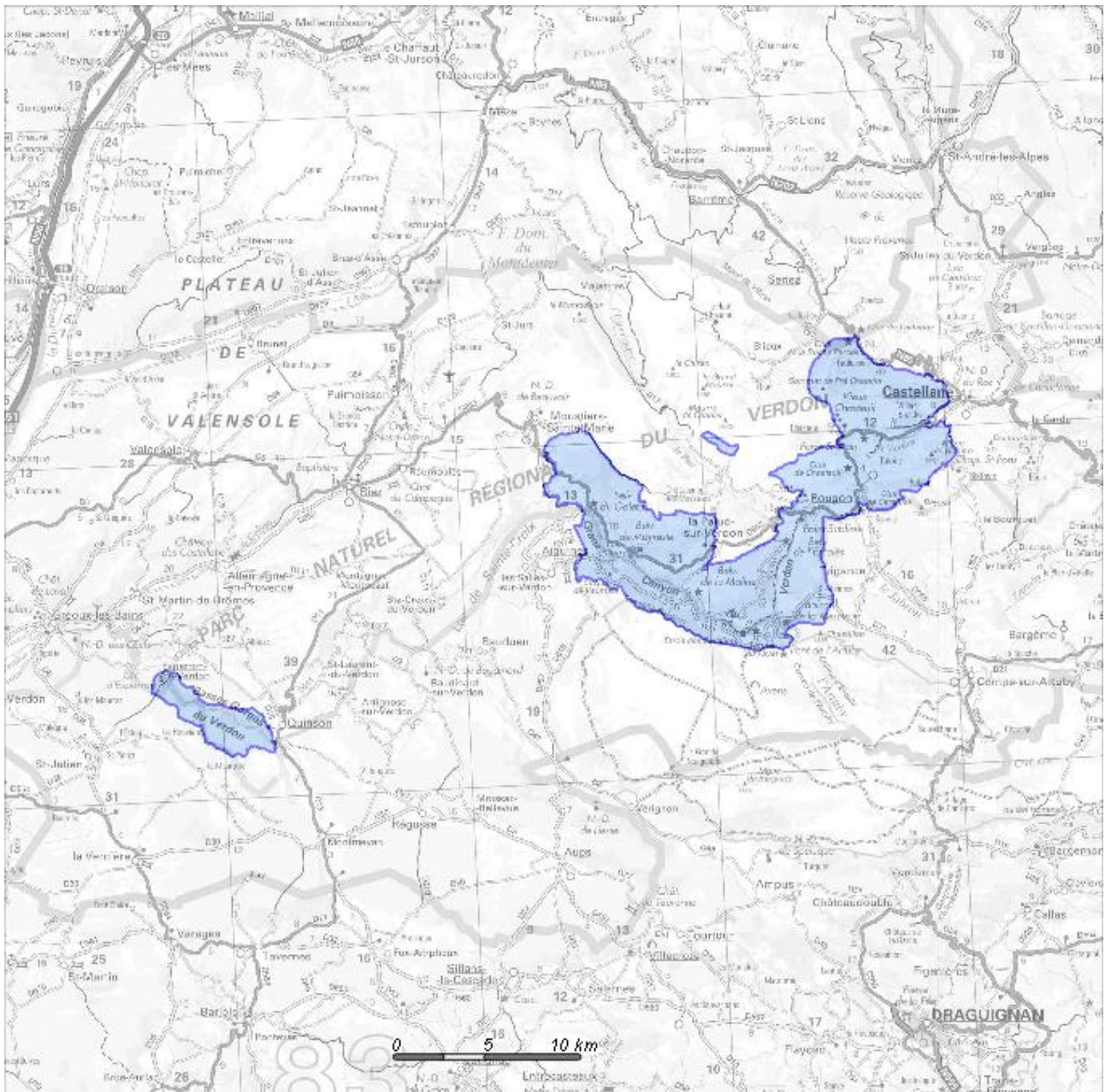
Exporter les données: [CSV](#) | [Excel](#) | [XML](#)

## PLANTES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	STATUT	POPULATION					EVALUATION			
			TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1474	<i>Aquilegia bertolonii</i>	Résidence			Individus	Rare	Moyenne	15%≥p>2%	Bonne	Non-isolée	Excellente
1423	<i>Asplenium jahandiezii</i>	Résidence			Individus	Commune	Moyenne	100%≥p>15%	Excellente	Isolée	Excellente



### ZPS (Directive Oiseaux) « Verdon »



Fiche créée le : 26/03/2010

1/300 200 ème

**DREAL**

Adresse postale : Le Tholonet  
DREAL PACA CS80065  
Allée Louis Philibert 13182 Aix en Provence cedex 5

IGN scale 2500

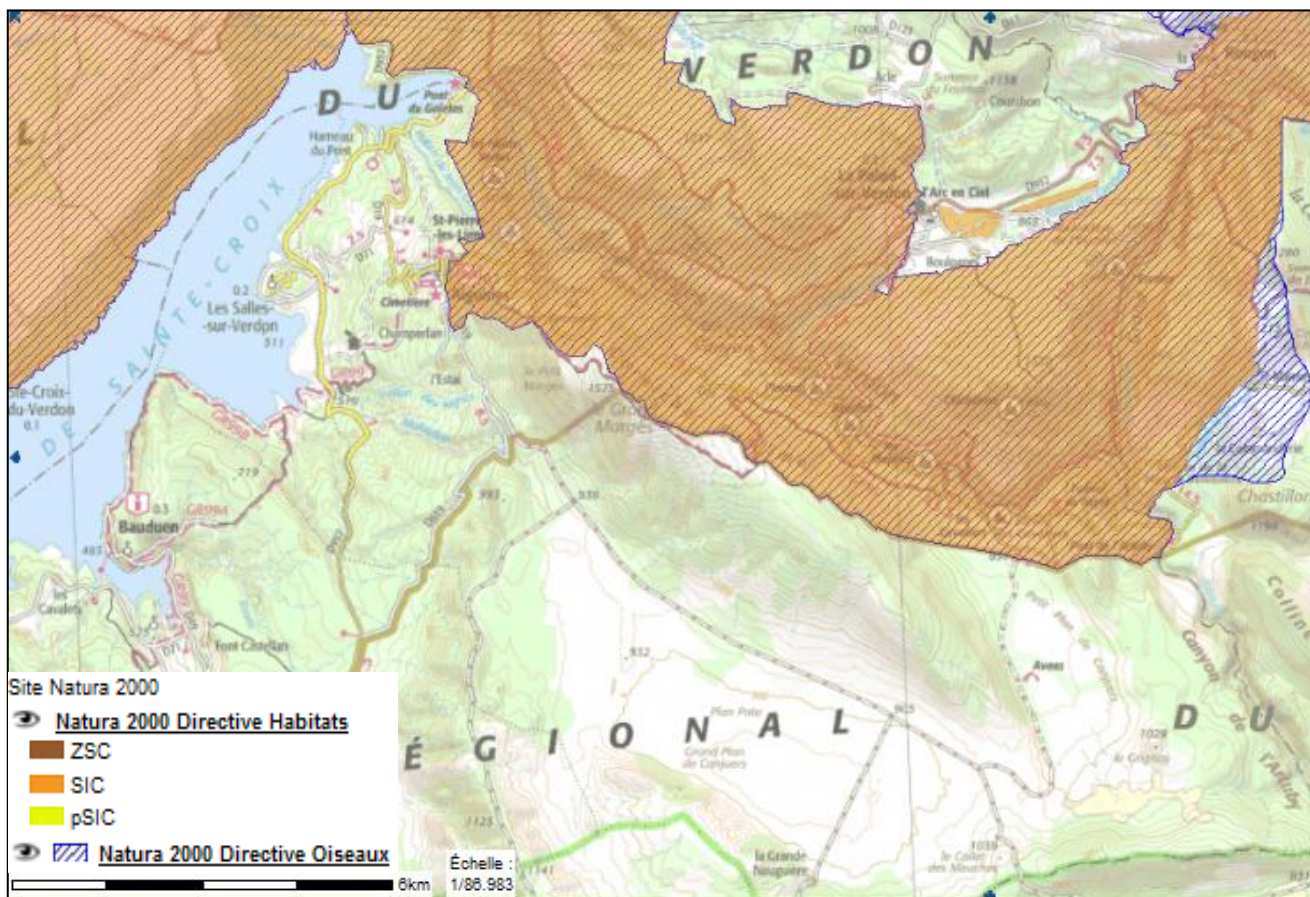


Description générale ZPS « Verdon »	Richesses patrimoniales	Conservation/Menaces	Occupation du sol et surface couverte à l'échelle communale
<p>- Situé dans la chaîne subalpine de haute Provence, le site est formé d'un important massif calcaire profondément entaillé par les eaux, ayant formé de profonds canyons.</p> <p>Le Verdon constitue ainsi un site d'importance nationale à internationale pour la conservation des vautours.</p> <p>- Site occupé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>50% : Forêts caducifoliées</li> <li>20% : Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues, phrygane</li> <li>10% : Forêts de résineux</li> <li>10% : Rochers intérieurs, éboulis rocheux, dunes intérieures, neige ou glace permanente</li> <li>5% : Pelouses sèches, steppes</li> <li>2% : Autres terres arables</li> <li>2% : Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)</li> <li>1% : Autres terres (zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines)</li> </ul>	<p>La prédominance des milieux rupestres confère au site un caractère très attractif pour les grands rapaces, nichant le plus souvent dans les falaises et prospectant les vastes espaces alentour pour s'alimenter.</p> <p><b>Faune patrimoniale:</b>  <i>Oiseaux (liste exhaustive de l'annexe I de la Directive):</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 vautours : vautour fauve, vautour percnoptère, vautour moine</li> <li>- autres oiseaux : Aigle royal, Aigle botté, Milan noir, Milan royal, Bondrée apivore, Balbuzard pêcheur, Gypaète barbu, Crave à bec rouge, Faucon pèlerin, Busard Saint-Martin, Bruant ortolan, Chouette de Tengmalm, Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline, Alouette lulu, Pic noir, Martin pêcheur d'Europe, Grand-duc d'Europe, Tétrasyre lyre, Gélinoche des bois, Engoulevent d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc.</li> <li>- Autres oiseaux migrateurs, vus sur le site (<i>non visés à l'annexe I de la Directive</i>) : Faucon hobereau, Guêpier d'Europe, Fauvette Orphée, Caille des blés, etc.</li> </ul>	<p>Différents types de menace pour la conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- certaines lignes électriques moyenne et haute tension qui présente un risque avéré d'électrocution ou collision avec les grands rapaces. Deux cas de mortalité (Vautour fauve) déjà observés dans le Verdon.</li> <li>- sur-fréquentation de certains secteurs sensibles, notamment liée au développement de divers sports de pleine nature (sports d'eau vive, escalade, base jump, etc).</li> <li>- aménagement et équipement de falaises (engrillagement, purge, bétonnage) pouvant ponctuellement menacer l'existence de certaines colonies d'oiseaux rupestres (tichodrome, crave, hirondelles, martinets, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ZPS présente sur 3 communes dans le département Var et sur 8 autres dans les Alpes de Haute Provence.</li> <li>- Etendue sur une superficie de 16 068 ha et 1925,84 au niveau de la commune.</li> <li>- Une couverture communale d'environ 20%</li> <li>- Située au nord-est, le long de la frontière communale.</li> </ul>

Source des cartes et données des sites Natura 2000 : fiches Natura 2000, inventaires et protections réglementaires de l'environnement de la DREAL PACA



### Carte des 2 sites Natura 2000 sur le territoire d'Aiguines



Source : Carte Carmen, cartographie dynamique DREAL PACA.

- ZSC (Directive Habitat) : « Grand Canyon du Verdon-Plateau de la Palud »
- ZPS (Directive Oiseau) : « Verdon »

#### Parc Naturel Régional du Verdon

L'ensemble du territoire de la commune est inscrit dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Verdon (parc dont la superficie s'étend à près 190 000ha).

Sur cette carte récapitulative des protections environnementales, on peut constater qu'une grande partie du territoire est concernée par des protections environnementales.

Ainsi, les intérêts écologiques liés à la présence de faune, flore et habitats naturels remarquables reprennent l'ensemble de ceux décrits précédemment au sein des périmètres de protection contractuelle (Natura 2000) et d'inventaires (ZNIEFF).

Le Parc joue ainsi un rôle majeur dans la valorisation et la conservation des espèces naturelles remarquables par le biais de 5 missions :

- protéger et restaurer les patrimoines naturels à travers diverses actions (aménagement pour la préservation des chauves-souris, réintroduction des vautours fauves, réhabilitation des sites incendiés, gestion concertée des usages de l'eau),
- contribuer à un développement économique, social et culturel (valorisation des produits et services au travers de la marque Parc des produits agricoles (miel, plantes aromatiques) et des activités de loisirs (balades accompagnées à pied, à cheval, en VTT ou sur l'eau),
- promouvoir un accueil de qualité, l'éducation et l'information du public grâce à la présence d'écogardes tous les étés depuis 2002 sur le territoire communal et au développement d'activités pédagogiques à l'école (action « Je vis dans un Parc » qui permet de découvrir la géologie,



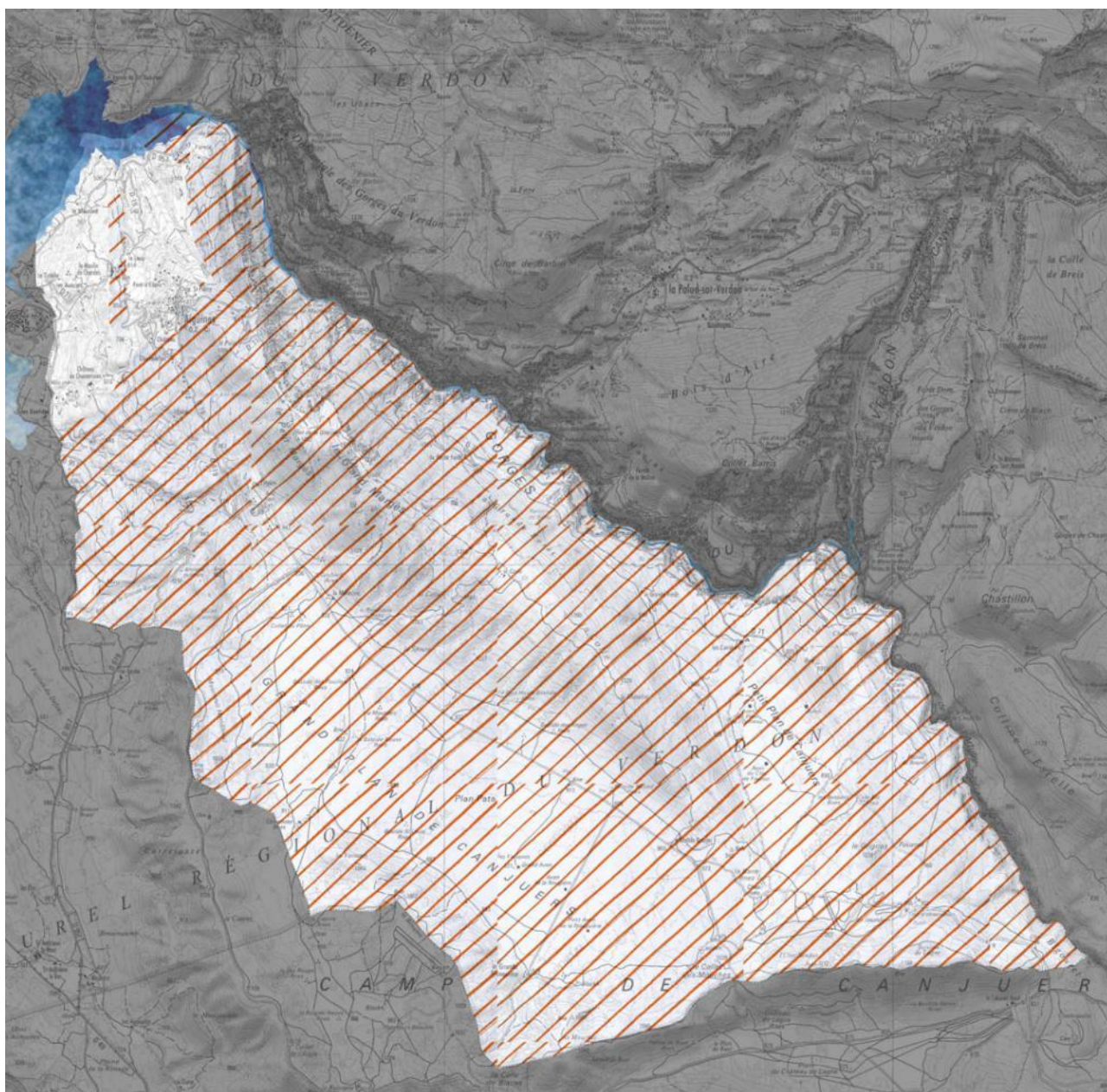
l'archéologie, la faune, la flore ....) et dans les centres de loisirs (animations autour de l'eau, des énergies renouvelables, jardinage...), contribuer à l'aménagement du territoire (plans de gestion et d'aménagements, que ce soit pour les gorges, le Lac de Sainte-Croix ...

- réaliser des expérimentations et des actions innovantes (notamment des inventaires écologiques réalisés par des groupes d'escalades).

Aussi les inventaires conduits par le Parc Naturel Régional du Verdon permettent de confirmer, compléter, actualiser la liste des espèces remarquables.

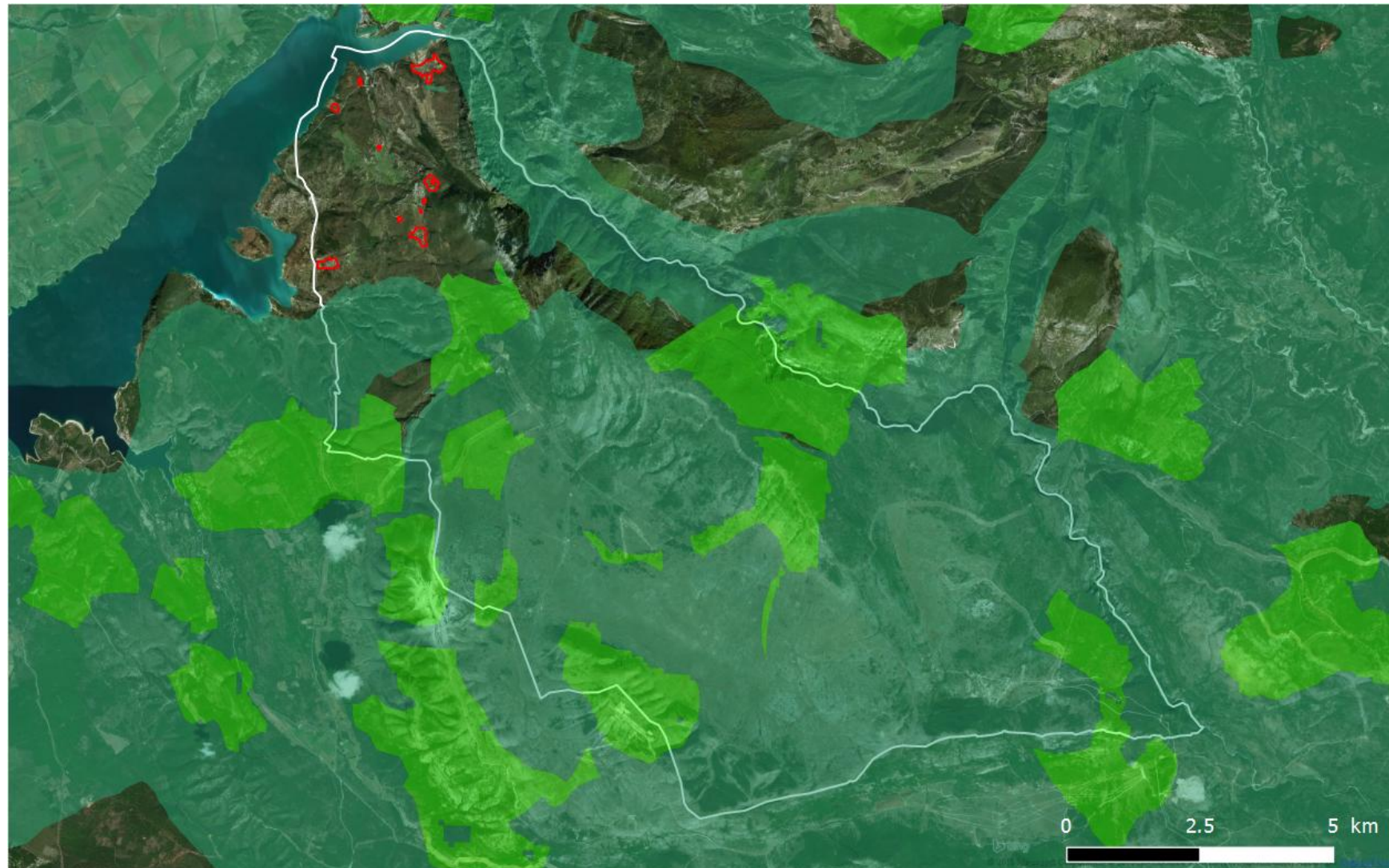
L'ensemble du territoire de la commune est inscrit dans le périmètre du parc National du Verdon.

### Le Parc Naturel Régional du Verdon, sur le territoire d'Aiguines




#### La trame verte et bleue

La carte suivante permet de mettre en évidence les principales continuités écologiques existantes sur le territoire d'Aiguines identifiées au SRCE et reprises au PLU. On constate que les sites ne sont pas dans des zones identifiées en tant que corridor ou réservoir ni à proximité directe.



 Sites classés

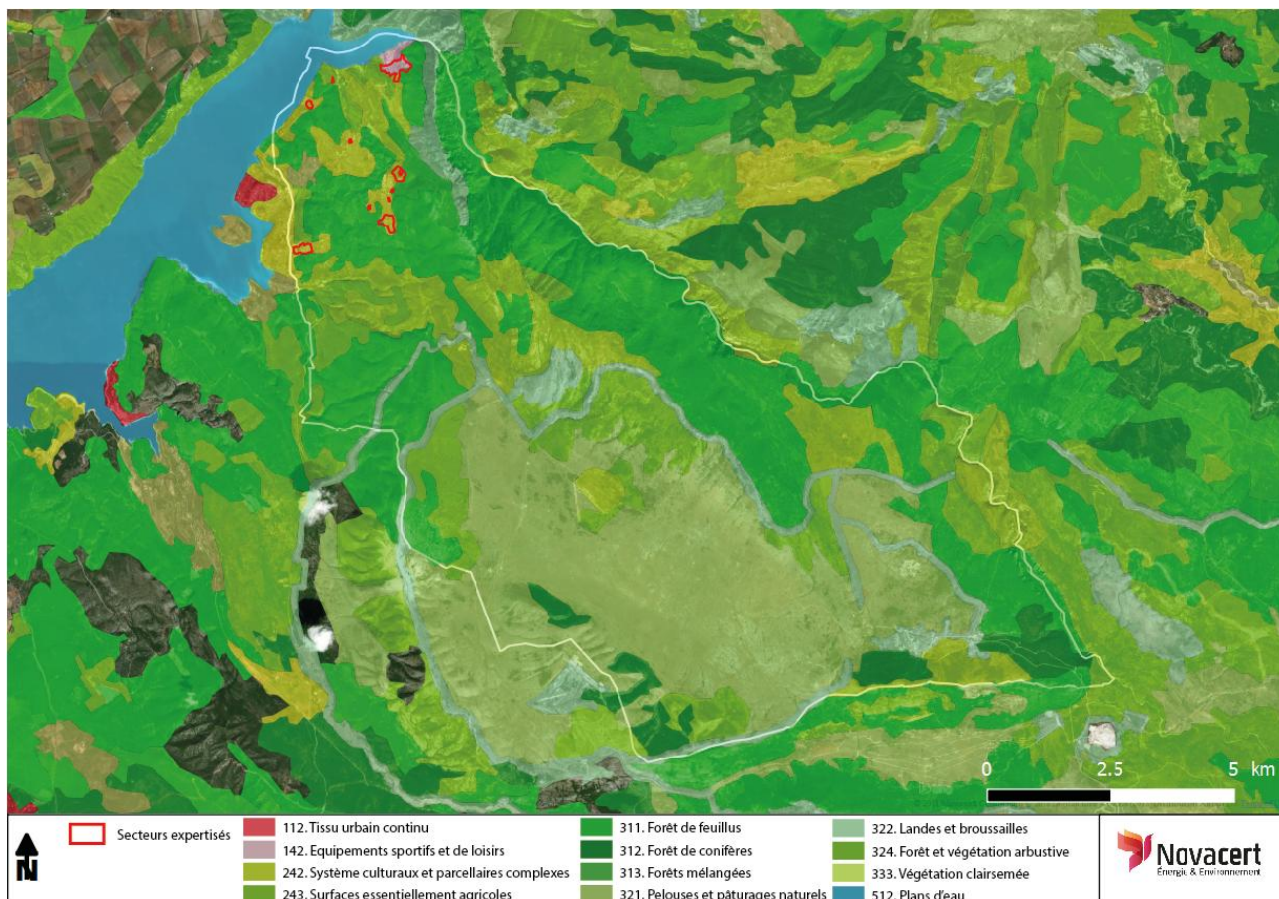
 Réservoirs  Corridors



Carte des principales continuités écologiques (SRCE PACA)



La carte n°4 montre que les sites sont majoritairement dans des zones agricoles et que le territoire d'Aiguines est peu urbanisé à l'exception de zones en bord de lac. Il est partagé environ à part égales entre des zones boisées et des zones ouvertes bien que les landes et les espaces en mutation (fermeture) soient de plus en plus importants. Il est donc important de maintenir les zones agricoles encore en activité.



**Carte des milieux**

Le PNR du Verdon est par ailleurs en train de travailler sur la définition de la trame verte et bleue à l'échelle du parc.

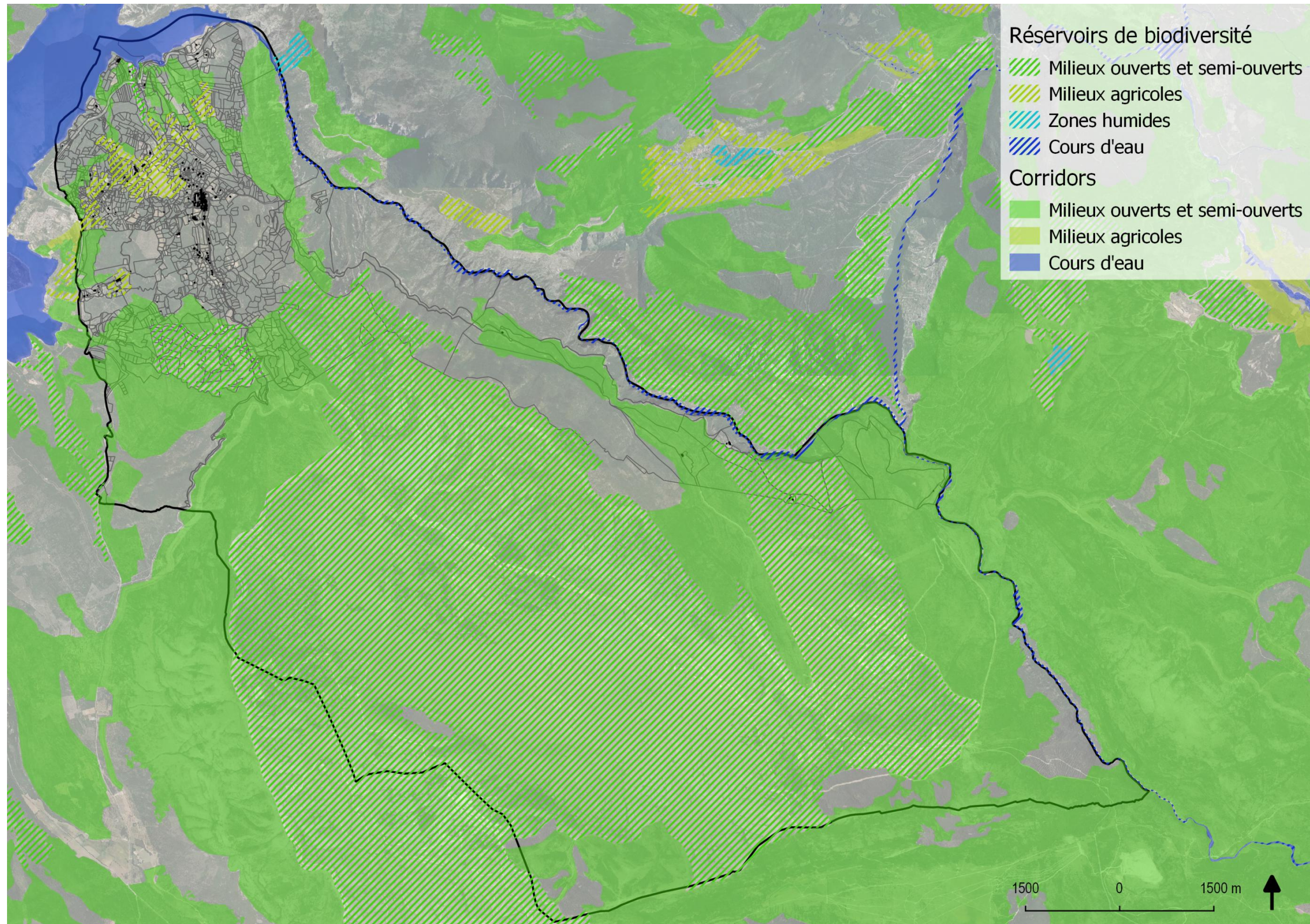
Ainsi des sous-trames ont été définies :

- la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts (+ fichier métadonnées) ;
- la sous-trame des milieux agricoles cultivés (+ fichier métadonnées) ;
- la trame bleue et turquoise (en cours d'élaboration, pas encore terminée).

La sous-trame forestière reste encore à définir.

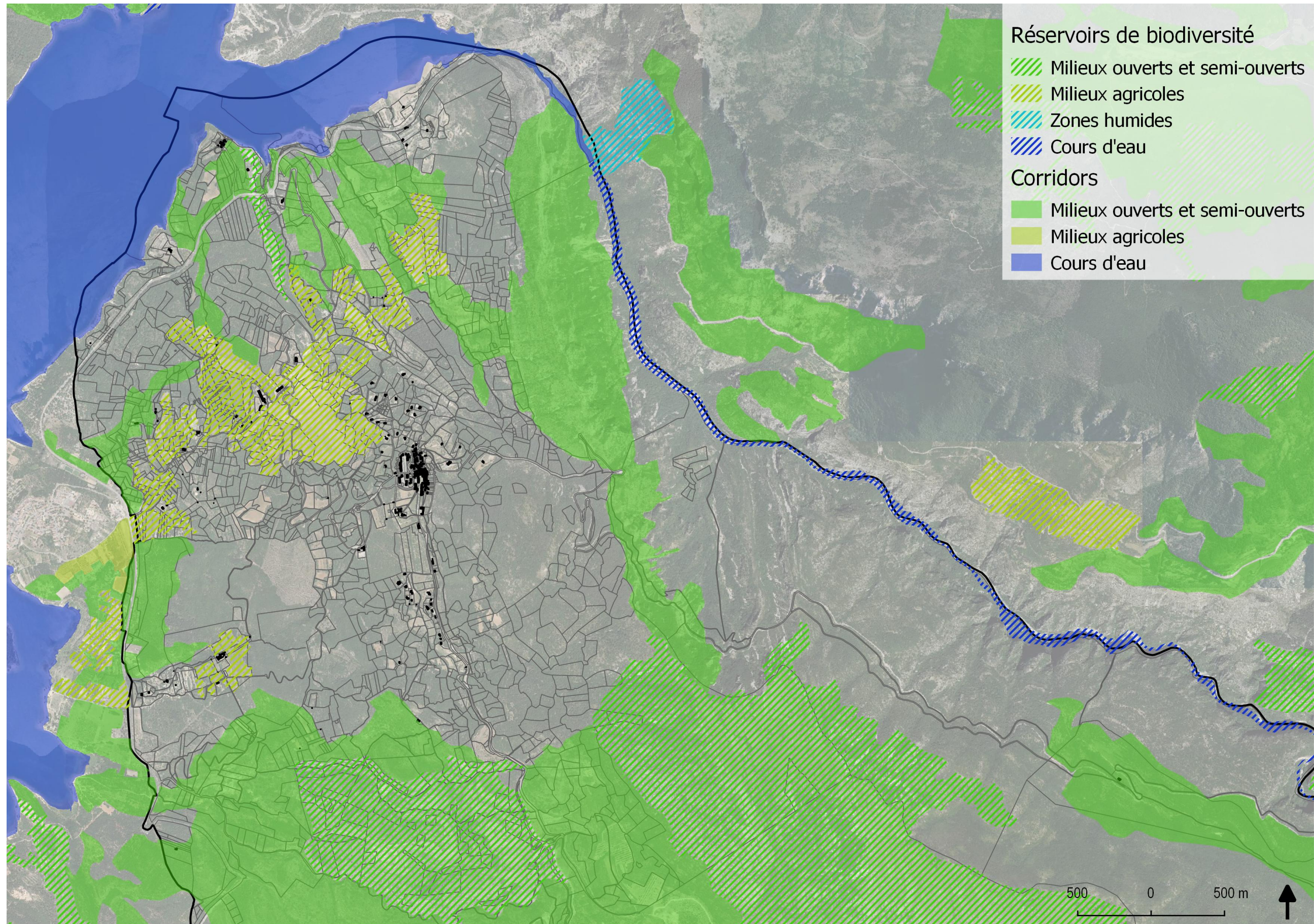


Trame verte et bleue du PNR du Verdon (cartographie provisoire - en cours de construction)





Zoom village trame verte et bleue du PNR du Verdon (cartographie provisoire - en cours de construction)



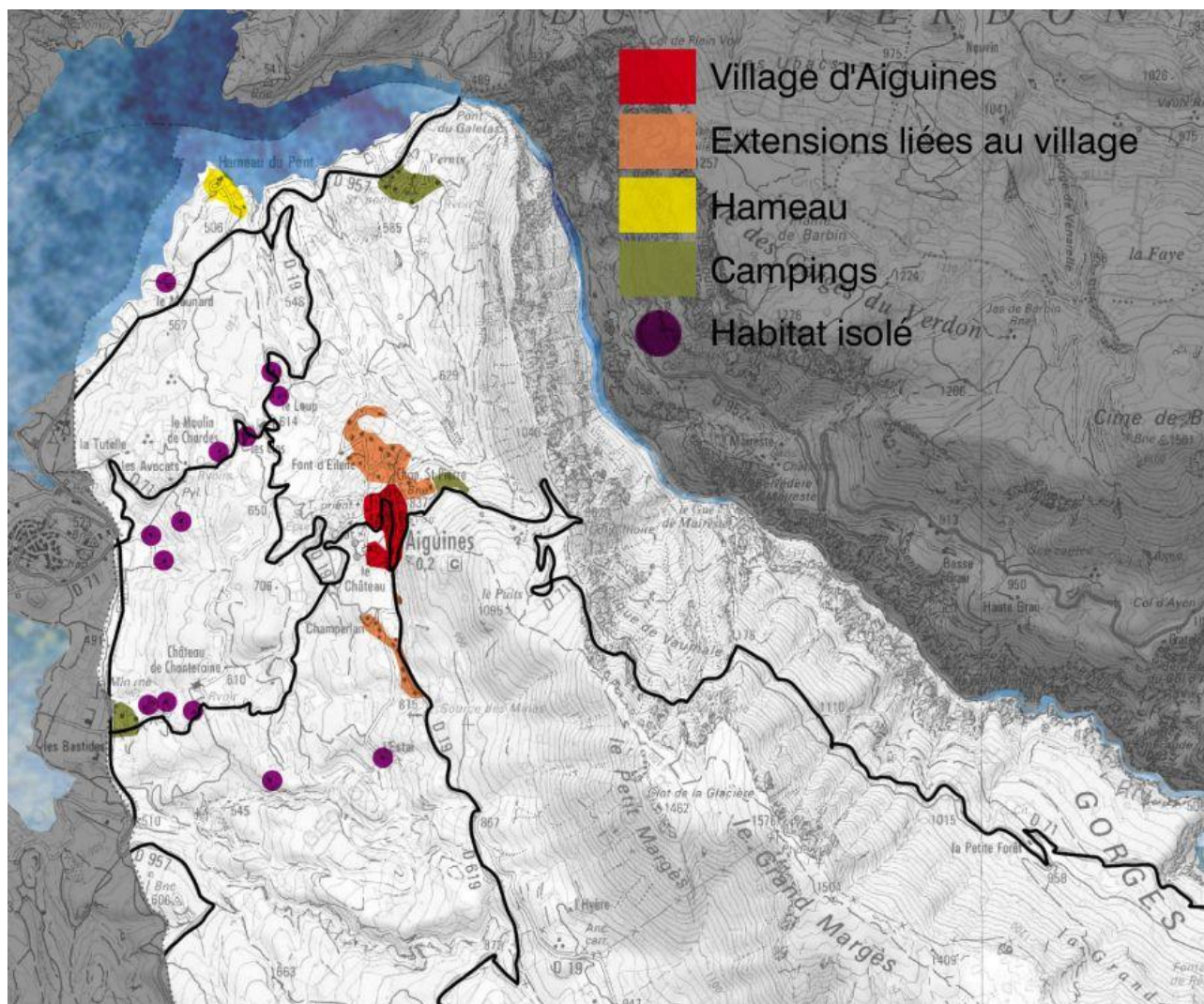


## SYNTHESE ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

- Les paysages agricoles ont une grande valeur patrimoniale et identitaire pour la commune (restanques, perspectives, contrastes entre paysage fermé et ouvert) mais la déprise agricole les sensibilise.
- Les paysages naturels de la commune sont riches et diversifiés. Ils créent des paysages de qualité et des éco-systèmes variés où l'on trouve des espèces rares et protégées.
- Ces espaces naturels, en raison de leur qualité, engendrent de nombreuses protections et classements sur le territoire qui sont source de contraintes.

## 4. ESPACES URBAINS ET PATRIMOINE

### 4.1. Une urbanisation assez limitée





## 4.2. Le village : urbanisation circonscrite

Le village est un secteur sensible sur le plan paysager car il est perché et toute extension dispersée serait donc très visible, notamment en contrebas du village. On y trouve une bonne mixité urbaine et sociale avec des constructions en bande, du petit collectif, des logements sociaux, des commerces (restaurant,...) et des services.

### 4.2.1. Le noyau historique

Ce noyau rassemble les commerces et les équipements de la commune. Le village est accroché sur le relief et les maisons faisaient traditionnellement face au lac et au grand paysage. Pour cette raison, les covisibilités sont importantes.



**Le village s'étire en longueur le long des courbes de niveaux. Le château, construit sur un butte un peu à l'écart domine l'ensemble.**

Ce village de pente est caractérisé par l'ordonnance des constructions par rapport aux trois rues, leurs façades alignées et tracées sensiblement selon les courbes de niveaux. Les communications entre les rues se font par des escaliers parfois enjambés par des bâtiments. Cette morphologie est bien adaptée aux sites de pentes et permet une lecture facile de la structure du village. L'ensemble est extrêmement dense et les ruelles sont étroites. On trouve encore des jardins accrochés aux pentes. Cet ensemble constitue un village à l'identité et au caractère très forts.



On constate que les réhabilitations récentes ont été faites dans le respect de ces caractères.





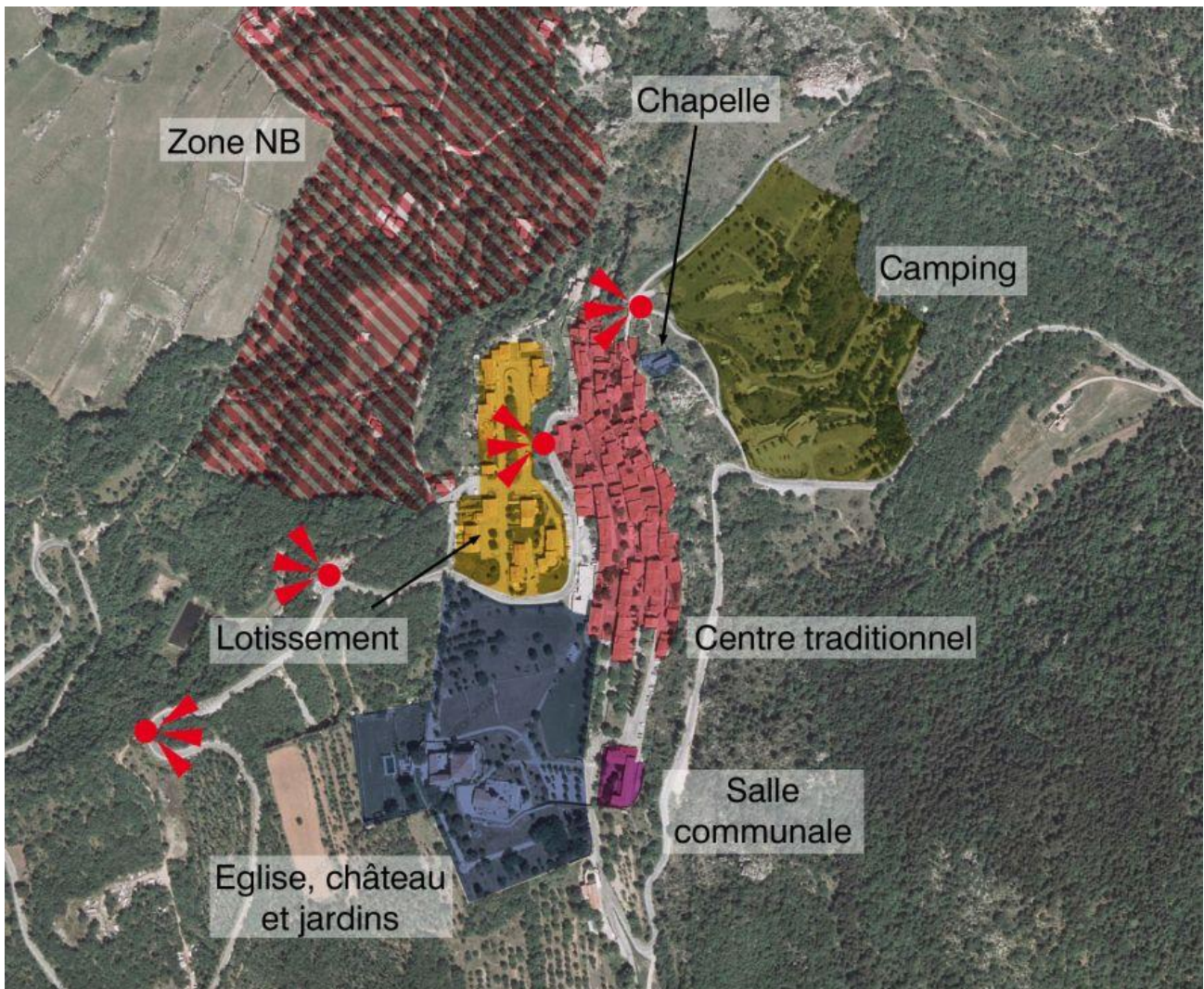
Le village regorge d'éléments patrimoniaux tels que d'anciens encadrements de portes, de multiples escaliers, des jardins en terrasses. En raison de l'étroitesse de rues, c'est un village dédié aux piétons où il est agréable de se promener au hasard de rues et des escaliers.

Des encadrements de portes témoignent de l'architecture passée, 15<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle. Mais les autres traces, ont été effacées par les remaniements successifs.

Les deux extrémités étaient occupées par des remises et des bergeries. Les tourneries occupées originellement des ateliers situés au rez-de-chaussée puis, des ateliers plus grands ont été construits sous le village (comme en témoigne le bâtiment dans le lequel s'est installé le restaurant sur la CD 19).



Bien que l'architecture des maisons soit très diversifiée, il découle de l'ensemble une certaine harmonie grâce à des caractères architecturaux communs et l'utilisation de mêmes matériaux.



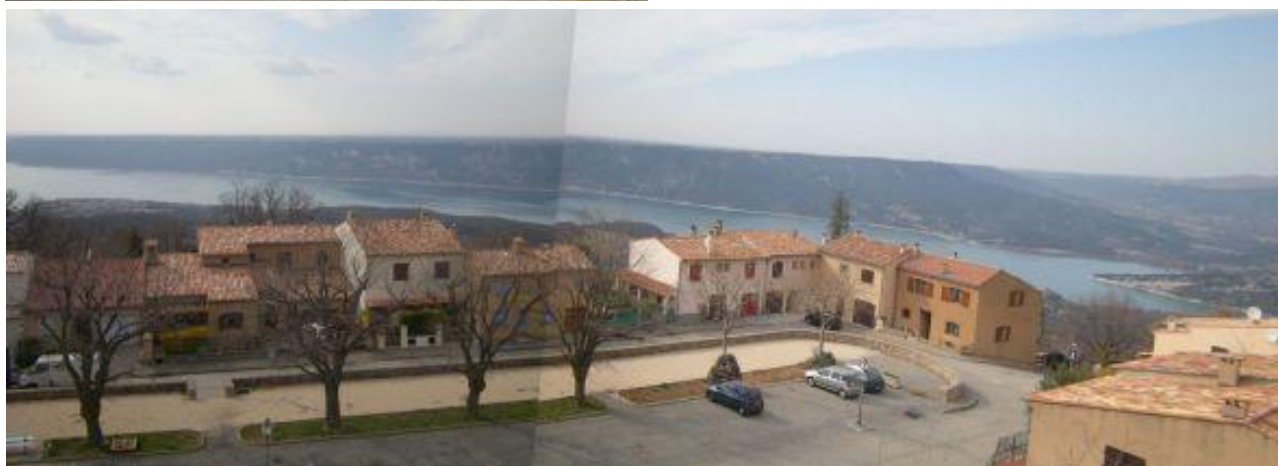


## 4.2.2 Le lotissement

Dans les années 90, un lotissement communal de 38 lots a été construit sous le village. Il bénéficie d'une très bonne intégration à la structure du village et laisse une place importante aux espaces publics structurants autour desquels il s'articule.



Observé depuis la chapelle, on constate que le lotissement s'intègre parfaitement à la structure en lignes horizontales du village. Les bandes étant plus espacées, la place est laissée au stationnement et à l'espace public. Cet espace est donc fonctionnel et bien raccordé au centre historique.



## 4.3 L'urbanisation périphérique

### 4.3.1 Habitat diffus



**PLU d'Aiguines – Diagnostic territorial – Etude de Terrain – Mars 2009**

**ZONE UB DU POS AU SUD DU VILLAGE - OCCUPATIONS DU SOL ET PAYSAGES**

SITE ET OCCUPATIONS DU SOL

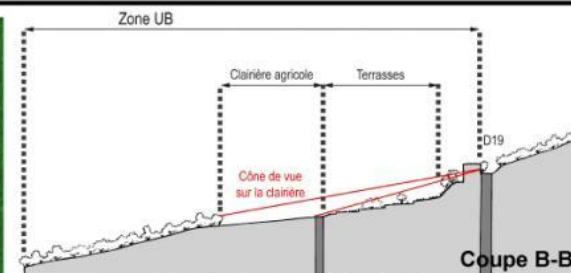
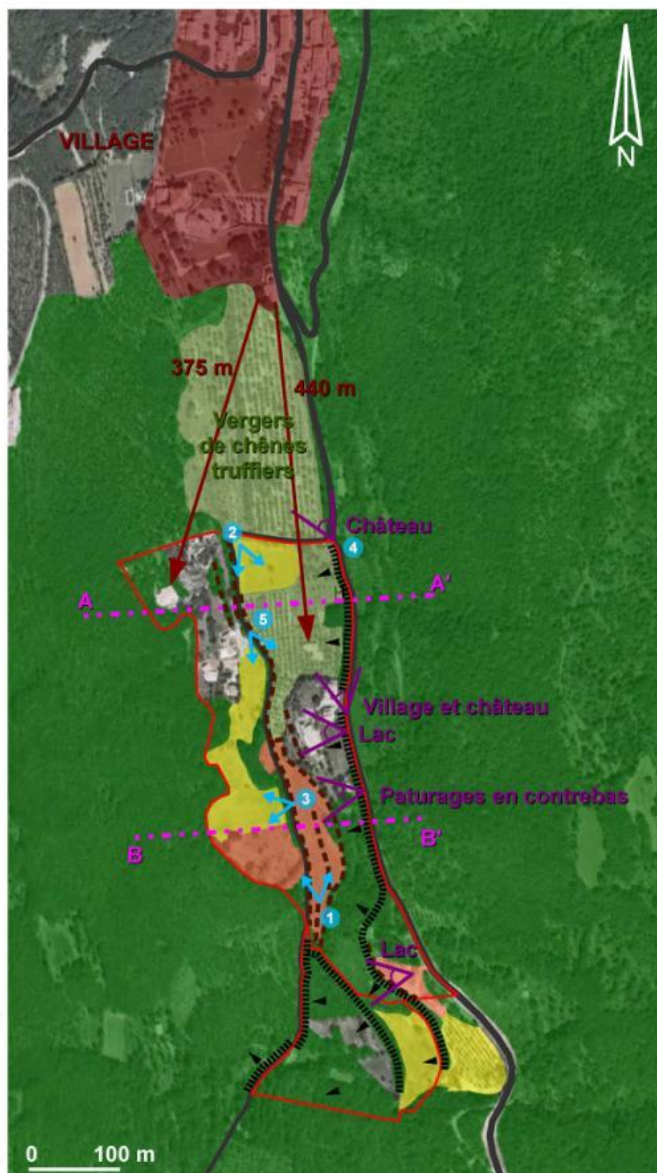
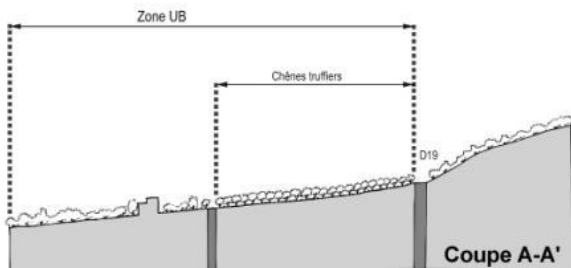
- Zone en discontinuité avec le village : vaste verger de chênes truffiers
- Topographie marquée, zone s'étendant en contrebas de la D19 et nombreuses restanques
- Ambiance rurale et usage agricole de certains secteurs de la zone : pâturage, chênes truffiers
- Forte présence végétale en limite et au sein de la zone



Espace plat entre la voie communale et la D19



Chênes truffiers et pâtures au sein de la zone



PAYSAGES

- Perspectives remarquables sur le village et le château, ainsi que covisibilités au sein de la zone (entre la D19 et les espaces en contrebas)
- Eléments paysagers remarquables : murets de pierre, alignements d'arbres, restanques, ...



Vue sur le château et restanque

LÉGENDE

- ▭ Limite de la zone d'étude
- Voie de desserte
- ▾ Sens de la pente
- ▨ Escarpements
- ▤ Terrasses / restanques

OCCUPATIONS DU SOL

- ▭ Village
- ▭ Verger de chênes truffiers
- ▭ Espaces en herbe (pâturage,...)
- ▭ Espaces mixtes (en herbe / boisements lâches)
- ▭ Espaces boisés denses et alignements d'arbres

PAYSAGES

- ▾ Perspectives remarquables / covisibilités



**PLU d'Aiguines – Diagnostic territorial – Etude de Terrain – Mars 2009**

**ZONE UB DU POS AU SUD DU VILLAGE - URBANISATION**

CARACTERISTIQUES DES CONSTRUCTIONS

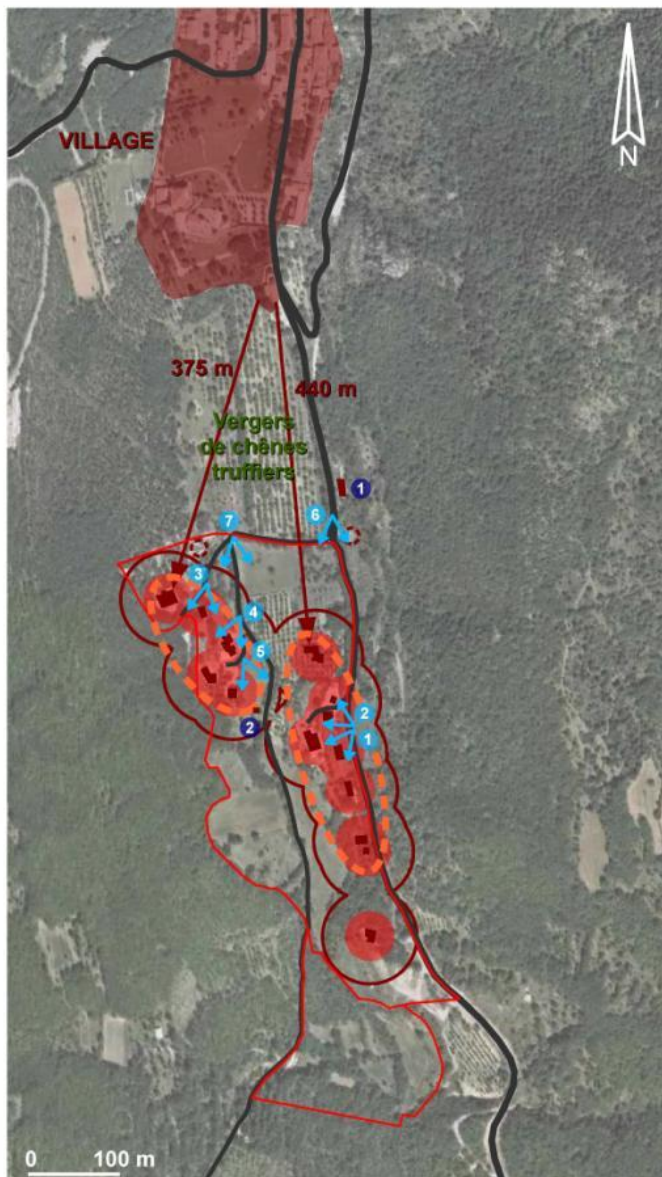
- **Habitations** – majorité de résidences principales
  - Construction à usage d'activités au Nord de la zone ①
  - Cabanon au coeur de la zone ②
- **Constructions relativement récentes**
- **Typologie** : R / R+1, de type pavillonnaire, faitage orienté Nord-Ouest/Sud-Est
- **Bonne intégration des constructions** du fait d'une présence végétale importante



Constructions récentes, de type pavillonnaire et une forte présence végétale

ENTITES URBAINES

- **une entité à l'Est de la zone**, en hauteur le long de la D19, formée par l'alignement de constructions existantes
- **une entité au Nord-Ouest de la zone**, formée par le groupement de maisons récentes



Cabanon au coeur de la zone

DESSERTE PAR LA VOIRIE ET LES RESEAUX

- **Voirie** : D19 à l'Est et voie communale traversant la zone en son milieu, selon un axe Nord-Sud
- **Desserte en Alimentation en Eau Potable**
- **Pas d'assainissement collectif**, mais raccordement possible selon le Schéma Directeur



Les deux principales voies de desserte : D19 et voie communale centrale

**LÉGENDE**

- Limite de la zone d'étude
- URBANISATION**
- Village
- Voie de desserte
- Construction existante
- Ruines
- 25 m de diamètre autour des constructions
- 50 m de diamètre autour des constructions
- Entités urbaines identifiées



## PLU d'Aiguines – Diagnostic territorial – Etude de Terrain – Mars 2009

### ZONE NB ANNULEE DU POS AU NORD-OUEST DU VILLAGE - OCCUPATIONS DU SOL ET PAYSAGES

#### SITE ET OCCUPATIONS DU SOL

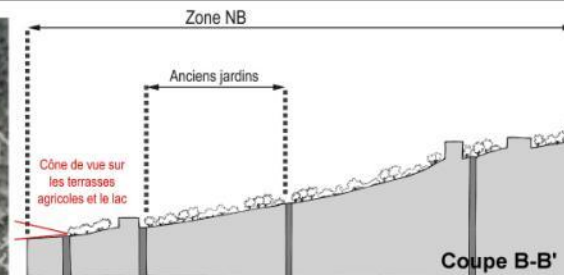
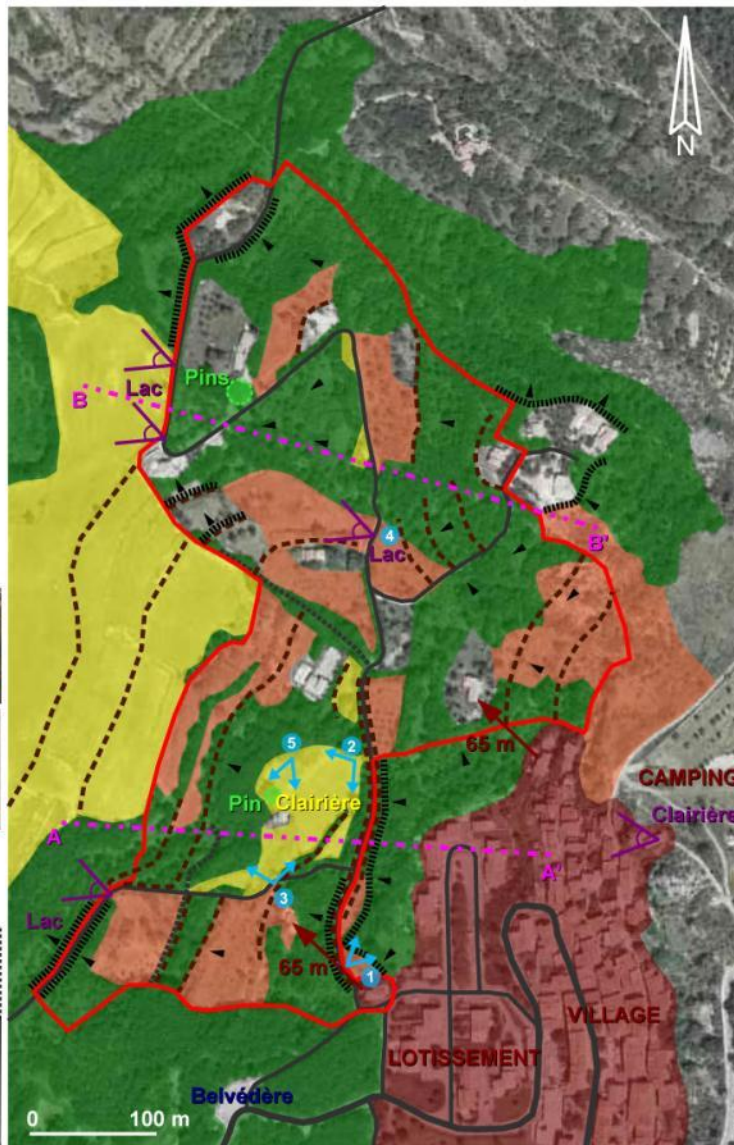
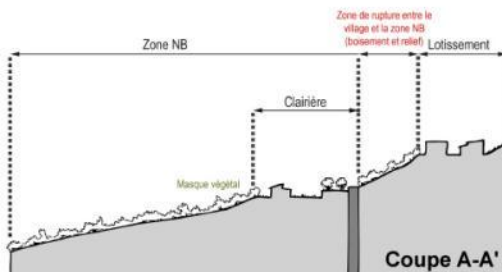
- Rupture séparant la zone du village : fort relief boisé
- Topographie marquée et importante présence végétale
- Quelques terrasses en herbe et/ou boisées
- Clairière relativement plane et bénéficiant d'un masque végétal



Rupture topographique et végétale entre le village et la zone



Clairière en contrebas du village



#### PAYSAGES

- Secteur sensible, en covisibilité avec le lac et depuis la chapelle
- Trame verte très présente et caractère rural très marqué
- Arbres remarquables (Pins) à préserver



Vue sur le lac et pin remarquable

#### LÉGENDE

- Limite de la zone d'étude
- Voie de desserte
- ▾ Sens de la pente
- ▬ Escarpements
- ▬ Terrasses / restanques

#### SITE

#### OCCUPATIONS DU SOL

- Village
- Espaces en herbe (pâturage,...)
- Espaces mixtes (en herbe / boisements lâches)
- Espaces boisés denses et alignements d'arbres
- Arbres remarquables

#### PAYSAGES

- ✓ Perspectives remarquables / covisibilités



**PLU d'Aiguines – Diagnostic territorial – Etude de Terrain – Mars 2009**

**ZONE NB ANNULEE DU POS AU NORD-OUEST DU VILLAGE - URBANISATION**

CARACTERISTIQUES DES CONSTRUCTIONS

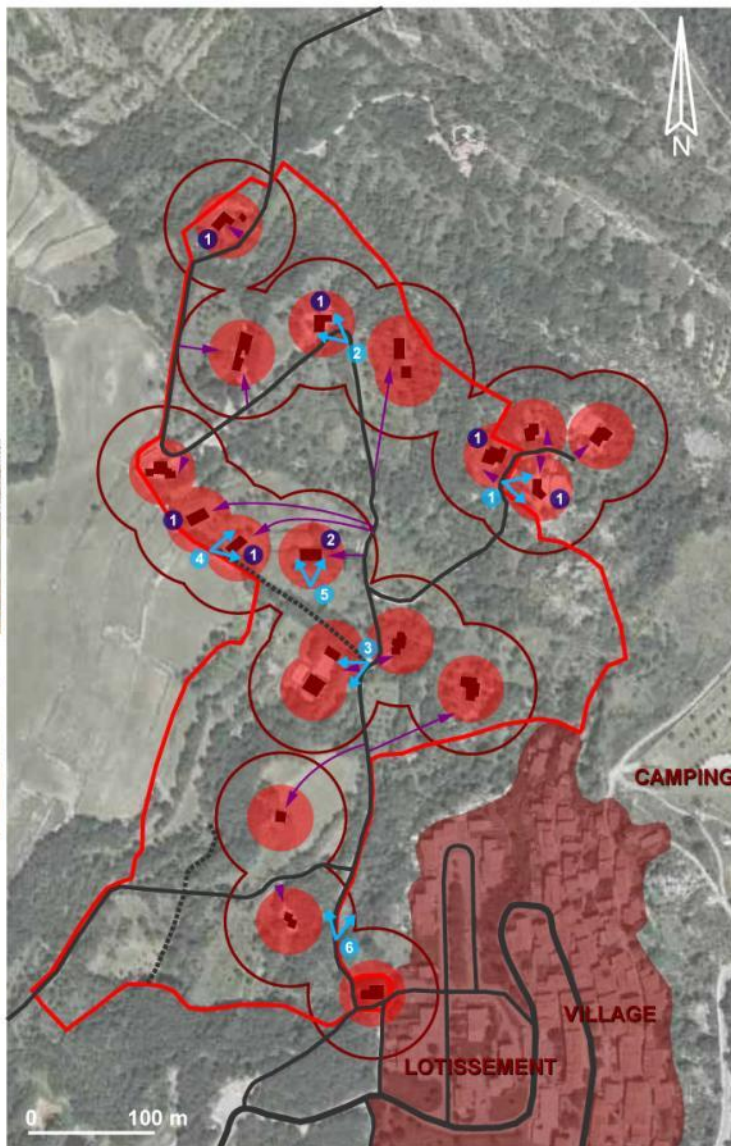
- Habitations – résidences secondaires ?
- Constructions relativement récentes, voire encore en construction <sup>1</sup>
- Construction d'intérêt patrimonial au coeur de la zone <sup>2</sup>
- Typologie : R / R+1, de type pavillonnaire, faitage orienté Nord-Est/Sud-Ouest
- Bonne intégration des constructions du fait d'une présence végétale importante



Constructions relativement récentes, de type pavillonnaire, bénéficiant d'une vue sur le lac

ENTITES URBAINES

- Pas de véritables entités urbaines identifiées, du fait de la distance entre les constructions, de l'importante végétation et du relief (escarpements,...)
- Pas de lien avec le village



Construction d'intérêt patrimonial

DESSERTE PAR LA VOIRIE ET LES RESEAUX

- Voirie : voie communale principale, relativement étroite, à partir de laquelle les accès se sont multipliés
- Desserte en Alimentation en Eau Potable
- Assainissement individuel



Principale voie de desserte de la zone

**LÉGENDE**

- Limite de la zone d'étude
- Village
- Voie de desserte
- ▲ Accès des constructions
- Construction existante
- 25 m de diamètre autour des constructions
- 50 m de diamètre autour des constructions



**PLU d'Aiguines – Diagnostic territorial – Etude de Terrain – Juin 2009**

**ZONE NDd DU POS AU SUD-OUEST DU VILLAGE – Secteur « Clos du Défens »**

**CARACTERISTIQUES DU SECTEUR**

- 1 - Hangar communal + habitation 2  
 liée à la surveillance de celui-ci
- Construction privée 3
- Ruine 4
- Terrain central communal 5
- Vocation au POS : secteur NDd dans lequel l'aménagement des bâtiments existants et l'aménagement du bâtiment communal (création d'équipements et de garages communaux) sont autorisés, Secteur encadré d'Espaces Boisés Classés (EBC) à l'Est, à l'Ouest et au Sud
- 6 - Loi Littoral : secteur inclus dans les espaces terrestres préservés (L.146-6 du Code de l'Urbanisme) autorisant la réfections du bâti existant et l'extension limitée des bâtiments et installations nécessaires à l'exercice d'activités économiques



Espaces proches du rivage – L.146-4 II  
 Espaces terrestres préservés - L.146-6



**DESSERTE PAR LA VOIRIE ET LES RESEAUX**

- Voirie : D19 desservant le secteur au Nord et le reliant au village
- Desserte en Alimentation en Eau Potable
- Assainissement individuel

**Note – la zone NDd est devenue us au pos par révision simplifiée approuvée en décembre 2009**



#### **SYNTHESE ENJEUX ZONE UB DU POS**

- Préservation de la coupure verte et agricole entre le village et la zone
  - Re-délimitation des enveloppes urbaines et constructibles
- Respect de la structure en restanques et des éléments identitaires (murets, chênes truffiers, alignements d'arbres...)

#### **SYNTHESE ENJEUX ZONE NB DU POS ANNULEE**

- Protection de la trame verte
- Non densification du site – Lutte contre le mitage
  - Respect de la structure en restanques
- Urbanisation à privilégier dans les secteurs à covisibilité réduite
- Détermination d'une forme urbaine plus compacte à l'image d'un hameau

#### **SYNTHESE ENJEUX ZONE Us DU POS « Clos du Défend »**

- **Espace fortement anthropisé et dégradé, impactant sur les paysages, à revaloriser via l'aménagement du secteur**  
(création de locaux de stockage à destination des artisans communaux en partie sur l'actuelle ruine que compte le site, et aménagements paysagers)



#### 4.3.2. Un hameau aux fortes caractéristiques patrimoniales

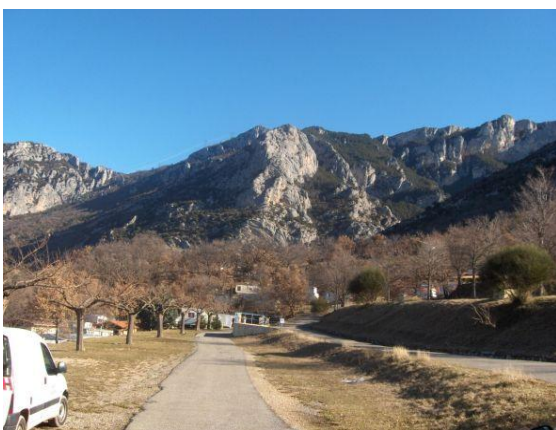
Une seule entité peut être qualifiée de hameau sur le territoire de la commune, il s'agit du hameau du Pont. Il est homogène, isolé et constitué de 16 constructions traditionnelles en bordure du Lac. Ce hameau porte des enjeux paysagers et patrimoniaux en raison de l'architecture des habitations et de sa position en bord de lac. Il est peu visible depuis la route.



#### 4.3.4. Les campings

Les campings sont les secteurs les plus sensibles nécessitant une revalorisation car ils sont souvent situés sur des versants exposés aux vues.

- Le camping municipal du Galetas a été en partie revégétalisé mais sa forte fréquentation estivale nécessiterait un traitement paysager plus important.
- Le camping de l'Aigle présente une physionomie dégagée préjudiciable aux cônes de vue.



**Camping de Galetas :** C'est le camping le plus exposé. Situé proche du pont, il est la première vision que l'on a de la commune depuis l'autre rive du lac. En raison de la pente et de son étendue, son impact visuel sur le paysage est très important. Les plantations atténuent cet impact mais nécessiteraient d'être renforcées.

- Les campings de Chanteraine et des Bastides du Lac : situations moins exposées et bonne présence végétale, leur impact sur le paysage est limité.

**Camping de l'Aigle :** Il est le seul camping en covisibilité avec le village. Situé directement à l'arrière de la chapelle, il a une situation privilégiée pour les vacanciers qui peuvent rejoindre le village à pieds en quelques minutes. Il bénéficie d'une bonne présence végétale. Son principal point faible est son accès (en covisibilité avec le lac) qui ne valorise ni le camping ni le village.





Les campings de Chanteraine et de la Bastide du Lac ont un impact visuel moins important.

#### 4.4. Développement urbain et consommation foncière

##### Consommation d'espace passé

L'analyse de la consommation foncière a été réalisée pour la période 2003 – 2018.

La méthode utilisée pour cette étude est une comparaison entre différentes photographies aériennes prises à différentes périodes. Ici, une photo aérienne de 2003 et une photo aérienne de 2018 ont été comparées. Pour l'ensemble de l'étude, seuls les bâtiments de plus de 40 m<sup>2</sup> d'emprise au sol ont été pris en compte afin d'éliminer les cabanes de jardin et autres petites constructions annexes.

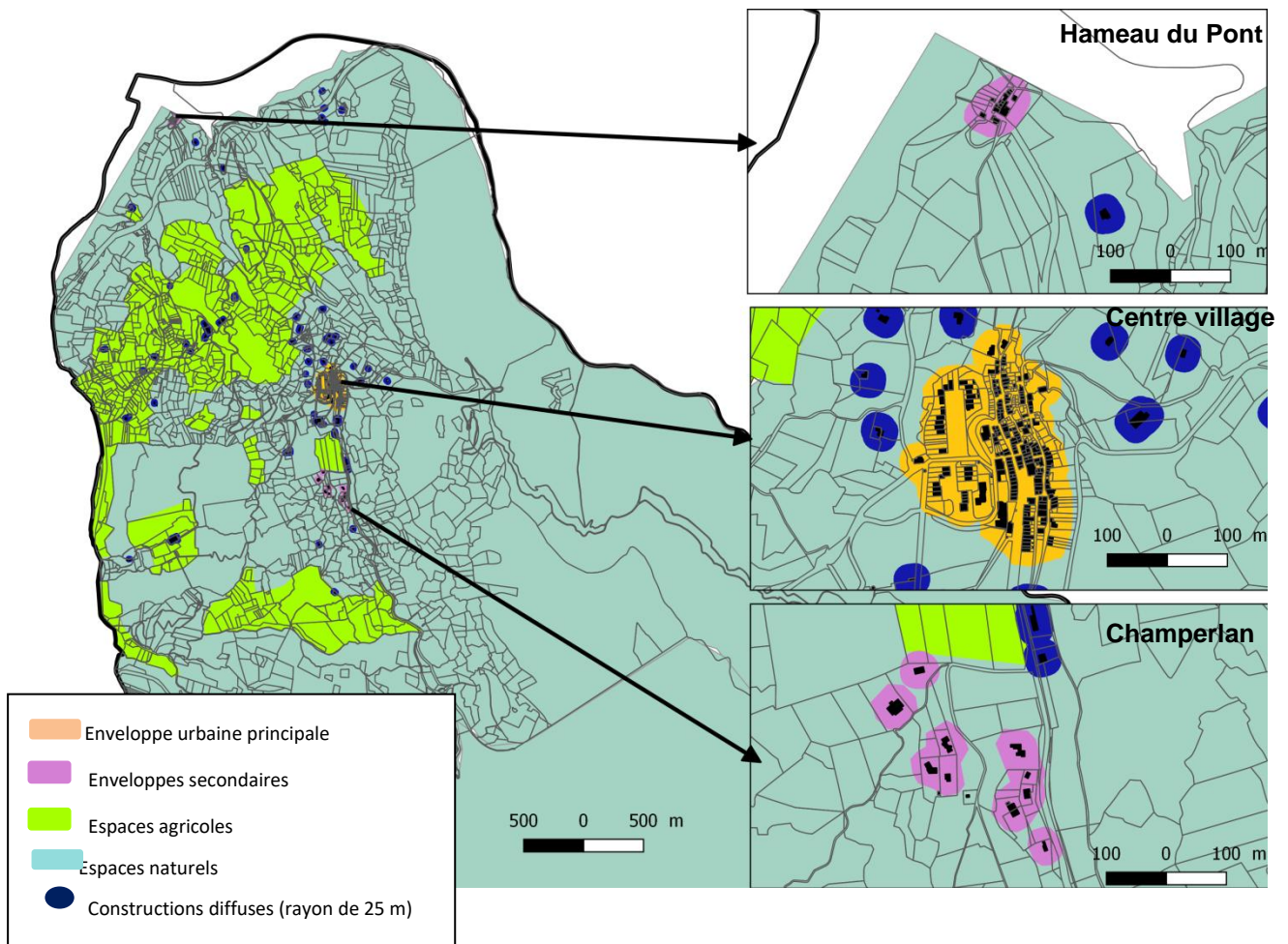
Les enveloppes urbaines principales et secondaires ont été définies par rapport à la distance entre les bâtiments. Ici, c'est une distance de moins de 50 mètres qui a été choisi.

L'urbanisation de la commune se définit autour de 3 typologies :

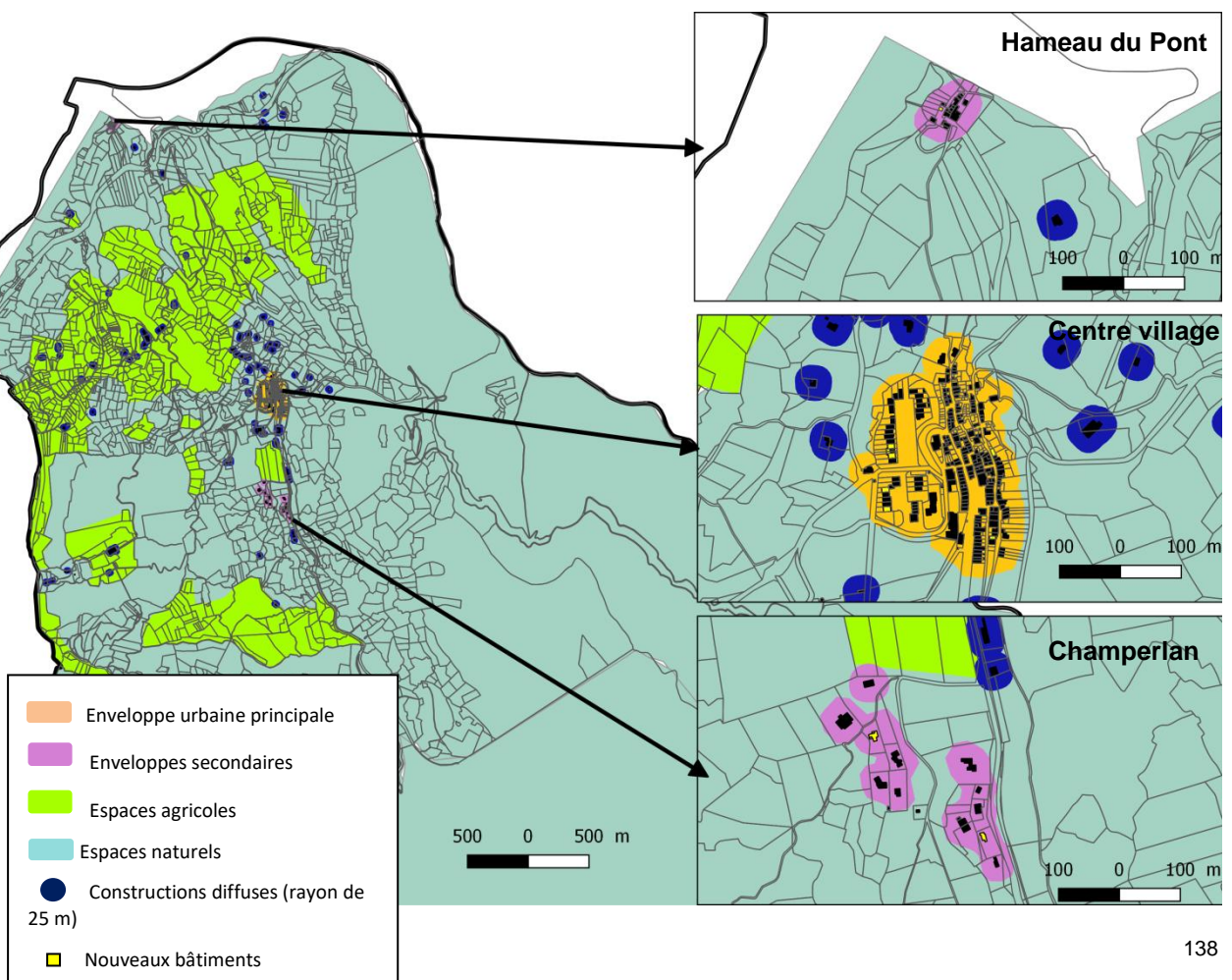
- L'enveloppe urbaine principale : enveloppe agglomérée et dense. Cette entité est principalement à vocation d'habitat mais comprend aussi l'ensemble des équipements et des services de la commune.
- Les entités secondaires :
  - Hameau du pont : enveloppe agglomérée et dense, essentiellement à vocation d'habitat. Ce secteur est éloigné de l'enveloppe urbaine principale, il se situe à l'extrême Nord du territoire communal.
  - Secteur de Champerlan : enveloppe agglomérée et moyennement dense, essentiellement à vocation d'habitat. Ce secteur est détaché et de moindre mesure que l'enveloppe urbaine principale.
- Les bâtiments isolés ou petits groupements de constructions en zone naturelle ou agricole.



**Espaces consommés en 2003 :**



**Espaces consommés en 2018 :**





On différencie trois types de consommation d'espace :

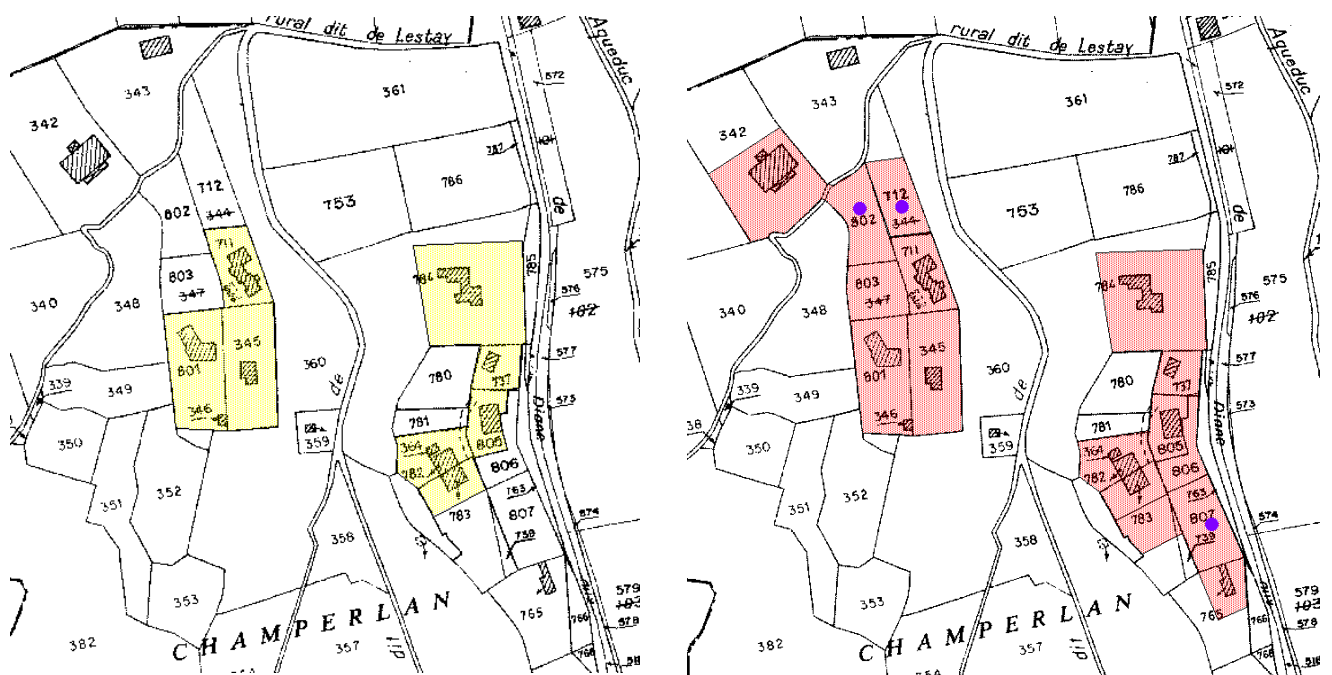
- L'extension des enveloppes urbaines existantes : on considère que la consommation des nouvelles correspond à la taille des parcelles sur lesquelles elles s'implantent
- La densification des enveloppes urbaines existantes : on considère que la consommation des nouvelles correspond à la taille des parcelles sur lesquelles elles s'implantent
- Les nouvelles constructions diffuses : on considère que leur consommation d'espace se fait environ dans un rayon de 10 mètres autour du bâtiment.

❖ Extension des enveloppes existantes :

	Consommation en extension (en ha)
Enveloppe urbaine principale	+ 0
Hameau du pont	+ 0
Secteur de Champerlan	+ 0,4
<b>TOTAL en extension</b>	<b>+ 0,4</b>

Soit environ 0,026 hectares par an (260 m<sup>2</sup>)

Evolution de la tache urbaine de Champerlan sur la période 2003-2018



Tache urbaine 2003

Tache urbaine 2018

Nouvelles constructions hors de la tâche urbaine



Entre 2003 et 2018 la tache urbaine de Champerlan a évolué de + 0,89 ha. La tache urbaine s'est étendue au nord et au sud vers des constructions existantes grâce à la présence de trois nouvelles constructions qui ont permis d'étendre la tache.

Le développement de Champerlan est minime sur la période puisque seulement trois habitations se sont implantées dans le secteur. En revanche les constructions se sont faites sur des parcelles de taille conséquente : 1 200 m<sup>2</sup> à 1 500 m<sup>2</sup>, soit environ 4 000 m<sup>2</sup> au total. **La consommation foncière moyenne sur la zone est donc importante.**

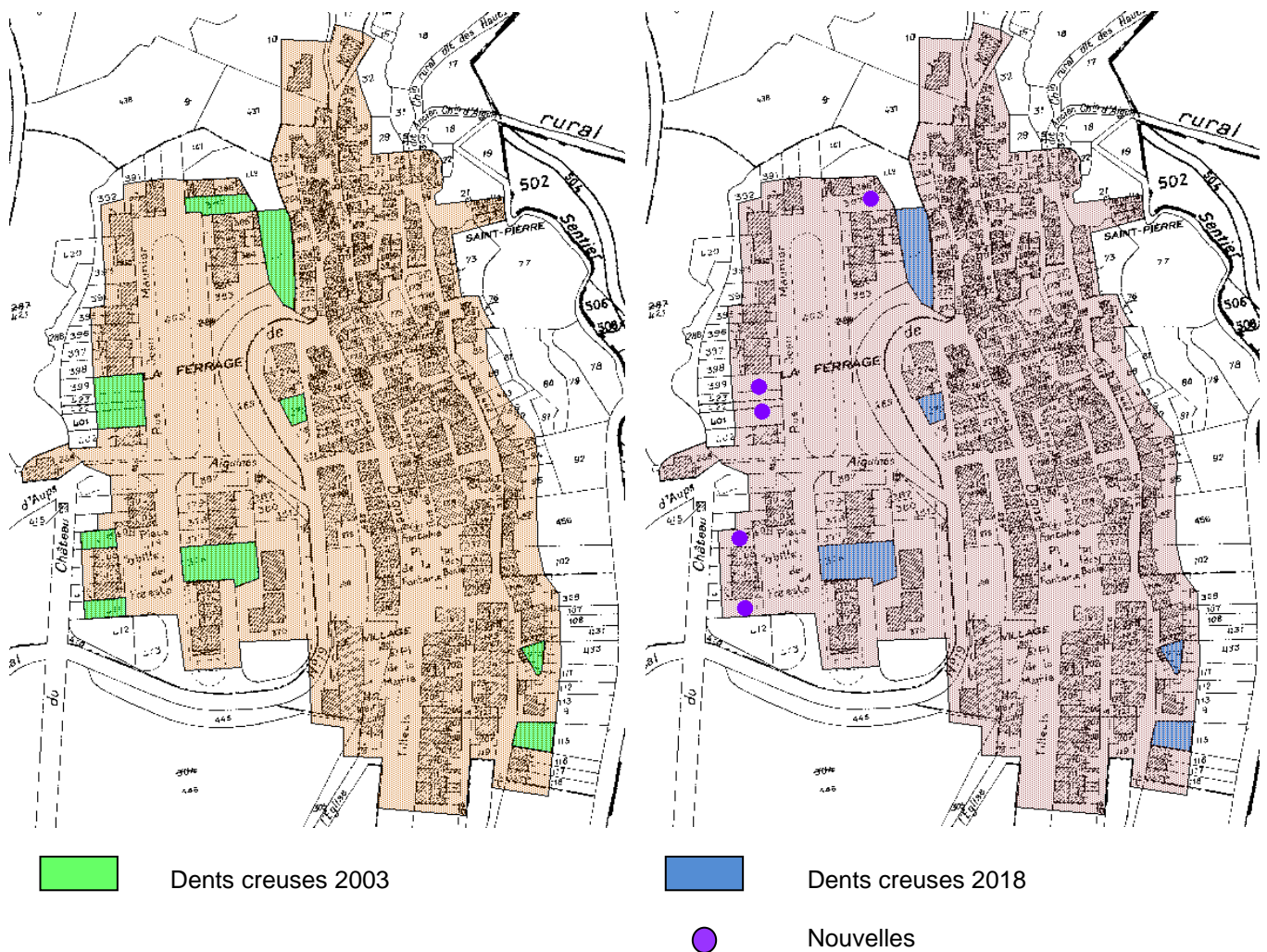
❖ **Densification :**

L'enveloppe urbaine principale est l'entité qui a connu une densification.

Sur la période 2003-2018, ce sont 5 nouveaux logements qui ont été construits à Aiguines sur 1 500 m<sup>2</sup> de surface totale. La surface moyenne des parcelles construites est de 300 m<sup>2</sup> par logement.

Cette densification a eu pour conséquence de réduire significativement les dents creuses sur le centre et donc son potentiel de densification.

**Localisation des dents creuses de la tache urbaine du village sur la période 2003-2014**

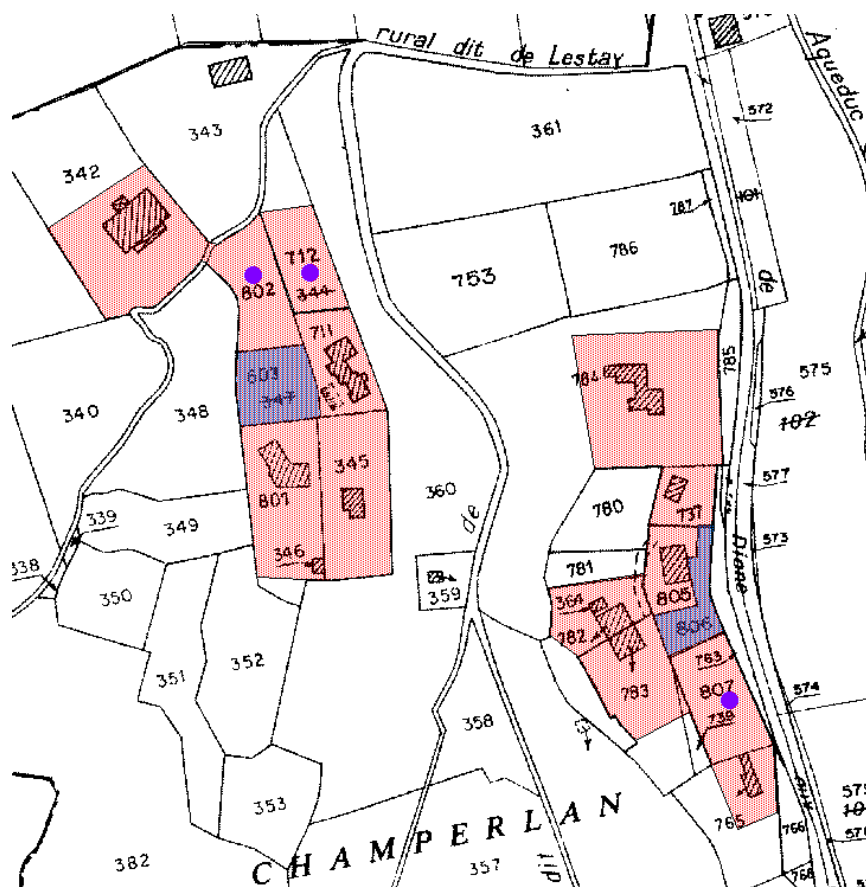




Entre 2003 et 2018, une partie du potentiel foncier en dent creuse a été consommé sur environ 1 000 m<sup>2</sup>. Les dents creuses sont peu présentes dans le tissu urbain dense du village. En 2014 elles représentent moins de 1 000 m<sup>2</sup>, soit environ 1,8% au sein de la tache urbaine.

Les dents creuses du village sont majoritairement de petites tailles, moins de 200 m<sup>2</sup>, hormis une dent creuse en secteur d'urbanisation plus récente d'environ 600 m<sup>2</sup>.



### Localisation des dents creuses de la tache urbaine de Champerlan en 2014



-  Dents creuses 2018
-  Nouvelles constructions

Avant 2003, aucune dent creuse n'était identifiée sur le site de Champerlan. Avec l'extension de la tache urbaine, des dents creuses apparaissent en potentiel foncier. Ce potentiel est relativement faible puisqu'il représente deux parcelles de moins de 1 000 m<sup>2</sup> chacune. Cependant, compte tenu de la faible superficie de la tache urbaine de Champerlan, ce potentiel foncier représente environ 8% de la tache urbaine.



#### ❖ Bâtis diffus :

La surface occupée par le bâti diffus, c'est-à-dire situé en-dehors des enveloppes principale et secondaire, est celle qui a le plus largement évolué avec une consommation supplémentaire de **0,21 hectares, Soit environ 140 m<sup>2</sup> par an**. L'élément d'étude ici est celui d'un rayon de 10 mètres autour des bâtiments.

	Superficie en 2003 (en ha)	Superficie en 2018 (en ha)	Evolution (en ha)
<b>Bâtis diffus</b>	1,60	1,81	+ 0,21

#### ❖ Bilan

	Consommation en extension (en ha)
<b>Extension</b>	+ 0,4
<b>Densification</b>	+ 0,015
<b>Diffus</b>	+ 0,21
<b>TOTAL</b>	0,625

Au total, en 15 ans, environ 0,625 hectares, soit 6 250 m<sup>2</sup> ont été consommés. Par an cela représente une consommation foncière moyenne de 416 m<sup>2</sup>.

#### Evolution de la tâche urbaine du village 2003 et 2014

	Surface en 2003	Surface en 2018	Evolution ha
Tache urbaine totale	5,03 ha	5,03 ha	0
Dents creuses	0,26 ha 2 648,59 m <sup>2</sup>	0,15 ha 1 575,32 m <sup>2</sup>	- 0,11 ha -1 073,27 m <sup>2</sup>

#### Evolution de la tache urbaine à Champerlan 2003 et 2014

	Surface en 2003	Surface en 2018	Evolution ha
Tache urbaine totale	1,11 ha	2 ha	+ 0,89
Dents creuses	0	0,16 ha 1 633,54 m <sup>2</sup>	+ 0,16 ha + 1 633,54 m <sup>2</sup>

Entre 2003 et 2014 le village ne s'est pas étendu. La consommation foncière s'est faite à l'intérieur de la tache urbaine dans les dents creuses qui ont ainsi diminuées.



Sur la même période, Champerlan s'est étendu de manière mesurée avec la construction de 3 logements qui ont consommé environ 4 000 m<sup>2</sup> de surface totale, soit une consommation foncière moyenne importante sur la zone.

#### 4.5. Des espaces publics et collectifs de qualité

Le réseau d'espaces publics du village d'Aiguines est de bonne qualité. Les trottoirs y sont larges, on rencontre de nombreuses places et placettes où des bancs sont installés. Malgré la densité du centre historique, des espaces végétalisés créent des zones de respiration dans le village. Certains espaces publics constituent de bons postes d'observation vers le château et le lac.



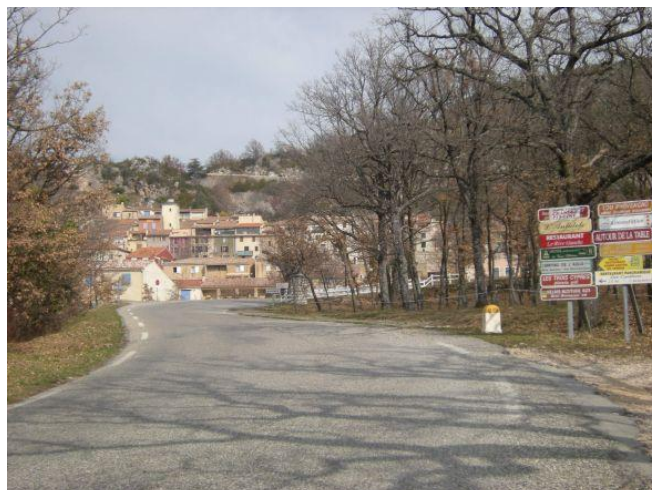


#### 4.6. Des entrées de village valorisantes

Le village possède trois entrées de ville : deux sur la D19 et une sur la D71



Entrée Sud



Entrée Ouest



Entrée sur la D71

Ces entrées de ville sont toutes très boisées. Sur la D19, le village apparaît au détour d'un virage. Sur la D71, on aborde le village par au-dessus ce qui permet d'avoir une vue sur le château et l'église. Seule l'entrée Ouest de la D19 est un peu dévalorisée par des panneaux publicitaires. Aucune d'elles n'est mitée par de l'habitat dispersé.

#### 4.7. Un patrimoine communal riche

##### Monuments historiques



Le château, datant du 17<sup>ème</sup> siècle, est placé en avant du village sur un promontoire de 780m d'altitude. Il dispose d'une église et d'un cimetière. Quatre tours à la toiture vernissée dominant les pentes boisées qui descendent vers le lac et créent une perspective avec les jardins en terrasse. Le château est inscrit et le jardin en terrasse classé aux Monuments Historiques.

Par ailleurs, l'ensemble Château-Eglise-Cimetière et leurs abords – Gorge du Verdon correspond à un site inscrit.



### Architecture contemporaine remarquable

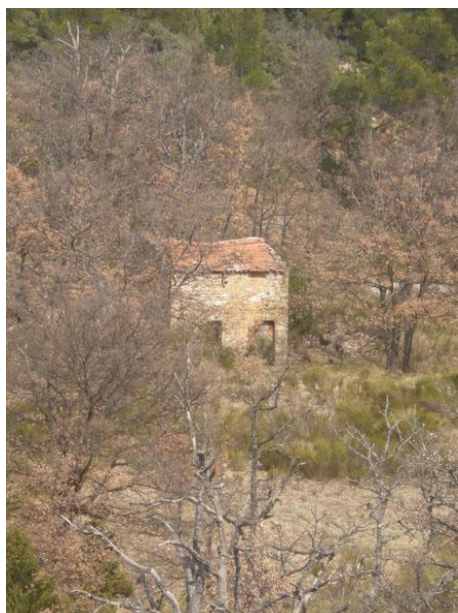
Le pont de l'Artuby, lieu-dit La Mescla – D71, réalisé par Albert Caquot (ingénieur), édifié entre 1937 et 1940 est labellisé patrimoine du XXe depuis 2000. Le label a été renommé en 2017 « Architecture contemporaine remarquable ».



**Le pont de l'Artuby**

### Autre patrimoine

Essentiellement situé sur le Nord de la commune, on trouve un patrimoine diversifié très souvent lié à l'agriculture (ancien château ou bastide) ou à la religion (église et chapelle).



**Petit bâtiment agricole le long de la D957**



**Lavoir dans le village d'Aiguines**



Chapelle à l'entrée de la zone NB



Chapelle située au-dessus du village



Le château de Chanteraine



Le Maunard (bastide avec jardins en terrasses)

### SYNTHESE DES ESPACES URBAINS ET DU PATRIMOINE

- Confortement du village dans le respect de son identité architecturale et urbaine
- Préservation du cadre paysager du village par une limitation de l'étalement urbain et le respect des dispositions des lois Montagne et Littoral
- Maintien des perspectives remarquables sur le village et des éléments patrimoniaux de la commune (Château, église, chapelles, ...)

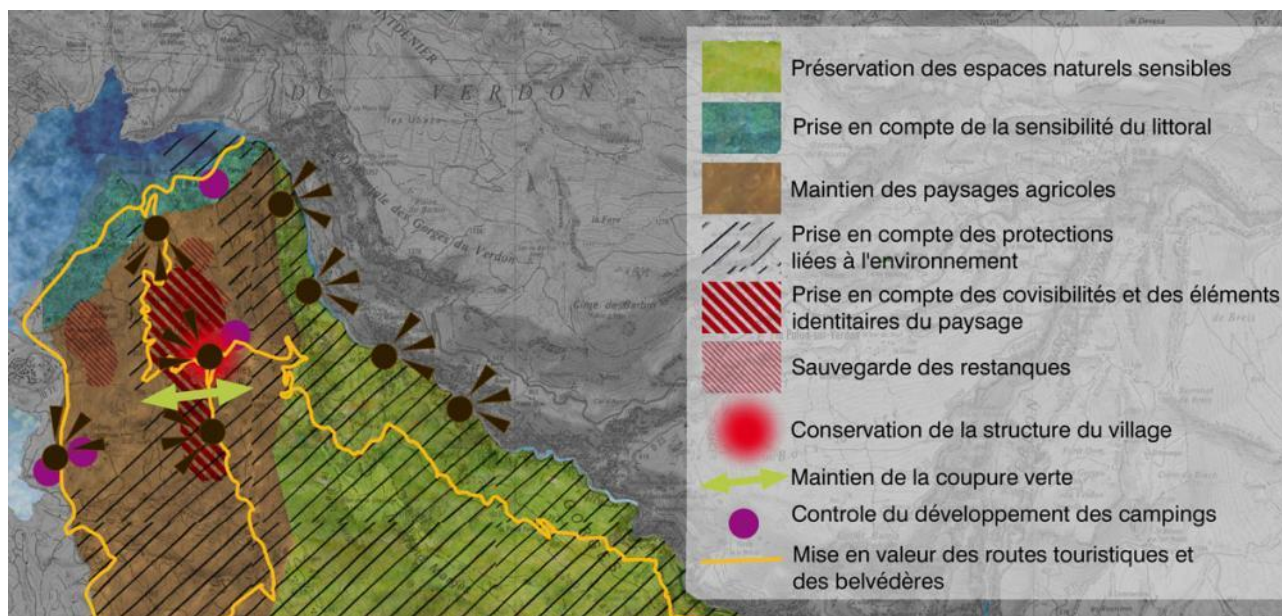


### III. LES ENJEUX PRESENTIS

---



## 1. SYNTHÈSE DES ENJEUX DU TERRITOIRE COMMUNAL



### 1. Respect de la loi Montagne et de la Loi Littoral

- Confortement des urbanisations existantes
- Limitation de l'étalement urbain
- Protection des coupures d'urbanisation

### 2. Conservation de la structure du village

- Limitation de l'étalement urbain et préservation du cadre paysager
- Prise en compte des covisibilités
- Préservation de la structure « ramassée » et étagée
- Respect de l'identité architecturale et urbaine
- Lutte contre le mitage à proximité du village

### 3. Équilibre de la structure de la population et du parc de logements

- Poursuite de l'augmentation de la part des résidences principales et croissance raisonnée
- Diversification du parc de logements et accueil d'une population plus jeune

### 4. Équilibre territorial

- Mixité des fonctions
- Viabilité des commerces de proximité
- Planification des besoins en équipements notamment en matière d'assainissement

### 5. Préservation des espaces naturels sensibles

- Conservation du caractère naturel du plateau
- Gestion du risque incendie
- Préservation de la diversité des espaces naturels



## 6. Sauvegarde des paysages agricoles

- Maintien des reliquats d'agriculture
- Sauvegarde des terrasses et de la structure de ces espaces
- Lutte contre l'enfrichement des anciennes parcelles agricoles

## 7. Maintien et mise en valeur des points de vues remarquables

- Mise en valeur des routes touristiques et des belvédères
- Préservation des fenêtres visuelles vers le lac depuis le village
- Préservation des vues sur le village depuis l'espace rural
- Préservation des éléments patrimoniaux

## 8. Prise en compte de la sensibilité du littoral

- Mise en valeur du bord du lac
- Contrôle du développement des campings et de leur intégration paysagère
- Prise en compte du risque d'inondation en cas de rupture de barrage



## 2. LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Description liée aux enjeux environnementaux		Intensité	Partage au niveau supra-communal	Les outils du PLU	Autres projets connexes
<b>RESSOURCE EN EAU</b>	<b>Atouts</b>	<b>fort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Schéma Directeur d'aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée (SDAGE), transcrit la directive cadre sur l'eau le 23 octobre 2000.</li> <li>- Le Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux SAGE du Verdon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les normes réglementaires et principes imposés par la directive cadre Loi sur l'eau</li> <li>- Intégrer les préconisations et normes du SDAGE et du SAGE et être compatible avec celles-ci</li> <li>- planifier un développement urbain en cohérence les réseaux et les équipements actuels ou projetés et les ressources en eau</li> <li>- Limiter les occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux</li> </ul>	/
	<b>Faiblesses</b>				
	<b>Opportunités</b>				
	<b>Menaces</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un réseau hydrographie diversifié : les rivières de l'Artuby et du Verdon, le Lac de Sainte-Croix et d'autres cours d'eaux.</li> <li>- Une bonne desserte du territoire par le réseau d'alimentation en eau potable</li> <li>- Une qualité de l'eau conforme aux exigences de qualité</li> <li>- Une gestion communale de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des zones sous protections liées aux captages d'eau.</li> <li>- Une quantité d'eau potable insuffisante pendant les périodes estivales</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une future hausse de la capacité en captage d'eau potable avec la réhabilitation d'une source</li> <li>- Future augmentation de la capacité de stockage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation potentielle des eaux de surfaces et souterraines (pollution liée au tourisme, aux activités agricoles ...)</li> <li>- Une capacité insuffisante pour satisfaire les besoins prévisionnels en eau potable</li> <li>- Raréfaction de la ressource en eau</li> </ul>				



		<i>Description liée aux enjeux environnementaux</i>		<i>Intensité</i>	<i>Partage au niveau supra-communal</i>	<i>Les outils du PLU</i>	<i>Autres projets connexes</i>
<b>ENERGIE ET CLIMAT</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>		<b>faible</b>			/
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une diversité d'espèces végétales liée à un climat à la fois méditerranéen et alpin.</li> <li>- Un climat méditerranéen attractif en période estivale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De fort contraste de température selon les saisons : gelées en hiver.</li> <li>- Aucun potentiel de développement des énergies renouvelables (contraintes paysagères)</li> <li>- Présence du Mistral qui accentue les températures</li> </ul>				
	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>					
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir l'attractivité touristique en partie due au climat agréable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les changements climatiques (gaz à effet de serre...)</li> <li>- Les pics de consommation énergétique en période estivale</li> <li>- Les pics de pollutions de l'air liés aux transports routiers des touristes</li> </ul>				



<i>Description liée aux enjeux environnementaux</i>		<i>Intensité</i>	<i>Partage au niveau supra-communal</i>	<i>Les outils du PLU</i>	<i>Autres projets connexes</i>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>moyen</b>	- La Charte du Parc Naturel du Verdon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols</li> <li>- Respecter tant que possible la topographie naturelle et l'intégration des constructions</li> <li>- Limiter l'assainissement autonome non conforme au regard d'une aptitude du sol</li> <li>- Limiter la pression sur les terrains agricoles et naturels</li> </ul>	/	
<b>SOLS ET TOPOGRAPHIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un fort contraste dans la topographie permettant des points de vue paysagers</li> <li>- Des zones de richesses géologiques et paléontologiques reconnues (deux ZNIEFF)</li> </ul>					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des contraintes d'urbanisation liées à Loi Montagne</li> <li>- Un développement de mode doux limité par les reliefs</li> <li>- Une aptitude du sol non propice à l'assainissement autonome</li> <li>- Un risque sismique de niveau modéré</li> <li>- Un sol argileux entraînant un aléa de mouvement de terrain faible à moyen.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'imperméabilisation des sols</li> <li>- La hausse de la pression foncière sur des zones agricoles et naturelles</li> <li>- Accroître les assainissements autonomes en majorité non conformes aux aptitudes des sols</li> </ul>					



Description liée aux enjeux environnementaux		Intensité	Partage au niveau supra-communal	Les outils du PLU	Autres projets connexes
<b>RISQUES,                      POLLUTIONS                      ET                      NUISANCES</b>	<b>Atouts</b>	<b>fort</b>	- Le Schéma Directeur d'aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée (SDAGE), transcrit la directive cadre sur l'eau le 23 octobre 2000.  - Le Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux du Verdon (SAGE)	- Intégrer les normes réglementaires et principes imposés par la présence des risques inondation, rupture de barrage, feu de forêt, sismicité et mouvement de terrain  - Planifier un développement urbain en cohérence (localisation et la capacité) avec la voirie, les réseaux et les équipements actuels ou projetés et les ressources naturelles	/
	<b>Faiblesses</b>				
	- Un important réseau d'ouvrages de défense incendie  - Un site/sol pollué localisé à distance du village  - Une superficie de zone inondable très réduite et en limite communale				
	- Un risque feu de forêt sur plusieurs secteurs de la commune - Une couverture incomplète du territoire d'équipement en réservoir incendie  - Un risque sismique modéré  - Un risque faible de mouvement de terrain (gonflement/retrait d'argile)  - Un risque inondation lié à la rivière de l'Artuby.  - Un risque potentiel de rupture de barrage (Gorges du Verdon et Lac de Sainte-Croix)  - Deux sites inventoriés comme potentiellement pollués				
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>				
- Améliorer et compléter le dispositif de défense incendie  - Dissuader l'assainissement autonome	- Accroître les assainissements autonomes en majorité non conformes aux aptitudes des sols				



Description liée aux enjeux environnementaux		Intensité	Partage au niveau supra-communal	Les outils du PLU	Autres projets connexes
<b>BIODIVERSITE</b>	<b>Atouts</b>	<b>fort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi littoral</li> <li>- Loi Montagne</li> <li>- La Charte du Parc Naturel Régional du Verdon</li> <li>- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (en cours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver et valoriser les espaces naturels remarquables, notamment dans les ZNIEFF et site Natura 2000.</li> <li>- Préserver les terres agricoles et de nature plus ordinaire pour leur valeur écologique notamment en intégrant les prescriptions dues aux lois Littoral et Montagne</li> <li>- Préserver les espaces du corridor écologique et conforter la trame verte dans les futures zones urbanisées</li> <li>- Préserver la biodiversité aquatique (Lac, rivière, cours d'eau)</li> <li>- Eviter les aménagements à proximité des espaces d'intérêts écologiques ayant des incidences négatives</li> </ul>	/
	<b>Faiblesses</b>				
	<b>Opportunités</b>				
	<b>Menaces</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire occupé majoritairement par des espaces naturels</li> <li>- Une diversité de milieux naturels à la fois montagnard et méditerranéen (rocheux/falaises ; landes; garrigue, milieux aquatiques)</li> <li>- Une grande richesse patrimoniale (faune/ flore/ habitats naturels) présente sur le territoire</li> <li>- Des espaces naturels remarquables reconnus (9 ZNIEFF, couverture complète par le PNR Verdon) et protégés (Loi Littoral, Loi Montagne, 2 sites Natura 2000)</li> <li>- De vastes continuités écologiques (du littoral vers les massifs dans l'arrière du territoire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diverses menaces sur les systèmes écologiques (habitats naturel, flore, faune): fréquentation touristique, activités du camp militaire, pâturage</li> <li>- Une majorité d'espèces remarquables en abondance « rare »</li> <li>- Quelques ruptures écologiques liées aux infrastructures, notamment les voies D971, D57 et D19</li> <li>- Des zones d'habitat diffus dans les espaces éloignés du village</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître l'exploitation du Lac comme ressource en eau lors des périodes estivales</li> <li>- Développer l'urbanisation sur des espaces naturels/d'intérêts écologiques</li> <li>- Créer des ruptures écologiques (infrastructures, équipements...)</li> <li>- Une dégradation des systèmes écologiques due aux différentes menaces</li> </ul>			



Description liée aux enjeux environnementaux		Intensité	Partage au niveau supra-communal	Les outils du PLU	Autres projets connexes	
<b>PAYSAGE, PATRIMOINE ET OCCUPATION DU SOL</b>	Atouts	Faiblesses	<b>Fort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi Montagne</li> <li>- Loi Littoral</li> <li>- Charte du Parc Naturel Régional du Verdon (Paysages du lac de Sainte-Croix, Paysages karstiques du Verdon, et Paysages du Haut-Var)</li> <li>- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (en cours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en valeur des routes touristiques et des belvédères</li> <li>- Préservation des cônes de vue (vers le lac depuis le village, sur le village depuis l'espace rural) notamment en intégrant les prescriptions des lois Littoral et Montagne</li> <li>- Préservation les éléments patrimoniaux naturels et bâtis</li> <li>- Préserver les milieux naturels agricoles pour leur valeur paysagère</li> <li>- Assurer l'intégration paysagère environnementale et architecturale des futures zones urbanisées</li> <li>- Préserver la qualité paysagère des espaces et jardins publics</li> <li>- Limiter l'étalement urbain des zones d'habitats diffus et privilégier la concentration autour du village</li> <li>- Préserver les zones agricoles en exploitation ou ayant un potentiel agronomique.</li> </ul>	/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une grande diversité de paysages naturels remarquables</li> <li>- Des paysages emblématiques identifiés par le PNR (Paysages du lac de Sainte-Croix, Paysages karstiques du Verdon, et Paysages du Haut-Var),</li> <li>- De nombreux cônes de vues sur les patrimoines naturels grâce aux reliefs contrastés</li> <li>- Deux sites classés : les Gorges du Verdon et le Château et ses abords, également classé comme Monument Historique</li> <li>- Une offre en hébergements activités touristiques très importante</li> <li>- Un réseau de sentiers de promenade sur la partie Sud/Sud/Est et une liaison entre le village et le camping.</li> <li>- Un hameau villageois avec un bâti traditionnel et traitement paysager de qualité des places publiques et jardins</li> <li>- Un territoire principalement couvert pas des zones naturelles</li> <li>- Une faible urbanisation et concentrée autour du village.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un abandon progressif des espaces agricoles (un seul exploitant agricole ayant son siège sur la commune)</li> </ul>				
	Opportunités	Menaces				
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etendre les zones d'habitats diffus</li> <li>- Un mitage des zones naturels et de la dernière exploitation agricole par l'urbanisation.</li> <li>- Des zones futures non intégrées dans le paysage bâti</li> </ul>				



	Description liée aux enjeux environnementaux		Intensité	Partage au niveau supra-communal	Les outils du PLU	Autres projets connexes
	Atouts	Faiblesses				
<b>GESTION DU MILIEU HUMAIN (réseaux, équipements et gestion des déchets)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un maillage du territoire par trois voies départementales dont deux desservant le village</li> <li>- Une gestion en eau communal et une alimentation en eau potable de bonne qualité</li> <li>- Un schéma directeur d'assainissement à l'échelle communale</li> <li>- Une gestion des déchets par un syndicat intercommunal</li> <li>- Un point d'apport pour encourager le tri sélectif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manque de point de tri sélectif (un seul aménagé)</li> <li>- Des capacités de ressource en eau potable inadaptée à la croissance démographique prévisionnelle</li> </ul>	<b>moyen</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés</li> <li>- SIVOM du Haut Var</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planifier un développement urbain en cohérence (localisation et la capacité) avec la voirie, les réseaux et les équipements actuels ou projetés et les ressources naturels.</li> <li>- Encadrer les assainissements autonomes pour leur conformité à l'aptitude du sol</li> </ul>	/
	Opportunités	Menaces				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le dispositif de défense incendie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvaise prévention et défense technique face au risque incendie</li> </ul>				